

## ■ L'affrontement Irak-ONU

Le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté, mercredi 12 novembre, une résolution renforçant les sanctions imposées à l'Irak. p. 4

## ■ 1 950 décès dus à l'amiante en 1996

Le rapport de l'Inserm sur les dangers de l'exposition à l'amiante a été rendu public. p. 34

## ■ Claude Allègre recule

Le ministre de l'éducation a renoncé à décentraliser, dès 1998, le système de mutation des enseignants du second degré. p. 11

## ■ L'inquiétude des marchés

Les places boursières accusent depuis deux semaines des petites baisses qui reflètent leurs inquiétudes sur les conséquences de la crise monétaire asiatique. p. 19

## ■ Des dopés parlent



Plusieurs sportifs dopés ou accusés d'avoir pris des substances interdites brisent la loi du silence. p. 15

## ■ Polémique sur un vaccin antisida

L'expérimentation, programmée pour 1999, d'un vaccin à base d'un virus génétiquement modifié, suscite la réprobation de Luc Montagnier. p. 34

## ■ Ariane et la NASA

Dans un entretien au *Monde*, Daniel Goldin, administrateur général de la NASA, explique qu'Ariane a obligé les Américains à se surpasser. p. 25

## ■ Les prisonniers moins mal soignés

Le bilan de la réforme de 1994 sur la santé en prison fait état d'« une amélioration indéniable de la qualité des soins », même si de nombreux « points noirs » demeurent. p. 10

## ■ La gestion de l'eau critiquée

Dans deux rapports inédits, la Cour des comptes et le Commissariat au Plan critiquent fortement la gestion des agences de l'eau. p. 13

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 \$ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KR ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 450 DR ; Irlande, 1,40 E ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KR ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal, 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KR ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 \$ ; USA (others), 2,50 \$.

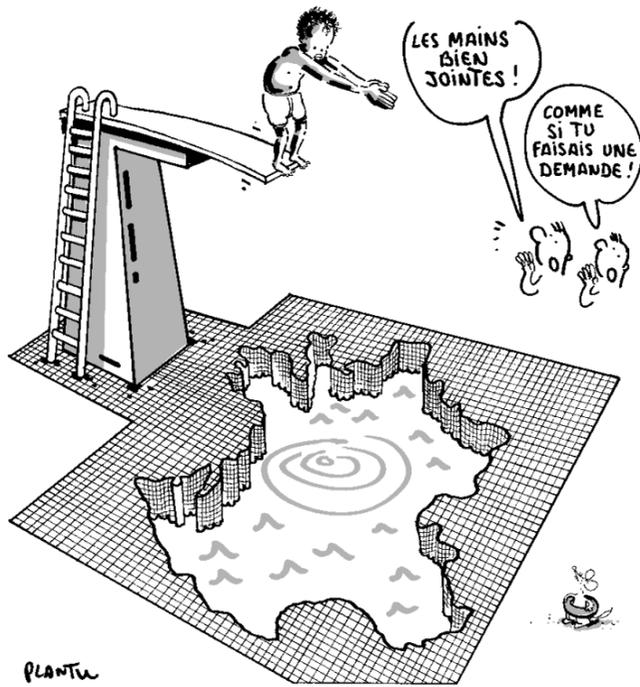
# Les enfants nés en France de parents étrangers pourront devenir français dès l'âge de 13 ans

L'amendement des députés PS reste en retrait par rapport à la législation d'avant 1993

**LES DÉBATS** sur l'immigration et sur la nationalité, qui vont occuper l'Assemblée nationale fin novembre et début décembre, ont commencé au sein du groupe socialiste. Le projet de loi d'Elisabeth Guigou, ministre de la justice, répondant à l'engagement de « rétablir le droit du sol » pris par le PS durant la campagne électorale, a donné lieu à des désaccords.

Pour une partie des députés PS, en effet, il ne suffit pas de rétablir le caractère automatique de la nationalité française, à dix-huit ans, pour tous les jeunes nés en France de deux parents étrangers ; il aurait fallu aussi revenir à une autre disposition qu'avait supprimée la loi Méhaignerie de 1993, celle qui permettait aux parents étrangers de demander la nationalité française dès la naissance pour leurs enfants nés en France.

Certains députés souhaitent même, avec Véronique Neiertz, instituer un droit du sol « intégral », qui attribuerait à ces enfants la nationalité française au-



tomatiquement dès la naissance.

Un amendement de compromis a été finalement adopté par le groupe socialiste, mercredi 12 novembre : le bénéfice automatique de la nationalité resterait fixé à dix-huit ans, comme dans le projet initial du gouvernement, mais, dès treize ans, avec l'accord de leurs parents, les garçons et les filles concernés pourraient demander à anticiper cette entrée en possession de la nationalité. Le texte du gouvernement prévoit en outre qu'entre seize et dix-huit ans, ils pourront le faire sans avoir besoin de l'accord de leurs parents.

Le vote des députés socialistes présents à la réunion, par 74 voix contre 54, traduit des conceptions différentes du droit de la nationalité, mais aussi des solidarités de courants. Il est apparu que les amis de Laurent Fabius, mais aussi la Gauche socialiste et les partisans d'Henri Emmanuelli, s'opposaient au gouvernement et à Lionel Jospin.

Lire page 7

## La nouvelle Afrique du Sud fait sa révolution des mœurs

JOHANNESBURG  
de notre correspondant

Faut-il légaliser la prostitution pour transformer les péripatéticiennes sud-africaines en travailleuses et contribuables ordinaires, soumises au code du travail et à l'impôt sur les bénéfices ? La question agite l'opinion publique après l'approbation, par la province de Johannesburg, d'un rapport préconisant de décriminaliser la prostitution. Partisans et adversaires du projet s'affrontent à coups de communiqués incendiaires et d'éditoriaux enflammés dans les journaux.

Les défenseurs de la légalisation font valoir que le projet consiste simplement à réguler une activité afin d'en atténuer les aspects les plus sordides. Selon un des membres de la commission à l'origine de la proposition, la mesure a pour but de « briser le cercle vicieux de l'exploitation engendré par la nature illégale de la prostitution ». La légalisation permettrait aux prostituées de bénéficier de « la protection de la loi et des mêmes droits que les autres salariés », a affirmé un responsable de la province de Johannesburg. Les *sex workers* – les « travailleurs du

sexe », comme on les appelle désormais – pourraient ainsi prétendre aux avantages de la nouvelle législation sur les conditions de travail.

La mesure est également défendue par le ministère de la santé et par les travailleurs sociaux. La légalisation permettrait, en effet, de mieux suivre les prostituées sur le plan médical et d'améliorer la prévention des maladies sexuellement transmissibles comme le sida. Selon un porte-parole du ministère du commerce, légaliser la prostitution aurait également des avantages dans le domaine des finances publiques en réglementant une activité qui échappe pour l'instant à l'impôt.

L'argument est loin de convaincre les partis d'opposition et les représentants des différentes Églises, qui crient au scandale. La légalisation de la prostitution représente, à leurs yeux, une incitation à la débauche susceptible d'accroître le phénomène et de nuire au sens moral de la population. Le Parti national (NP), la formation au pouvoir sous l'apartheid, en profite pour se poser en défenseur des bonnes mœurs. Il dénonce une étape supplémentaire dans le « déclin des valeurs » que connaît, selon lui, le pays. Les

Églises s'indignent d'une initiative qui constitue un « affront aux principes religieux » en prévoyant de légaliser une pratique « contraire à la dignité humaine ».

Les autorités de la province de Johannesburg ont précisé qu'elles n'avaient fait que donner un accord de principe et que la mesure était encore en discussion au niveau national. Son entrée en vigueur suppose l'accord du gouvernement et le vote d'une loi par le Parlement. Quel qu'en soit l'aboutissement, le débat illustre les remous que provoquent les changements dans la nouvelle Afrique du Sud de Nelson Mandela, y compris dans le domaine des mœurs. Il montre que le pays n'a pas tout à fait rompu avec le puritanisme de façade des années d'apartheid. Pourtant, maisons closes et « clubs » en tout genre ont pignon sur rue depuis longtemps. A Johannesburg, environ dix mille prostituées négocient leurs charmes. Et ceux qui, dans l'opposition, poussent des hauts cris n'ont jamais été prompts à lutter contre le phénomène quand ils étaient au pouvoir.

Frédéric Chambon

## Le débat sur le communisme

LA PUBLICATION de l'ouvrage collectif *Le Livre noir du communisme* (Robert Laffont) provoque une ample polémique. Deux des coauteurs, Jean-Louis Margolin et Nicolas Werth, détaillent dans nos pages « Débats » les raisons du différend qui les oppose à Stéphane Courtois, rédacteur de l'introduction, très controversée. Ils insistent sur la nécessité d'une typologie fine des crimes d'un communisme qui ne fut selon eux « ni partout ni constamment massacreur ». Devant l'Assemblée nationale, Lionel Jospin, interpellé par l'UDEF, a affirmé : « Je n'ai jamais mis un signe "égal" entre nazisme et communisme. » Il s'est déclaré « fier » de la présence du PCF dans son gouvernement.

Lire pages 8, 16 et 17

## Le prix Goncourt sous tutelle

À QUELQUES ANNÉES de son centenaire, le prix Goncourt est-il en passe de vivre une nouvelle crise qui le mènerait vers une nécessaire, une inexorable mutation ? En a-t-on connu, des coups de froid, des coups de gueule, des dérapages et des scandales depuis 1903 ! Dès 1906, Octave Mirbeau affiche son désenchantement : « Jusqu'à présent, nous n'avons pas donné les prix que nous aurions dû donner ! »

En 1932, après le couronnement de Guy Mazeline, préféré à *Voyage au bout de la nuit*, de Céline, Lucien Descaves manifeste sa mauvaise humeur en décidant de bouder les repas de l'académie. Avant de poser sa serviette sur la table et de quitter le salon Drouant sans faire honneur au festin, cet homme de bonne volonté, hostile aux combines, lâche qu'il préfère « reprendre le maquis ! », et de poursuivre : « Notre salle à manger n'est qu'une cuisine ! »

En 1941, Henri Pourrat est primé sur intervention de Vichy, qui prône le « retour à la terre », tandis qu'un « Goncourt de zone libre » est décerné à Guy des Cars. 1951 : c'est l'année du refus de Julien Gracq de participer aux mascarades d'une *Littérature à l'esto-*

mac. 1958 : celle des micros cachés dans la salle de délibération par Alain Ayache. 1968 : la porte claquée par Louis Aragon, qui fustige le « cannibalisme » de ses collègues. 1975 : le canular Emile Ajar. 1980 : le tapage de Geneviève Dormann, qui dénonce dans la presse les « prix truqués, jurés achetés ».

Au fil des ans, il est notable que l'académie Goncourt a brouillé ses repères. En 1986, Hervé Bazin juge Gilles Lapouge trop vieux pour recevoir le prix : il a soixante-trois ans. Deux ans plus tôt, le Goncourt a été décerné à Marguerite Duras, soixante-neuf ans. Un paradoxe que François Nourissier assume : « Edmond de Goncourt recommandait à ses successeurs de tenir compte de "la jeunesse et de l'originalité du talent". On peut sans pécher jouer un peu avec les mots. » Et d'ajouter que Duras est à créditer d'« un talent d'une jeunesse assez forte ». D'autres jouèrent : les jeunes galopins qui, en 1952, l'année de l'attribution du prix à Béatrix Beck, pénétrèrent dans le salon et lancèrent des tracts sur les convives.

Jean-Luc Douin

Lire la suite page 18

## L'Olympia rouge, noir, bleu



GILBERT BECAUD

DÉCOR ROUGE ET NOIR, profond bleu nuit comme avant : l'Olympia, reconstruit à l'identique quelques mètres sous la salle originelle, rouvre ses portes jeudi 13 novembre. La scène est plus vaste et les loges sont neuves. Comme en 1954, lors d'une première réhabilitation, c'est « Monsieur 100 000 volts », Gilbert Bécaud, qui l'inaugure.

Lire page 29

International.....	2	Finances/marchés....	22
France.....	7	Aujourd'hui.....	24
Société.....	10	Météorologie-Jeux... 27	
Régions.....	13	Culture.....	29
Carnet.....	14	Guide.....	31
Horizons.....	15	Abonnements.....	32
Entreprises.....	19	Kiosque.....	32
Communication.....	21	Radio-Télévision.....	33



PASCAL BRUCKNER  
**Les Voleurs de beauté**

roman

**PRIX RENAUDOT**  
Grasset

**SOMMET** Premier sommet de la francophonie à se tenir en Asie, la rencontre du 14 au 16 novembre à Hanoï des dirigeants d'une cinquantaine de pays « partageant la langue fran-

çaise » veut marquer une modernisation de la francophonie et de ses institutions. ● UN SECRÉTAIRE GÉNÉRAL doit être nommé pour donner une « visibilité » et une « dimension poli-

tique » à l'ensemble francophone. Mais le candidat favori de l'Élysée à ce poste, Boutros Boutros-Ghali, est déjà vivement contesté par de nombreux pays. ● JACQUES CHIRAC a

achevé, jeudi 13 novembre, une visite officielle au Vietnam, au cours de laquelle des contrats commerciaux d'une valeur de 4 milliards de francs ont été signés. ● LES DROITS DE

L'HOMME au Vietnam ont aussi été évoqués par le président français, qui a cependant dénoncé les « déclarations irresponsables » sur ce sujet. (Lire aussi notre éditorial page 18.)

## La francophonie cherche à sortir de ses combats d'arrière-garde

Une cinquantaine de pays se retrouvent au Vietnam pour tenter de moderniser un mouvement jusqu'à présent cantonné dans une attitude défensive. La création d'un poste de secrétaire général, attribué à Boutros Boutros-Ghali, doit illustrer cette volonté d'ouverture

**NOUVEAU DÉPART** pour la francophonie ? Le sommet qui rassemble, du 14 au 16 novembre à Hanoï, les dirigeants des 49 pays « ayant le français en partage » est présenté comme tel. D'abord, c'est la première fois que cette rencontre bisannuelle, inaugurée par François Mitterrand en 1986, se tient en Asie (les précédents sommets ont eu lieu à Paris, Québec, Dakar, Paris, Maurice, Cotonou).

Pour la première fois donc, on sort d'un champ naturel où la langue française reste d'usage fréquent pour faire acte de présence sur un continent que la francophonie avait presque complètement déserté. On sort du pré carré, des frontières franco-québéco-africaines d'un gaullisme aujourd'hui suranné. En se tournant vers une zone où le français ne peut jamais prétendre rivaliser avec l'anglais, mais qui est depuis une quinzaine d'années celle du plus grand dynamisme dans l'économie mondiale, on veut surtout marquer que la francophonie sort de la nostalgie et des combats d'arrière-garde.

### UNE JUNGLE D'INSTITUTIONS

Ce septième sommet a pour ambition de moderniser l'image de la francophonie, de la faire apparaître pour ce qu'elle est vraiment : un combat pour le pluralisme, au moyen notamment du plurilinguisme, et non une défense dos au mur pour sauver ce qui peut l'être de l'abomination anglophone. Quelques ayatollahs survivent certes encore, tel Philippe de Saint-



Robert, qui appelle à un vaste rassemblement, le 14 novembre devant l'Académie française, pour protester contre la phrase impie qui échappa récemment au ministre de l'éducation nationale Claude Allègre : « Les Français doivent cesser de considérer l'anglais comme une langue étrangère »... Ceux-là existent encore, mais on ne les laisse plus tenir le haut du pavé, comme ils l'ont fait pendant des années, ridiculisant le projet francophone par leur absolutisme dérisoire et donnant envie à plus d'un de jeter le bébé avec l'eau du bain.

L'autre innovation du sommet de

Hanoï, c'est la réforme des institutions. Son aspect le plus marquant est la création d'un poste de secrétaire général, qui est supposé donner à la francophonie plus de « visibilité » sur la scène internationale, superviser les agences et contrôler les programmes, c'est-à-dire mettre de l'ordre dans une jungle d'institutions dont certaines, de l'avis même d'un responsable français, n'ont jamais été que des « fromages ». L'homme sera chargé, enfin, de promouvoir la « dimension politique » de la francophonie. C'est là que le bât blesse.

Le secrétaire général sera « élu »

à Hanoï. Mais chacun sait que les deux candidatures africaines concurrentes, même si elles se maintiennent jusqu'au bout, n'ont aucune chance et que l'élu sera Boutros Boutros-Ghali. Tel est en effet le choix de la France, principal bailleur de fonds. C'est plus exactement le choix de l'Élysée, pour qui la francophonie fait partie du domaine quasi réservé et qui avait de toute façon arrêté son projet avant le changement de gouvernement. Ce poste avait été presque ouvertement promis à M. Boutros-Ghali il y a quelques mois, quand les Américains, d'assez grossière manière, l'évincèrent du secrétariat général de l'ONU. M. Boutros-Ghali est en fait contesté par de nombreux pays francophones, en particulier sur le continent africain, où on lui reproche soit ses prises de position à l'ONU, soit tout simplement de n'être pas africain. Il apparaîtra inévitablement comme l'homme de la revanche contre les Américains, à un moment où l'on essaie au contraire, à propos de la diffusion de la langue et de la culture françaises, de délivrer un message un peu plus subtil.

### BESOIN D'INTÉGRATION

Mais surtout, quelle peut être cette « dimension politique » de la francophonie, que M. Boutros-Ghali est censé promouvoir ? Les réponses besogneuses de divers responsables français à cette question incitent à penser que le projet n'a pas été très précisément élaboré. Chacun fait référence, évidemment, aux « grandes heures » de 1993, quand la francophonie, mobilisée comme jamais, faisait front pour défendre « l'exception culturelle » dans les négociations du GATT. Mais maintenant, mais au-delà ? L'énoncé officiel de cette ambition politique a quelque chose de pathétiquement hors du temps : il est question de renforcer les solidarités, de promouvoir l'Etat de droit et la démocratie, de prévenir les conflits et d'aider à leur solution, de structurer l'ensemble francophone au sein

d'organisations plus vastes, qu'il s'agisse de l'ONU ou du FMI...

Sans même parler de l'état de la démocratie au Vietnam, on peut s'interroger, au vu des événements survenus en Afrique centrale, sur la capacité de l'ensemble francophone à répondre à ces ambitions, eût-il un secrétaire général - lequel n'a d'ailleurs guère démontré de don particulier dans ces domaines.

Règlement des conflits et conquête du pouvoir par les armes ; mépris des préceptes de La Baule - sur le pluralisme politique notam-

Etats, un besoin d'intégration à l'heure de la mondialisation, auquel répondent également les ensembles hispanophone ou lusophone en train de se structurer ; c'est un désir d'Europe pour les pays de l'Est, une demande de coopération économique et d'aide au développement pour d'autres. C'est, pour les sociétés, un sentiment de proximité, ou un besoin de pluralisme, ou un désir d'échanges, d'ouverture, d'une autre voie d'accès à la modernité qui s'accommodent mal de la politique des visas suivie depuis plu-

### Moyens techniques de sécurité renforcés

La police vietnamienne dit aborder la question de la sécurité des nombreux chefs d'Etat et de gouvernement présents à Hanoï avec sérénité. Le chef de la police de la ville, Pham Chuyen, ne s'attend pas à des manifestations spontanées lors du sommet. Il refuse de communiquer les effectifs déployés pour la circonstance et indique simplement : « Nous avons simplement renforcé nos moyens techniques, avec 50 voitures et 50 motos supplémentaires, des équipements de détection des explosifs à l'aéroport et aussi de communication. »

Des instructeurs du groupe d'élite français Raid ont donné une formation de six semaines à des policiers vietnamiens en avril pour faire face aux situations d'urgence comme les prises d'otages. Dans la semaine qui a précédé le sommet, la police a fait de nombreuses répétitions, des cortèges sont passés sirènes hurlantes et girophares allumés dans les points névralgiques du centre-ville, causant un certain chaos dans cette ville de 2,5 millions d'habitants. - (AFP)

ment -, rejetés comme des archaïsmes euro-centristes ; triomphe des critères du FMI, seules normes acceptées par les nouveaux dirigeants africains : telles sont les évolutions survenues dans la partie centre-africaine de l'ensemble francophone ces dernières années. La France en convient d'ailleurs tacitement, elle qui a fait de l'Ouganda, parrain des révolutions en apparence « antifrançaises » de l'Afrique des Grands Lacs, mais bon élève du FMI, le premier bénéficiaire de ses aides garanties par la Coface.

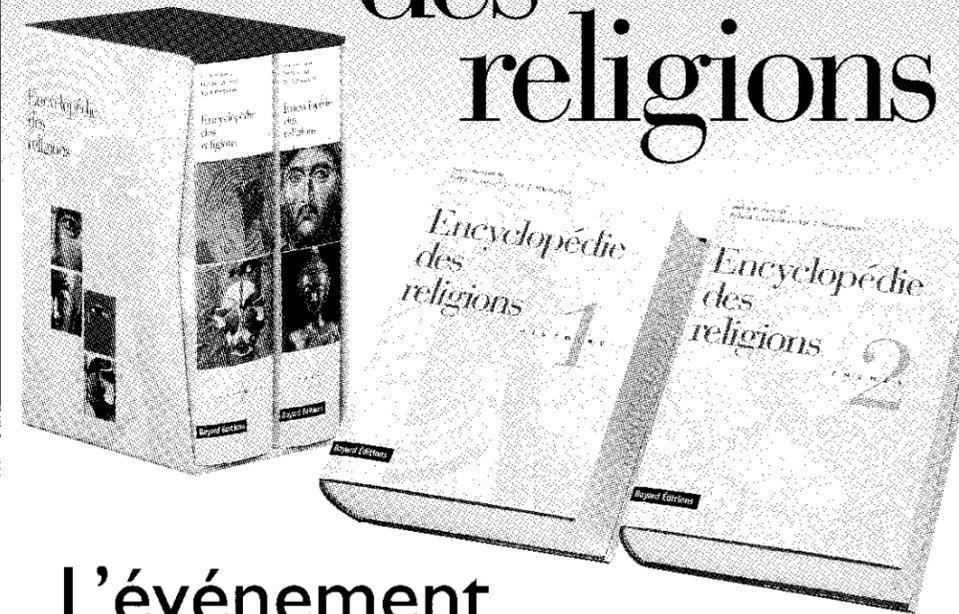
Elle aura bien du mal à convaincre à Hanoï que l'ensemble francophone peut exister politiquement. Le désir d'appartenance à la francophonie, lui, existe, et il est multiforme. C'est, de la part des

seurs années en France et dont on vient tout juste de mesurer les méfaits. C'est un besoin de laïcité, crucial dans certains pays musulmans.

La francophonie s'efforce de répondre, par ses réalisations concrètes, à ces demandes très diverses. A-t-elle les moyens pour autant de convertir tout cela en une identité politique et diplomatique ? Et n'est-ce pas faire preuve encore une fois de la vieille arrogance dont on prétend par ailleurs se libérer ? « Si au moins cela servait au développement de l'enseignement du français qui, lui, est très important, dit un haut responsable du ministère français des affaires étrangères. Mais je n'en suis pas sûr... »

Claire Tréan

# Encyclopédie des religions



## L'événement

« Une encyclopédie d'une richesse exceptionnelle. [...] Une œuvre majeure. »  
Marie-France Rémond,  
*Le Nouvel Observateur.*

« Quiconque se plonge dans l'Encyclopédie des religions en sort enrichi, débarrassé de ses clichés. »  
Christian Makarian, *Le Point.*

« Un souci de la rigueur et de la clarté sans pareil. »  
Daniel Bermond, *Lire.*

« Un bilan du savoir d'aujourd'hui sur les phénomènes religieux. Cette somme est appelée à faire référence. »  
Jean-Luc Pouthier,  
*Le Journal du Dimanche.*

« Une encyclopédie sans équivalent. Pari gagné. »  
Marcel Neusch, *La Croix.*

« La connaissance contre l'intolérance. Cette "Encyclopédie des religions" comble un vide culturel. »  
Benoît Lobet, *Le Monde.*

Une double approche historique et thématique pour connaître et comprendre les religions du monde.

Bayard Éditions

2 volumes reliés, sous coffret, 2 500 pages

Prix de lancement : 850 FF

jusqu'au 31 décembre 1997, puis 1 200 FF

## Les travaux préparatoires ont tourné à la foire d'empoigne

### HANOÏ

de notre envoyée spéciale

Le septième Sommet de la francophonie devrait entériner une réforme des institutions de la francophonie en créant notamment un poste de secrétaire général qui sera attribué à M. Boutros-Ghali. Mais à vingt-quatre heures de cette manifestation, on ne connaissait toujours pas la liste complète des participants, certaines incertitudes demeurant, en particulier quant à la représentation des pays d'Afrique centrale. Si le Burundi a fait savoir qu'il dépêchera son premier ministre, Pascal-Firmin Dirima, et si le nouvel homme fort congolais, Denis Sassou Nguesso est arrivé jeudi, on ignorait en revanche comment le

Rwanda et la République démocratique du Congo seraient représentés.

Lors des travaux préparatoires au sommet menés par les ministres en charge de la francophonie, qui étaient réunis depuis lundi à Hanoï, la délégation française a dû faire face à une série de difficultés, dont les unes s'apparentent à une espèce de fronde africaine. Déjà peu enthousiastes dans leur majorité de voir M. Boutros-Ghali devenir le premier représentant de l'ensemble francophone, les pays africains n'ont pas apprécié que l'on annonce, avant même le début du sommet, que le candidat concurrent, l'ancien président béninois Zinsou, avait jeté l'éponge. (L'annonce n'était d'ailleurs pas

due directement à la France mais à une maladresse des Vietnamiens). L'affaire était pourtant entendue, M. Zinsou ayant effectivement accepté de déclarer forfait sous l'amical pression de la France. Les Africains auraient pourtant souhaité qu'on le laisse annoncer lui-même sa décision, bref, qu'on y mit les formes et que l'élection de M. Boutros-Ghali eût des allures un peu plus dignes pour l'Afrique.

D'autre part, la création même d'un poste de secrétaire général est mal vécue par certains pays qui craignent un affaiblissement relatif de l'influence qu'ils exercent sur d'autres institutions de la francophonie. C'est le cas du Canada et sans doute de la Belgique, bien que cette dernière soit incitée à la réserve par l'assurance qu'elle a de voir l'un des siens, René Dehaybe, devenir l'administrateur de la puissante Agence de la francophonie qui gère les programmes d'actions. En substance, ceux qui contestent la personnalité de M. Boutros-Ghali, ou la fonction de secrétaire général, ont tenté de réduire les pouvoirs attribués à ce poste, en particulier la durée de son mandat (en principe de quatre ans) et son autorité sur l'Agence de la francophonie.

Une autre sombre querelle de prérogatives mettant aux prises les ministres en charge de la francophonie et les représentants personnels des chefs d'Etat (Denis Tillinac pour la France) a par ailleurs eu lieu, donnant l'impression que les travaux préparatoires du sommet tenaient plutôt de la foire d'empoigne... La réunion des chefs d'Etat à partir de vendredi y mettra probablement bon ordre.

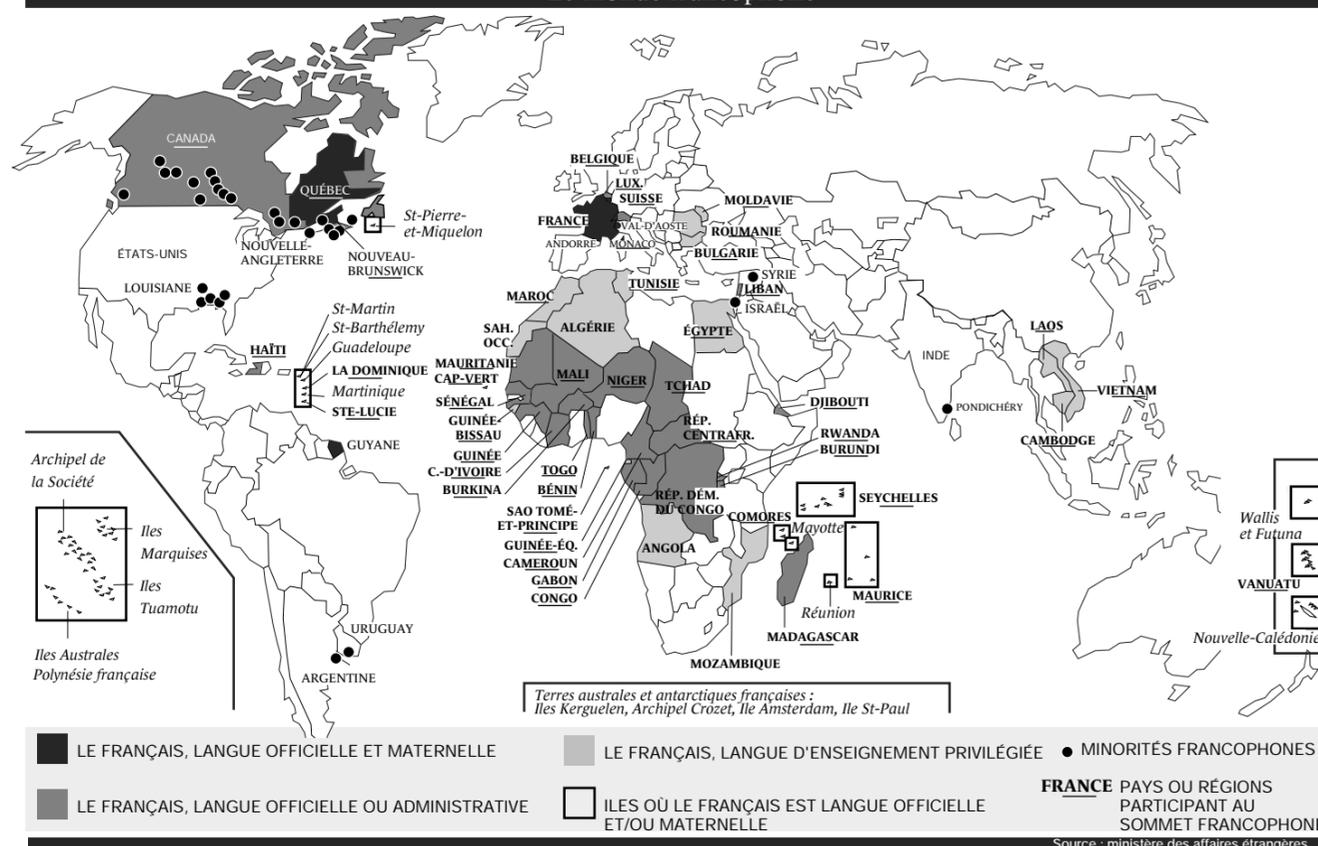
### Les pays « ayant le français en partage »

- 49 pays participent au sommet de Hanoï, soit un quart des pays membres de l'ONU. Ils totalisent 500 millions d'habitants, mais qui ne parlent pas tous français.
- 160 millions de personnes utilisent le français, comme langue première ou seconde. Ce qui place la langue française, en nombre de locuteurs, en 9<sup>e</sup> position, derrière le chinois (975 millions de locuteurs), l'anglais (478 millions), l'hindi (437 millions), l'espagnol (392 millions), le russe (284 millions), l'arabe (225 millions), le bengali (200 millions) et le portugais (184 millions).
- Font partie de l'ensemble des pays « qui ont le français en partage » des Etats qui ont été colonies ou protectorats français

pendant un temps plus ou moins long de leur histoire en Afrique, en Indochine, au Proche-Orient, dans l'océan Indien, dans les Caraïbes, mais également d'anciennes colonies belges (Zaire, Burundi, Rwanda), portugaises (Cap-Vert, Guinée-Bissau), espagnole (Guinée équatoriale), anglaises (Dominique, Sainte-Lucie, Seychelles). L'Algérie ne participe pas à cet ensemble. En revanche, des pays d'Europe de l'Est l'ont rejoint (Bulgarie, Roumanie, Moldavie) ou sont en passe de le faire (Albanie, Pologne, Macédoine).

- Des entités non étatiques sont invitées aux sommets en tant qu'observateurs (Louisiane, New Hampshire, Nouvelle-Angleterre, Val d'Aoste).

## Le monde francophone



## Jacques Chirac a appelé de ses vœux un « partenariat privilégié » avec Hanoï

Quatre milliards de francs de contrats commerciaux entre les deux pays ont été signés

HO CHI MINH-VILLE  
de nos envoyés spéciaux

La France politique, de droite comme de gauche, mise apparemment sans réserve sur le Vietnam : tel a été le message, en tout cas, de la visite de Jacques Chirac, accompagné par quatre membres du gouvernement, mercredi 12 et jeudi 13 novembre, dans le pays.

François Mitterrand, a-t-il dit, était venu au Vietnam sceller la « réconciliation » entre deux pays. Chirac y a renforcé un « partenariat » qui s'annonce pour le moins étroit, si l'on s'en tient à l'aide offerte et aux contrats signés.

Avec pour plus de 4 milliards de francs de contrats commerciaux signés, mercredi, la France

**Droits de l'homme :**  
« On ne gagne pas par l'arrogance »

Alors qu'on lui demandait, lors de sa conférence de presse, jeudi à Saïgon, de commenter sa démarche de la veille en faveur de quarante prisonniers d'opinion vietnamiens, Jacques Chirac s'est refusé à la commenter vraiment. Tout en rappelant que la France est attachée aux principes de l'universalité des droits de l'homme, le président de la République a déclaré : « Je ne fais aucun commentaire, parce qu'une longue expérience m'a démontré qu'il y avait opposition totale entre la médiatisation et l'efficacité en ce domaine. Mon souci n'est pas de faire des commentaires. »

« Mon souci est d'être efficace », a ajouté le chef de l'Etat, qui a condamné « les déclarations irresponsables et intempestives » sur cette question. « En matière de droits de l'homme, a-t-il souligné, on ne gagne pas par l'arrogance, mais par la capacité d'expliquer et de convaincre. Cette capacité, moi je l'ai. » (Corresp.)

devient le premier investisseur occidental au Vietnam (plus d'1,6 milliard de dollars) devant les Etats-Unis (1,2 milliard de dollars). France Telecom fournira à Ho Chi Minh - Ville une première tranche de 180 000 lignes téléphoniques sur un ensemble de 540 000 lignes, un contrat global de 2,7 milliards de francs ; FCB, filiale du groupe Five-Lille - Babcock, procédera à l'extension de la cimenterie de Hoàng-Mai (750 millions de francs) ; Suez-Lyonnais des eaux a obtenu la réalisation d'un système d'adduction d'eau dans l'ex-Saïgon (640 millions de francs).

D'un montant supérieur à 600 millions de francs, l'aide

française comprend deux volets. Le premier est un protocole financier de 310 millions de francs qui affecte trois secteurs : transports ferroviaires, traitement des eaux et télécommunications (hors Ho Chi Minh-Ville). Le second comprend deux conventions de la Caisse française de développement, l'une concernant l'extension d'une sucrerie dans la province de Quang-Ngai (110 millions de francs) et le développement de café du type arabica dans le nord (212 millions de francs). Ces nouveaux accords n'incluent pas une enveloppe de coopération annuelle qui tourne autour de 300 millions de francs.

En outre, plusieurs projets sont en cours de négociation. En pleine expansion, la compagnie nationale Vietnam Airlines, qui loue déjà dix Airbus et a acheté plusieurs ATR, a besoin d'A-340 et d'ATR-72. GEC-Alsthom s'intéresse à la construction de deux centrales. Des assureurs français, AXA et AGF, sont également candidats à des licences. En revanche, un projet vietnamien de satellite n'a pas été abordé lors de l'entretien que le chef de l'Etat a eu avec Trần Duc Luong, le nouveau président vietnamien, mercredi matin à Hanoï.

Il s'agit néanmoins de bases exceptionnelles, surtout dans l'horizon asiatique de la France, à ce « partenariat privilégié » franco-vietnamien que Jacques Chirac appelle de ses vœux. Si l'on tient compte de l'aide redistribuée par le biais, par exemple, d'agences francophones, le Vietnam est bien devenu « le deuxième bénéficiaire au monde » de l'aide financière de Paris.

Le pari est donc clair : le Vietnam est destiné à être la porte de la France au sein de l'Asean (Association des nations de l'Asie du Sud-Est) tout comme la France sera la porte du Vietnam au sein de l'Union européenne. Jacques Chirac a ajouté que « c'est au Vietnam que la France occupe la plus forte position en Asie : les faits sont là ».

Moyennant quoi, comme l'avait déjà fait François Mitterrand en 1993, le président de la République a demandé aux Vietnamiens de « simplifier les conditions de travail des entreprises qui veulent s'établir ici », une allusion à des réglementations contradictoires, à l'inertie de la bureaucratie et à la corruption ambiante.

Surtout, dans un geste qui a permis d'évacuer la question des droits de l'homme, Hubert Védrine a été chargé de remettre à Nguyen Manh Câm, son homologue vietnamien, une liste de quarante détenus politiques sur le sort desquels Paris souhaite attirer l'attention des autorités vietnamiennes et espère des mesures de clémence. Les responsables européens, qui ont établi

cette liste ensemble, sont censés la rappeler à chaque occasion aux dirigeants vietnamiens. Par le passé, Hanoï ne s'est pas montré insensible à ce type de démarche française.

**Le Vietnam est destiné à être la porte de la France au sein de l'Asean tout comme la France sera la porte du Vietnam au sein de l'Union européenne**

Le propos de Jacques Chirac, qui a réitéré sa confiance dans le dynamisme de l'Asie en dépit des « importantes turbulences économiques et financières » du moment, se situe, certes, dans la continuité de la politique française depuis que le Vietnam, il y a

dix ans, s'est ouvert sur le monde extérieur. Intervenant, cependant, dans une période où les réformes économiques marquent une pause et où beaucoup d'investisseurs étrangers sont gagnés par la morosité, cette visite ne peut apparaître que comme une volonté de donner un second souffle aux réformes économiques.

Les dirigeants vietnamiens ne peuvent que s'en réjouir, même si, depuis l'établissement, en 1995, de relations diplomatiques avec les Etats-Unis, ils ont moins besoin de la France. Le coup de main ainsi offert est substantiel. De leur côté, les Français choisissent comme tremplin asiatique un pays, certes charnière, mais qui n'est qu'à l'aube de son développement. La familiarité qui reste d'une histoire mouvementée mais commune facilite sans doute cette option.

L'histoire dira, cependant, si la France fait ainsi le bon choix et, surtout, si elle a les moyens d'une ambitieuse politique en Asie.

Jean-Claude Pomonti  
et Claire Tréan

## « Trouvez-leur du travail et ils apprendront le français »

Au Vietnam, la francophonie renaît malgré l'envahissant anglo-américain

HUÉ

de notre envoyé spécial

« Lâche-moi les baskets. » A Hoa-Lu, l'un des sites naturels les plus enchanteurs du Vietnam, des enfants mi-guides mi-mendiants répètent ce que leur disent des touristes français, le contingent le plus nombreux parmi les Tây (les Occidentaux). « Et maintenant, je dois vous dire au revoir », conclut, sous les applaudissements, le minuscule pionnier au foulard rouge chargé de présenter ses vœux de réussite, à l'université de Hué, à quelque trois cents délégués venus d'une trentaine de pays pour participer aux « Assises de l'enseignement du et en français ». Cella, visiblement, apprend le français à l'école et, pour lui avoir dicté un tel formalisme, son maître ne peut être que vietnamien.

La rive droite de la rivière des Parfums, où se trouvent les universités et certains établissements scolaires de l'ancienne capitale impériale, s'est donc fait l'écho, à la mi-octobre, d'une langue que chaque délégué pratiquait à sa façon. Vêtues de leur tunique blanche si seyante, de souriantes étudiantes francophones avaient été réparties dans les hôtels de la nouvelle ville pour guider les défenseurs d'un français se sentant menacé par l'envahissant anglo-américain de la globalisation mondiale.

Au Vietnam, une brèche a ainsi été rouverte. Amorcé simultanément dans le primaire et dans le secondaire en 1993, un enseignement bilingue est diffusé, depuis la rentrée de 1997, dans 524 classes qui regroupent quelque quinze mille élèves. Les filières universitaires francophones rassemblent, de leur côté, cinq mille étudiants. La première promotion de bacheliers franco-vietnamiens sortira en 1999 et, si cet effort se poursuit comme prévu, les lycées et écoles du Vietnam compteront 1 330 classes bilingues et, donc, quarante mille écoliers invités à apprendre le calcul ou la chimie en français aussi bien que dans leur langue maternelle. L'encadrement des enseignants est la responsabilité, au moins au départ, de formateurs francophones étrangers.

Ce vaste programme doit s'accompagner, au tournant du siècle, du développement coûteux de filières universitaires francophones pour accueillir les générations à venir de bacheliers franco-vietnamiens. « Trouvez-leur du travail et ils apprendront le français », avait déclaré voilà trois ou quatre ans Dô Muoi, secrétaire général du PC vietnamien. Pour l'instant, la méthode serait plutôt inverse. En outre, elle s'appuie sur le calcul, le plus souvent terre-à-terre,

de parents dont les enfants sont admis à suivre cet enseignement bilingue : ils le jugent de meilleure qualité et nourrissent l'espoir que leurs rejetons obtiendront plus tard des bourses, si difficiles d'accès, leur permettant de poursuivre leurs études dans des universités occidentales.

Ainsi renaît la francophonie au Vietnam, après un hiatus de deux décennies, puisque les derniers lycées français y ont été fermés, dans le Sud, en 1975. Telle une « année de la francophonie au Vietnam », à laquelle personne n'a curieusement

**La poignée de main avec le vainqueur de Dien Bien Phu**

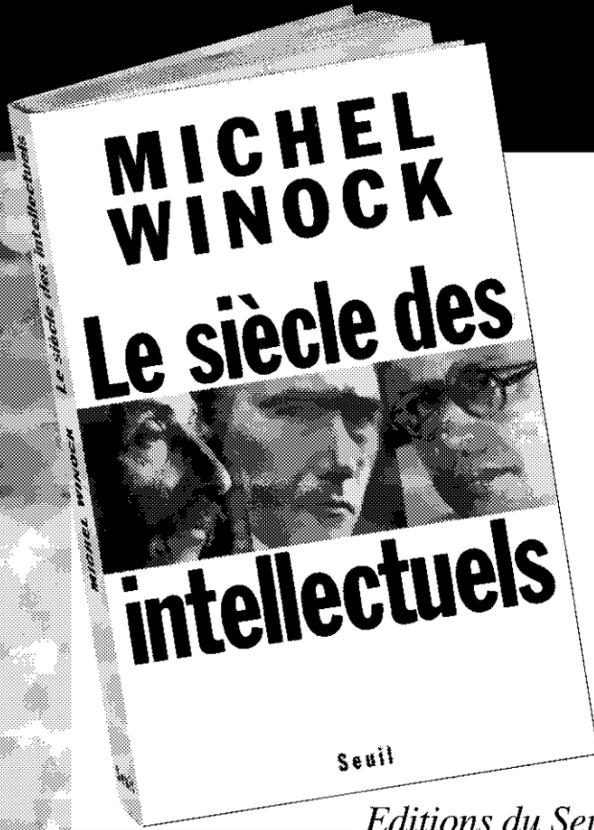
Le président français Jacques Chirac a entamé, mercredi 12 novembre, sa visite au Vietnam par une courte promenade à pied dans les rues de Hanoï. Puis, en présence du général Giap, vainqueur de la guerre d'Indochine, il a inauguré un musée d'ethnographie, aboutissement d'une collaboration entre le Vietnam et le Musée de l'Homme de Paris. Artisan de la défaite française à Dien Bien Phu, en 1954, qui sonna le glas de la présence française au Vietnam, le général Vo Nguyen Giap, 85 ans, est un fervent francophone. M. Chirac lui a serré la main. Le président français a fait un baisemain à la vice-présidente vietnamienne, Nguyen Thi Binh, signataire des accords de Paris en 1975 qui mirent fin à la guerre américaine du Vietnam. Parfaitement francophone, M<sup>me</sup> Binh est le chef de la délégation vietnamienne au Sommet de la francophonie. - (AFP)

songé, le sommet francophone de Hanoï s'accompagne, de son côté, de multiples colloques, séminaires, expositions et représentations dans les grandes villes du pays. Une cinquantaine de milliers de Vietnamiens (sur une population de 76 millions) parlent couramment le français, avec deux silhouettes dominantes : le vieil homme, trop heureux de reparler un français un tantinet désuet, et l'enfant qui commence à l'annoncer. Entre ces deux classes d'âge, le français forme un courant, réduit mais solide, parmi une élite qui a renoué avec la forte communauté vietnamienne de France.

J.-C. P.

# PRIX MĒDICIS

## ESSAI



Editions du Seuil

# Le Conseil de sécurité a décidé de renforcer les sanctions imposées à l'Irak

Le consensus international demeure toutefois fragile, certains membres permanents du Conseil étant hostiles au recours à la force si Bagdad maintenait sa décision d'expulser les experts américains de l'Unscrom, la commission chargée de le désarmer

Le Conseil de sécurité des Nations unies a adopté, mercredi 12 novembre, à l'unanimité, une résolution (la 1137) renforçant les sanctions imposées à l'Irak dont les responsables militaires qui entravent les travaux

de la Commission spéciale de l'ONU chargée du désarmement (Unscrom) de ce pays ne pourront plus désormais quitter le territoire irakien. La résolution a aussitôt été rejetée par Bagdad, qui a réaffirmé sa dé-

termination à expulser les experts américains de l'Unscrom, sans toutefois préciser de délai. Les risques d'un nouveau rebondissement de la crise ne sont ainsi pas dissipés, et les membres du Conseil de sécurité

risquent de se diviser à nouveau au cas où Bagdad mettrait sa menace à exécution. L'administration américaine, soumise à de fortes pressions intérieures, pourrait être tentée par une action militaire, mais la ré-

solution 1137 pose un garde-fou en précisant que ce sera au Conseil de sécurité de décider des « mesures à prendre » si Bagdad ne se conforme pas aux exigences de l'Organisation des Nations unies.

## NEW YORK (Nation unies)

La résolution 1137, adoptée mercredi 12 novembre par le Conseil de sécurité des Nations unies, qui impose de nouvelles sanctions à l'Irak contient en fait un double message, estiment des diplomates à New York: le premier avertit Bagdad que le Conseil ne tolérera pas le défi lancé à son autorité et le deuxième s'adresse implicitement aux Etats-Unis pour leur signifier qu'une action militaire est inacceptable.

Pour la plupart des membres du Conseil, l'attitude de l'ONU est à la mesure des faits: Bagdad fait obstacle au travail de la Commission spéciale chargée de le désarmer (Unscrom), le Conseil répond par de nouvelles sanctions interdisant à des Irakiens responsables de ces entraves de sortir de leur pays. Il « exige » du gouvernement irakien de revenir « immédiatement » sur sa décision d'expulser les membres américains de l'Unscrom et « exprime » sa « ferme intention de

prendre d'autres mesures, selon qu'il conviendra » pour garantir l'application de la résolution. La nature de ces « mesures » dépendra du comportement de Bagdad.

« Cette résolution ne nous fait pas peur », a aussitôt déclaré le vice-premier ministre irakien, Tarek Aziz. « Nous continuerons nos efforts pour défendre nos droits légitimes. Nous avons essayé d'expliquer notre cause devant le Conseil de sécurité, mais les pressions et les chantages américains nous en ont empêchés. » M. Aziz qui, selon la charte de l'ONU, avait le droit de participer à la réunion officielle du Conseil, a lui-même décidé d'y renoncer. « L'Irak est un pays fier, a-t-il expliqué. Il ne mérite pas ce genre de traitement. »

Le responsable irakien a réaffirmé que son pays expulserait les experts américains mais il n'a pas précisé de date, ce qui, estiment les nombreux diplomates qui veulent rester optimistes, « est un bon signe ». « Si la composition de l'Unscrom devient plus équilibrée, nous

n'avons rien contre les Américains, mais nous ne voulons pas qu'ils dominent la commission spéciale », a même affirmé M. Aziz, qui devait rencontrer, jeudi, le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan.

## « PRISE DE CONSCIENCE »

Les Etats-Unis pour leur part restent déterminés à réagir avec prudence, afin de sauvegarder l'unanimité fragile au sein du Conseil de sécurité. Ils attendent patiemment que Bagdad commette une faute, qui consisterait à abattre « ou même à tirer sur » les avions espions américains U 2 qui survolent l'Irak pour le compte de l'ONU. Le prochain vol de U 2 est prévu avant la fin de la semaine. « Une telle décision de la part de Bagdad serait considérée comme une agression militaire contre les Etats-Unis », explique un diplomate européen. « Je ne vois pas comment l'on pourrait alors empêcher Washington de riposter. » « Un tel acte justifierait une réponse militaire automatique », renchérit

un diplomate américain. Si Bagdad décide d'expulser les inspecteurs américains de son territoire, le Conseil de sécurité « serait en difficulté », admet un membre de cette instance, qui précise toutefois qu'un tel acte « ne justifierait pas le recours à la force, mais les Américains voudront sûrement employer des mots qui font mal », c'est-à-dire l'expression « violation flagrante » du cessez-le-feu de la guerre du Golfe, qui implique une action militaire. L'exclusion des Américains de l'Unscrom pourrait, selon certains diplomates, pousser cette commission à retirer tous ses inspecteurs. Pour éviter une telle extrémité, les efforts diplomatiques continuent « frénétiquement ».

L'Irak, commente-t-on à l'ONU, n'a pas su saisir l'occasion que lui offrait la récente crise. S'il avait renoncé à sa décision d'expulser les experts américains, il aurait pu se faire entendre par un Conseil de sécurité, dont les membres sont de plus en plus conscients des frustrations du gouvernement de Bagdad

et surtout de la situation humanitaire désastreuse qu'engendrent les sanctions de l'ONU.

« Il y a désormais une véritable prise de conscience », disait mercredi soir un ambassadeur membre du conseil. Le ton des Etats-Unis a même changé. Washington « espère voir levées les sanctions contre l'Irak », a déclaré mercredi pour la première fois, l'ambassadeur américain, Bill Richardson. « Mais la levée des sanctions sera consécutive et non antérieure au respect par l'Irak des résolutions de l'ONU. » « Il y a une lumière au bout du tunnel, a encore dit M. Richardson, et c'est aux dirigeants irakiens de l'allumer ». Des diplomates notent aussi que M. Richardson s'est dit « prêt à examiner les moyens d'alléger la souffrance de la population civile en Irak ». Allié proche de Washington concernant l'Irak, le représentant du Royaume-Uni a lui aussi déclaré que si « Saddam [Hussein] entendait la voix de la raison, le processus de la levée des sanctions pourrait commencer ».

L'ambassadeur français, Alain Dejammet, a vivement regretté que l'Irak ne soit pas revenu sur sa décision « inacceptable » d'expulser les Américains. La France, a-t-il ajouté, « se prononce fermement pour que toute action à l'égard de l'Irak soit examinée et menée strictement dans le cadre du Conseil de sécurité ». Son collègue chinois est allé plus loin, en disant clairement que Pékin « s'oppose à l'utilisation ou à la menace [de l'utilisation] de la force » contre l'Irak. La Russie interprète elle aussi la décision du Conseil comme un refus d'une action militaire. Dans un discours remarqué, le représentant de l'égypte, Nabil El Araby a plaidé pour que le Conseil de sécurité donne l'occasion à l'Irak d'exposer ses griefs. Bagdad, a encore dit M. El Araby, « nous a obligés à voter en faveur de cette résolution », mais « rien ne permet » dans le texte adopté, « le recours à la force armée ».

Afsané Bassir Pour

## Les principales dispositions de la résolution 1137

En vertu de la résolution 1137, le Conseil de sécurité « condamne » le refus de l'Irak de « coopérer pleinement et inconditionnellement avec la commission spéciale » (Unscrom), notamment « sa décision inacceptable (...) de tenter d'imposer des conditions » à cette coopération. Tous les Etats « interdiront sans retard l'entrée ou le passage en transit de tous les fonctionnaires irakiens et membres des forces armées responsables » des entraves au travail de l'Unscrom. Les sanctions seront levées « un jour après » que le chef de l'Unscrom aura assuré que ses équipes peuvent travailler librement. Les révisions des sanctions imposées depuis août 1990 « reprendront en avril 1998 ». « D'autres mesures » pourraient être prises pour assurer l'application de « la présente résolution ». - (AFP)

**VENTES PAR ADJUDICATION**  
Régisseur O.S.P. - 136, av. Charles de Gaulle  
92523 NEUILLY SUR SEINE Cedex  
TEL. : 01.46.40.26.13 - FAX. : 01.46.40.70.66

---

**75** Vente sur saisie immobilière au Palais de Justice de PARIS  
**LE JEUDI 20 NOVEMBRE 1997 à 14h30 - EN 5 LOTS**  
**5 STUDIOS à PARIS (7<sup>ème</sup>)**  
**25, rue Bosquet**  
aux 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> étages du bâtiment A

**MISES A PRIX : 1<sup>er</sup> lot : 72.000 F - 2<sup>ème</sup> lot : 67.500 F**  
**3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> lots : 96.000 F chacun - 5<sup>ème</sup> lot : 67.500 F**

S'adr. à Maître Bernard-Claude LEFEBVRE, Avocat à PARIS (1<sup>er</sup>), 20, quai de la Mégisserie - Tél. : 01.40.39.07.39

---

**75** Vente au Palais de Justice de PARIS,  
**le JEUDI 27 NOVEMBRE 1997 à 14h30 - EN UN SEUL LOT :**  
**UN APPARTEMENT de 265 m<sup>2</sup>**  
environ, au 2<sup>ème</sup> étage droite de **8 PIÈCES PRINCIPALES**  
**3 CHAMBRES** au 6<sup>ème</sup> étage et **2 CAVES** au sous-sol  
dans un immeuble sis à  
**PARIS (16<sup>ème</sup>)**  
**45, rue Emile Meunier et 75, rue des Belles Feuilles**

**MISE A PRIX : 3.000.000 de Frs**

S'adresser à Maître François WALHAIN, Avocat au Barreau de PARIS, 22, avenue Pierre 1<sup>er</sup> de Serbie (75116) PARIS - Tél. : 01.47.23.40.47  
Sur les lieux pour visiter le LUNDI 24 NOVEMBRE 1997 de 14 h à 15 h

---

**94** Vte s/sais. Pal. Just. Créteil (94), le **Jeudi 27 Novembre 1997 à 9h30**  
**PROPRIETE à SAINT MAUR DES FOSSES (94)**  
**2, RUE JEAN MERMOZ SUR TERRAIN DE 854 M<sup>2</sup>**  
Rez-de-ch. de 120 M<sup>2</sup> env. : entrée (entr. et bureau), salon donnant sur jardin, cuis. aménagée, s. à manger, 1<sup>er</sup> étage de 50 M<sup>2</sup> env. : chambre, s. de bns, 2<sup>ème</sup> ét. de 50 M<sup>2</sup> env. : 2 ch. avec s. de bns, S/sol : buanderie, salle de jeux - Fond jardin : bureau de 20 M<sup>2</sup> env.

**MISE A PRIX : 500.000 Frs**

S'adr. : M<sup>e</sup> Th. MAGLO, Avocat, 4, allée de la Toison d'Or à CRETEIL (94). Tél. : 01.49.80.01.85 (exclusivement de 9h30 à 12h)  
Vis. s/pl. le Vendredi 21 Novembre 1997 de 11h00 à 12h00

---

**94** Vte s/sais. au Pal. de Just. de Créteil, le **Jeudi 27 Novembre 1997 à 9h30**  
**APPARTEMENT à ST MAUR DES FOSSES (94)**  
**24 bis, avenue Paul Doumer et 2, avenue de Vintimille**  
Rez-de-ch. et 1<sup>er</sup> étage (surf. 110 M<sup>2</sup> env.) : cuis. américaine, salon 3 chambres, s. de bns, s. d'eau, wc, Bât. - **Garage (30 M<sup>2</sup> env.)**

**MISE A PRIX : 200.000 Frs**

S'adr. : M<sup>e</sup> Th. MAGLO, Avocat, 4, allée de la Toison d'Or à CRETEIL (94). Tél. : 01.49.80.01.85 (exclusivement de 9h30 à 12h)  
Vis. s/pl. le Vendredi 21 Novembre 1997 de 9 h 30 à 10 h 30

---

**74** Vte s/sais. immo. au TGI de THONON-LES-BAINS (Hte-Savoie), **Vendredi 28 Novembre 1997 à 15h - EN UN LOT**  
**UNE BELLE PROPRIETE**  
**EN BORDURE DU LAC LEMAN**  
**AVEC PARC ET DEUX MAISONS**  
**Commune de PUBLIER**  
Pour une contenance totale de 1ha 99a 84 ca

**MISE A PRIX : 13.000.000 de Frs**

Visite sur les lieux : Lundi 17 Novembre 1997 de 9h à 12h  
S'adr. à la SCP MERMET-PAULY-BALTAZARD, Avocats, 2, rue Alfred Bastin, 74100 ANNEMASSE - Tél. : 04.50.37.27.34

## Bill Clinton subit les pressions des partisans de la « manière forte »

WASHINGTON

de notre correspondant

Les Américains gardent deux fers au feu dans la crise irakienne. Tout en jouant, aux Nations unies, la carte de la diplomatie, ils envisagent une éventuelle option militaire, et tentent d'y préparer l'opinion internationale. Le ton des éditoriaux de la presse et des commentaires des responsables républicains est allé crescendo durant la crise, accentuant ainsi la pression sur Bill Clinton. Les responsables de l'administration mesurent cependant à quel point l'échec ou les limites de la diplomatie risqueraient de placer l'Amérique dans une logique stérile d'affrontement: dès lors que le président irakien voit plus d'avantages que d'inconvénients à subir une « punition » américaine, celle-ci, quelle que soit sa vigueur, perd largement de son efficacité.

C'est pour éviter de s'engager dans une telle impasse, et aussi pour faire perdurer la coalition internationale mise sur pied lors de la guerre du Golfe, que l'administration Clinton s'est efforcée d'aboutir à un compromis à New York, quitte à ce que la résolution adoptée par le Conseil de sécurité ne mentionne pas explicitement les « graves conséquences » menaçant l'Irak - c'est-à-dire une possible intervention militaire -, si Bagdad persiste à défier l'ONU. Mais un échec à l'ONU n'aurait laissé d'autre option au président que celle d'une frappe militaire (laquelle serait quasi automatique si un avion-espion américain U 2 était abattu).

« Je me félicite de la prompte, claire et ferme résolution (...) condamnant l'Irak », a dit M. Clinton, mercredi, dans un communiqué. « Il reste à savoir s'il est pleinement satisfait de la réaction du gouvernement irakien », qui a rejeté la résolution 1137, a renchéri son porte-

parole, Michael McCurry. Le consensus politique dont M. Clinton bénéficie aujourd'hui ne résistera pas longtemps si les républicains acquiescent à la conviction que l'administration démocrate cherche par tous les moyens à éviter d'utiliser la force, quitte à s'humilier devant le régime irakien. Et est temps, soulignait récemment le très conservateur *Washington Times*, que le président « arrête de se cacher derrière la communauté internationale et les résolutions des Nations unies ».

## QUESTION DE CRÉDIBILITÉ

Nombreux sont les commentateurs qui reconnaissent que les frappes militaires de juin 1993 et septembre 1996 en Irak ont à peine affaibli le potentiel de Bagdad. Une action militaire ne doit pas être un « coup d'épingle », a insisté Trent Lott, le chef de la majorité républicaine au Sénat, pour qui le tir de missiles de septembre 1996 - après une intervention de l'armée irakienne au Kurdistan en soutien à une faction kurde contre une autre -, non seulement n'était pas suffisamment décisif, mais a « rendu Saddam plus fort ».

Dans ce registre « va-t'en-guerre », les conseils furent nombreux, de même que les éditoriaux, dénonçant la position diplomatique de la France à l'égard de l'Irak, largement considérée comme obéissant à des considérations purement mercantiles, c'est-à-dire pétrolières. Il n'y eut guère que le *Wall Street Journal* pour rappeler, chiffres des Nations unies à l'appui, que dans le cadre des exportations de brut irakien autorisées par la résolution « pétrole contre nourriture », la France arrive en quatrième position (11,5 millions de barils), juste devant... les Etats-Unis (9,9 millions de barils).

## Le premier ministre israélien réaffirme son pouvoir sur le Likoud grâce à l'abrogation du système des primaires

JÉRUSALEM

de notre correspondant

Brillante exécution d'un véritable coup de maître ou pénible manœuvre lourde de conséquences ? Partagés sur la question, les commentateurs politiques israéliens étaient en tout cas unanimes, mercredi 12 novembre, pour admettre que la petite révolution interne - « de type péroniste », notait le *Yedioth Aharonot* -, réalisée dans la nuit de mardi à mercredi par Benyamin Nétanyahou à la convention nationale quadriennale du Likoud, va considérablement renforcer son pouvoir sur le parti et sur le gouvernement.

Finis les primaires qui permettaient aux 200 000 militants du premier parti de la droite israélienne de choisir leurs candidats à la députation, et donc leurs ministres potentiels: 65 % des 2 700 délégués de la convention ont choisi d'annuler ce système mis en place il y a tout juste deux ans et de faire machine arrière. Que le Likoud sorte financièrement affaibli de la manœuvre - « pour quoi les militants paieraient-ils leur adhésion s'ils n'ont plus droit à la parole ? », demandaient des opposants internes - ne

semble guère préoccuper le comité central du parti. Dorénavant, et comme jadis, les élus du Likoud seront présélectionnés par un bureau politique dominé par les partisans du chef du gouvernement. Le détail du nouveau système de sélection sera présenté dans les trois mois à venir, et l'on ignore encore si le premier parti de la coalition nationale-religieuse au pouvoir entend également abroger les primaires internes pour le choix du prochain candidat à la direction du pays. C'est grâce à ce système, qui permet de passer par-dessus la tête des caciques du parti, qu'un certain Benyamin Nétanyahou avait pu être désigné candidat de la droite pour les élections nationales de juin 1996.

Chacun le sait en Israël, le premier ministre qui fut en son temps l'un des plus farouches partisans de l'introduction des primaires a changé d'avis. Et il est à l'origine de l'abrogation du système intervenue mercredi. C'est qu'entretemps le candidat Nétanyahou est devenu chef du gouvernement, et il a parfois fort à faire pour contrôler les ministres - Likoud, mais pas seulement - de son équipe. Comme l'écrivait dès mardi le journal de droite *Maariv*, le chan-

gement « lui permettra d'éliminer plus facilement les rivaux du type Dan Méridor », l'ancien ministre des finances contraint à la démission il y a quelques mois et qui demandait, mercredi, avec véhémence celle de M. Nétanyahou.

## « RETOUR EN ARRIÈRE »

Impossible dorénavant pour les barons mécontents d'en appeler directement aux militants sans passer par les apparatchiks du parti. Le premier ministre, qui a déjà annoncé son intention de se représenter aux élections nationales prévues pour l'an 2 000, en aura les mains plus libres vis-à-vis de ses ministres les plus critiques. « Ou bien vous obéissez, ou bien vous n'avez aucune chance d'obtenir un mandat pour les prochaines élections », tel est dorénavant le mot d'ordre sous-jacent du nouveau règlement.

Officiellement, affirme son entourage, le chef du gouvernement, directement accusé par certains de ses ministres comme Ariel Sharon et Joshua Matza d'avoir « joué un double jeu » dans cette affaire, ne tenait pas spécialement à obtenir l'annulation des primaires à une date aussi éloignée des élections nationales. Sous la pression des

neuf ministres Likoud actuellement en place et qui étaient, tous ou presque, opposés au changement de système, M. Nétanyahou, qui avait habilement manœuvré en coulisse pour obtenir rapidement gain de cause sans apparaître comme le *deus ex machina* de l'opération, a voulu donner, lundi, l'impression qu'il changeait son fusil d'épaule. « Nous avons le temps, donnons nous une période de réflexion », plaïda-t-il lundi. Mal lui en prit.

Excédés par cette volte-face - « probablement feinte », écrivait mercredi les commentateurs locaux -, les 2 700 apparatchiks qui, la veille encore, faisaient un triomphe à leur chef, se mirent à le huer, à siffler et à exiger l'abrogation immédiate des primaires. Avec un bel ensemble, la presse jugea, mardi, que M. Nétanyahou avait peut-être un instant « perdu le contrôle de son parti », lequel s'était « mutiné ». Elle y vit le premier signe possible d'« une scission en devenir ». Rien de tout cela n'est démontré. La seule chose certaine est que l'opération « retour en arrière » a été menée de main de maître.

Patrice Claude

## Moscou va restituer les archives françaises saisies à Berlin

MOSCOU. Les autorités russes vont rendre à Paris toutes les archives françaises dont l'armée soviétique s'était emparée à Berlin à la fin de la seconde guerre mondiale. Une commission franco-russe doit étudier, à partir du 9 décembre à Paris, les modalités du retour en France de ces archives, que les nazis avaient saisies en 1940. Lors de sa visite en Russie fin septembre, Jacques Chirac avait souhaité que les archives soient restituées au plus vite. La majorité des documents date de l'entre-deux-guerres et concerne la sûreté nationale, avec plus de 900 000 dossiers. Parmi les archives privées figurent celles de Léon Blum, de Jules Moch, d'André Maurois, de la famille Rothschild, de l'évêque de Strasbourg et d'associations juives. Selon Vladimir Semago, membre de la Douma d'Etat (Chambre basse) et coordonnateur de la commission russe, Moscou a déjà restitué 95 % des archives. - (AFP)

## Le financement de l'aide étrangère oppose le Congrès et la Maison Blanche

WASHINGTON. La secrétaire d'Etat, Madeleine Albright, a averti mercredi 12 novembre qu'un conflit opposant l'exécutif et le Congrès, à majorité républicaine, sur le déblocage de fonds finançant l'aide étrangère américaine, risquait de paralyser la diplomatie américaine. Les responsables républicains du Sénat ont en effet menacé de ne pas voter le restant de la contribution américaine aux nouveaux accords d'emprunt (NAB) du Fonds monétaire international, ainsi que 926 millions de dollars (environ 5,28 milliards de francs) en arriérés américains à l'Organisation des nations unies (ONU), si la Maison Blanche n'accepte pas de suspendre toute aide à des programmes étrangers autorisant l'avortement. « C'est un sujet important qui mérite un débat complet et équilibré », a affirmé Madeleine Albright lors d'un discours à Washington, mais l'impasse qu'il a créée menace de sérieusement saper notre capacité à conduire une politique étrangère à un moment très critique. » L'administration souhaite dissocier les deux sujets, a indiqué M<sup>me</sup> Albright, citant les tensions actuelles avec l'Irak, la nécessité pour les Etats-Unis de continuer à soutenir l'ONU ou encore la capacité pour Washington à intervenir en cas de crise financière, notamment en Asie. - (AFP)

## L'attentat anti-américain du Pakistan revendiqué par un groupe inconnu

KARACHI. Un groupe clandestin se réclamant du Pakistanais Mir Aimal Kasi, meurtrier présumé de deux agents de la CIA, a revendiqué l'attentat qui a coûté mercredi 12 novembre la vie à quatre Américains et leur chauffeur à Karachi, a rapporté jeudi la presse locale. Ce groupe, le Comité d'action secret Aimal, inconnu jusqu'alors, a adressé une lettre de revendication à des journaux. Les auteurs de la lettre menacent de détruire les missions diplomatiques américaines et les autres intérêts américains si Aimal Kasi (Kasi, selon l'acte d'accusation de la justice américaine) était condamné à mort par le tribunal de Fairfax (Virginie), qui vient de le reconnaître coupable du meurtre de deux agents de la CIA en janvier 1993. Le département d'Etat a recommandé aux Américains de reporter les voyages « non essentiels » au Pakistan. - (AFP)

### AMÉRIQUES

■ **ÉTATS-UNIS : le procès de Theodore Kaczynski**, ancien universitaire accusé d'avoir envoyé des colis piégés à travers les Etats-Unis pendant dix-huit ans, s'est ouvert, mercredi 12 novembre, devant un tribunal fédéral de Sacramento (capitale de la Californie). Âgé de cinquante-cinq ans, Theodore Kaczynski encourt la peine de mort. Il est accusé d'être le mystérieux « Unabomber » qui a posté, de mai 1978 à avril 1995, seize bombes, faisant trois morts et vingt-trois blessés. - (AFP)

### EUROPE

■ **RÉPUBLIQUE TCHÈQUE : le président tchèque Vaclav Havel**, hospitalisé depuis dix jours pour une pneumonie, a confirmé mercredi 12 novembre dans un entretien au quotidien *Pravo* qu'il maintenait, malgré ses problèmes de santé, sa candidature à une réélection pour un mandat de cinq ans. Le scrutin, parlementaire, doit avoir lieu en janvier prochain. - (AFP)

■ **BOSNIE : le diplomate allemand Hans Schumacher**, 49 ans, a pris ses fonctions, mercredi 12 novembre, comme adjoint du haut représentant civil en Bosnie, l'Espagnol Carlos Westendorp, qui supervise la mise en œuvre du volet civil de l'accord de paix de Dayton. M. Schumacher était jusqu'à présent ambassadeur d'Allemagne en Namibie. Il remplace à ce poste un autre diplomate allemand, Gerd Wagner, décédé dans l'avarie d'un hélicoptère de l'ONU le 17 septembre en Bosnie centrale. - (AFP)

■ **VATICAN : le pape, légèrement souffrant**, n'a pas pu lire le texte de son intervention au cours de l'audience hebdomadaire, mercredi 12 novembre, devant dix mille fidèles réunis salle Paul-VI. C'est la première fois, depuis son élection en 1978, qu'il accepte d'être suppléé par des prêtres de la secrétairerie d'Etat. - (Reuter)

### ÉCONOMIE

■ **RUSSIE : les transactions ont été interrompues**, mercredi 12 novembre, à la Bourse de Moscou, où les actions étaient en forte chute (plus de 7,5 % de baisse dans la journée), ont rapporté les agences russes. Le 28 octobre, la Bourse de Moscou avait clôturé en chute libre de 21,09 %, dans la foulée de la crise boursière mondiale, avant de regagner le terrain perdu (+ 20 %) dès le lendemain. - (AFP)

■ **UKRAÏNE : le produit intérieur brut (PIB)** de l'Ukraine a chuté de 5 % durant les trois premiers trimestres de cette année, par rapport à la même période en 1996, a indiqué mercredi 12 novembre le ministre ukrainien des finances, Igor Mitioukov. La tendance du PIB est à la baisse depuis l'indépendance, en 1991, de cette ancienne république soviétique de cinquante et un millions d'habitants. En 1996, le PIB avait chuté de 10 %. - (AFP)

## Négociations décisives à l'OMC sur la libéralisation des services financiers

GENÈVE. A l'approche de la date butoir du 12 décembre, les négociations sur la libéralisation des services financiers, menées sous les auspices de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), sont entrées dans une phase décisive. Deux jours après la reprise des pourparlers à Genève, un groupe de travail, réuni mercredi 12 novembre, a pris la mesure du chemin restant à parcourir pour aboutir à un accord dans les délais impartis. Jusqu'à présent, quarante-cinq pays, dont les quinze de l'Union européenne, se sont engagés à ouvrir leur marché à la concurrence des banques et des compagnies d'assurances étrangères. Malgré la tourmente financière qui les a frappés, plusieurs pays d'Asie du Sud-Est ont présenté ou promis des offres, leurs intentions restant à concrétiser. D'autres, comme l'Inde, ne se sont pas encore prononcés. Une fois de plus, le succès des négociations dépendra de l'attitude des Etats-Unis qui avaient refusé, au dernier moment, de se joindre à un accord en 1995, estimant insuffisantes les offres de certains pays asiatiques. - (Corresp.)

# La France va ouvrir en 1998 quatre écoles militaires en Afrique

Ces centres de formation auront une vocation régionale

En 1998, la France ouvrira en Afrique quatre écoles militaires à vocation régionale, c'est-à-dire des centres de formation implantés en un

pays mais voués à recevoir des stagiaires venus d'autres Etats de la région. Le projet en question vise à transférer progressivement de France vers

l'Afrique la formation des cadres des armées nationales et non plus à les attirer dans des écoles militaires françaises.

L'OUVERTURE en Afrique, dès 1998, de quatre écoles militaires à vocation régionale représente un investissement estimé à 100 millions de francs, selon Bernard Cazeu, député PS de la Manche et rapporteur, à l'Assemblée nationale française, de la commission de la défense pour les activités de la Mission militaire de coopération (MMC). Cette décision vise à transférer progressivement vers l'Afrique la formation de cadres qui étudiaient dans les écoles militaires françaises.

Relevant du secrétariat d'Etat à la coopération, la MMC disposera en 1998 d'un budget de 703,3 millions de francs (en diminution de 4,9 % par rapport à 1997) et elle mobilisera auprès d'une vingtaine de pays environ cinq cent soixante-dix coopérants et assistants techniques (en baisse de plus de 10 %), qui sont, pour la grande majorité, fournis par le ministère de la défense.

Un coopérant ou assistant français est un gendarme, la France s'attachant désormais à la mise sur pied sur le continent africain d'unités de

sécurité et de forces de maintien de l'ordre qui soient davantage respectueuses de la loi. La MMC a prévu d'ouvrir, l'an prochain, quatre écoles nationales mais à vocation régionale.

### MODÈLE AU MALI

Avec son aide, le pays où sera implantée une école accueillera ses propres stagiaires et ceux des pays de la région, et, à l'inverse, il pourra envoyer ses cadres en formation dans les écoles des Etats voisins. Ainsi, une école d'application de gendarmerie assurera, à Abidjan (Côte-d'Ivoire), la formation initiale des futurs officiers de gendarmerie. Une école du service de santé, à Lomé (Togo), instruira les médecins militaires. Une autre école, à Thiès (Sénégal), sera chargée de l'instruction initiale des officiers d'active. Et la quatrième école, à Rosso (Mauritanie), formera des spécialistes de la mécanique automobile.

Ces quatre centres devraient fonctionner sur le modèle d'une école qui existe déjà à Koulikou (Mali) et qui instruit des cadres

d'état-major et de l'administration militaire pour l'Afrique de l'Ouest. Cent dix stagiaires en provenance de neuf pays différents y sont inscrits pour 1998. Pour l'instant, ces quatre écoles à vocation régionale coexisteront avec deux écoles inter-africaines anciennes : l'une, à Bouaké (Côte-d'Ivoire), pour les transmissions, et la seconde, située à Thiès, pour l'infanterie.

M. Cazeu précise, dans son rapport parlementaire, que le but de la MMC est de faire en sorte que 50 % de la formation assurée, aujourd'hui, en France puisse avoir lieu sur place, en Afrique, en l'an 2002 grâce à un enseignement développé de façon autonome par les pays eux-mêmes.

Outre qu'il est dicté par une vision qui se veut nouvelle des rapports entre Paris et l'Afrique, ce transfert a une double raison propre à la France. « Il s'agit, écrit le député PS de la Manche, à la fois, de pallier la réduction du format des armées françaises qui, à très court terme, doit entraîner une diminution corrélative du nombre de places of-

feres aux stagiaires étrangers dans les écoles militaires françaises [un maximum de 20 %], et d'adapter l'enseignement à certaines réalités africaines. »

### COMPAGNIES « TOURNANTES »

Parallèlement à ces actions de formation de la MMC, la France a prévu de réduire son dispositif militaire déployé en Afrique, dont le coût est évalué à l'heure actuelle à quelque 3 milliards de francs par an.

De 8 000 hommes en 1997, ce dispositif, qui a commencé d'évoluer avec, notamment, le retrait du Centrafrique achevé au printemps 1998, sera ramené à 5 600 durant les années prochaines. Le système de présence va être revu : il sera assuré par des compagnies « tournantes », affectées pour quatre mois et régulièrement relevées, au lieu de garnisons quasi permanentes avec les familles. Les armées escomptent réaliser 800 millions de francs d'économies avec cette réorganisation des forces.

Jacques Isnard

JAÏPUR  
UN PARFUM SI ATTACHANT...

BOUCHERON  
PARIS

BOUCHERON PARIS :  
26, PLACE VENDÔME - 78, RUE DES SAINTS-PÈRES - 134, AVENUE VICTOR HUGO  
ET CHEZ LES DÉPOSITAIRES AGRÉÉS.

## Le président kényan briguera un nouveau mandat le 29 décembre

LES ÉLECTIONS pluralistes présidentielle et législatives au Kenya ont été fixées au 29 décembre, a annoncé, mercredi 12 novembre, au cours d'une conférence de presse à Nairobi, le président de la Commission électorale Zacchaeus Chesoni. Cette décision fait suite au vote par les députés, la semaine dernière, d'un projet de réforme de la Constitution devant favoriser l'organisation d'un scrutin plus juste. Elle intervient après plusieurs vagues de violences politiques qui ont fait plus d'une centaine de morts depuis le mois de juillet.

Le président, Daniel arap Moi, a dissous lundi le Parlement, ouvrant ainsi la voie à des élections, qui l'opposent à huit candidats. Le vainqueur devra remporter un minimum de 25 % des voix dans au moins cinq des huit provinces du pays. M. Moi, soixante-treize ans, qui dirige le pays depuis 1978, a averti que le gouvernement n'auto-riserait aucun « chaos » pendant la campagne. Les réformes constitutionnelles ont été ratifiées la semaine dernière. Elles autorisent la formation d'un gouvernement d'union nationale ou de coalition si aucun parti ne remporte la majorité absolue lors du scrutin législatif. Elles garantissent une égalité de temps d'antenne pour tous dans les médias et rendent l'organisation de rassemblements par l'opposition plus facile. Elles prévoient enfin que des représentants de l'opposition figurent parmi les parlementaires nommés. Les programmes des candidats à la présidence sont identiques : la lutte contre la corruption endémique, la restauration des infrastructures du pays et une plus grande attention à l'éducation et à la santé. — (AFP)

# Hassan II joue l'alternance politique pour légitimer la monarchie

Les élections législatives anticipées pourraient être fatales à l'opposition marocaine incapable de présenter des listes communes pour faire front au régime chérifien. Treize millions d'électeurs se rendront aux urnes le 14 novembre

Après deux semaines de campagne électorale terne et peu politisée, treize millions d'électeurs marocains se rendront aux urnes, vendredi 14 novembre, pour élire, au suffrage universel direct à un tour, trois cent

vingt-cinq députés, pour cinq ans. Seize partis (dont une formation islamiste) présentent 3 319 candidats. Le roi Hassan II, qui est dans sa trente-septième année de règne, a fait savoir à plusieurs reprises qu'il souhaitait

qu'une « politique d'alternance », déjà proposée en 1995 mais rejetée, à l'époque, par l'opposition, émerge des urnes. Après l'élection de la chambre basse, vendredi, une chambre des conseillers, disposant d'un droit

de censure sur le gouvernement, sera désignée le 5 décembre, au suffrage indirect par divers organes sociaux et professionnels. Ce système bicaméral a été approuvé en 1996 par référendum.

### RABAT

de notre envoyé spécial

« Le roi doit prier ardemment pour que l'opposition gagne les élections. » Cette réflexion d'un intellectuel résume bien les calculs qui ont conduit le souverain marocain à bousculer le calendrier électoral et à organiser des législatives un an avant l'échéance officielle. Le souverain chérifien, avant de passer la main au prince héritier, Sidi Mohamed, veut favoriser l'alternance et ainsi légitimer le pouvoir. « Le rêve de Hassan II, confirme un diplomate, c'est de disposer de trois blocs — droite, gauche, centre — au Parlement et d'avoir des coalitions de centre-droite et de centre-gauche. Cela créera une stabilité, une dynamique et une légitimité de l'appareil politique qui bénéficiera à la monarchie. »

Le projet est séduisant, mais ils se heurtent à l'émiettement des forces politiques. Vendredi 14 novembre, pas moins de seize partis politiques vont se disputer les suffrages de quelque 13 millions d'électeurs. En moyenne, une dizaine de candidats (mais pratiquement pas de femmes) s'affrontent dans chacune des 325 circonscriptions. Certes, une poignée de grandes formations dominent la compétition, mais sans qu'il soit possible de prédire la couleur de la future Chambre des députés. « Il y a un vrai suspense. On ne sait pas qui va avoir la majorité », résume un jeune Marocain passionné de politique (ils sont rares).

Ancrée à droite, la majorité actuelle (« les partis de l'administration », comme les Marocains les surnomment), regroupée au sein du *Wifak* (l'entente), est usée par des dizaines d'années d'exercice du

pouvoir. Un peu à l'écart de cette mouvance, le Rassemblement national des indépendants (RNI) d'Ahmed Osman, un ancien premier ministre, essaie de capitaliser son éloignement des affaires ces derniers temps et se présente comme un parti de centre droit qui pourrait faire alliance avec une frange de l'opposition.

### A l'inverse de la précédente chambre, celle qui sortira des urnes sera élue au suffrage universel direct

Mais cette dernière survivra-t-elle aux élections ? Rien n'est moins sûr. Attelage contre nature associant notamment une vieille formation de gauche, l'Union socialiste des forces de progrès (USFP) d'Abderrahmane Youssoufi, à l'Istiqlal de l'inamovible Mohamed Boucetta, parti historique qui cultive le nationalisme et l'islamisme, la *Koutla* — le « bloc » des quatre partis de l'opposition — n'a aucun ciment idéologique. Simple alliance de circonstance, leur union risque de voler en éclats au lendemain des législatives.

Déjà, aux élections communales de juin, ils ont été incapables de présenter des listes communes. Cette fois encore, chacun est parti à la bataille sous sa propre bannière

(alors que le *Wifaq* présente des dizaines de candidatures communes). « *Demain la Koutla sera incapable de former une coalition. Qu'il s'agisse de l'Istiqlal ou de l'USFP chacun des deux partis privilégie ses intérêts propres au dépens de l'union* », note un homme politique. Dans ces conditions, toutes les combinaisons restent possibles pour la constitution de la future majorité. Un rapprochement entre l'Istiqlal et une formation de la majorité actuelle n'est pas à exclure. Tout comme une alliance entre l'USFP et le RNI. Le caractère vague — pour ne pas dire inconsistant — des différents programmes politiques ouvre paradoxalement beaucoup de perspectives.

Au-delà de ces tractations, l'essentiel, au yeux du Palais, est que l'opposition accepte de jouer le jeu. Elle l'a fait après avoir obtenu gain de cause sur deux points essentiels. A l'inverse de la précédente Chambre, celle qui sortira des urnes le 14 novembre sera élue au suffrage universel direct. Ce n'était pas le cas de la précédente dont le tiers des membres était désigné par le pouvoir. Une deuxième assemblée de 275 membres, la Chambre des conseillers (une sorte de Sénat), censée représenter « les forces vives de la nation » (communes, syndicats, associations) sera désignée le 5 décembre au scrutin indirect.

Autre avancée, le scrutin de vendredi sera « transparent et honnête », a promis le ministre de l'in-

térieur, Driss Basri, l'homme de confiance du roi. Ce qui n'empêche pas les dirigeants politiques de dénoncer l'achat des voix pratiqué à grande échelle, selon eux, par les partis proches du pouvoir. En fin de compte, l'opposition a échoué sur un seul point : elle a renoncé à demander le départ du ministre de l'intérieur. « *Soit ses dirigeants, tous très âgés, ont compris qu'ils ne l'obtiendraient pas et qu'il valait mieux passer outre s'ils veulent diriger le gouvernement ; soit Basri leur a dit qu'il abandonnerait son poste après les élections. Ou alors le roi n'a pas encore décidé* », observe un habitué des jeux du Palais.

Les Marocains, eux, ne donnent pas le sentiment de se passionner pour les élections (la tentation d'améliorer le taux de participation existe). Il est vrai que la campagne électorale est terne. Rien, sinon la couleur ne distingue les affiches électorales des différents candidats. « *On dirait des avis de recherche* », ironise un habitant de la capitale. A la télévision, la campagne officielle est insipide. « *Les deux chaînes de télévision nous livrent un spectacle affligeant, qui provoque plus la répulsion qu'il ne donne envie de se mobiliser pour le rendez-vous du 14 novembre* », constate le journal *Libération*. Et le quotidien proche des socialistes de l'USFP de stigmatiser « la désolation des hommes-troncs qui viennent [...] livrer des lieux communs, manier des concepts et des mots galvaudés, usés d'avoir

*trop servi* ». Les seuls à même de mobiliser les foules sont les islamistes du Mouvement populaire constitutionnel et démocrate (MPCD), tolérés par le pouvoir, dont le chef de file, Abdelkrim Khatib, a annoncé qu'ils présenteraient 148 candidats dans les grands centres urbains après avoir boycotté les scrutins pendant vingt ans.

Dans un cinéma de la banlieue de Rabat, il y a quelques jours, le MPCD a fait salle comble pour sa première réunion publique. Devant un public conquis d'avance — hommes et femmes étaient soigneusement séparés — l'orateur a plaidé pour « un Etat islamique » avant d'appeler les jeunes à devenir « les combattants de Dieu et de l'Islam ». La foule a applaudi le nom d'Abassi Madani, le dirigeant algérien de l'ex-Front islamique du salut (FIS) avant de dénoncer péle-mêle la violence, la corruption, et le tourisme accusé d'apporter avec lui quantité de maux.

Les islamistes, selon des diplomates, devraient rafler une vingtaine de sièges dans la future Assemblée. En théorie car, si le ministre de l'intérieur a promis de ne pas manipuler le résultat du scrutin, nombre de Marocains sont convaincus qu'il saura faire une exception pour les islamistes. « *Ils leur donneront cinq sièges, pas un plus* », affirme une source bien informée.

Jean-Pierre Tuquoi

## A Laâyoune, les panneaux d'affichage sont souvent vierges

### LAÂYOUNE

de notre envoyé spécial

A Laâyoune — plus d'un millier de kilomètres au sud de Rabat —, l'écho de la campagne électorale est à peine perceptible. Les panneaux d'affichage sont

### REPORTAGE

Un paradis fiscal coincé entre le désert et l'océan Atlantique, où l'on séjourne « parce qu'ici, au moins, il y a du travail »

souvent vierges et les tracts quasi inexistant dans cette ville coincée entre le désert et l'océan Atlantique. Les habitants ont d'autres préoccupations : se constituer un petit pécule avant de retourner vivre dans des régions plus hospitalières. A Laâyoune, on peut gagner de l'argent. Car il y a du travail.

Parce qu'il fallait que Laâyoune, modeste bourgade du temps de la colonisation espagnole, devienne le plus rapidement possible une cité marocaine prospère et puissante, une sorte de nouvelle frontière pour le royaume, Rabat n'a pas lésiné sur les moyens. A Laâyoune, personne ne paie d'impôts directs : ni les entreprises, ni les commerçants, ni les particuliers.

### GRATUITÉ ET SUBVENTIONS

Les seuls à être taxés sont les fonctionnaires. Mais pour qu'ils ne soient pas défavorisés, ils perçoivent un traitement double lorsqu'ils sont en poste dans ce territoire que le Maroc et le Front Polisario se disputent depuis près de vingt ans.

La ville a de quoi rendre jalouse bien des cités du royaume. En une génération, des centaines de kilomètres de routes ont été goudronnées dans le désert. Un aéroport international, une usine de dessalement de l'eau de mer, des logements, des écoles ont été construits. Deux ports existent là où il n'y avait, du temps des Espagnols, que des abris pour les barques

## L'ambassade d'Algérie dénonce une « campagne médiatique » contre son pays

L'ambassadeur d'Algérie, Mohamed Ghoulmi, réfute les informations impliquant Alger dans certains des attentats perpétrés à Paris en 1995 et dénonce « une campagne médiatique » de « désinformation » menée contre son pays.

Dans une lettre adressée au *Monde*, l'ambassadeur critique l'article publié dans notre édition du 11 novembre. Celui-ci citait une source algérienne, se présentant comme membre des services de sécurité, qui mettait en cause ceux-ci dans deux des attentats commis à Paris et dans certaines des violences qui ensanglantent l'Algérie depuis près de six ans. « *Je suis étonné de la légèreté avec laquelle votre journal a diffusé des*

*« informations » qui ne mériteraient pas plus que le qualificatif de farfelues si elles ne portaient gravement atteinte à l'honneur de l'Etat algérien et à celui de ses institutions* », écrit M. Ghoulmi. L'article du *Monde* a paru vingt-quatre heures après que l'hebdomadaire britannique *The Observer* eut publié des informations allant dans le même sens.

« *A quels objectifs répondait donc la publication de telles allégations reconnues par vous-même comme lourdes d'invéraisemblances (...)?* », interroge l'ambassadeur, qui poursuit : « *Le plus grave réside dans la prise en charge [par Le Monde] d'une propagande aussi dangereuse qu'irresponsable avec ce titre sans ambiguïté : « Des*

*« fuites » impliquent Alger dans les attentats de Paris »...* ». M. Ghoulmi observe que *Le Monde* ne saurait « ignorer la gravité » de telles accusations. « *Comment donc, dans ces conditions, ne pas se poser des questions, ne pas se poser des questions, écrit encore M. Ghoulmi, sur les tenants et les aboutissants d'une campagne médiatique qui intervient au moment où l'Algérie parachève son édifice politique et institutionnel ?* » Il conclut en écrivant encore : « *Supposer que l'Algérie, ses services et sa représentation diplomatique puissent être derrière les attentats en France* » ne peut avoir pour objectif que « *de contribuer à l'alimentation d'une campagne manifeste et grossière de désinformation sur l'Algérie* ».

**Madame,  
Monsieur,  
Nous vous remercions  
de la confiance que vous  
avez continué à nous  
accorder, et de votre  
compréhension pendant  
ces quelques jours de  
perturbations. Notre  
service clients se tient à  
votre disposition pour  
toute information au :**  
**0803 801 801\***

\*1,09 F.TTC / minute

**CHRONOPOST**  
LES MAÎTRES DU TEMPS

**IMMIGRATION** Le projet de loi du ministre de la justice, Elisabeth Guigou, rétablissant le caractère automatique de l'accession à la nationalité française, à dix-huit ans, pour

tous les jeunes nés en France de deux parents étrangers a donné lieu à un débat au sein du groupe socialiste de l'Assemblée nationale. Par un vote, mercredi 12 novembre, les

députés PS ont approuvé un amendement qui permet cette accession dès treize ans, sur démarche volontaire, avec l'accord des parents. ● **UNE PARTIE DES DÉPUTÉS** socia-

listes souhaitaient rétablir une autre disposition, supprimée en 1993 par la droite et qui permettait aux parents étrangers de demander la nationalité française pour leurs enfants dès la

naissance. ● **LA PROPAGANDE** de l'extrême droite sur le thème « Français sans le savoir » a brouillé le débat sur le droit du sol, en vigueur en France depuis le XIX<sup>e</sup> siècle.

## Lionel Jospin impose un compromis sur le code de la nationalité

Les députés socialistes ont accepté finalement une transaction sur le projet d'Elisabeth Guigou. Le vote intervenu, mercredi 12 novembre, au sein du groupe a mêlé considérations de principe et réflexes de courants, les fabiusiens s'opposant à la position du gouvernement

**LA ZIZANIE** chez les députés socialistes, à propos du projet de loi Guigou sur la nationalité, n'aura pas duré plus de huit jours. La division, inédite dans son ampleur depuis le retour de la gauche au pouvoir, s'était manifestée, le 4 novembre, lors d'une réunion de groupe (*Le Monde* du 6 novembre). Elle a été confirmée, mercredi 12 novembre, par le vote – soixante-quatorze voix contre cinquante-quatre – d'un amendement de compromis, discrètement négocié avec le gouvernement, qui fixe à treize ans au lieu de seize l'âge à partir duquel un enfant d'immigré pourra demander la nationalité française. Discipline majoritaire aidant, ce vote devrait cependant atténuer les discordances pendant la discussion en séance publique, à partir du 26 novembre.

Le débat s'est focalisé sur les modalités d'application du « droit du sol » aux jeunes nés en France de deux parents étrangers. Plus particulièrement, la controverse

est née de la décision du gouvernement de ne pas rétablir la possibilité, pour ces parents, d'obtenir, sous condition de cinq années de résidence, la nationalité française pour leurs enfants mineurs, option qui avait été supprimée par la loi Méhaignerie de 1993. Aux yeux de nombre d'élus socialistes, la promesse de Lionel Jospin de « rétablir le droit du sol » incluait ce rétablissement. Or le projet de loi présenté par le garde des sceaux fait l'impassé sur les jeunes enfants, pour s'articuler autour d'une autre mesure de plus grande ampleur : le retour à l'acquisition automatique de la nationalité à l'âge de la majorité, soit dix-huit ans, pour tous les jeunes nés en France. Le texte maintient cependant la possibilité d'anticiper ce passage en en manifestant la volonté à l'âge de seize ans.

Au sein du groupe PS, Véronique Neiertz défendait l'adoption d'un droit du sol « intégral », en vertu duquel tout enfant né en France

serait automatiquement français dès sa naissance à la seule condition que ses parents totalisent cinq années de séjour régulier. Quant au rapporteur du projet, Louis Mermaz, il prônait le retour à la situation d'avant 1993, c'est-à-dire à la possibilité d'une déclaration des parents pour les enfants mineurs.

### « ON A PÉCHÉ PAR TIMIDITÉ »

M. Jospin a fait savoir qu'il entendait maintenir le texte du projet de loi, moyennant une légère concession : l'amendement adopté par le groupe socialiste, avec la bénédiction de Matignon, permet à un adolescent de treize ans, né en France de parents étrangers, d'accéder à la nationalité sans attendre sa majorité, treize ans étant considéré comme « l'âge du discernement » en droit civil ; mais cette démarche requerra l'assentiment des parents, comme l'exigent les règles de ce même droit. Soixante-quatorze voix se sont portées sur cette proposition de compromis qu'avait

présentée M. Mermaz, dès le début de la réunion, comme un « amendement de substitution ». Seuls cinquante-quatre députés socialistes s'étant montrés désireux d'aller plus loin, le groupe n'a pas eu à départager les positions défendues par M<sup>me</sup> Neiertz et M. Mermaz, qui ont fait l'objet d'un seul vote.

L'amendement adopté ne fait que reprendre le texte initialement rédigé par M<sup>me</sup> Guigou, mais qui avait été corrigé sur ce point, le 3 septembre, par le premier ministre lui-même. « Le gouvernement accepte la proposition que nous avons faite. Je ne le crois pas parce que je l'espère mais (...) parce que je le sais », a commenté, mercredi, Jean-Marc Ayrault, président du groupe PS, vendant ainsi la mèche de la complicité gouvernementale sur un compromis qui laisse un goût d'insatisfaction à nombre de députés socialistes.

« Revenir à la loi de 1973 était la position la plus simple, la plus compréhensible, la plus républicaine », estime Jean Le Garrec (Nord), qui affirme que l'adoption de l'amendement défendu par M. Mermaz aurait été le signe que « nous portions une très grande confiance en l'avenir ». Regrettant que le gouvernement se soit arrêté à « mi-chemin », M. Le Garrec réfute l'argument exprimé par le ministre des relations avec le Parlement, Daniel Vaillant, qui a dit aux députés socialistes sa préférence pour une disposition plus consensuelle et donc, selon lui, moins susceptible d'être remise en question

en cas d'alternance politique.

« On a péché par timidité », regrette également Michel Francaix (Oise). Dans le huis clos de la salle Colbert, le président de la commission des finances, Henri Emmanuelli, a plaidé, lui aussi, après son homologue des affaires étrangères, Jack Lang, et avant Kofi Yamgnane (Finistère), en faveur d'une plus grande souplesse : « Tout le reste participe de l'air du temps mais pas des grands principes », a-t-il affirmé.

### VOTE DE COURANTS

« Air du temps » ou « grands principes » ? Entre les deux, le cœur de certains députés socialistes semble avoir balancé. Et ce n'est pas l'absence de Laurent Fabius, qui avait décidé de présider de bout en bout dans l'hémicycle, devant une quinzaine de députés, une séance consacrée à l'examen des crédits de la culture, qui a suffi à dissiper le malaise ressenti par certains élus PS. Ainsi Odette Grzegorzka (Aisne) se dit-elle « choquée » d'avoir constaté qu'il n'a « pas manqué à l'amendement Mermaz une seule voix des fabiusiens présents ». Pour un proche du premier ministre, il n'y a pas eu de débat sur le fond, mais un « vote de courants », certains fabiusiens, représentants de la Gauche socialiste ou emmanuellistes ayant cherché, selon lui, à déstabiliser le gouvernement.

M<sup>me</sup> Neiertz s'est demandé, elle aussi, s'il y avait eu « une volonté de positionnement de certains ». « J'ai

mes opinions personnelles, a-t-elle souligné. Certains les ont peut-être utilisées... »

La commission des lois, qui entendait M<sup>me</sup> Guigou mercredi après-midi, avait un train de retard sur le vote intervenu le matin même au sein du groupe majoritaire. Non sans abnégation, le garde des sceaux a en effet plaidé en faveur d'une acquisition de la nationalité à compter de seize ans, « seuil d'âge d'autant plus pertinent qu'il correspond à celui d'une entrée progressive dans la vie active ». Restée pour l'instant en marge de ce débat, qui a agité le groupe socialiste, la droite a préparé ses arguments.

« Pourquoi légiférer à nouveau sur cette question, sauf à répondre à des engagements de campagne ? », s'est interrogé Pierre Mazeaud (RPR), en défendant vigoureusement le principe de la manifestation de volonté.

Soulignant que cette dernière n'a « rien d'infamant », Renaud Donnedieu de Vabres (UDF-DL, Indre-et-Loire) a plaidé en faveur d'une « cérémonie solennelle » lors de l'acquisition de la nationalité. « Acceptez-vous de dire qu'il s'agit d'un simple changement plus ou moins opportun des modalités d'application du droit du sol ? », a lancé Adrien Zeller (UDF-FD, Bas-Rhin), très agacé, à M<sup>me</sup> Guigou. « Si je dis cela, lui a demandé la ministre en retour, voterez-vous mon texte ? »

**Philippe Bernard et Jean-Baptiste de Montvalon**

## Immigration, nationalité, intégration

**COMME ON LE DIT** des trains, un projet de loi peut en cacher un autre. Ainsi en est-il des textes préparés par le gouvernement sur l'immigration et la nationalité. Le

### ANALYSE

Le « rétablissement du droit du sol », formule aussi sibylline que bancale

premier, défendu par Jean-Pierre Chevènement, contesté par des associations et des personnalités pétitionnaires, sera, comme il se doit, combattu par la droite, même s'il est loin de détruire toutes les chausse-trapes de la loi Pasqua de 1993.

L'effervescence suscitée par ce texte avait jusqu'à présent laissé dans l'ombre l'autre projet inscrit à l'ordre du jour du Parlement, celui d'Elisabeth Guigou sur la nationalité. L'affichage des états d'âme de députés socialistes sur un texte censé ravir leurs électeurs vient de révéler au grand jour ce que nombre d'observateurs entendaient depuis des mois, mais que le gouvernement a sans doute sous-estimé : le caractère potentiellement explosif du dossier de la nationalité, probablement aussi détonant que celui de la réforme des lois sur l'immigration.

### EFFARANTE COMPLEXITÉ

Les raisons en sont simples : moins techniques que les débats sur les cartes de séjour ou les procédures d'expulsion, les discussions sur la nationalité soulèvent la question sensible de l'identité française, touchant l'opinion au plus profond d'elle-même. Ressentie comme simple par le commun des mortels, cette question atteint, dans sa traduction juridique, une effarante complexité, et ce double niveau de compréhension favorise les

double discours et la démagogie.

Dans ce registre, l'extrême droite a une longueur d'avance : la dénonciation par Jean-Marie Le Pen des « Français sans le savoir » a amené la droite à ouvrir cette boîte de Pandore dès 1986. La loi Méhaignerie de 1993, qui a repris l'essentiel des conclusions de la commission Marceau Long, traduit la mise en œuvre, de façon heureusement édulcorée, de cette rhétorique du soupçon envers les étrangers.

Lionel Jospin, lui, ne s'est pas avancé dans ce domaine aussi précisément que dans celui de l'immigration. Il n'a jamais promis l'« abrogation » de la loi Méhaignerie (que tout le monde assimile d'ailleurs aux lois Pasqua), se contentant d'annoncer le « rétablissement du droit du sol », formule aussi sibylline que bancale puisque, aussi bien, le droit du sol n'a pas été supprimé en 1993. La réforme Méhaignerie en a seulement réduit la portée en introduisant, notamment, l'exigence d'une manifestation de volonté pour les jeunes nés en France de parents étrangers et en supprimant la possibilité pour les parents étrangers d'obtenir la nationalité pour leurs enfants mineurs nés en France.

L'ambiguïté de cette promesse se traduit aujourd'hui par la division des députés socialistes, qui donnent au « retour » au droit du sol un sens variable selon leur propre sensibilité, parfois elle-même trempée dans leur propre histoire familiale. Faut-il, se demandent-ils, permettre aux immigrés de donner la nationalité française à leurs enfants dès la naissance ? Le souci de favoriser l'intégration conduit à répondre positivement. La mesure était d'ailleurs restée en vigueur entre 1889 et 1993 sans dommage apparent pour l'identité nationale ! La commission Long et le législateur de 1993 ont répondu négativement en invoquant la conception moderne de l'autonomie de

la volonté de l'enfant, qui conduit à réserver à ce dernier – et non à ses parents – le choix de la nationalité.

L'argument est aujourd'hui repris par le gouvernement pour justifier le maintien du statu quo sur ce point, mais la véritable justification de cette position restrictive est à chercher ailleurs : tous les gouvernements craignent que des parents sans papiers n'utilisent la nationalité de leurs enfants pour régulariser leur propre situation. Le pouvoir actuel n'échappe pas à ce soupçon, d'autant que la loi Debré de 1997 a prévu d'attribuer une carte de séjour à tous les parents d'enfants français. Une large partie de l'opinion, y compris à gauche, est sensible à cet argument.

### CHOIX DE LA RIGUEUR

Le gouvernement, plutôt que de tenter de le réfuter en rappelant que la quasi-totalité de ces enfants deviendront tôt ou tard français, préfère ne pas courir le risque d'être taxé de complaisance à l'égard des étrangers. Au choix de cœur, il préfère le choix politique de la rigueur, qui conduit à rétablir tout de même l'essentiel : l'acquisition de la nationalité de plein droit et automatique, à dix-huit ans, sans exclusion possible.

En optant ainsi, au nom de l'équilibre et du consensus républicain, M. Jospin confirme la fermeté avec laquelle il entend traiter les dossiers de la nationalité et de l'immigration. La modération serait alors le prix à payer pour que cessent à la fois la manipulation du thème des étrangers à des fins politiciennes et l'incessant mouvement de balancier des lois qui les concernent. Si la prochaine alternance « oublierait » les immigrés, M. Jospin aurait gagné, mais il est peu probable que l'opposition l'aide à tenir ce pari.

**Philippe Bernard**

### Le droit du sol en trois dates

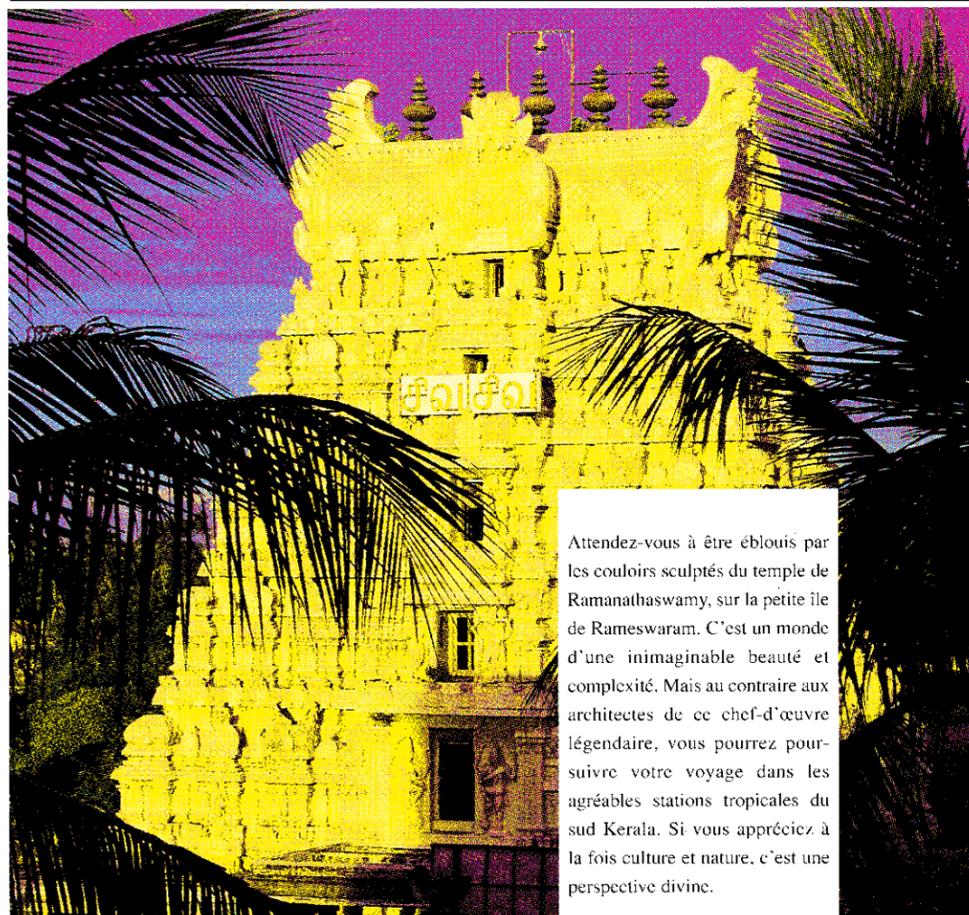
● **1945 : l'ordonnance du 19 octobre** annule les mesures restrictives prises dans l'immédiat avant-guerre et sous Vichy et consacre l'équilibre entre droit du sol et droit du sang, qui était en vigueur depuis un siècle avant la défaite de 1940 et ses conséquences. La loi de 1851 avait introduit le double droit du sol, toujours en vigueur aujourd'hui, qui rend français à la naissance tout enfant né en France de parents étrangers qui y sont eux-mêmes nés. Clé de

l'intégration « à la française », tous les enfants d'immigrés sont ainsi nécessairement français à la deuxième génération. La loi de 1889 institue de plein droit l'acquisition de la nationalité à l'âge de la majorité pour tous les enfants d'étrangers nés en France ; elle a aussi permis aux parents étrangers d'obtenir la nationalité pour leurs enfants mineurs nés en France.

● **1973 : la loi du 9 janvier** fait de certaines condamnations pénales un empêchement à l'acquisition de la nationalité par déclaration. Surtout, elle adapte l'ordonnance de 1945 au contexte de la décolonisation. Ainsi, en vertu du

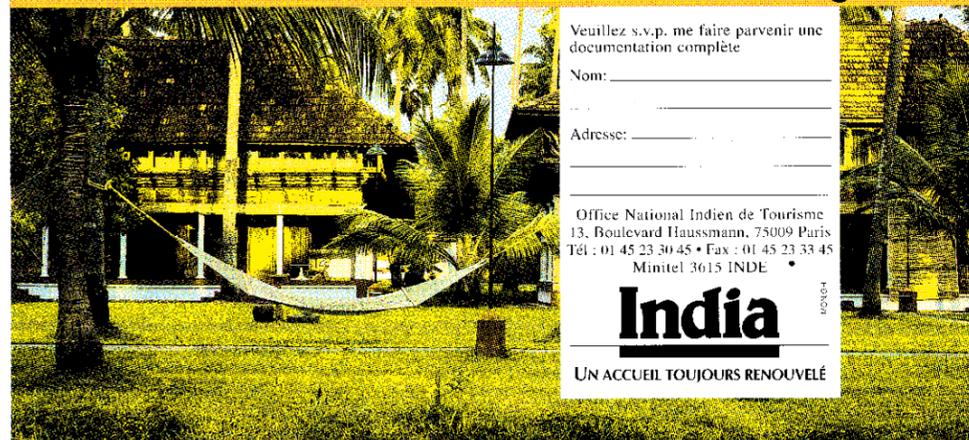
double droit du sol, les enfants d'Algériens nés en France après le 1<sup>er</sup> janvier 1963 sont français de naissance puisque leurs parents sont eux-mêmes nés sur un sol – l'Algérie – alors considéré comme français.

● **1993 : la loi Méhaignerie** introduit l'exigence d'une manifestation de volonté entre seize et vingt et un ans pour l'acquisition de la nationalité par les enfants nés en France de parents étrangers. Elle supprime la possibilité pour les parents d'obtenir la nationalité pour leurs enfants mineurs nés en France et restreint l'application du double droit du sol.



Attendez-vous à être éblouis par les couloirs sculptés du temple de Ramanathaswamy, sur la petite île de Rameswaram. C'est un monde d'une inimaginable beauté et complexité. Mais au contraire aux architectes de ce chef-d'œuvre légendaire, vous pourrez poursuivre votre voyage dans les agréables stations tropicales du sud Kerala. Si vous appréciez à la fois culture et nature, c'est une perspective divine.

## L'un divin, l'autre céleste



Veillez s.v.p. me faire parvenir une documentation complète

Nom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Office National Indien de Tourisme  
13, Boulevard Haussmann, 75009 Paris  
Tél : 01 45 23 30 45 • Fax : 01 45 23 33 45  
Minitel 3615 INDE

**India**

UN ACCUEIL TOUJOURS RENOUVELÉ

# M. Jospin se déclare « fier » que le PCF soit représenté au sein de son gouvernement

Le premier ministre répondait à une question sur les crimes du communisme

Interrogé à l'Assemblée nationale, mercredi 12 novembre, par un député UDF sur les crimes du communisme, « pour que soient établies les

responsabilités de ceux qui ont soutenu ces abominations », le premier ministre s'est déclaré « fier » de compter des représentants du PCF au

sein de son gouvernement. Lionel Jospin a enfoncé un coin dans l'opposition, le RPR se désolidarisant de la confédération libérale.

**L'AFFAIRE** Yann Piat le 7 octobre, les controverses autour du procès Papon le 21 octobre, *Le Livre noir du communisme* le 12 novembre... Pour le troisième fois en cinq semaines, Lionel Jospin a transformé la séance des questions au gouvernement, dont l'ordinaire est relativement peu alléchant, en temps fort du débat politique. Assuré sur sa gauche, le premier ministre prend manifestement plaisir à ferrailleur avec l'opposition, dût-il, comme ce fut le cas à propos de Vichy, susciter lui-même la question qui lui ouvre les portes de l'arène.

Mercredi 12 novembre, M. Jospin n'a pas eu à se donner ce mal. « La » question est venue des rangs de l'opposition, de Michel Voisin (UDF-FD, Ain), pas peu fier d'être à l'origine d'un beau remue-ménage. Tandis qu'au-dessus de lui dans l'hémicycle, Charles de Courson (UDF-FD, Marne) brandissait un exemplaire de *Livre noir du communisme*, M. Voisin interrogeait le premier ministre, « 85 millions de morts » à l'appui, afin de savoir ce qu'il comptait faire « pour que soient établies les responsabilités de ceux qui ont soutenu ces abominations ».

## JUGE DE PAIX

Ecartant de lui-même l'hypothèse d'une « petite question politique », M. Jospin s'est lancé dans un rapide tour d'horizon de l'histoire du communisme au cours des quatre-vingts dernières années.

Notant d'emblée que la révolution de 1917 « a été l'un des grands événements de notre siècle » et que



« l'URSS de Staline, quelque appréciation que l'on porte sur elle, a été notre alliée contre l'Allemagne nazie », M. Jospin a conclu son intervention, saluée par une ovation débout de sa majorité, en se posant en juge de paix : « Si le goulag et le stalinisme doivent être condamnés et rejetés totalement, et si l'on peut penser que le Parti communiste français (...) a trop tardé à le faire, il n'empêche qu'il l'a fait. Pour moi, le communisme s'inscrit dans le Cartel des gauches, dans le Front populaire, dans les combats de la Résistance, dans les gouvernements de la gauche en 1945 et en 1981, il n'a jamais porté la main sur les libertés. Il a tiré des leçons de son histoire. Il est représenté dans mon gouvernement, et

j'en suis fier ! » Entre-temps, le chef du gouvernement, qui a aussi souligné qu'il n'avait « jamais mis le signe "égal" » entre le nazisme, « doctrine intrinsèquement perverse », et le communisme, a pris soin de planter quelques banderilles. Relevant la présence concomitante du président de la République « à Hanoi, après s'être rendu en Chine, où il s'apprête d'ailleurs à retourner », M. Jospin n'a pas manqué de rappeler la participation des communistes français, en 1945 – « alors que les crimes de Staline étaient parfaitement connus » –, à un gouvernement « issu de la Résistance et dirigé par le général de Gaulle ». « Il est significatif que la question soit posée par un membre du groupe

UDF et non par un député gaulliste », a-t-il insisté.

Diviser pour mieux régner : la stratégie s'est révélée payante. Tandis que le groupe UDF quittait l'hémicycle en deux vagues successives, afin de manifester sa réprobation, la plupart des députés RPR restaient sagement assis.

A la fin de la séance, si Jacques Baumel (RPR, Hauts-de-Seine) dénonçait cette « manœuvre du premier ministre », d'autres élus RPR prenaient leur distance avec leurs collègues UDF.

## HOMMAGE DE M. HUE

« Si on devait quitter l'hémicycle à chaque fois que le gouvernement fait une réponse qui ne nous convient pas, on ne serait jamais dans l'hémicycle », déclarait Jean-Louis Debré, président du groupe néogaulliste, en regrettant que M. Jospin n'ait pas parlé « des millions de morts du communisme ». Une observation reprise par Pierre Mazeaud (RPR, Haute-Savoie). Refusant la comparaison entre le nazisme et le communisme, l'ancien président de la commission des lois ajoutait surtout : « Je suis de ceux qui, compte tenu peut-être de ma génération, sont en droit de considérer qu'on a eu tort de poser cette question. » Dès lors, Robert Hue, secrétaire national du PCF qui devait présenter un rapport devant le comité national de son parti, jeudi, pouvait rendre hommage au premier ministre, dont la « réponse de fond » sur les crimes du communisme « honore la démocratie française ».

Jean-Baptiste de Montvalon

## Le premier secrétaire et la « tragédie historique du stalinisme »

**POUR LA PREMIÈRE FOIS**, Lionel Jospin a donné acte au PCF, mercredi 12 novembre, d'avoir dressé, même trop tardivement, un bilan négatif du stalinisme. Mais sa condamnation du stalinisme et sa volonté de renvoyer le Parti communiste à son propre bilan sont des constantes de son action des dernières années. Déjà, en mars 1987, le premier secrétaire du Parti socialiste, que François Mitterrand avait chargé en 1974 des relations avec le PCF, avait évoqué, dans un entretien au *Point*, « la tragédie historique du stalinisme ».

Redevenu premier secrétaire du PS, en octobre 1995, M. Jospin ne perd pas une occasion de rappeler le PCF à son devoir de mémoire. Le 10 février 1996, lors d'une réunion des premiers secrétaires fédéraux, l'ancien candidat à l'élection présidentielle engage le débat sur ce point avec Daniel Percheron, premier fédéral du Pas-de-Calais.

Rappelant qu'il est favorable à une stratégie de rassemblement de la gauche et qu'il était opposé à l'ouverture au centre en 1988 – « il y avait une majorité de gauche à l'Assemblée nationale, on l'a oublié » –, M. Jospin assure que « nos relations avec le PCF ont toujours été compliquées et contradictoires ». « Quand ils comprennent ce que nous nous tirons parti de l'union, ils tournent et ils nous imposent une longue période de division », analyse-t-il. « Le PCF a une formidable interrogation sur son

avenir », ajoute M. Jospin, qui s'interroge à voix haute : « Est-ce qu'on redonne au Parti communiste le label de parti de gouvernement ? C'est à eux de le reconquérir. C'est à lui de bouger, à lui d'évoluer. » Quelques semaines plus tard, l'ensemble des formations de gauche – dont la Ligue communiste révolutionnaire (LCR, trotskiste) –, se retrouvent, le 2 avril, au Palais omnisports de Bercy à Paris.

## « CHACUN REVISITE SON HÉRITAGE »

Devant Robert Hue et une majorité de militants communistes, M. Jospin récuse « diatribes et leçons » sur le bilan des septennats mitterrandistes. Pour l'inventeur du « droit d'inventaire », « nous avons tous nos bilans historiques ». Au risque de se faire siffler par une partie de la salle, il enchaîne : « Les communistes ne peuvent plus et ne veulent plus nier la tragédie historique du stalinisme ».

Dans un entretien au *Monde*, le 25 juin 1996, M. Jospin écarte tout nouveau programme commun de gouvernement avec le PCF et ajoute : « Chacun revisite son héritage, son histoire, tire ses bilans. Le PC a les siens à tirer sur une histoire qui avait commencé en 1917 et qui s'est close, d'une certaine façon, en 1989. »

Quelques semaines avant la dissolution de l'Assemblée nationale, le premier secrétaire du PS revient à la charge. « Qu'il puisse y avoir au Parti communiste des nostalgiques d'une époque an-

cienne, c'est possible, dit-il dans le *Figaro* du 5 mars, mais le PC ne peut agir comme si l'URSS continuait à exister. »

Lorsque, le 29 avril, le PS et le PCF se rencontrent, à la Mutualité, pour conclure leurs négociations afin d'aborder la campagne des élections législatives avec une déclaration commune, la question des bilans est de nouveau abordée. « Le moment historique a changé pour nos partis, souligne d'emblée M. Jospin. L'Union soviétique n'existe plus, la Révolution d'octobre est loin. J'imagine que cela vous pose des questions. »

Mercredi, devant le bureau national, Jean-Christophe Cambadélis, chargé des relations exécutives au secrétariat national, a déclaré qu'il n'y avait « pas de différence de nature, mais une différence d'intention » entre le nazisme et le communisme, en évoquant « l'utopie des races » du premier et « l'utopie de l'égalité » du second. « On ne peut pas mettre ces deux utopies sur le même plan », a souligné M. Cambadélis, tandis que François Hollande, premier secrétaire délégué, se demandait si une partie de la droite ne préparait pas le terrain, en interpellant le premier ministre comme elle l'avait fait le même jour à l'Assemblée nationale, à des alliances avec le Front national.

Michel Noblecourt

## Les députés souhaitent relever la fiscalité sur les logements vacants

**LA COMMISSION** des finances de l'Assemblée nationale a adopté, mercredi 12 novembre, une série d'amendements sur le projet de loi de finances 1998 dans le cadre des articles dits « non rattachés », qui seront examinés en séance publique lundi 17 et mardi 18 novembre. A l'instigation du groupe socialiste, elle a voté le relèvement du plafond de dépenses de rénovation de l'habitation principale donnant droit à un crédit d'impôt. Elle souhaite ainsi porter ce plafond de 4 000 à 5 000 francs pour un célibataire, de 8 000 à 10 000 francs pour un couple marié. Le rapporteur général du budget, Didier Migaud (PS, Isère), a proposé que cette somme soit majorée pour les familles avec enfants.

Les commissaires aux finances ont par ailleurs voté un amendement de Jean-Jacques Jegou (UDF-FD, Val-de-Marne) instituant une déclaration de revenus commune pour les concubins, obligatoire. Un sous-amendement, également adopté, précise

le traitement des concubins dans le cadre de l'impôt sur la fortune et rend obligatoire l'imposition commune. Charles de Courson (UDF-FD, Marne) a précisé que quatre concubins fortunés seulement seraient concernés.

Les commissaires aux finances ont voté un amendement UDF qui permet aux conseils généraux et à l'Assemblée de Corse d'exonérer de vignette les véhicules propres. Cet amendement a suscité les réserves d'Henri Emmanuelli, le président PS de la commission des finances, qui l'a jugé « contestable dans son principe puisque certains départements pourraient exonérer et d'autres pas ».

A l'initiative de Philippe Auberger (RPR, Yonne), l'opposition UDF et RPR a vivement contesté l'article 54 du projet de loi de finances qui, pour les travaux à façon, rend le donneur d'ordre solidairement responsable du fauchonnier, en cas de fraude à la TVA. M. de Courson s'est ému de ce qu'on « risque de condamner des innocents ». Il a reçu le soutien

d'Edmond Hervé (PS, Ile-et-Vilaïne), qui a estimé cet article « dangereux ».

MM. de Courson et Jegou ont proposé de permettre à l'Etat de récupérer les sommes versées – au titre du RMI – aux enfants de parents aisés ne remplissant pas leur obligation alimentaire. Cette proposition a provoqué un léger flottement dans les rangs mêmes de la majorité pour être finalement repoussée à la demande du rapporteur général, Didier Migaud.

M. Migaud a, en revanche, fait adopter un amendement étendant de quinze à trente jours la durée durant laquelle un contribuable qui fait l'objet d'un procès-verbal de l'administration fiscale peut faire valoir ses observations.

## DISPOSITION « OUBLIÉE »

La commission des finances a, par ailleurs, de nouveau adopté l'amendement déposé par les députés socialistes sur les logements inoccupés. Cet amendement stipule qu'« à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1999 » une taxe additionnelle à la

taxe foncière pourrait être appliquée à certaines entreprises et aux particuliers propriétaires de plus de trois logements dans la même commune qui n'ont pas été habités pendant plus d'un an. Cette taxe additionnelle serait instaurée « dans les communes où existent d'importants déséquilibres entre l'offre et la demande de logements ». Cette disposition avait déjà été votée par la commission, il y a un mois, mais n'avait pas été appelée en séance publique à la suite d'un « oubli ».

Enfin, a été adopté un amendement des députés socialistes proposant de majorer de 1,3 % les valeurs locatives cadastrales des propriétés non bâties et des propriétés bâties non industrielles servant de base au calcul des impôts locaux. Les commissaires aux finances ont conclu en votant l'ensemble du projet de budget 1998, qui doit être adopté en séance publique mercredi 19 novembre.

C. M.

## Les députés du PC renoncent à s'opposer au budget de la défense

Alain Richard a ménagé les élus communistes

**LES DÉPUTÉS** ont adopté, jeudi 13 novembre, le budget de la défense pour l'année 1998, en baisse par rapport à 1997. Le RPR et l'UDF ont voté contre. Les députés communistes ont renoncé à s'opposer à ce budget, dont ils contestent « l'aspect global », se contentant d'une abstention, après les engagements pris par Alain Richard. Le ministre de la défense a annoncé que les ouvriers de l'Etat, travaillant dans les établissements de la direction des constructions navales (DCN) et dans l'entreprise publique GIAT-Industries (armement terrestre), bénéficieraient de mesures leur permettant de partir à la retraite à cinquante-deux ans, tout en prévoyant de nouveaux recrutements.

La délégation interministérielle aux restructurations de défense disposera de 500 millions de francs pour mener à bien ses missions. Son organisation sera « revue et son rôle étendu ». M. Richard a également assuré qu'un comité interministériel de l'aménagement du territoire se réunira dans les semaines qui viennent pour examiner notamment la situation des bassins les plus immédiatement touchés par les restructurations de défense.

## M. BOCQUET SATISFAIT

Le ministre de la défense a pris soin d'annoncer ces informations, en séance, juste avant la réunion du groupe communiste prévue en fin d'après-midi. Alain Bocquet s'est félicité de ce qu'il venait d'entendre, y voyant « un chantier dans lequel, avec l'aide du mouvement social, (...) nous pouvons apporter des réponses concrètes et des avancées ». Tirant le bilan d'une intense campagne auprès du ministère de la défense, le président du groupe communiste a indiqué que grâce à « la bataille menée » par ses députés, « il y a des questions sur lesquelles on a pu faire avancer les choses, notre action a été utile. En nous abstenant, nous voulons montrer cette utilité ».

Pour obtenir la neutralité des députés communistes, M. Richard n'a pas ménagé ses efforts. Après avoir reçu, ou fait recevoir au ministère,

plusieurs fois depuis juillet, des délégations conduites par Jean-Claude Sandrier (Cher), rapporteur pour avis du budget des forces terrestres, le ministre lui a personnellement téléphoné chez lui, lundi, l'invitant à le rencontrer une dernière fois, mercredi, avant la discussion en séance publique. Lui-même ancien salarié de GIAT-Industries, M. Sandrier a salué, dans les couloirs, la décision du « maintien des sites de GIAT et de la DCN ». Le député communiste s'est déclaré content d'avoir « obtenu en grande partie satisfaction, après plusieurs jours de siège et d'attente » sur les trois points qu'il avait mis en avant au cours des négociations : les aides à la diversification des sites industriels, le maintien des plans de charge et l'embauche de jeunes, parallèlement au départ anticipé de salariés plus âgés. M. Sandrier a affirmé que M. Richard lui avait même assuré que le gouvernement avait décidé de ne pas reporter en 1999 les commandes de systèmes anti-char Eryx, confirmant ainsi la réalisation d'un pôle missilier à Bourges, où le député communiste est élu.

Evoquant la baisse de 8,7 % des crédits d'équipement (titre V), Paul Quilès (PS, Tarn), président de la commission de la défense, a jugé que la poursuite de la baisse des dépenses d'équipement serait « dangereuse ». Jacques Myard (RPR, Yvelines) a déclaré que ce « mauvais budget » allait entraîner un « affaiblissement militaire et diplomatique » de la France. Jean-Marie Le Chevallier (non-inscrit, Var) a déclaré, « au nom des quatre millions de Français qui ont voté pour nous », que ce budget « met gravement en danger notre pays ». Arthur Paecht (UDF, Var) a redouté que ce projet « n'ouvre la voie à une gestion purement financière de notre politique d'équipement militaire ». M. Richard a répliqué qu'on ne pouvait pas plaider d'une manière générale pour la réduction de la dépense publique et protester lorsque le gouvernement appliquait ce principe.

Fabien Roland-Lévy

## Le Sénat lève l'immunité de Xavier Dugoin (RPR)

**LE BUREAU** du Sénat a accepté, mercredi 12 novembre, de lever l'immunité parlementaire de Xavier Dugoin, sénateur (RPR) et président du conseil général de l'Essonne, en vue d'une possible mise en examen pour trafic d'influence. Les sénateurs ont suivi les recommandations du parquet d'Evry, qui avait conseillé de limiter cette levée au seul contrôle judiciaire. Ils n'ont donc pas accédé aux demandes du juge d'instruction, qui entendait se réserver la possibilité de placer M. Dugoin en détention. La démarche du magistrat était motivée par la réunion, dans un même dossier, de l'affaire des salaires présumés fictifs versés par deux filiales du groupe de BTP Parachini à trois proches du président Dugoin, d'un « manuel de corruption » attribué à M. Dugoin et aux déclarations du député (RPR) Franck Marlin, selon lesquelles une contrepartie aurait pu exister entre certaines rémunérations et l'obtention de marchés publics.

## DÉPÊCHES

■ **CUMUL DE MANDATS** : Lionel Jospin a achevé, mercredi 12 novembre, ses consultations sur le cumul des mandats en recevant Hervé de Charette, président du Parti populaire pour la démocratie française, et Jean-Pierre Chevènement, président du Mouvement des citoyens et ministre de l'intérieur. M. Jospin fera connaître ses propositions au début du mois de décembre.

■ **ASSEMBLÉE** : Gerry Adams, président du Sinn Féin, a été invité, mercredi 12 novembre, par la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, à l'initiative de Jack Lang (PS), son président. « L'engagement du Sinn Féin est pour la paix. On ne nous détournera pas de ce but », a assuré M. Adams, qui a appelé le premier ministre britannique Tony Blair à « faire de l'Irlande sa priorité ».

■ **CNPF** : Ernest-Antoine Seillière, candidat à la présidence du CNPF, souhaite, jeudi 13 novembre, dans un entretien au *Figaro*, que le gouvernement « renonce » à son « dangereux projet » sur les 35 heures ou, au moins, qu'il « le tempère fortement ». Evoquant la gestion paritaire des organismes sociaux, M. Seillière juge « inadéquates les mesures de rétorsion » envisagées par certains membres du CNPF qui avaient brandi la menace d'un retrait. « Il faudra cependant réfléchir très vite à cette question et poser des conditions à son maintien, avant, le cas échéant, de marquer des ruptures », souligne-t-il.

Biographies & photos  
**Le Guide du Pouvoir**

Cabinets ministériels, parlementaires, élus locaux, haut-fonctionnaires, dirigeants, journalistes...

11e édition (3 volumes) 990 frs ttc

Editions Jean-François Doumic  
Tél. 01 42 46 58 10

# Le FN tente de politiser les élections prud'homales

Martine Aubry annonce un projet de loi

Les syndicats dénoncent la présence, dans de nombreux départements, de listes suscitées par le Front national pour les élections prud'homales du 10 décembre. Martine

Aubry, ministre de l'emploi, a annoncé, mercredi 12 novembre, le dépôt d'un projet de loi début 1998 destiné à « prévenir toute tentative de dévoyer » cette institution.

LE FRONT NATIONAL fait flèche de tout bois pour s'implanter dans l'ensemble des secteurs de la vie économique et sociale, et il est en train de donner une tournure très politique aux élections prud'homales, prévues le 10 décembre. Sous l'étiquette de la Coordination française nationale des travailleurs (CFNT), le parti d'extrême droite a constitué des listes dans de nombreux départements pour le collège des salariés, tandis que certains syndicats, notamment la CGT, estiment que dans certaines régions, le FN a infiltré de manière plus discrète le collège patronal.

Ce risque n'a pas échappé au gouvernement, même s'il a laissé aux partenaires sociaux le soin de déposer des recours devant les tribunaux d'instance quand ils le jugent nécessaire. Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité, a estimé, mercredi 12 septembre, que « les idéologies d'exclusion n'ont pas leur place dans les conseils de prud'hommes », et elle a annoncé que « dès le début de 1998, le gouvernement présentera au Parlement un projet de loi permettant de mieux garantir la légitimité et la crédibilité de l'institution prud'homale ».

Inaugurant les nouveaux locaux du conseil des prud'hommes d'Aras (Pas-de-Calais), le même jour, Elisabeth Guigou, ministre de la justice, a souligné que « ceux qui entendraient dévoyer l'institution prud'homale, ou en faire une plateforme politicienne, ne peuvent prétendre servir la justice ». Sans citer le parti de Jean-Marie Le Pen, M<sup>me</sup> Guigou a ajouté que « le juge

doit être impartial » et que « toute prise de position politique dans ses fonctions juridictionnelles constituerait une violation des obligations de sa charge ».

A quelques jours du lancement par le gouvernement d'une campagne nationale destinée à limiter l'abstention (59,63 % en 1992), M<sup>mes</sup> Aubry et Guigou ont appelé à une « forte mobilisation » afin que cette institution unique en Europe puisse exercer une justice de proximité sans être « dénaturée ». Ces déclarations « ne règlent pas le problème » pour le prochain scrutin, a noté Louis Viannet, secrétaire général de la CGT, mercredi, devant l'Association des journalistes de l'information sociale (AJIS). « La responsabilité des gouvernements précédent et actuel est engagée » dans la mesure où ils n'ont pas pris – faute de temps, selon M<sup>me</sup> Aubry et M<sup>me</sup> Guigou – des mesures pour barrer la route à l'extrême droite.

## RECOURS EN JUSTICE

M. Viannet a précisé que, selon un premier recensement effectué par son organisation, « la CFNT a constitué des listes dans le collège salarié dans cent vingt et une sections, sur les trois cent vingt-six possibles, dont trente et une dans l'industrie, trente-deux dans le commerce, six dans l'agriculture, trente dans les activités diverses et treize dans l'encadrement ». Il a précisé que la CGT allait déposer des recours devant les tribunaux d'instance « en contestant le caractère syndical de ces listes », ajoutant que cette démarche se ferait « dans l'unité par l'ensemble des organisations syndicales, ou par au moins deux ou trois

organisations ». A Paris, la CGT, la CFDT, FO, la CFE-CGC, l'UNSA (dont la FEN) et le Groupe des dix (dont SUD) ont demandé à la préfecture, dans une lettre commune, le retrait d'une liste proche du FN qui présente des candidats dans la section encadrement. Ayant « des preuves intangibles » que le parti d'extrême droite est derrière cette liste, les six organisations ne peuvent « accepter que des représentants d'un parti politique prônant le racisme, la xénophobie puissent se présenter lors d'une élection sociale ».

La CFDT a elle aussi réagi, mercredi, à « l'intrusion du FN dans cette élection ». Michel Caron, secrétaire national, estime qu'« il est grave qu'une force politique puisse ainsi afficher et utiliser les prud'hommes comme tremplin pour atteindre un objectif politique ». La centrale cédétiste estime, comme la CGT, que « cette situation était évitable » si les gouvernements, alertés depuis plus d'un an, avaient su garantir l'impartialité des listes.

Jean-Michel Bezat

# Le ministre de la fonction publique est prêt à proroger le congé de fin d'activité en 1998

M. Zuccarelli a annoncé qu'il déposerait un projet de loi sans attendre la tenue d'une éventuelle négociation salariale qui, selon lui, ne pourrait avoir lieu avant la fin décembre ou le début janvier 1998

LE MINISTRE de la fonction publique, Emile Zuccarelli, a poursuivi ses entretiens bilatéraux avec les sept fédérations de fonctionnaires, mercredi 12 novembre, en recevant l'UNSA (Union nationale des syndicats autonomes, qui regroupe la FEN et la FGAF) et la FSU. Il leur a fait une bonne surprise, en leur annonçant qu'il envisageait de déposer au Parlement, avant la fin novembre, un projet de loi permettant de proroger le congé de fin d'activité en 1998.

Reclamée par toutes les fédérations de fonctionnaires, cette mesure était considérée comme l'un des éléments de la négociation salariale que le gouvernement souhaite engager. En 1996, le ministre de la fonction publique, Dominique Perben, en avait fait un accord à part entière. Le protocole instituant le congé d'activité pour 1997 avait été signé par toutes les fédérations sauf la CGT. Le dispositif transposait, de façon avantageuse, aux trois fonctions publiques, l'accord patronat-syndicats sur la cessation anticipée d'activité, dit « accord Unedic », du 6 septembre 1995. Ce dernier auto-

risait le départ à la retraite à partir de cinquante-huit ans (au lieu de soixante normalement) des salariés disposant de quarante années de cotisation et prévoyait qu'en échange l'entreprise devait embaucher des jeunes. Les fonctionnaires ont bénéficié de ce congé avec trente-sept années et demie de cotisation seulement. Quelque dix mille agents de l'Etat, quatre mille agents territoriaux et mille agents hospitaliers en ont profité, selon les premières estimations du ministère de la fonction publique.

## PREUVE DE BONNE VOLONTÉ

Pour que la prorogation du congé de fin d'activité soit applicable au 1<sup>er</sup> janvier 1998, il faut que le Parlement l'ait adoptée avant la fin de l'année. Au risque de se priver d'un élément de négociation non négociable, le ministre de la fonction publique a donc décidé de devancer l'échéance encore incertaine d'une négociation salariale. Il a en effet indiqué que, si cette négociation a lieu, elle ne se tiendra pas avant « la fin décembre ou le début janvier ». L'entourage du ministre a expliqué

à certains syndicalistes qu'il valait mieux laisser passer les élections prud'homales du 10 décembre, car ces dernières inciteraient à une certaine surenchère. Pourtant, ces élections ne concernent nullement la fonction publique.

Les conseillers de M. Zuccarelli ont aussi affirmé qu'il valait mieux laisser passer le congrès de la FSU, prévu du 8 au 12 décembre à Toulouse. Mais les désaccords qui existent entre la FSU et son Syndicat national de l'enseignement technique (Snetaa) n'incitent pas non plus à la surenchère, le Snetaa ayant, sur les salaires, une position plus modérée que la FSU. Il est plus vraisemblable que le gouvernement veuille laisser passer la discussion du projet de loi de finances pour 1998 pour y voir plus clair. Malgré ces perspectives lointaines, l'annonce du ministre a été perçue comme une seconde manifestation de bonne volonté, après les propositions faites sur les bas salaires (*Le Monde* du 8 novembre).

Rafaële Rivais

## Un témoignage sur l'« armée parallèle » du FN

« Dominique », ancien militaire recruté par le service d'ordre du Front national, le Département protection-sécurité (DPS), confirme, dans *Libération* du 13 novembre, l'existence d'une « armée parallèle » au sein de celui-ci. Cette « petite légion », appelée « G II », à laquelle il a été affecté, n'a aucune réalité légale mais regroupe, explique-t-il, « un peu plus de deux cents personnes », « tous des anciens "bérêts rouges" ou "bérêts verts" » (anciens parachutistes ou légionnaires). « Nous sommes mobilisables vingt-quatre heures sur vingt-quatre en cas de subversion intérieure et nous devons être capables de renverser un gouvernement en quarante-huit heures si Le Pen se fait descendre », raconte « Dominique ».

Ce « G II » opère en se mêlant aux manifestants, voire aux gendarmes mobiles, et « travaille avec les commissaires ». « Dominique » affirme enfin que le DPS rassemble des informations sur les organisations « Ras l'Front et le Scalp [Sections carrément anti-Le Pen] », sur les journalistes et écoute les communications téléphoniques au siège du parti.

## M. Blondel dénonce la « trahison » de M<sup>me</sup> Notat dans le conflit des routiers

ENTRE la fin du conflit des routiers, dimanche 10 novembre, et les élections prud'homales, le 10 décembre, le secrétaire général de FO, Marc Blondel, a trouvé une « fenêtre de tir » idéale pour dénoncer la CFDT, et surtout Nicole Notat. Du gros calibre pour une attaque... « ad feminam » où le « général » Blondel, qui avait déjà amusé la galerie sur ce thème, s'est, cette fois, surpassé dans le raffinement.

N'a-t-il pas été le « cocu magnifique » dans le conflit des routiers, lui demande *L'Événement* du jeudi (13-19 novembre) ? « Je suis peut-être cocu, répond-il. Mais je suis en règle avec les mecs. Moi, mon boulot, ce n'est pas de faire l'amour avec les premiers ministres, que ce soit Juppé ou Jospin. D'abord, parce qu'ils sont mâles et que je ne suis pas homo (...). M<sup>me</sup> Notat a maintenant la grève jusqu'à vendredi et cependant, elle savait qu'elle signerait. Ce syndicalisme là, je ne le pratique pas. Cela s'appelle de la trahison en rase campagne. »

M. Blondel estime que « les mecs savent qu'ils ont été bernés (...). Ils risquent de foutre le camp au FN. Voilà le boulot. L'apprenti sorcier, ce n'est pas moi, c'est M<sup>me</sup> Notat ». Puis il s'exclame : « Ah, elle est courageuse, la saint-simonienne ! », allusion à la Fondation Saint-Simon où, pour les détracteurs de cette institution, se retrouve la fine fleur de la « pensée unique ». M<sup>me</sup> Notat « finira par devenir le syndicat officiel ». M. Blondel avait déjà lancé

cette accusation, lundi, au congrès de la fédération FO du bâtiment.

Jusqu'à présent, M<sup>me</sup> Notat n'a pas réagi à ces attaques, tout en répondant à l'accusation de s'être montrée « raisonnable » pour obtenir un meilleur score aux élections prud'homales. « Nous n'avons pas géré ce conflit différemment du fait de la campagne. Jouer à cela aurait été très risqué », a-t-elle déclaré, mercredi 12 novembre, à *La Voix du Nord*, ajoutant que sa centrale éprouvait « une grande fierté » d'avoir signé l'accord.

Depuis le soutien appuyé de la CFDT au « plan Juppé » sur la Sécurité sociale, le patron de FO ne perd pas une occasion de dénoncer la volonté de M<sup>me</sup> Notat d'être « l'interlocuteur privilégié » des gouvernements successifs, un rôle qu'a joué FO pendant l'ère Berge-ron.

Les critiques de l'attitude de M<sup>me</sup> Notat dans le conflit des routiers n'en sont pas moins vives à l'intérieur de sa centrale comme à l'extérieur, tout en restant décentes. Le secrétaire général de la CGT, Louis Viannet, qui se garde souvent de porter des jugements sur ses homologues, n'en a pas moins jugé, mercredi, que la volonté affichée très tôt par la CFDT de signer avec le patronat des transports a été « le coup le plus dur porté » à la grève des routiers.

J.-M. B.

Mettez-vous ça dans le crâne.

13<sup>ème</sup> RUE  
13 novembre  
Canal 13  
sur CanalSatellite

13<sup>ème</sup> RUE  
LA CHAÎNE DE L'ACTION ET DU SUSPENSE

Baissez le son sinon on ne vous entendra pas crier.

SUR CANALSATELLITE  
TEL. 0 803 804 804  
ET BIEN TÔT SUR LE CABLE

A UNIVERSAL STUDIOS COMPANY

**SANTÉ PUBLIQUE** Un premier bilan de la réforme de la santé en prison, mise en œuvre en 1994, a été établi par la direction des hôpitaux (DH). Ce document fait état d'une

« *amélioration indéniable de la qualité des soins en prison* » mais signale cependant des points noirs. ● **CES DIFFICULTÉS** concernent le dépistage de la tuberculose, le manque

de certains spécialistes, le non-respect du secret médical ou des lacunes dans la prise en charge et le suivi des sortants de prison. ● **PSYCHIATRE** au service médico-psycho-

logique régional de la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis, Christian Sueur raconte son métier. Il dénonce les pressions visant à faire des médecins « *des agents de l'administration pé-*

*nitentiaire* » et réclame « *une séparation des pouvoirs entre la justice et la santé qui mettrait fin aux nominations des chefs de service par le ministère de la justice* ».

## La réforme de 1994 a permis une « amélioration » des soins en prison

Selon un bilan établi par le ministère de la santé, la meilleure qualité de la prise en charge médicale des détenus ne doit pas masquer la persistance de nombreuses difficultés et insuffisances

**LA RÉFORME** de la santé en prison est loin d'être achevée. Un premier bilan national de la mise en œuvre de la loi du 18 janvier 1994 relative à la santé publique et à la protection sociale, qui a sonné le glas de la médecine pénitentiaire en rattachant la gestion des problèmes sanitaires en milieu carcéral à la médecine de droit commun, a été établi par la direction des hôpitaux (DH). Elaboré à partir d'un questionnaire envoyé le 20 mars 1996 aux directions départementales des affaires sanitaires et sociales (Ddass), ce document, que *Le Monde* a pu se procurer, fait état d'« *une amélioration indéniable de la qualité des soins* », mais relève une série de difficultés très concrètes dans l'application de la législation.

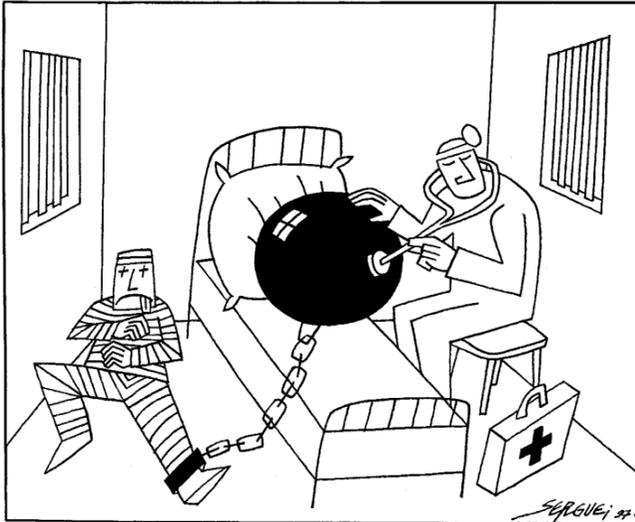
La DH précise que sur un total de 149 établissements pénitentiaires concernés – ceux dits du « programme 13 000 », où la santé relève d'entreprises privées, sont exclus du champ d'application de la loi – 139 protocoles de soins ont été signés avec 206 établissements publics de santé. Les unités de consultations et de soins ambulatoires (UCSA) créées par la réforme assurent désormais la prise en charge des patients.

Les motifs de satisfaction concernent la visite médicale d'entrée, qui est réalisée « *systématiquement* » et permet de dresser « *un réel bilan de santé* » des entrants, le « *renforcement notable des prestations de médecine générale et de soins infirmiers* », « *la permanence*

*des soins pour les urgences* », qui est « *effective dans l'ensemble des établissements* », la suppression généralisée des « *fiolés* » (médicaments dilués distribués en cellule par les surveillants) et le recours croissant, dans « *la plupart* » des maisons d'arrêt et des centres de détention, à la possibilité laissée aux détenus de gérer eux-mêmes leurs traitements.

La DH met cependant quelques bémols à ce tableau globalement satisfaisant, qui vient confirmer les premières observations des administrations (*Le Monde* du 18 octobre 1996). Ainsi, à propos des médicaments, le rapport observe que « *les petits établissements à faible effectif infirmier ont des difficultés pour assurer la distribution (...) le week-end et les jours fériés* ». Il en allait notamment ainsi, au moment de l'enquête, à Fleury-Mérogis (Essonne), aux Baumettes (Bouches-du-Rhône), à Strasbourg et à Dunkerque. Par ailleurs, « *la gestion des psychotropes par les détenus suscite des réticences de la part de l'administration pénitentiaire* », indique la DH. Les autorités carcérales redoutent en effet « *les risques de trafic et de stockage* » des molécules agissant sur le système nerveux central.

De nombreux points noirs sont encore relevés par le rapport de la DH. Le dépistage obligatoire de la tuberculose n'est pas toujours effectué dans les délais prescrits dans les établissements comptant moins de cent cinquante détenus, qui ne



disposent pas d'installations radiologiques. Au niveau des soins dentaires, la prise en charge est encore défaillante, avec des « *délais d'attente importants* », qui varient de huit à quinze jours en moyenne et qui peuvent atteindre un mois ou plus dans certaines régions (Bretagne, Pays de la Loire, Haute-Normandie, Pas-de-Calais).

Le recrutement de certains médecins spécialistes pose également problème. Les prisons manquent cruellement de chirurgiens-dentistes et, dans une moindre mesure, d'ophtalmologistes et de dermatologues. « *Les difficultés de recrute-*

*ment sont notamment liées à la rémunération à la vacation, très inférieure au paiement à l'acte antérieurement pratiqué* », commentent les experts, qui préconisent « *un renforcement des équipes soignantes* ».

### DÉFAUTS DE COORDINATION

Il en va de même pour les prestations psychiatriques, les observations récurrentes des Ddass concernant les « *difficultés de recrutement* » et « *l'insuffisance des temps de psychiatres et de psychologues* » au sein des services médico-psychologiques régionaux

(SMPR). Il s'agit de « *faire face à la fréquence des pathologies mentales chez les détenus, qu'il s'agisse d'affections préexistantes ou de troubles réactionnels à l'incarcération* », estime la DH, qui prône aussi « *le développement de la prise en charge, le plus précocement possible et de façon continue, des auteurs d'infractions sexuelles incarcérés, dont le nombre est estimé à 10 000 personnes au 1<sup>er</sup> janvier 1997* ».

Des défauts dans la coordination des équipes soignantes sont aussi déplorés, notamment « *entre équipes somatiques et psychiatriques* » en Ile-de-France, dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans le Languedoc-Roussillon et en Auvergne. Le secret médical n'est pas toujours respecté, et dans certains établissements, « *en dehors des heures d'ouverture de l'UCSA, les clés des armoires abritant [les] dossiers médicaux sont détenues par le personnel pénitentiaire* ». La présence des surveillants en consultation est « *souvent évoquée comme un obstacle* » à la confidentialité, et la DH note que « *le secret médical n'est pas très bien compris ni bien admis pour certaines pathologies (VIH, tuberculose)* ». Un « *accroissement sensible des consultations spécialisées, en milieu hospitalier comme en milieu pénitentiaire* », a été observé, mais les visites à l'hôpital se heurtent parfois « *au contingentement des extractions [de détenus] en raison de la limitation des escortes de police* ». Par ailleurs, une certaine confusion des rôles est évoquée à

propos de la surveillance médicale des détenus mis au quartier disciplinaire ou à l'isolement. Sur certains sites, « *la visite bihebdomadaire n'est pas toujours assurée* », et « *il arrive que le médecin soit sollicité (...) pour fournir un certificat de compatibilité de l'état de santé du détenu avec la mise au quartier disciplinaire* ». Or cette mission ne doit pas incomber au médecin, qui « *ne peut délivrer que des certificats de contre-indication médicale au maintien dans le quartier disciplinaire* », rappelle la DH. Le bilan fait enfin apparaître de graves lacunes dans la prise en charge des sortants de prison. « *Les UCSA ne connaissent pas les dates de sortie, ce qui rend difficile la délivrance des ordonnances et la transmission des informations utiles au suivi des soins en milieu libre* », constate la DH, ajoutant que, « *dans la plupart des régions, les dispositions n'ont pas été prises pour organiser efficacement le suivi sanitaire* » des personnes élargies. La DH considère donc comme une priorité l'organisation d'un tel suivi, « *en coopération avec le service socio-éducatif* » de l'établissement sanitaire.

**Laurence Folléa**

★ La revue médicale *Prescrire* publie un dossier-documentaire « *Santé et prisons en France* » avec l'essentiel des articles et études déjà parus sur le sujet. Editions Mieux prescrire, 83, bd Voltaire, 75011 Paris. Tél. : 01-47-00-94-45.

### Des facteurs de risques cumulés

Les détenus cumulent de nombreux facteurs de risques sanitaires ; leur état tend à se dégrader plus vite que dehors. Selon l'inspection générale des affaires sociales, cela se traduit par « *une avance d'environ dix ans de la date d'apparition de certaines maladies* ». Trois pathologies lourdes sont concentrées en prison : les troubles mentaux, les affections autodestructrices (suicides, automutilation, grève de la faim) et les maladies infectieuses liées à la toxicomanie intraveineuse (tuberculose, hépatites, sida). La population toxicomane représente 15 % à 20 % de la population pénale en France.

● **Surmortalité.** Les experts constatent une surmortalité importante des détenus avant l'âge de 40 ans, de 278 % supérieure à la population générale chez les jeunes de moins de 20 ans et de 82 % supérieure chez les 20-39 ans.

● **Santé mentale.** Le taux de suicide des détenus est pratiquement dix fois plus élevé que celui de la population générale et les comportements

d'autodestruction représentent environ 6 % à 16 % des besoins d'hospitalisation.

● **Maladies infectieuses.** Le nombre de prisonniers touchés par le virus du sida, en constante diminution, était de 2,3 % en 1995 (dix fois supérieur à celui de la population générale). Le taux de séropositivité reste trois à quatre fois plus élevé que celui observé en population générale. 1 113 prisonniers contaminés par le VIH ont été recensés en 1996, dont la majorité (62 %) présentaient une forme asymptomatique de l'infection. Le taux moyen d'incidence de la tuberculose a par ailleurs été estimé à 232 pour 100 000 détenus (contre 15,6 pour 100 000 habitants hors les murs).

● **Déontologie.** L'article 10 du code de déontologie médicale dispose notamment : « *Un médecin amené à examiner une personne privée de liberté ou à lui donner des soins ne peut, directement ou indirectement, favoriser ou cautionner une atteinte à l'intégrité physique ou mentale de cette personne ou à sa dignité.* »

## Le rôle ambigu du médecin face à l'« entreprise de punition »

**LE DOCTEUR** Christian Sueur, psychiatre, travaille à mi-temps au service médico-psychologique régional de la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis (Essonne) depuis 1991. Il coordonne aussi l'antenne toxicomanie de l'établissement pénitentiaire et suit, hors les murs, les toxicomanes qui fréquentent l'Espace Parmentier, un centre de méthadone de Médecins du monde à Paris. S'il estime que la réforme de 1994 a entraîné « *sur Fleury, une nette amélioration, avec plus de moyens matériels et humains, des médecins plus ouverts, parfois plus compétents* », son travail quotidien n'en a pas été bouleversé. Sur-tout, il n'a jamais cessé de s'interroger, de s'indigner.

Le docteur Sueur occupe, comme tous les soignants en prison, une fonction difficile parce qu'ambiguë. « *Dans le colloque singulier avec le patient, on est obligé de faire abstraction, confie-t-il, mais dès qu'on sort, on est dans la problématique de l'adaptation des sujets à l'entreprise de punition.* » Il se souvient qu'à son arrivée « *certaines médecins se comportaient comme des agents de l'administration pénitentiaire. Une chose a changé avec la création des unités de consultations et de soins ambulatoires : aujourd'hui, on fonctionne tous sur le même modèle éthique et philosophique.* »

Le docteur Sueur reste vigilant. « *Il existe toujours une pression pour qu'on devienne des agents de l'administration pénitentiaire* », fait-il observer, citant l'exemple du détenu en grève de la faim

dont le rapport de situation établi par l'administration signale immanquablement qu'« *il sera présenté au médecin et au psychiatre* ». « *Si on refuse, on nous menace toujours avec la non-assistance à personne en danger, explique le médecin, mais je souhaiterais qu'on aille au moins une fois au procès, ne serait-ce que pour ouvrir le débat !* »

### ORGANISER LES RELAIS NÉCESSAIRES

Son métier, tout en nuances et en contradictions, consiste à soigner, non à traiter. « *Nous prenons soin des gens en état de souffrance, nous les aidons, mais nous ne traitons ni les origines ni les causes* », précise-t-il. « *Les antidépresseurs, notre présence et la télévision servent à calmer les émeutes, mais cela ne figure pas dans nos missions* », ajoute-t-il, farouchement attaché à l'article 10 du code de déontologie médicale. Le psychiatre se soucie aussi de la sortie de ses patients, essaye de « *les préparer à faire une psychothérapie dehors* » et organise les relais nécessaires.

Il soigne une file active de quatre-vingts à cent détenus – le bâtiment dont il a la charge en compte huit cents. Les patients demandent à le voir chaque fois par écrit et par surveillant interposé. « *Les patients n'ont jamais d'accès direct aux soignants, dénonce-t-il. De plus, les surveillants sont toujours présents à l'intérieur de l'infirmerie, où ils continuent de « mater »* » Ils sont dans les locaux, les salles de soins. J'ai déjà vu des gradés compiler des dossiers médicaux. Il existe

pourtant des dispositifs de sécurité qui permettent une vraie confidentialité. » Le docteur Sueur n'en a pas la preuve, mais il soupçonne une autre violation du secret médical : des écoutes téléphoniques auraient été posées sur la ligne de son service.

Christian Sueur déplore « *l'absence d'esprit critique et de remise en question de la plupart des soignants en prison. Nous sommes quand même dans un lieu concentrationnaire – c'est un fait, pas un jugement* », dit-il, où l'on peut se poser la question des traitements inhumains et dégradants, et pas seulement dans les quartiers disciplinaires. » Le psychiatre refuse d'ailleurs de consulter dans ces quartiers, les « *QD* » dans le jargon carcéral.

Particulièrement au fait des problèmes de drogues, le docteur Sueur prescrit des produits de substitution à l'héroïne à certains patients toxicomanes. Il plaide pour que des seringues stériles soient mises à disposition de ceux qui s'intoxiquent intra-muros et réclame « *une séparation des pouvoirs entre la justice et la santé* » qui mettrait fin aux « *nominations des chefs de service par le ministère de la justice* » et impliquerait la signature unique des autorités sanitaires au bas des circulaires concernant la santé de détenus. « *Si on m'objecte quoi que ce soit, conclut le médecin en colère, je m'appuie sur la loi de 1994 pour répondre : ça, je peux le faire dehors, donc je peux aussi le faire dedans !* »

**L. F.**

## Les incendies mortels d'un pyromane « sans émotion »

**LONS-LE-SAUNIER**  
de notre envoyé spécial

Les amateurs de mystère se consoleront peut-être avec le seul élément encore inexplicable de la

quinzaine d'incendies qui ont éclaté à Moirans-en-Montagne (Jura) et dans la région entre le 29 novembre 1994

et le 4 février 1996, provoquant la mort d'une femme et d'un sapeur-pompier. Car si Serge Raffin, âgé de trente-six ans, reconnaît avoir allumé tous ces incendies, il est incapable d'en donner la moindre raison aux jurés de la cour d'assises du Jura réunis à Lons-le-Saunier depuis le mercredi 12 novembre. Certes, ce mystère paraîtra sans doute bien sordide à ceux qui avaient voulu croire à une série d'inflammations spontanées. A

l'époque, ils se partageaient entre les scientifiques et les charlatans. Les premiers parlaient de surtensions, de champs magnétiques et de micro-ondes provoqués par une ligne électrique haute tension enterrée. Les seconds parlaient de tout : d'extraterrestres, de diablerie et de phénomènes paranormaux. Une seule chose les réunissait : ils en parlaient avec le même sérieux devant une presse complaisante.

Puis il fallut redescendre sur terre. Les feux ont tous été allumés par un simple briquet tenu par un homme seul. « *La solitude est le maître mot de sa personnalité* », note Danielle Sire, expert psychiatre, avant d'ajouter à propos de Serge Raffin : « *Nous avons cherché tous les éléments qui pouvaient donner un sens à ses actes, nous n'en avons trouvé aucun.* » La seule dominante de son caractère est « *une pauvreté intellectuelle et affective* » qui a conduit à une sorte d'« *abaissement du sens moral* » chez un

homme qui « *n'éprouve pas vraiment de culpabilité ni même de remords* ». L'expert n'en dira pas plus. Pressée de questions, M<sup>me</sup> Sire reste dans son rôle en rappelant à la cour : « *La justice attend un peu trop des experts psychiatres. Nous pouvons quelquefois donner un sens, mais nous ne pouvons pas répondre à toutes les questions.* »

Son confrère, le docteur Jean Riard, est bien plus catégorique. Volontiers opaque, il résume sa position brutalement, considérant que Serge Raffin est « *un rien dans lequel il n'y a rien* ». La phrase est d'autant plus maladroite que la présidente, Marie-Agnès Credoza, a la réputation de mener les débats avec un profond respect de la dignité de l'accusé. Sommés de s'expliquer, les experts s'en tirent par une série de phrases confuses que le magistrat ponctue par un glacial « *Ce n'est pas très compréhensible...* ». Pour faire bonne mesure, le spécialiste conclut que la person-

nalité de Raffin a « *altéré son jugement* », mais qu'il ne s'agit pas d'une circonstance atténuante. En résumé, Raffin, « *qui n'a pas d'émotion* », dispose « *d'un degré de conscience morale limité* » et ne correspond pas au profil psychiatrique d'un pyromane. S'il a mis le feu, c'est « *accidentel* », et, sans donner d'autres explications, l'expert estime qu'il aurait tout aussi bien pu se diriger vers une autre forme de crime.

### « ÇA ME TRAVAILLAIT »

« *Je ne comprends pas tout, mais je pense qu'il y a du vrai dans ce qu'il dit* », commente seulement Serge Raffin. Le coude sur le rebord du box, comme s'il s'agissait d'un comptoir, l'autre main sur la hanche, Raffin s'explique en prenant un air grave : « *Ça me cherchait déjà un peu avant les incendies. Ça me prenait une envie : il fallait que j'allume un feu.* » Plus tard, il ajoute : « *Ça me laissait*

*tranquille et après ça revenait* » ; et, globalement, il estime : « *Ça me travaillait.* » C'est donc à cause de « *ça* » qu'il a mis le feu un peu partout, chez ses parents avec lesquels il vivait, chez des voisins, chez des cultivateurs et chez sa tante, qui mourra dans l'incendie à côté d'un sapeur-pompier venu la sauver.

Pendant plus d'une heure, avec une délicatesse et une patience remarquables, la présidente, l'avocat général, Marie-Christine Tarrare, et même son avocat, le bâtonnier Buffard, tenteront d'obtenir une amorce d'explication. En vain. Avec un naturel déconcertant, Serge Raffin dit qu'il mettait le feu et s'en allait tout de suite, sans même s'inquiéter de savoir si les flammes s'éteignaient ou se propageaient. Encouragés par la présidente, qui les laisse s'exprimer directement, les jurés posent de nombreuses questions et cherchent la faille. Mais Raffin reste toujours aussi hermétique, tout en donnant l'air

d'un homme qui fait tous ses efforts pour répondre le mieux possible. D'ailleurs, « *ça* » ne le travaille plus. Il ajoute prudemment : « *Pas pour le moment.* »

Saura-t-on jamais pourquoi Annie Raffin est morte le 20 janvier 1996 ? A la barre, un jeune pompier volontaire ne se pose pas cette question. Il se souvient seulement que le sous-lieutenant Gérard David a voulu monter à l'échelle pour arracher cette femme aux flammes. « *Je tenais la corde : la "ligne de vie". Il est entré dans la pièce. Vingt secondes après j'ai tiré sur la ligne de vie. C'était coincé.* » Le corps de l'officier a été retrouvé à côté de celui de M<sup>me</sup> Raffin. Mais le jeune sapeur-pompier, qui oublie de dire qu'il a été lui-même brûlé aux deux bras, rappelle que le sous-lieutenant a voulu monter à l'échelle à sa place et soupire : « *C'est grâce à lui que je suis toujours en vie.* »

**Maurice Peyrot**

# M. Allègre souhaite déconcentrer les mutations des enseignants en 1999

Face à l'hostilité des syndicats, le ministre diffère d'un an la réforme

Le ministre de l'éducation nationale a annoncé, mercredi 12 novembre, que la déconcentration du « mouvement national », qui organise les

changements de postes des enseignants du secondaire, devrait intervenir en 1999, et non dès 1998 comme il avait été envisagé. L'hostilité de

la plupart des syndicats – neuf d'entre eux avaient écrit au ministre le 10 novembre – oblige M. Allègre à calmer le jeu.

**LE MINISTRE** de l'éducation nationale, Claude Allègre, ne déconcentrera pas, dès 1998, le « mouvement national » qui organise les mutations des enseignants du second degré. Répondant mercredi 12 novembre, à l'Assemblée nationale, à une question de Philippe Houillon (UDF, Val-d'Oise), M. Allègre a précisé : « Il va sans dire que cette déconcentration, compte tenu de la lourdeur actuelle de la structure, ne peut pas se faire avant 1999, hélas ! Mais les réflexions sont en train. »

Mardi 4 novembre, au cours d'une réunion avec les recteurs d'académie, M. Allègre avait pourtant fait état de sa volonté d'engager dès l'an prochain la déconcentration du mouvement, autrement dit une des formes de « dégraissage du mammoth », promis dès son arrivée au ministère. Pour ce faire, le ministre avait demandé aux recteurs de retarder le lancement de la procédure de mutations, qui débute en novembre pour se terminer en juin avec l'affectation des enseignants. Soumis à la pression syndicale dans leurs académies, quelques recteurs, sous prétexte de n'avoir pas tout à fait compris la demande, avaient sollicité une confirmation écrite de cet ordre.

L'ordre partait par télécopie l'après-midi même : « Je vous confirme le message oral adressé aux recteurs ce matin, relatif aux opérations du mouvement 1998, à savoir ne pas procéder dans l'immédiat à la diffusion des notices individuelles pour aider à la saisie des demandes de mutation sur Minitel. Des consignes ultérieures vous parviendront. » La note est signée « Pour le ministre et par déléga-

tion » du directeur des personnels enseignants, Georges Septours.

Une autre raison avait conduit M. Allègre à bloquer le « mouvement », attendu chaque année par plusieurs dizaines de milliers d'enseignants. Cette année, la direction des personnels enseignants avait apporté à la note de service habituelle – cent sept pages en 1996 au Bulletin officiel, comprenant les formulaires – des modifications négociées avec les syndicats. Elles por-

pages pour la réduire à cinquante et la rendre lisible pour le plus grand nombre. A partir de là, des interprétations diverses se sont fait jour ». Les syndicats restent donc dans l'expectative, sans savoir si la note de service définitive sera identique à celle qu'ils avaient négociée. Le SNES, premier syndicat du second degré et grand défenseur du « mouvement national », sur lequel il assoit sa puissance, a publié, mercredi 12 novembre, un commu-

FEN, très faiblement représenté dans le second degré mais fervent partisan de la déconcentration, avait fait cavalier seul, pour demander lui aussi au ministre de prendre le temps de mener à bien cette réforme.

Seule FO, qui « exige le maintien du "mouvement national" (...) et s'oppose à toute forme de déconcentration », avait refusé de se joindre aux huit autres signataires, trouvant le texte trop « tiède ». Le SGEN-CFDT, défenseur de la déconcentration depuis quinze ans et néanmoins signataire de la lettre, se dit aujourd'hui « vigilant sur la parution de la circulaire sur laquelle il y avait accord ». Jean-Michel Boullier, son secrétaire général, affirme être intervenu « pour que sa parution ne tarde pas ».

Claude Allègre a donc réussi, sur une réforme à laquelle seuls le SNES et les syndicats de la FSU résistent véritablement, à créer un front contre lui. « Le ministre veut retomber sur ses pattes en nous faisant porter le chapeau comme d'habitude », commente le SNES, qui déplore que personne ne sache encore si le ministère ne cherchera pas à glisser dans la circulaire des mutations « des mesures préfigurant la déconcentration », ni sa date de sortie.

La haute administration, quant à elle, est prête à ce changement qu'elle estime nécessaire « mais pas dans des conditions pareilles », comme le souligne un recteur : « S'il nous l'avait dit en juillet, c'était faisable. Mais, maintenant, c'est matériellement et politiquement impossible. »

## Les « gaspillages » d'un « système opaque »

Dans sa réponse, à l'Assemblée nationale, au député Philippe Houillon (UDF, Val-d'Oise), Claude Allègre s'est félicité, mercredi 12 novembre, de pouvoir « dissiper des rumeurs, qui, comme les rumeurs, naissent on ne sait d'où » à propos de la déconcentration des mutations des enseignants. « La procédure centralisée conduit à des dysfonctionnements, à un gaspillage et surtout à maltraiter les enseignants qui ne comprennent pas un système trop opaque », a déclaré le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Dans le cadre de la réforme de l'Etat et dans la continuité de l'action entreprise par Lionel Jospin, a-t-il poursuivi en substance, il souhaite donc déconcentrer pour « rendre le système plus souple, plus juste, plus humain ». « Soyez sûr, Monsieur le député, (...) que cette déconcentration se fera dans le dialogue et la concertation. » Les syndicats d'enseignants en attendent maintenant la démonstration.

taient notamment sur le nombre de vœux que pouvaient formuler les enseignants – quinze au lieu de six – ainsi que sur des simplifications de procédure. Cette mutation nouvelle manière était destinée à prouver, selon certains syndicats, que l'on pouvait améliorer le mouvement actuel sans le « casser », c'est-à-dire le régionaliser.

Le procédé a déplu au ministre, qui a expliqué, dans sa réponse à l'Assemblée, qu'il avait « différé une circulaire longue de soixante-dix

pages pour noter que Claude Allègre avait « reculé » sur la déconcentration du mouvement en 1998 et maintient « la demande commune de publication de la circulaire en l'état et d'ouverture d'une véritable concertation sur les enjeux de la gestion des enseignants ».

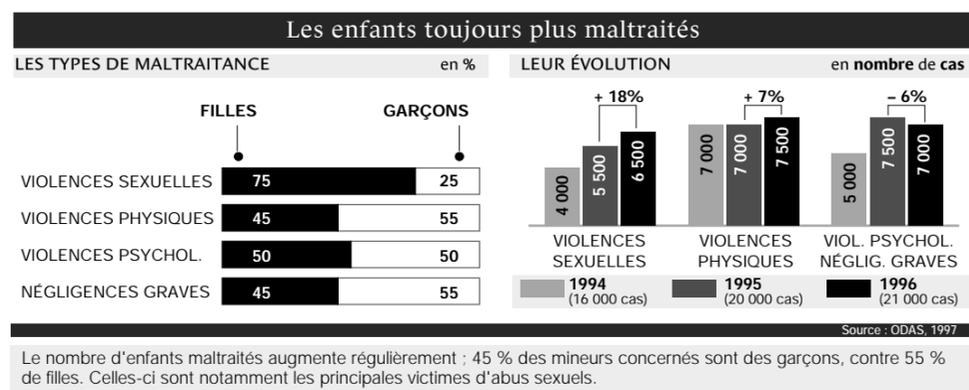
Neuf syndicats d'enseignants avaient en effet écrit, le 10 novembre, une lettre de protestation au ministre pour s'insurger contre une déconcentration trop hâtive (Le Monde du 12 novembre). Le SE-

## Le nombre d'enfants en danger est en constante augmentation

**LE NOMBRE** d'enfants en danger en France ne cesse d'augmenter. Depuis quatre ans, année après année, l'Observatoire national de l'action sociale décentralisée (ODAS) avance des chiffres toujours plus importants. Dans son cinquième rapport, rendu public mercredi 12 novembre, l'ODAS dénombre 74 000 enfants maltraités et en risque de maltraitance en 1996, soit 14 % de plus que l'année précédente. En 1995, les départements responsables de la protection de l'enfance avaient recensé 65 000 cas, contre 58 000 en 1994.

Cette augmentation est certes liée à un meilleur repérage des enfants en danger. L'onde de choc de l'affaire Dutroux en Belgique et celle de Cosne-sur-Loire en France, les campagnes de sensibilisation, la forte médiatisation de ces phénomènes, la meilleure formation des travailleurs sociaux et le recours plus aisé au Service national d'accueil téléphonique de l'enfance maltraitée (Snatem) ont contribué à révéler davantage de situations de maltraitance, notamment dans les cas d'abus sexuels.

Mais, pour les responsables de l'ODAS, cette explication ne suffit plus à expliquer la forte augmentation des cas constatés. Jusque-là en effet, les professionnels de l'enfance s'accordaient pour considérer que le voile se levait sur un sujet tabou.



Or, « l'augmentation du repérage et de l'observation n'explique que partiellement l'accroissement du nombre de signalements, indique le rapport de l'ODAS. Si l'augmentation avait pour seule cause des raisons techniques, elle se serait produite de façon homogène. Or, le nombre de signalements d'enfants maltraités augmente de 5 %, alors que celui d'enfants en risque augmente, lui, de 18 % ».

La nuance est d'importance. Car, à la différence des années précédentes, l'augmentation enregistrée en 1996 ne concerne pas les enfants maltraités – qui ne sont « que » 1 000 de plus que l'année précédente –, mais les enfants en risque

– ceux qui subissent des conditions de vie susceptibles de mettre en danger leur santé, leur sécurité, sans être pour autant maltraités. Par exemple, un enfant livré à lui-même est considéré comme en risque. « Les commentaires qualitatifs des départements interrogés convergent tous dans le sens d'une persistance de la crise sociale et de l'émergence d'une crise identitaire qui fragilise les familles », conclut le rapport.

Parmi les enfants effectivement maltraités, ceux victimes d'abus sexuels augmentent considérablement, passant de 5 500 en 1995 à 6 500 en 1996, soit une augmentation de 18 %. A contrario, les enfants victimes de violences physiques, de négligences graves ou de violences psychologiques ne sont pas plus nombreux d'une année sur l'autre. « On a tellement mis le projecteur sur les abus sexuels que chacun, assistante sociale, enseignant, voisin, famille même, s'est focalisé sur cette forme de maltraitance », a indiqué Marceline Gabel, responsable de ce rapport et par ailleurs secrétaire générale de la grande cause nationale sur la maltraitance.

### « REPLI » DU TRAVAIL SOCIAL

Autre évolution importante mise en exergue par l'ODAS, le recours de plus en plus fréquent à la justice. Le nombre de saisines judiciaires concernant des enfants en danger a augmenté de 20 %, passant de 36 000 en 1995 à 42 000 en 1996. Aujourd'hui, 57 % des signalements font l'objet d'une saisine de la justice. Cette tendance est particulièrement marquée pour les enfants en risque. Pour la première fois, le

nombre de saisines judiciaires les concerne autant que les enfants maltraités.

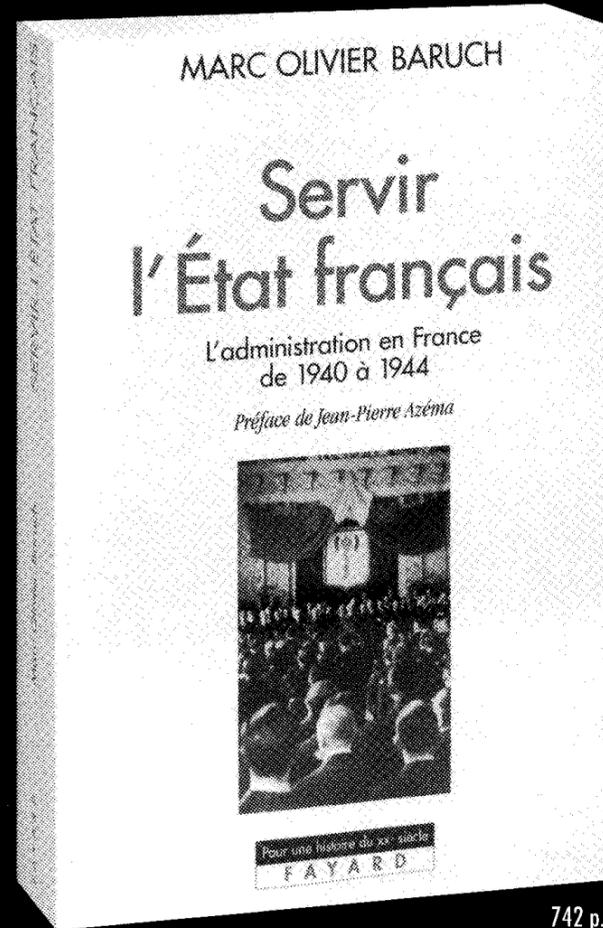
Ce renforcement de l'intervention judiciaire est contraire à l'esprit de la loi du 10 juillet 1989, qui privilégiait la protection administrative sur la protection judiciaire. « Cette judiciarisation n'est pas propre à l'enfance en danger, a indiqué Pierre Méhaignerie, président du conseil général d'Ille-et-Vilaine et président de l'ODAS. Il faut se méfier de ces excès. On attend aujourd'hui du juge qu'il règle tous les problèmes. Or son intervention est lourde de conséquences pour les familles et peut être longue du fait de l'engorgement des tribunaux. »

Ce recours à la justice est aussi analysé par le rapport comme un certain « repli » du travail social en raison de la trop lourde charge des services ou de multiples incitations à la prudence. Ainsi, les travailleurs sociaux ont comme consigne absolue de transmettre à la justice toute affaire d'abus sexuel avéré ou présumé. C'est ce dernier terme de « présumé » qui pose problème dans la pratique.

Le renforcement de l'intervention judiciaire se vérifie aussi dans la prise en charge des enfants. Ainsi, l'augmentation du nombre global de placements ces cinq dernières années n'est dû qu'aux décisions du juge. Les placements administratifs n'ont en effet cessé de diminuer. « Le recours systématique au juge peut marquer un recul dans l'efficacité du système de protection de l'enfance », estiment les auteurs.

Michèle Aulagnon

# JUSQU'OUÀ SERVIR ?



742 p.  
180 F

Une somme irrécusable, impressionnante, capitale... Son étude, portée par une passion de la transparence, évoque dans tous ses reliefs un monde où la défaite joua comme un révélateur, au sens photographique du mot.

Marc Lambron, *Le Point*

Cet ouvrage fondamental tombe à pic et comble une lacune en analysant l'attitude des hauts fonctionnaires face aux exigences de la politique de collaboration d'État choisie par Pétain.

Éric Conan, *L'Express*

L'œuvre de Marc Olivier Baruch est toute d'érudition et d'intelligence.

Olivier Wieviorka, *Libération*

Une documentation accablante, une dignité de ton remarquable.

François Bloch-Lainé  
inspecteur général des finances,  
*La Croix*

Un travail dont on ne pourra plus se passer.

Jorge Semprun,  
*Le Journal du Dimanche*

L'Histoire  
chez  
**FAYARD**

# L'accusation produit des documents impliquant directement Maurice Papon

L'ancien secrétaire général de la préfecture de la Gironde, ragaillardisé par quatre journées de repos, a cherché à relativiser l'importance de sa signature en réduisant ses interventions à une dimension purement administrative

BORDEAUX

de notre envoyé spécial

Manifestement, le pont du 11-Novembre a profité à l'accusé. Sa voix est claire, ses bras balayaient avec aisance l'air de son box, sa mémoire est fraîche qui lui permet, les yeux fermés, de reprendre immédiatement ses interlocuteurs sur une date erronée. Ragaillardisé par quatre journées de repos, Maurice Papon ferraille tout d'abord en tête-à-tête, mercredi 12 novembre, avec l'avocat général Marc Robert, qui a repris sa besogne là où, vendredi soir, il l'avait abandonnée. Inlassablement, le magistrat tente de se frayer un chemin dans le labyrinthe des responsabilités, entre bureaux et divisions, au sein de la préfecture de la Gironde. La question du jour : entre 1942 et 1944, Maurice Papon avait-il un pouvoir sur la police ?

En l'absence de délégation spécifique confiée sur ce point à l'accusé par le préfet régional Maurice Sabatier, l'avocat général s'appuie au cas par cas sur des actes administratifs, ordres d'internement, de transfert du fort du Hâ au camp de Mérignac, de mise en œuvre de moyens policiers, invariablement signés : « Pour le préfet régional, le secrétaire général ». Et puis, au détour de sa démonstration, il cite une visite dans une prison. « *Le préfet avait vocation pour inspecter les locaux pénitentiaires, observe Maurice Papon. C'était en effet en mauvais état. Une expérience personnelle récente m'a permis de constater que ça n'a pas changé depuis.* »

« AU NOM DU PRÉFET »

Et l'accusé, particulièrement alerte, courtois, voire ironique, de s'essayer à une définition de la police administrative - « *bureaucratique* » -, sous ses ordres, et de la police active - « *opérationnelle* » -, placée sous l'autorité du préfet et d'un intendant de police régional, le colonel Duchon, avec lequel, explique-t-il, il n'entretenait aucune relation hiérarchique. « *Si je lui donnais des instructions, dit-il, c'était toujours au nom du préfet régional.* »

Et ces ordres concernant l'évacuation de personnes hospitalisées, renchérit le magistrat ? « *Au nom du préfet régional.* » Et ces instructions à l'intendant de police pour surveiller les établissements hospitaliers ? « *Avec le colonel Duchon, on travaillait avec des clins d'œil qui ne se lisent pas sur les archives.* » Et ces ordres d'arrestation d'étrangers en infraction avec la législation ? « *Toujours au nom du préfet régional. Nous sommes en plein dans l'exercice de la police ad-mi-ni-strative.* » Le ton, cette fois, est presque celui du grand-père, calé dans son fauteuil, sermonnant son petit-fils.

Puis il se lève : « *Ce qui m'étonne, c'est qu'on ne montre que des pièces signées par mes soins. On ne montre pas [les centaines] de papiers signés Boucoiran [préfet délégué] ou Chapel [directeur du cabinet de Maurice Sabatier] (...). Permettez-moi de*

PORTRAIT

Sa stratégie : éviter en toute circonstance les difficultés avec les Allemands

deaux, c'est bien de celui qui fut son supérieur et son mentor en politique : Maurice Sabatier. Le rêve le plus cher de ce spécialiste de droit musulman, de sensibilité radicale, né à Arzew en 1897, dans l'Algérie française, aurait été de devenir le résident général de sa terre natale.

En 1935, Maurice Sabatier a croisé Maurice Papon au ministère de l'intérieur, au cabinet du directeur adjoint des affaires départementales et communales. Les deux hommes s'appréciaient. De ses relations avec Maurice Sabatier, M. Papon se souvient que « *des sentiments de confiance les unissaient*



Depuis la mezzanine des journalistes. L'écran est utilisé pour présenter les documents.

*vous dire avec franchise, monsieur l'avocat général : cette méthode risque de [faire croire] que je suis responsable de toute cette production. Or (...) il faut tout de même équilibrer les choses ! »* Puis, plus loin : « *Je vois très bien la tactique, c'est votre droit - peut-être même votre devoir -, mais elle est de nature telle quelle peut impressionner en mauvaise part l'opinion des jurés.* »

M<sup>e</sup> Jean-Marc Varaut, conseil de Maurice Papon, intervient. « *Tous les exemples que vous citez ne sont pas dans les poursuites ! Je demanderai qu'on verse l'intégralité des archives de l'intendant de police (...). Nous*

*sommes actuellement comme des archéologues tentant de reconstruire la cité d'Alexandre à partir de quelques éléments. Vous ne donnez que ce que vous avez sélectionné ! »* Alors s'en suit une querelle avec l'accusation qu'emportent un gros brouhaha puis le crissement de trois écrans géants qui se déroulent pour permettre, grâce à un système de rétroprojection, de visualiser des documents.

La « pelure » agrandie est celle de la copie d'une note signée par le secrétaire général, Maurice Papon, selon l'expression consacrée : « Pour le préfet régional ». Il est

## Un examen médical hebdomadaire

Maurice Papon « *devra subir régulièrement, tous les mercredis soir, un examen médical complet* » à l'hôpital Haut-Lévêque de Pessac, près de Bordeaux, a annoncé l'un de ses avocats, M<sup>e</sup> Francis Vuillemin, à l'issue d'une visite de contrôle de son client à l'établissement hospitalier. Selon M<sup>e</sup> Vuillemin, les médecins « *n'ont pas estimé nécessaire de garder son client à l'hôpital, où il a été soigné du 23 octobre au 7 novembre pour une pneumopathie aiguë. Après cet examen, avec prise de sang* », M. Papon a rejoint, mercredi 12 novembre en soirée, son nouveau domicile, une maison louée à une quinzaine de kilomètres de Bordeaux.

M<sup>e</sup> Jean-Marc Varaut, un autre de ses défenseurs, a par ailleurs déclaré, mercredi, que l'accusé, âgé de 87 ans, est « *très fatigué* » et a ajouté craindre que le procès ne puisse aller à son terme. « *Ma grande anxiété, ce n'est pas l'issue de ce procès, la vérité est en marche. Mon anxiété, la sienne, c'est d'aller jusqu'au bout du procès* », a dit M<sup>e</sup> Varaut.

jusqu'à un certain degré d'affectivité peu commune dans la froide administration ». En février 1941, voici M. Sabatier secrétaire général pour l'administration. C'est là, à Vichy, que le rejoint pour la deuxième fois Maurice Papon. Du Sabatier de cette période, l'ancien sous-préfet résistant Valentin Abeille, dit « Coléone », écrit qu'il est « *un vieux fidèle de Laval, dépourvu de tout sens patriotique et toujours disposé à offrir ses services* ». Bien que la veuve de l'ancien directeur de cabinet de M. Sabatier, Jean Chapel, ait soutenu, lors de sa déposition aux assises, que la femme de M. Sabatier, Suzane Forestier « *veuve Mayer* », qu'il avait épousé en 1940, était juive, rien n'est jamais venu confirmer cette assertion.

Maurice Sabatier, en tout cas, avant de gagner Bordeaux, n'a pas manqué d'appliquer rigoureusement la législation antisémite dans les secteurs qu'il contrôlait. Dans *Servir l'Etat français*, Marc-Olivier Baruch cite ainsi une circulaire du 22 septembre 1941 signée par le « patron » de Maurice Papon, qui rappelle, entre autres, à ses fonc-

question de la mise en œuvre de la loi vichyste du 11 décembre 1942 imposant la mention « Juif » sur la carte d'alimentation et sur la carte ou le titre d'identité des juifs français et étrangers. Selon l'accusé, la note examinée contiendrait la preuve - implicite - que l'administration souhaitait « *garder la maîtrise de l'affaire* ».

La partie civile s'empare

Alors qu'on tente encore de décrypter les explications sibyllines de Maurice Papon, M<sup>e</sup> Alain Lévy, pour la partie civile, s'empare, rouge sang. « *On ne peut pas laisser l'accusé mentir à tout bout de champ ! On ne peut pas le laisser dire que la loi de décembre 1942 n'est pas une loi française ou qu'elle n'a pas été appliquée ! »* « *Serait-ce excessif ou incongru, monsieur le président, de demander à M<sup>e</sup> Lévy de retirer le mot de "menteur" qu'il a proféré* », reprend calmement l'accusé. « *Certainement pas !* », coupe M<sup>e</sup> Lévy, qui renchérit en traitant Maurice Papon d'« *escroc* », pour des motifs que la colère rend, sur le coup, difficilement saisissables. « *L'escroc, c'est vous. Je l'aurai dit et cela m'aura fait du bien. M<sup>e</sup> Lévy est indigne de figurer dans cette enceinte !* », s'insurge à son tour Maurice Papon, dont les propos se noient dans la rumeur.

Le président Jean-Louis Castagnède ramène le prétoire au dossier : le cheminement clair et précis d'un ordre d'arrestation et de transfert au camp de Drancy de quatre juifs hongrois, en mars 1943, pour lequel Maurice Papon, cependant, ne fait pas l'objet de poursuites. Il détaille six étapes : 1) Le télégramme du ministère de l'intérieur au préfet régional le 21 mars, 14 h 58 : « *Urgent. Prière faire arrêter et conduire au camp de Drancy (...) avant mercredi 24 prochain : juif Bleuer, juif Katz, juif Gaspar, juif Braun* » ; 2) La lettre du 22 mars, à en-tête « *Secrétariat général, service des questions juives* », du préfet régional à l'intendant de police, signée « *Pour le préfet, le secrétaire général* » Maurice Papon : « *En exécution des instructions télégraphiques du ministère de l'intérieur, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien faire procéder à l'arrestation immédiate des juifs ci-après désignés* » ; 3) Les instructions du chef de service de la sécurité publique au commissaire central du 22 mars ; 4) Le rapport de l'inspecteur Jean Faure du 27 mars, qui rend compte de l'internement de deux des quatre « *sujets hongrois* » (« *Il ne dit pas juifs, lui* », remarque le président) ; 5) Le « *reçu* » manuscrit lapidaire du commandant du camp

de Drancy : « *Le 24 mars 1943, reçu de Bordeaux deux juifs* » ; 6) Le rapport du 1<sup>er</sup> avril de l'intendant de police au cabinet du préfet délégué Louis Boucoiran.

« *A la vérité, je ne comprends pas le mécanisme de cette affaire* », dit Maurice Papon, après un raclement de gorge. L'accusé soutient que la lettre du 22 mars, dont il est le signataire, n'est que « *la régularisation administrative* » de l'ordre adressé, selon lui, directement du ministère de l'intérieur à l'intendant de police. Il cite, à l'appui de sa démonstration, une lettre de Franz Luther, responsable du KDS (police de sûreté et de sécurité allemande), faisant état d'arrestations ayant eu lieu le 21 mars, soit le jour même du télégramme du ministère de l'intérieur.

« **UN PORTE-PLUME INTELLIGENT** » Mais le président Castagnède semble demeurer sceptique sur le processus de « *régularisation* » invoqué. Et des parties civiles ne le croient pas, ajoutant, comme M<sup>e</sup> Michel Toubiana, « *ne pas comprendre très bien l'organisation matérielle des fonctions [de l'accusé]* ». Porte-plume ou responsable ? « *J'essayais d'être un porte-plume intelligent. Ce n'était pas toujours commode* ». Alors c'est une avalanche de questions des avocats de la partie civile pour clore une journée sans fin. M<sup>e</sup> Alain Lévy, que M. Papon nomme désormais « *l'interpellateur* », leste son intervention d'une tonne de documents que la cour d'assises épluchera au moment des faits. « *Je vois que vous avez lu tout le dossier...* », remarque le président Castagnède.

Puis de nouveaux documents signés Maurice Papon, étrangers aux faits, sont versés aux débats : « *On saisit une lettre. Elle a la vertu d'avoir ma signature, note Maurice Papon. Et à partir de cela on généralise. C'est l'histoire de l'Anglais rouquin qui débarque dans le Pas-de-Calais et à partir duquel on dit que tous les Anglais sont rouquins. C'est du même tabac !* »

Puis M<sup>e</sup> Klarsfeld s'apprête à poser des questions. Mais déjà Maurice Papon a rangé son stylo et plié ses lunettes, comme s'il voulait donner le signal de la fin de l'audience. « *Et alors ?* », répond-il encore évasivement aux questions. Ou encore : « *C'est votre interprétation, gardez-la si elle vous arrange.* » M<sup>e</sup> Klarsfeld fait état de l'opinion des Allemands sur l'intendant de police Duchon, jugé par eux pro-Allemands. « *Ça m'est égal. J'ai vu son action contre les Allemands. Si c'est tout ce que vous avez comme documents à produire, vous pouvez les laisser dans votre serviette...* » Imperturbable, l'accusé a maintenant tenu la main pour enfiler son manteau.

Jean-Michel Dumay  
Dessin : Noëlle Herrenschildt

## Maurice Sabatier, le préfet prudent qui gardait plusieurs fers au feu

S'IL EST un nom dont les assises retentissent sans cesse, à l'heure où l'on examine quels furent les pouvoirs réels de Maurice Papon à la préfecture régionale de Bor-

deaux, c'est bien de celui qui fut son supérieur et son mentor en politique : Maurice Sabatier. Le rêve le plus cher de ce spécialiste de droit musulman, de sensibilité radicale, né à Arzew en 1897, dans l'Algérie française, aurait été de devenir le résident général de sa terre natale.

En 1935, Maurice Sabatier a croisé Maurice Papon au ministère de l'intérieur, au cabinet du directeur adjoint des affaires départementales et communales. Les deux hommes s'appréciaient. De ses relations avec Maurice Sabatier, M. Papon se souvient que « *des sentiments de confiance les unissaient*

tionnaires qu'« *en accord avec M. le commissaire général aux questions juives, aucun israélien, s'il ne bénéficie des exceptions expressément prévues par la loi, ne peut être employé à quelque titre que ce soit dans une administration ou un service public (...)* ni même dans une entreprise subventionnée ».

Mais Maurice Sabatier est aussi un personnage prudent, qui s'y entend pour conserver plusieurs fers au feu. Ainsi refuse-t-il que la très sensible direction du personnel soit placée sous son autorité, ce qui constituerait, plus tard, un argument à décharge. Est-ce pour la même raison qu'il s'empresse, une fois nommé préfet régional de Bordeaux, le 5 mai 1942, de déléguer au tout nouveau secrétaire général de la préfecture de la Gironde, l'inévitable Maurice Papon, dès le 20 juin, sa signature pour toute les affaires où les Allemands sont au bout du chemin : l'occupation, les réquisitions, le ravitaillement et les carburants et les questions juives ? Un document de l'occupant rapporte en tout cas que M. Sabatier cherche par-dessus tout « *à éviter en toute cir-*

constance des difficultés avec Marquet [le maire de Bordeaux] et les services allemands ».

Bordeaux libérée, le comité départemental de libération (CDL) donne sur Sabatier l'avis suivant : « *Il semble que M. Sabatier ait appliqué avec moins de rigueur les*



24, rue Esprit-des-Lois, l'hôtel de Saige, siège de la préfecture de la Gironde en 1942.

circulaires de Vichy. Toutefois, il est apparu comme un fonctionnaire absolument dévoué aux principes de Vichy. » Maurice Sabatier aura en outre été à la tête d'une préfecture régionale qui détient de douteux records en matière de déportation. N'en a-t-on pas vu le préfet, le 20 août 1943, transmettre à son entourage les félicitations de Pierre Laval pour « *les résultats déjà acquis dans les opérations de la relève* », l'envoi de travailleurs français en Allemagne ? Opérations où « *la région de Bordeaux s'est classée parmi les trois meilleures* ».

« **TECHNICIEN DE HAUTE VALEUR** »

Gaston Cusin, le tout nouveau commissaire de la République, le même qui « *repêchera* » Maurice Papon après le départ des Allemands, évacue ces timides réserves. Sous M. Sabatier, écrit-il, « *les instructions de Vichy n'ont été appliquées qu'avec beaucoup de prudence, d'une manière feutrée ; les entreprises de la Milice, en particulier, ont été en partie neutralisées* ». Conclusion, qui en dit long sur les priorités qui sont désormais celle du « *gaullisme d'Etat* » : « *Ce*

technicien de haute valeur, renchérit Cusin, n'ayant pas mérité sous l'Occupation », il « *est susceptible de reprendre du service à bref délai* ». A un poste « *non politique* », suggère tout de même la commission d'épuration de décembre 1944. L'ancien préfet régional nommé par Vichy, relevé par la Résistance à partir du 22 août 1944, finit donc par rejoindre le général Koenig dans la zone d'occupation française en Allemagne. A sa retraite, il a le titre de conseiller d'Etat honoraire et la dignité de grand officier de la Légion d'honneur.

Quand au matin du 20 octobre 1988, un an avant la mort de Maurice Sabatier, le conseiller à la chambre d'accusation de Bordeaux, François Braud, se rend à son domicile pour l'informer de son inculpation pour complicité de crime contre l'humanité, l'homme, prudent, proteste « *douloureusement* » sans comprendre. Il avait tellement été adopté par la population girondine, dit-il, qu'il avait même acquis « *une petite villa sur le bassin d'Arcachon* ».

Nicolas Weill

# Les agences de l'eau sous le feu des critiques

Deux rapports inédits de la Cour des comptes et du Commissariat au Plan affirment que la gestion de ces structures, publiques mais autonomes, n'est à la hauteur ni des enjeux écologiques ni des sommes investies. Les experts soulignent l'urgence d'une réforme

**MANQUE** de qualité, pollutions persistantes, prix trop élevés : la question de l'eau est devenue aiguë en France. Après la gestion des collectivités locales et l'abandon d'une grande partie de leurs responsabilités à des compagnies privées, c'est le rôle des agences de l'eau qui est remis en cause. « En 1991, un chiffre avait estimé à plus de 2 millions le nombre de Français recevant une eau potable non conforme aux normes sanitaires européennes ; une nouvelle évaluation effectuée depuis a porté à 5 millions le nombre d'habitants concernés par une eau bactériologiquement non conforme et pouvant engendrer des effets immédiats sur la santé », écrit un prérapport de la Cour des comptes, non rendu public, tandis que le Commissariat général du Plan souligne dans un autre rapport inédit que « le dispositif des agences (...) n'est pas organisé pour atteindre au moindre coût les objectifs de qualité et de quantité définis par les pouvoirs publics ».

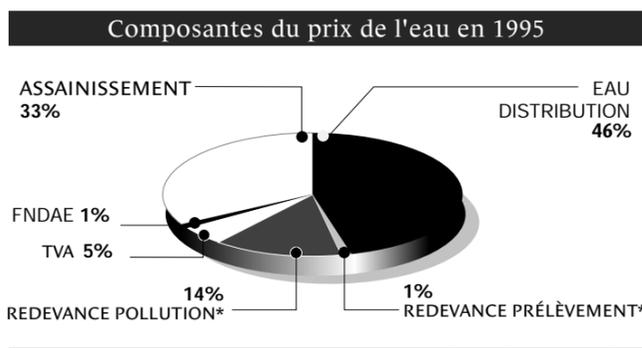
Depuis plus de trente ans, la France, pourtant, ne cesse de vanter son système de gestion de l'eau. Organismes décentralisés ayant compétence sur des bassins hydrographiques, les six agences ont la responsabilité de la préservation des ressources et de leur qualité. A ce

titre, elles prélèvent sur chaque facture d'eau une redevance, supposée à la fois faire payer la rareté au consommateur et lui faire supporter le coût des dommages infligés. En contrepartie, prêts et subventions financent équipements d'assainissement ou moyens de dépollution.

## ABSENCE DE TRANSPARENCE

Faible au départ, leur poids n'a cessé de se renforcer avec la montée en puissance parallèle de la décentralisation et des réglementations. Aujourd'hui, leur rôle dans la politique de l'eau est plus déterminant que celui du ministère de l'environnement, ne serait-ce que parce que, financièrement autonomes, elles échappent à toutes les coupes budgétaires. Les redevances, elles, « ont été multipliées par 2,36 de 1988 à 1994, soit une augmentation moyenne de 22,7 % par an (...), alors que le prix de l'eau s'est accru en moyenne de 10 à 15 % », souligne la Cour des comptes.

Toutes les catégories ne sont pas égales devant ces taxes. Bien que puisant abondamment dans les ressources pour l'irrigation, et bien que source importante de pollution – les seuls éleveurs émettent une pollution brute estimée équivalente à celle de 254 millions d'habitants –,



les agriculteurs ne participent qu'à hauteur de 2 % au financement de la politique de l'eau. Les industriels financent à hauteur de 47 %. Mais certaines pollutions industrielles sont systématiquement exclues des bases de calcul de l'imposition. L'agence Seine-Normandie, par exemple, qui compte la plus grande base industrielle avec la région parisienne, ne recense aucune pollution par les phosphores.

Au final, ce sont les consommateurs domestiques qui permettent les ajustements des budgets des agences. « Le mode de taxation de la pollution domestique est de plus en plus déconnecté de la réalité de la pol-

lution émise du fait des aléas dans les modes de calcul, ce qui a permis d'accroître la redevance pollution domestique bien au-delà de ce qu'aurait autorisé la seule évolution des différents paramètres », note la Cour des comptes. Le système est parfois d'une opacité totale. A quelques kilomètres de distance en Seine-et-Marne, Chambry et Villenoy paient, au titre de la redevance pollution, respectivement 2,45 francs et 5,20 francs par mètre cube consommé, sans que rien ne vienne justifier cette différence.

Un tel déséquilibre entre les différents consommateurs, une telle absence de transparence ont été ren-

versés par l'absence de contrôles, accusent les deux rapports. Contrairement à ce que prévoit la Constitution, le législateur n'est jamais appelé à se prononcer, ni même à vérifier l'action des agences ou le montant des taxes perçues. Tout se passe au sein de comités de bassin, lieu de concertation entre les différents acteurs de la politique de l'eau. A l'exception des organisations de consommateurs curieusement absentes, chaque groupe – collectivités locales, industriels, agriculteurs, personnalités qualifiées et très peu de représentants de l'Etat – est représenté et veille jalousement à ses intérêts. La dimension locale est essentielle : « Les présidents des comités de bassin sont en règle générale des personnalités politiques de premier plan, président de région et ou ancien ministre », relève la Cour des comptes. Tous sont des élus de droite. La composition de ces comités, leurs méthodes de travail « conduisent à rechercher des équilibres entre catégories d'usagers » plutôt qu'à optimiser la politique de l'eau, remarque le Commissariat général du Plan : chaque catégorie essaie de retrouver sous forme d'aides le montant des redevances qu'elle a versées.

Ces pratiques ne permettent

guère de gérer l'eau de façon efficace ni de remédier aux situations critiques. Selon le Plan, la qualité ne s'est améliorée, « sur les paramètres classiques de pollution », que pour les grandes rivières et, dans une moindre mesure, pour les eaux littorales. En revanche, pour les petites rivières et les eaux souterraines, « [l'état de méconnaissance est total », souligne le Commissariat général du plan. Les pollutions nouvelles – pesticides, nitrates – commencent à peine à être prises en compte. Les points noirs, qui recensent les zones vulnérables, ne cessent, eux, de se multiplier.

« La conception (...) de l'efficacité [en termes économiques] n'est pas celle qui fait référence auprès des acteurs de la politique de l'eau », ajoute le Plan. Marquées par les références du passé, les agences privilégient systématiquement les projets de grosses stations d'épuration, d'équipements lourds, qu'elles connaissent bien, au détriment des technologies propres ou des méthodes d'épuration individuelles avec, en parallèle, de nombreuses entorses sur le plan financier. Des projets qui ne devraient pas recevoir d'aides sont subventionnés, d'autres qui ne devraient avoir que des financements limités le sont au-delà des barèmes prévus. En 1984, l'agence Rhône-Méditerranée-Corse avait aidé, pour 218 millions, au financement de la station d'épuration de Marseille. Par la suite, elle décida de verser, de façon totalement dérogatoire, 45 millions supplémentaires correspondant « aux travaux propres au site de Marseille ».

Estimant que la gestion des agences n'est à la hauteur ni des enjeux écologiques ni des montants financiers investis, les deux rapports préconisent une réforme du système. Quitte à bousculer des avantages acquis, comme ceux des agriculteurs ou des pouvoirs locaux.

M. O.

## Des organismes très riches

**ORGANISATION** : créées en 1964, les agences de l'eau couvrent le territoire national, à partir de six grands bassins hydrographiques : Adour-Garonne, Artois-Picardie, Loire-Bretagne, Rhin-Meuse, Rhône-Méditerranée-Corse, Seine-Normandie. Les comités de bassin, où siègent l'ensemble des acteurs de l'eau, sont les instances de décision des agences. L'Etat n'est que très peu représenté.

**MISSION** : elles doivent veiller à l'ensemble de la politique de l'eau, recueillir les données sur

l'ensemble des ressources, en surveiller l'utilisation, prévenir ou guérir les pollutions. Dans ce cadre, elles aident les collectivités locales, les industriels et les usagers à financer les différents équipements de dépollution ou de prévention. Leurs programmes d'investissements sont pluriannuels.

**FINANCES** : théoriquement placées sous la tutelle du ministère de l'environnement, les agences sont riches et en réalité dotées d'une autonomie financière. En

1996, leur budget total s'est élevé à 10 milliards de francs. L'essentiel provient des redevances perçues auprès de tous les usagers, à l'exception des agriculteurs. En moyenne, celles-ci s'élèvent à 3 francs par mètre cube d'eau consommé, pour les usagers domestiques. Le remboursement des prêts consentis (souvent à taux zéro) leur assure le complément. L'agence Seine-Normandie, la plus importante, a un actif circulant dépassant les 4 milliards.

## Conférence des présidents à Douai le 18 novembre

Le 18 novembre, à Douai (Nord), se tiendra la Conférence des présidents des organismes de bassin qui, depuis 1975, réunit chaque année les responsables des six agences de l'eau françaises. Présidée par Dominique Voynet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, cette assemblée accueillera pour la première fois les présidents des quatre comités de bassin « Outre-Mer » (Guyane, Réunion, Martinique et Guadeloupe) dont la mise en place – prévue par la loi du 3 janvier 1992 sur l'eau – s'est achevée en 1996.

À cette occasion, Claude Gaillard, député (UDF-DL) de Meurthe-et-Moselle présentera les résultats d'une mission d'étude qui lui avait été confiée par Corinne Lepage en juillet 1996 –, alors qu'il était vice-président de l'Assemblée nationale –, sur la manière de promouvoir à l'étranger le « modèle français de l'eau ».

## En Adour-Garonne, une puissance discrète

### TOULOUSE

de notre correspondant

A Toulouse, le siège de l'agence de l'eau Adour-Garonne est en chantier depuis le début de l'année. Les travaux d'extension prévoient notamment la construction d'une salle de réunion pour le conseil d'administration. Pour l'heure, la nouvelle présidente, Marie-Françoise Mendez, reçoit dans le bureau du directeur. Nommée le 16 octobre, par décret du président de la République, elle est la première femme à présider le conseil d'administration d'une agence de l'eau.

Autre originalité, elle est écologiste déclarée. Membre du bureau national des Verts, cette proche de Dominique Voynet se retrouve à la tête d'un établissement public qui gère des sommes considérables : le VII<sup>e</sup> programme de l'agence prévoit d'injecter 4,6 milliards d'aides publiques en cinq ans (1997-2001). Adour-Garonne est pourtant l'une des agences plus « pauvres », malgré un territoire qui s'étend de la Charente aux Pyrénées. « Nous représentons un cinquième du territoire national et un dixième des budgets des agences », résume Jean-Pierre Poly, le directeur. M<sup>me</sup> Mendez « pèse » donc financièrement très lourd, sur une question très sensible, mais... presque personne ne la connaît.

Les agences de l'eau sont des puissances discrètes. Le dernier sondage réalisé – au téléphone par Publitérie sur un échantillon de 626 personnes les 16 et 17 septembre – pour l'agence révèle que seulement 28 % des personnes interrogées connaissaient l'existence d'Adour-Garonne. C'est pourtant mieux qu'en 1990, quand seulement 12 % de l'échantillon avaient connaissance de cet établissement public créé voilà trente ans. « C'est vrai que l'agence est mal connue, reconnaît la nouvelle présidente, j'ai pu le vérifier autour de moi depuis ma nomination. Il y a même des élus qui ignorent à quoi elle sert. » Tous les maires qui ont été contraints de s'équiper d'une station d'épuration, ou de remettre leurs installations aux normes européennes, doivent

pourtant savoir que l'agence peut les aider à financer ces travaux.

1,8 milliard a ainsi été distribué entre 1992 et 1996 dans les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement et le VII<sup>e</sup> programme prévoit un effort similaire jusqu'en 2001. Tout cet argent a pour but d'améliorer la qualité des eaux des fleuves et des rivières du bassin. L'agence intervient également auprès des industriels pour les aider à traiter leurs effluents, et plus récemment dans le monde agricole pour lutter contre les nitrates et la présence de pesticides dans l'eau.

Les cartes, piquetées de points noirs, éditées régulièrement par l'agence montrent que les résultats ne sont pas toujours à la hauteur des sommes investies. Si les objectifs ont été atteints sur 146 points de mesure, 112 autres pastilles restaient l'an dernier en deçà des prévisions, pourtant raisonnables, établies en 1992. On dénombrait encore 13 points où les rivières sont classées de « mauvaise qualité », sur la Garonne en amont de Toulouse ou la Charente à l'aval d'Angoulême, mais aussi sur l'Adour, la Vézère ou d'autres petits effluents mineurs.

### « PARLEMENT DE L'EAU »

Pendant longtemps en Adour-Garonne, ces problèmes qualitatifs ont été masqués par une préoccupation plus quantitative. « Le Grand Sud-Ouest a soif », déclarait Jean-François-Poncet (UDF) en 1988, lors de l'adoption du programme décennal de ressources en eau par le comité de bassin. Le sévère déficit en eau du bassin, estimé à 600 milliards de mètres cubes, est bien la priorité numéro un. Un investissement de 3,3 milliards est programmé sur dix ans pour construire de nouveaux barrages et multiplier les lacs nécessaires à l'irrigation des terres agricoles. Il est

réalisé pour moitié. Mais il ne sera vraisemblablement pas mené à terme : le VII<sup>e</sup> programme ne prévoit plus que 500 millions pour stocker 110 millions de mètres cubes supplémentaires. Dans les esprits, les priorités ont changé. Les sondages de l'agence montrent que, si les « variations climatiques » constituaient le problème principal aux yeux de la population en 1990 et 1992, la pollution est devenue depuis 1995 le souci majoritaire.

Le manque d'eau ne semble même plus inquiéter les 6,4 millions d'habitants du bassin, qui citent désormais au deuxième rang de leurs préoccupations l'augmentation du prix de l'eau. La facture a augmenté de 50 % entre 1991 et 1996. L'observatoire permanent du prix de l'eau potable de l'agence, créé en 1991, a calculé que le prix moyen de l'eau s'établissait désormais à 15,51 francs par mètre cube, très près de la moyenne nationale (15,90 francs). « On passe d'une politique d'observation à une politique d'explication des prix », note le directeur de l'agence, Jean-Pierre Poly. L'agence elle-même doit expliquer sa responsabilité dans cette inflation.

Si les redevances qu'elle perçoit ne représentent que 13 % du total, celles-ci ont néanmoins suivi l'augmentation et discrètement doublé depuis 1992. Or les usagers contribuent pour 75 % à alimenter les caisses de l'agence, contre 23 % pour les industriels et 2 % seule-

ment pour les agriculteurs. A la direction de l'agence, on a quelque peine à dire précisément combien chaque usager verse à Adour-Garonne : 45, 90 francs par an ? Tout dépend des coefficients que l'agence applique, selon que l'usager habite en ville ou à la campagne.

« Dans un bassin aussi rural que le nôtre, il faut faire attention à ne pas donner le sentiment que les villes paient pour la campagne », pondère le directeur. Si les urbains paient, de fait, davantage que les ruraux, c'est aussi parce que les efforts de l'agence se concentrent en milieu urbain, où les effluents d'activités artisanales peuvent se mélanger aux effluents domestiques. Le rapport du Commissariat au Plan dénonce toutefois la « manipulation » de ces coefficients par l'agence, qui apparaît « motivée uniquement par un objectif de collecte de recettes », même s'il paraît légitime à l'agence de demander une plus grande contribution aux plus grands pollueurs ou préleveurs. L'agence avait également essayé de taxer les exploitants de gravières qui extraient des « granulats » des rivières.

Mais le Conseil d'Etat a estimé que cette nouvelle redevance était illégale. Elle a dû rembourser 4 millions à ces professionnels, qu'une commission scientifique locale préconisait pourtant de chasser définitivement du lit des rivières.

Stéphane Thépot

### COMMENTAIRE

## FAILLITE D'UNE POLITIQUE

La gestion de l'eau en France ne peut plus demeurer aussi opaque, inefficace, antidémocratique qu'elle est aujourd'hui. En passant au crible les pratiques des agences de l'eau, deux rapports, l'un de la Cour des comptes, l'autre du Commissariat au Plan, mettent en lumière les carences de tout un système.

5 millions de Français ne disposent toujours pas d'une eau correcte, alors que près de 100 milliards de francs ont été investis de 1992 à 1996 : on mesure la faillite des agences de l'eau, supposées être le bras armé de cette politique sur tout le territoire. Leur responsabilité est d'autant plus écrasante qu'elles avaient tous les moyens d'être un instrument économique moderne au service de l'environnement.

Pris dans les rets des contingences locales, elles ont préféré assurer leur survie, plutôt que d'exercer pleinement leur mission. Résultat : des procédures inflationnistes et inefficaces au détriment des usagers domestiques, grands oubliés du système.

L'Etat est largement responsable de cette dérive. Se réfugiant derrière la décentralisation, il s'est refusé à tout contrôle. Il ne peut plus aujourd'hui se désintéresser de ce qui est considéré comme un patrimoine national. Une réforme est urgente. Non pour mettre les agences sous la tutelle budgétaire de Bercy – ce qui reviendrait à hypothéquer l'avenir –, mais pour imposer un contrôle systématique du Parlement. Transparence et démocratie sont les seuls outils dont dispose le gouvernement pour restaurer la confiance des Français, sur une question devenue hypersensible.

Martine Orange

## Le délégué aux restructurations de la défense à Lyon est remercié

LE MINISTRE DE LA DÉFENSE, Alain Richard, vient de demander à Dominique Henry – le premier délégué aux restructurations de la défense en région Rhône-Alpes à la préfecture de Lyon, nommé en mars 1996 – de quitter ses fonctions. Il devrait réintégrer le cabinet de conseil en administration publique aux Etats étrangers. Au ministère de la défense, on explique cette décision par la volonté de M. Richard d'organiser des mutations parmi les titulaires des douze délégations régionales placées sous la responsabilité de Thierry Klingler.

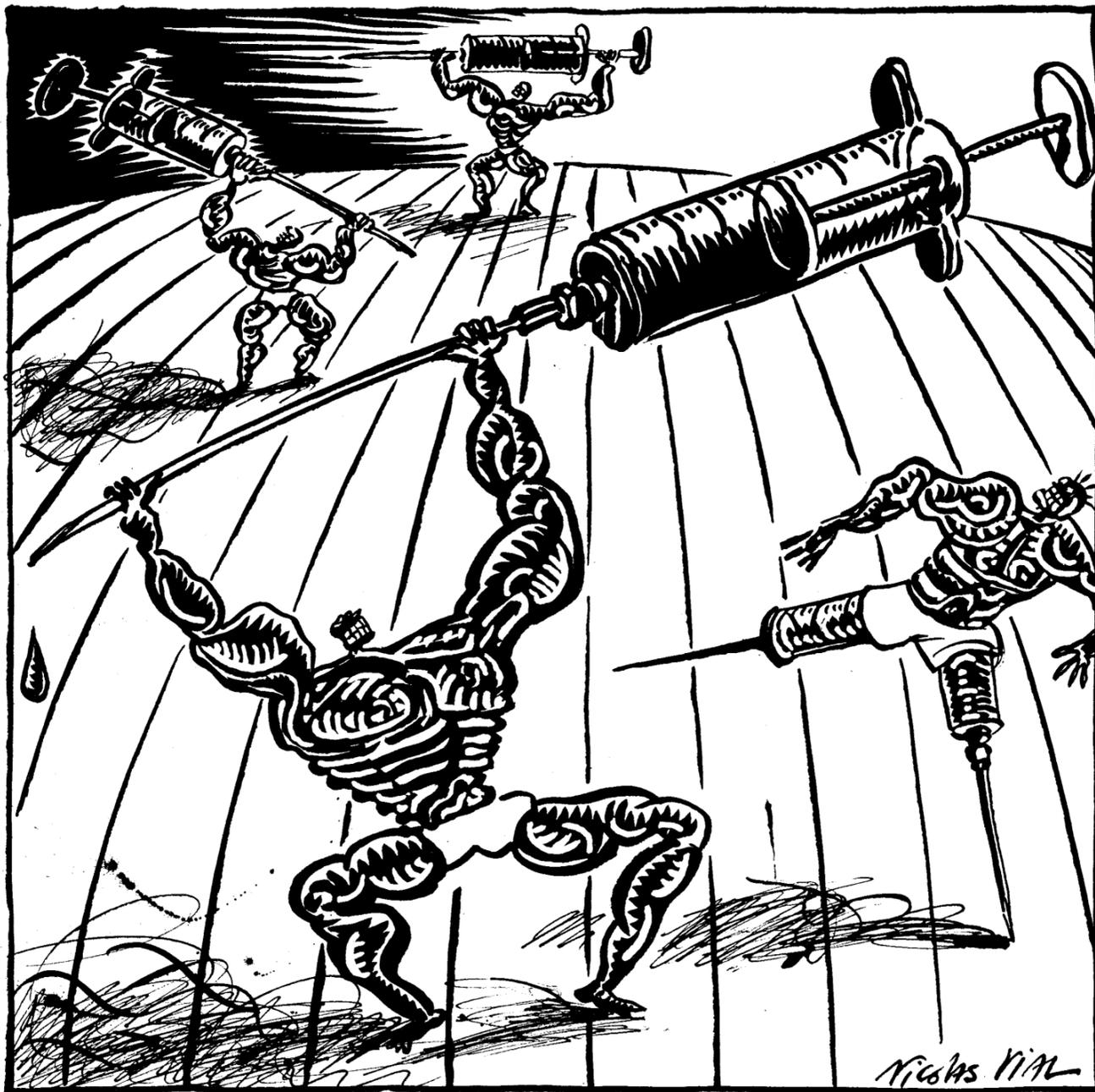
CULTURE  
Publicités  
EN  
RÉGIONS

AMBROISE THOMAS  
Toute la vie et l'œuvre du compositeur de Mignon et Hamlet (d'après une thèse de doctorat soutenue en Sorbonne en 1992).  
Un ouvrage de 328 pages, 200 F.  
17 x 23 cm, ISBN 2-87823-041-3  
ÉDITIONS CÈTRE 14, Grande Rue - B.P. 72 - 25013 Besançon Cedex - Tel. 03 81 81 11 93 - Fax 03 81 82 89 33 - Mirel 3615 CETRE

ÉLISABETH ROGBOZ-MALFROY  
AMBROISE THOMAS ou la tentation du lyrique  
Toute la vie et l'œuvre du compositeur de Mignon et Hamlet (d'après une thèse de doctorat soutenue en Sorbonne en 1992).  
Un ouvrage de 328 pages, 200 F.  
17 x 23 cm, ISBN 2-87823-041-3  
ÉDITIONS CÈTRE 14, Grande Rue - B.P. 72 - 25013 Besançon Cedex - Tel. 03 81 81 11 93 - Fax 03 81 82 89 33 - Mirel 3615 CETRE

villa gillet  
"hors les murs" à l'UJFM,  
4, rue Chazière - 69004 LYON  
Conférence de  
Georges-Arthur Goldschmidt  
"Kafka ou la preuve par l'adversité"  
mercredi 19 novembre 1997 à 19h30  
Tarifs/Réservations nécessaires :  
04.78.27.02.48  
Renseign. publicité :  
01.42.17.39.43





# Les silences du dopage

**Malgré la multiplication des contrôles positifs, les sportifs conservent une attitude ambiguë face au dopage. Pris en flagrant délit, ils nient souvent l'évidence. S'ils parlent, ils sont mis au ban de leur club ou de leur fédération**

mauvaise publicité du procès a fait capoter l'embauche. S... a un DUT, mais pas de boulot. Durant la saison cycliste, il est venu plusieurs fois au départ des courses accompagner ses anciens coéquipiers. A vingt-sept ans, un cycliste discret peut encore espérer de beaux moments dans son sport.

Elodie Teyssier, elle, n'attend plus rien de l'aviron. Cela l'autorise à s'exprimer, même si la jeune fille de vingt-trois ans commence à se lasser de rabâcher une histoire d'adolescente. « J'en ai assez de vivre dans le passé », avoue-t-elle. L'esprit de compétition, la quête de la victoire, le goût du dépassement de soi, qui l'animaient naguère, lui semblent être aujourd'hui les lubies d'une gamine. Sa combativité s'est émoussée au long d'une interminable croisade. S'y est substitué un profond dégoût de tout ça.

« C'était seulement le deuxième contrôle que je subissais. J'étais tellement nerveuse que j'ai mis deux heures à remplir le flacon. En plus, comme la porte des toilettes était ouverte pour éviter les tricheries, cela me bloquait encore plus. » Le 7 juillet 1991, à l'occasion d'une compétition, Elodie a été contrôlée positive à la nandrolone, stéroïde anabolisant popularisé par l'actualité (la substance vient d'être détectée dans les urines de

plusieurs vedettes du football et du judo). La jeune fille n'était alors qu'un cas positif parmi les quelque trois cents dépistés chaque année en France. Simple championne nationale juniors d'un sport plutôt confidentiel, elle aurait dû subir sa suspension de deux ans dans la plus complète indifférence. « Il ne faut le dire à personne », lui aurait d'ailleurs intimé un responsable national. La routine du dopage a généré bien des artifices pour maquiller une sanction. Une blessure diplomatique est si vite arrivée...

La famille Teyssier ne l'a pas voulu. Ne doutant pas de l'innocence de leur fille, les parents en ont appelé à la science des médecins spécialisés, puis à la clémence de la Fédération française des sociétés d'aviron (FFSA), avant finalement d'en référer à la justice ordinaire. L'affaire est passée devant un juge une première fois, sans convaincre. La contre-attaque n'a pas tardé. En 1995, Elodie a été citée comme témoin lors d'une plainte contre X... déposée par la fédération à l'encontre de Brigitte Berendonk. Dans un livre publié outre-Rhin, cette dernière critiquait les méthodes de l'ex-entraîneur de la RDA, devenu patron de l'aviron français après la chute du mur. L'ancienne athlète est-allemande reprochait à son compa-

triotte de doper les sportifs à leur insu. Elle évoquait le cas d'Elodie à l'appui de sa démonstration. Une nouvelle fois, l'affaire se termina sur un non-lieu.

La championne en herbe s'entraînait deux fois par jour dans son club de Fumel (Lot-et-Garonne). « L'aviron était une grande partie de ma vie. C'était le seul endroit où je réussissais quelque chose », dit-elle. Elodie n'est plus remontée dans une embarcation depuis ce jour où lui est parvenue la lettre recommandée l'avisant de son contrôle. Ce n'était là que le moindre déboire. « Il y a eu les coups de fil anonymes, la rumeur qu'on a fait courir dans mon dos, raconte-t-elle. Deux ou trois ans après, les gendarmes ont même fait une descente à la maison. »

Elodie Teyssier a perdu sa guerre. « Je sais que je ne me suis pas dopée, mais je n'ai plus envie de me battre pour le démontrer », affirme aujourd'hui l'intéressée. Quant à l'aviron français, il ne s'est jamais aussi bien porté et a accumulé les médailles lors des derniers championnats du monde, en septembre à Aiguebelette (Savoie).

RÉCEMMENT, l'équipe nationale a effectué un stage à Fumel. Deux rameuses sont entrées par hasard se faire épiler dans l'institut de beauté où Elodie est aujourd'hui esthéticienne. « On s'est mises à parler. Je leur ai dit qui j'étais. Il y a eu un grand froid. Les filles auraient bien aimé partir, mais comme je n'avais pas fini elles ont dû rester. Pour briser le silence, je leur ai dit : "OK, si on parlait d'autre chose ?" »

Quand il croise des culturistes dans les rues de Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor), Laurent Bocher ne va jamais plus loin que « Bonjour, bonsoir ». Il vit avec ses anciens compagnons de salle une sorte de paix froide, faite de suspicion. Il n'a pourtant jamais cité un nom, jamais lancé l'anathème contre quiconque, si ce n'est contre lui-même. « Je me suis dopé

de mon plein gré, dit-il simplement. J'étais un tricheur. J'ai fait une erreur phénoménale dont je prends la pleine responsabilité de A à Z. » Dans l'hypocrisie qui entoure le dopage, une telle confession devient une provocation, un acte d'accusation même pour ceux qui nient jusqu'à l'existence du dossier noir.

« J'ai un autre rôle à jouer. Mon but est de faire de la prévention. Qui peut mieux parler aux jeunes du sida que celui qui l'a ? »

Laurent Bocher mesure 1,57 mètre et en concevait naguère des complexes. Au début de l'hiver 1988, l'homme entre pour la première fois dans une salle de musculation et s'entiche aussitôt de gonflette. Malgré deux heures d'exercices quotidiens, les progrès sont lents. « Je n'avais pris que 1 kilo. Je voyais des gars enfler deux fois plus vite. Je me doutais bien de la raison : j'ai fait une année d'études en pharmacie. Je suis allé voir mon médecin pour qu'il me prescrive des produits. Il a refusé et m'a mis en garde. Alors, je me suis renseigné dans la salle. Au bout de quatre ou cinq mois, j'avais gagné la confiance des autres. Un gars m'a alors donné le numéro de téléphone à Paris de quelqu'un qui vendait ce qu'il fallait. J'ai appelé et passé commande. Il m'a donné rendez-vous dans un parking souterrain de la capitale, où il a sorti la marchandise de son coffre. »

La première cure de six semaines comporte une trentaine de boîtes qui constituent un cocktail d'anabolisants, de testostérone et

d'autres substances censées limiter les effets secondaires. Au total, c'est une vingtaine de cachets plus les piqûres qu'il lui faut s'administrer chaque jour. Les résultats sont magiques. Laurent Bocher forcé à vue d'œil. « J'ai alors décidé de faire de la compétition. Je voulais devenir comme dans les magazines. Tout le monde me regardait dans la salle. » Les cures se succèdent. L'envoi désormais l'argent en poste restante et se fait remettre les colis par le même procédé. La note grimpe progressivement de 2 000 à 4 500 francs le paquet.

Laurent pesait 55 kilos en 1988 et en soulevait péniblement 40. En 1992, il faisait 73 kilos et pouvait en hisser 150 à bout de bras. Le boulimique décide alors de passer aux produits vétérinaires, plus efficaces et moins onéreux. « Je prenais chaque semaine 10 millilitres de Boldone, un stéroïde anabolisant. C'est ce qu'on donne à un cheval en un mois et demi. J'avais des boutons et je devais prendre trois à quatre douches par jour pour me débarrasser de l'odeur que je sécrétais. »

PUIS il teste le Clenbuterol, un bêta-stimulant. « Je prenais en complément un médicament à l'usage des parkinsoniens afin d'éviter les tremblements qu'il provoque. » En novembre 1992, le culturiste remporte la première compétition à laquelle il participe. Afin de « sécher » ses muscles, il a entrepris auparavant une cure de diurétique qui lui a fait perdre quinze kilos d'eau. L'accident mortel de Mohammed Benaziz, le champion du monde français, lors d'une compétition aux Pays-Bas, n'interrompt pas l'escalade. « Je l'avais croisé une fois. C'était mon dieu. Il faisait 1,57 mètre, comme moi, et pesait 105 kilos. Dans la salle, on m'avait surnommé Momo, comme lui. Quand il est mort, j'ai dit : "Arrêtez de m'appeler ainsi." Mais j'ai continué à me doper. »

Le 6 janvier 1993, Laurent Bocher s'écroule chez lui à son retour de l'entraînement. Il restera paralysé des membres inférieurs pendant quatre jours. Au médecin de garde intervenu en urgence, aux quatre autres praticiens qui l'examineront successivement à l'hôpital, il refusera de révéler les causes de sa défaillance physique. « Ils ont fait des tas d'analyses et n'ont jamais rien trouvé, si ce n'est un taux anormal de protéines. » Une semaine plus tard, à sa sortie de l'hôpital, il se confiera enfin à son médecin traitant. « Bon, maintenant, tu as compris. Il faut que tu arrêtes », m'a-t-il dit. « Le manque était terrible, se souvient Laurent Bocher. En septembre 1993, j'ai passé quinze jours en service psychiatrique afin de me sevrer. »

Puis l'homme s'est caparaonné dans son silence. « Si je l'avais voulu, personne n'aurait jamais su ce qui m'était arrivé. Pourtant, je sentais le besoin de parler, de prévenir les jeunes des dangers. » En avril 1995, il répond à un appel à témoigner de Canal Plus et lance le mois suivant l'ABCD (Association bricochine contre le dopage). Pendant un an et demi, les menaces vont pleuvoir, puis se tarir. « Je le répète, je n'ai jamais dénoncé personne. Le 11 avril dernier, j'ai passé quatre heures au commissariat. Les policiers voulaient que je donne des noms. J'ai refusé et je crois qu'ils ont compris pourquoi. J'ai un autre rôle à jouer. Mon but est de faire de la prévention. Qui peut mieux parler aux jeunes du sida que celui qui l'a ? »

Laurent Bocher sillonne les écoles de Bretagne, et maintenant de France, pour raconter inlassablement son histoire. A trente et un ans, il réfléchit au scénario d'un court-métrage : ce serait le destin parallèle de deux hommes qui se dopent. « L'un meurt, l'autre s'en sort. Un peu Momo et moi. » Le chauffeur-livre est devenu adepte du kick-boxing. Il est papa d'un petit Simon depuis le 11 octobre. « J'espère en faire un sportif. Mais je le mettrai d'abord en garde contre certaines choses. »

**Benoît Hopquin**  
Dessin : Nicolas Vial

Le coureur ne parlera plus. Dérangé sous la douche au retour de l'entraînement, sa voix se rembrunit à l'exposé du motif de l'appel. Le mot « dopage » a déclenché la sèche réplique : « Je ne veux plus parler de ça. Je l'ai ouverte une fois et ça m'a trop coûté. » Avant que ne survienne son affaire, S... n'était qu'un quidam du cyclisme, un amateur classé 3 326<sup>e</sup> au palmarès français. La notoriété, il en rêvait. Il n'imaginait simplement pas qu'elle allait débouler ainsi, via la rubrique des faits divers. Alors, aujourd'hui, il n'aspire qu'à regagner l'anonymat du peloton, qu'à se fondre dans ce cocon coloré, si beau à l'œil. Un jour d'automne, il en a été exclu pour bavardage.

Le 19 octobre 1996, vers 22 heures, S... et L..., un autre coureur, 8 033<sup>e</sup> au classement de la Fédération française de cyclisme (FFC), ont été interpellés au péage autoroutier de Fresnes-lès-Montauban (Pas-de-Calais). Les douaniers volants ont découvert, dissimulés dans la 205, trois flacons et plusieurs seringues. Les deux hommes ont été placés vingt-quatre heures en garde à vue, le temps d'expertiser ce qui s'avéra être des amphétamines. Jugé le 7 novembre 1996 par le tribunal de grande instance d'Arras pour acquisition non autorisée de stupéfiants, les prévenus, âgés alors de vingt-six et vingt-deux ans, ont été condamnés à deux mois de prison avec sursis et 2 000 francs d'amende.

Empreints de la solennité du prétoire, les deux accusés ont raconté sans détour leur histoire. Les minutes du procès, conservées au greffe du tribunal, en gardent le compte rendu : « On se dopait aux amphétamines car on n'était pas en condition. C'est l'entraîneur [NDLR : en fait, le soigneur de l'équipe, licencié et poursuivi lui-même en justice] qui nous les a fait connaître. On a fait cinq voyages chez lui. Ça durait depuis février 1996. On se fait livrer par la Belgique. Avec un flacon, on fait trois mois. C'est pour l'hiver et le froid. Pendant cinq heures d'entraînement, ça aide. On concilie les études et le sport, c'est dur. On en prenait pour l'entraînement, pas pour les courses. »

S... et L... couraient dans deux modestes clubs de la région quand ils décidèrent que le cyclisme était leur vie. Quelques résultats prometteurs les avaient encouragés dans cette disposition d'esprit. Les deux hommes s'inscrivirent donc à la section sports-études de Wasquehal, qui groupait les espoirs régionaux. En sautant de catégorie, ils touchèrent d'emblée leurs limites. « Ils étaient trop justes, raconte leur directeur technique. Avant même cette histoire, nous avions décidé de les virer. » Les honorables scolarités ne suffisaient pas à distraire des piètres performances sportives. C'est dans ces conditions que le soigneur belge de l'équipe vint leur offrir une solution.

« Je ne me suis pas dopé, je n'ai jamais été contrôlé positif », continue de soutenir S..., reprenant à son compte cette triste jurisprudence du sport : n'est coupable que celui qui a été pris. De fait, les deux protagonistes auraient pu échapper à toute sanction sportive s'ils n'avaient dérapé dans leur tentative de justification. « Tout le monde prend des amphétamines chez les coureurs, même amateurs, ça aide à finir une course », ont-ils déclaré aux juges. Incriminer le plus grand nombre : dans le jargon judiciaire, cela s'appelle une défense de rupture. Dans le milieu sportif, on dit : cracher dans la soupe. Répercutés par la presse locale, ces propos ont valu à leurs auteurs un an de suspension pour « atteinte à l'image du cyclisme ».

La sanction fédérale devrait être bientôt levée. Le président du club est prêt à pardonner la « petite bêtise » de son protégé et à réintégrer S... Le banni a plus que payé sa faute. Il était tout près d'obtenir de sa commune un emploi-solidarité d'animateur sportif. La

# Communisme : retour à l'histoire

par **Jean-Louis Margolin** et **Nicolas Werth**

LES lecteurs du *Monde* n'ignorent pas la sévère controverse qui a opposé certains des auteurs du *Livre noir du communisme*, dont nous sommes, au rédacteur de son chapitre introductif, Stéphane Courtois. Rappelons seulement que les principaux points mis en cause par nous dans ce texte ont été :

- la centralité du crime de masse dans les pratiques répressives des communismes au pouvoir ;

- l'assimilation entre doctrine communiste et mise en application de celle-ci, ce qui fait remonter le crime jusqu'au cœur même de l'idéologie communiste ;

- l'affirmation qui en découle de la grande similitude du nazisme et du communisme, tous deux intrinsèquement criminels dans leur fondement même ;

- un chiffrage des victimes du communisme abusif, non clarifié (85 millions ? 95 ? 100 ?), non justifié, et contredisant formellement les résultats des coauteurs sur l'URSS, l'Asie et l'Europe de l'Est (de leurs études, on peut tirer une « fourchette » globale allant de 65 à 93 millions ; la moyenne – 79 millions – n'a de valeur que purement indicative).

On chercherait cependant en vain, dans le chapitre introductif comme dans le reste de l'ouvrage, la discussion serrée et approfondie que nécessiteraient des questions aussi complexes et délicates que la comparaison entre fascisme et communisme, ou la présence de potentialités terroristes dans la théorie marxiste elle-même. Nous n'entendons pas disqualifier ces indispensables questionnements. Mais, tout simplement, notre livre ne porte pas là-dessus.

Dans l'histoire des pratiques répressives du communisme, nous avons tenté, en historiens, de repérer points communs et différences, continuités et discontinuités, moments paroxystiques et périodes de ressac, espaces de barbarie et aires de semi-liberté. Nous nous sommes efforcés de contextualiser aussi précisément que possible ces expériences si diverses.

On n'y retrouvera pas à chaque page cette sanglante essence du communisme, une, indivisible et éternelle que Stéphane Courtois entend dénoncer. On y discernera par contre, et on y comprendra

## AU COURRIER DU « MONDE »

### ALLEZ EN BIRMANIE

Le *Monde* du 26 septembre a publié une page consacrée au tourisme en Birmanie dont il ressort que les touristes devraient s'abstenir de mettre ce pays à leur programme : visiter la Birmanie, c'est soutenir une junte militaire qui fait régner la terreur.

Tout le monde souhaite que la Birmanie connaisse le plus tôt possible un régime démocratique. Mais on peut ne pas être d'accord avec le boycottage recommandé notamment par M<sup>me</sup> Hubbard. Les forces de changement en Asie du Sud-Est (comme dans la plupart des autres parties du monde) se situent dans les classes moyennes. Ce sont elles qui ont mis fin aux dictatures aux Philippines comme en Thaïlande. Ce sont elles qui étaient dans les rues de Bangkok en mai 1992 pour protester contre l'emprise des militaires et qui les ont fait reculer. Les classes moyennes sont encore d'importance modeste en Birmanie. Tout ce qui va dans le sens d'une accélération du développement contribue à créer les conditions pour qu'une démocratie émerge. Dans un pays qui a peut-être le plus fort potentiel touristique de toute l'Asie du Sud-Est, les revenus du tourisme peuvent contribuer de façon importante à la croissance de l'économie. De plus, par leur seule présence, les touristes diffusent l'image d'hommes libres, ce qui est déjà subversif pour une dictature. (...) La marée de touristes européens envahissant l'Espagne n'a-t-elle joué aucun rôle dans la chute du franquisme ?

La conclusion est simple : allez en Birmanie ! Peut-être à court terme renforcerez-vous le pouvoir en place. Mais, à plus longue échéance, vous contribuerez à le saper.

**Jacques Giri**  
**Malakoff (Hauts-de-Seine)**

peut-être un peu mieux bon nombre des pires drames de ce siècle de fer, mais aussi, au-delà, ce que, des décennies durant, le tiers de l'humanité vécut d'insupportable.

On y trouvera également des éléments de réponse à l'incontournable interrogation : comment l'espoir vira-t-il au cauchemar ? Au terme des années de réflexion, individuelle aussi bien que collective, qui sous-tendent ce livre, nous pouvons avancer quelques pistes.

Le « Livre noir du communisme » n'est pas une somme définitive, encore moins une Bible. Etape d'une indispensable réflexion, il aura rempli son but s'il stimule de nouvelles recherches, sans tabous, mais aussi sans préjugés

Le communisme au pouvoir fut partout antidémocratique et répressif ; il ne fut ni partout ni constamment massacreur. C'est que, à côté du projet initial commun, du « noyau dur » universel élaboré à partir de 1917, deux facteurs particuliers structurent les divers régimes. La tradition nationale est une première variable : la place de la violence, en particulier, n'est pas constante ; que l'idée d'Etat de droit soit presque absente en Asie, et vacillante en Russie, facilite les dérives totalitaires ; les millénarismes religieux peuvent être récupérés en redoutables prurits éliminationnistes et « purificateurs ».

L'insertion spatiale et temporelle précise est tout aussi déterminante : ainsi la puissance du communisme asiatique, son maintien au pouvoir aujourd'hui sont liés à sa captation réussie de la volonté de sauvetage national de peuples soumis au défi de l'Occident – et du Japon. L'intensité même de ce défi servit à justifier l'atmosphère de camp retranché soumis à la loi martiale, si sensible encore en Corée du Nord.

Le « temps mondial » a aussi son importance : que les Khmers rouges soient parvenus au pouvoir en 1975, au déclin de leur modèle maoïste, et non loin de « dragons » capitalistes en plein essor, rend sans doute compte de leur tragique fuite vers un hyper-volontarisme ; il leur fallait construire le communisme tout de suite, ou périr.

Mais le projet communiste n'a pas non plus la belle unicité qu'on lui prête souvent. La matrice en est certes le bolchévisme de pouvoir structuré en Russie pendant la période du « *communisme de guerre* » (1918-21). Cependant, pour l'Asie, le maoïsme exerça un profond remodelage : au pouvoir dès 1930-31 sur un fragment du territoire chinois, il y construisit aussitôt un appareil d'Etat complet, et inaugura des formes de répression aussi massives qu'originales (en particulier la « *rééducation* » généralisée, correspondant à un encadrement idéologique extrêmement contraignant) – avant donc la grande terreur stalinienne de 1937-38, seconde expérience fondatrice du totalitarisme soviétique.

En Europe de l'Est, à l'inverse, la fréquente importance de la tradition socialiste et marxiste pré-léniniste continua d'irriguer directement, plus ou moins discrètement, les sociétés et même les partis au pouvoir. Ces variations produisent des systèmes répressifs aux effets différenciés, non seulement quantitativement, mais aussi qualitativement : ainsi les persécutions sont en Chine plus étendues qu'en URSS, mais aussi relativement moins sanglantes, particulière-

ment en ce qui concerne les militants communistes.

De tout cela, il résulte que le crime de masse, s'il scande l'histoire du communisme, n'en remplit pas l'horizon entier. Il ne fut pas universel : on ne le distingue guère à Cuba, au Nicaragua ou dans certains pays de l'Europe de l'Est. Et là où il eut lieu, ce fut par « bouffées », temporellement circonscrites (sauf au Cambodge sous Pol Pot : est-ce un hasard si son régime s'effondra en moins de quatre ans ?) : une dizaine d'années au total en URSS (1918-22 ; 1930-33 ; 1937-38), une quinzaine en Chine (1946-55 ; 1959-61 ; 1966-68).

Il convient, de plus, de distinguer, parmi ces épisodes paroxystiques, les cas où l'intention « exterminacionniste » est indiscutable (il s'agit bien sûr avant tout des exécutions), et ceux où sont plutôt engagés l'utopisme dogmatique, le prélevement prédateur, l'incurie et le mépris de l'élite politique pour ce qui n'est pas elle : grandes famines de 1921-22 et de 1932-33 en Russie, de 1959-61 en Chine – à elles seules responsables de la moitié au moins de l'ensemble des victimes du communisme.

A quelle logique d'ensemble correspondent ces moments abominables, par-delà leurs différences ? En URSS comme en Chine se ré-

vèle une manière de « courbe en U » de la mortalité politique : un premier pic dans les années d'installation du régime ; une « trêve », relative et assez courte (NEP en URSS), qui précède un retour de l'horreur, d'abord sous la forme de famines, puis sous celle de « purges » massives.

Le premier flot de victimes, ce sont ceux qui résistent, ou qui pourraient résister au projet d'arasement de la société : les adversaires du régime – en Chine, par exemple, les élites traditionnelles des campagnes (propriétaires fonciers, paysans riches) et des villes (entrepreneurs, fonctionnaires, intellectuels).

Le second flot paraît plus difficile à expliquer : on a souvent recouru à son propos aux catégories de la psychologie collective (exaltation, dérapage dans l'irrationnel) ou individuelle (paranoïa d'un Staline, mégalomanie d'un Mao).

Loin de nous l'idée de nier toute pertinence à cette façon de voir : il est vrai que la disparition des deux autocrates met fin, définitivement, aux répressions de masse. Mais le secret, y compris de ce triomphe de la déraison, git dans l'incapacité constitutive des idéocraties messianiques en place à accepter l'idée que tout n'est pas politique, et que la volonté correctement dirigée n'est pas toute-puissante.

Or, justement, avec l'échec économique de la collectivisation soviétique et des communes populaires chinoises, ce sont les choses qui se sont mises à résister : la « ligne juste » ne peut suffire à faire croître le blé et le riz. Cela, le Parti ne peut ni l'accepter, ni même le voir. D'où, dans un premier temps, la contemplation irritée de ceux qui meurent de faim, et qui le méritent sans doute puisque normalement ils n'auraient pas dû avoir faim. Et, ensuite, la recherche obstinée des hommes « coupables » de cette résistance du réel : au plan « théorique », cela donne l'« aggravation de la lutte des classes en période de construction du socialisme », lancée par Staline, reprise par Mao ; au plan concret, cela débouche sur la chasse aux « saboteurs » et autres « révisionnistes ».

Les victimes sont encore, par routine, les survivants de la première grande vague répressive. Mais leur dépossession, leur marginalisation sont désormais telles que, pour la vraisemblance, il convient de leur adjoindre des intellectuels et cadres compagnons de route, puis finalement des militants et des dirigeants du Parti.

La terreur est donc beaucoup moins ciblée, beaucoup plus généralisée que dans la première phase.

Elle peut déboucher sur un massacre sans limites (Cambodge), sur un accès de totalitarisme anarchique (révolution culturelle), sur une auto-dévoration du Parti (grande terreur stalinienne).

Néanmoins, la fuite en avant, la redoutable tendance à l'emballement de cette terreur sans plus de vrai objet que de bornes finit par vacciner l'appareil communiste lui-même : globalement, il a bien plus à en craindre qu'à y gagner. D'où l'abandon définitif de semblables méthodes, et leur non-imposition en Europe de l'Est soviétisée ; la répression devient sélective et limitée, cependant que, inévitablement, l'idéologie se délite, jusqu'au cœur du régime.

Nous aurions aimé que semblables hypothèses aient pu être débattues dans le chapitre introductif. Mais le *Livre noir* n'est pas une somme définitive, encore moins une Bible. Etape d'une indispensable réflexion, il aura rempli son but s'il stimule de nouvelles recherches, sans tabous, mais aussi sans préjugés.

**Jean-Louis Margolin** est agrégé d'histoire, maître de conférences à l'université de Provence.

**Nicolas Werth** est agrégé d'histoire, chercheur à l'Institut d'histoire du temps présent.

# Tardive querelle d'Allemands

par Lilly Marcou

**R**ÉDUISANT le communisme à ses seuls crimes, faisant fi du projet bolchevik d'émancipation – fût-il utopique – et niant les acquis d'un système dont l'actuel effondrement laisse à une bonne partie de la société une certaine nostalgie, Stéphane Courtois et son équipe s'enfoncent dans une impasse. Leur démonstration se cantonne à un Lénine terroriste et assassin qui n'aurait eu comme seul but que le pouvoir, et ce dans l'unique intention de tuer le plus de monde possible.

L'introduction et la conclusion de ce livre provocateur contiennent plusieurs loufoqueries dont la plus cocasse est celle du « *label antifasciste* » qui aurait pour unique fonction de masquer les crimes du communisme. Des milliers de gens se seraient laissés mourir dans le seul but de cacher les turpitudes communistes. Peut-on oublier les vingt millions de morts soviétiques sur le front de la seconde guerre mondiale, les martyrs de la Résistance et de la lutte des partisans en Europe, les sacrifices de toute une génération qui, par son combat, a contribué à la victoire contre le fascisme ? Peut-être faudrait-il conseiller à Stéphane Courtois, qui a dirigé la rédaction de ce *Livre noir* et qui écrit cette intro-

duction insensée, d'imaginer ce que serait devenu le monde – et la France, entre autres – si Hitler avait gagné la guerre à la place de Staline.

Quand un historien, Nicolas Werth, se contredit dans un laps de temps aussi court, cela pose un réel problème de crédibilité

Par ailleurs, je refuse d'entrer dans les considérations suivant lesquelles les « *crimes de race* » et les « *crimes de classe* » se valent. D'autres avant moi, dont Primo Levi, le firent mieux que je ne le ferais. J'invite simplement ceux qui pensent que tout se vaut à revoir le film de Claude Lanzmann, *Shoah*, et à relire un autre *Livre noir*, consacré à l'extermination des juifs par les nazis dans les territoires occupés de l'URSS pendant la guerre (Acte Sud, 1995).

En fait, avec ce *Livre noir du communisme*, à douze années de distance, ses protagonistes – et surtout Stéphane Courtois – importent en France la querelle des historiens allemands des années 80. Il fait siennes les thèses d'Ernst Nolte, qui tente de banaliser le III<sup>e</sup> Reich, niant ainsi l'unicité du génocide perpétré par les nazis, Auschwitz n'étant pas pire que le Goulag. Beau cadeau offert, à l'heure du procès Papon, au Front national qui réclame à travers la bouche de son chef un Nuremberg du communisme.

Au-delà de ces rapides considérations historico-politiques, ce qui pose avant tout problème est la crédibilité des données et des chiffres avancés. C'est la contribution de Nicolas Werth qui demeure la plus troublante. Par ses travaux précédents, Nicolas Werth me semblait être un immense chercheur, un grand historien et surtout un honnête homme. Or, ici, Nicolas Werth contredit Nicolas Werth. Dans un livre publié avec Gaël Moulec, *Rapports secrets soviétiques, 1921-1991* (Gallimard, 1994, p. 90), il écrivait à propos des chiffres des victimes de la collectivisation : « *Plus de deux millions furent expulsés de leur exploitation. Plus d'un million huit cent mille furent déportés. Avec la grande majorité de ces paysans déportés, on créa*

*les camps de travail forcé... La mortalité fut terrible. Trois cent mille à quatre cent mille paysans furent classés « contre-révolutionnaires » et une bonne partie d'entre eux furent fusillés.* »

Pour la période de la terreur stalinienne, Nicolas Werth avançait l'estimation, pour l'ensemble de la période 1934-1953, de deux millions de morts, dont peut-être un demi-million d'exécutions pour les deux années les plus terribles de la répression : 1937 et 1938. (« Goulag : les vrais chiffres » dans *L'Histoire*, septembre 1993). Le même Nicolas Werth nous livre aujourd'hui une estimation de vingt millions de morts. Quand un historien se contredit dans un laps de temps aussi court, cela pose un réel problème de crédibilité.

Phénomène de mode ou choix politique délibéré, ce *Livre noir* n'apporte rien sur le plan du savoir historique. Il prétend nous apprendre que Staline était le scrupuleux disciple de Lénine et que le régime issu de la révolution d'Octobre était répressif. Il y a toutefois une révélation de taille dans cet ouvrage singulier : il nous révèle que tous les chefs ou sous-chefs communistes furent, ou restent, des criminels...

*Lilly Marcou est historienne.*

# Le destin du bolchevisme ? Relisons Karl Kautski...

par Henri Weber

**L**A célébration du quarantevingtième anniversaire de la révolution d'Octobre voit le retour du vieux procès fait au marxisme et, au-delà, à l'idéologie des Lumières : c'est le marxisme qui aurait produit le Goulag, c'est lui qui aurait rendu sourd et aveugle à la montée du totalitarisme stalinien.

Antistalinien de toujours, je voudrais rappeler à ceux qui se laissent abuser par cette accusation baroque que les premières analyses approfondies de la révolution bolchévique, en même temps que la condamnation la plus radicale de ses dérives probables, émanaient des théoriciens de la social-démocratie et non des penseurs conservateurs ou libéraux, et étaient faites d'un point de vue marxiste.

Ces analyses frappent aujourd'hui par leur acuité et leur précocité : pour ne nous en tenir qu'au principal dirigeant et théoricien de la II<sup>e</sup> Internationale, Karl Kautski, force est de constater que tout est dit à chaud, avant même la mort de Lénine, dans trois essais percutants : *La Dictature du prolétariat* (1918), *Terrorisme et Communisme* (1919), *De la démocratie à l'esclavage d'Etat* (1921). Il ne me paraît pas inutile d'en rappeler brièvement la teneur.

La prétention des bolcheviques d'édifier le socialisme dans le cadre de la Russie arriérée, écrit dès 1918 le « pape du marxisme », relève d'un volontarisme débridé et ne peut conduire qu'à la catastrophe. Elle représente une rupture radicale avec la démarche de Marx, qui enseigne qu'un peuple ne saurait sauter impunément les étapes nécessaires de son développement historique. Elle constitue une rechute dans le socialisme prémarxiste des utopistes et des conspirateurs du XIX<sup>e</sup> siècle, pour qui la volonté et la détermination du parti révolutionnaire suffisent à tout.

Le léninisme incarne l'adaptation régressive du marxisme à l'arriération du prolétariat russe, affirme Kautski, sa dégradation en « blanquisme ». Sils persistent dans leur folle aventure, écrit-il dès 1918, les bolcheviques sont condamnés au sort de l'apprenti sorcier : les forces qu'ils ont libérées les détruiront, soit comme parti au pouvoir, soit comme parti socialiste ; lancés vers un but inaccessible, ils se verront acculés à l'alternative catastrophique : ou bien rester fidèles à leur filiation marxiste et se voir évincés du pouvoir, ou bien se maintenir au pouvoir, mais pour cela renier leur identité et se faire les agents d'un projet historique radicalement étranger aux idéaux du socialisme et aux intérêts du mouvement ouvrier.

Le processus historique objectif mis en branle par la révolution d'Octobre, poursuit le leader de la social-démocratie, c'est en effet l'avènement d'une nouvelle société d'exploitation et d'oppression, régressive à tous les égards par rapport au capitalisme démocratique moderne : économiquement, il s'agit d'un despotisme sans précédent ni égal.

L'étatisation de l'économie de l'empire des tsars, remarque encore Kautski, n'élimine pas le capitalisme, mais sa forme supérieure : « *celle qui déploie une grande productivité du travail et crée les conditions d'une existence supérieure du peuple. Elle laisse subsister et développe, au contraire, ses formes les plus lourdes et les plus douloureuses.* »

La collectivisation sans la démocratie peut en effet fournir la base économique des pires despotismes asiatiques étudiés par Marx. A côté du capitalisme d'Etat, mode de production dominant de la Russie soviétique, Kautski constate dès 1921 que des formes économiques encore plus archaïques célèbrent leur résurrection : le féodalisme et l'esclavage d'Etat. L'agriculture kolkhoziennne, par exemple, n'est

pas une agriculture socialiste, « *mais la rechute dans la vieille exploitation par corvée (...), le domaine corvéable étant propriété, non d'aristocrates de guerre, mais d'aristocrates communistes de guerre civile.* »

Loin d'accoucher d'une société sans classes comme le clament les bolcheviques, poursuit Kautski, la révolution d'Octobre induit une nouvelle division de la société soviétique en classes antagonistes : maîtresse de l'Etat et, par sa médiation, propriétaire collectif des moyens de production, la bureaucratie soviétique se comporte comme un exploiteur collectif du prolétariat et de la paysannerie. A la place du « *dépérissement de l'Etat* » et de la « *démocratie directe des conseils ouvriers* », promis par Lénine, la révolution d'Octobre va engendrer un pouvoir despotique de type oriental.

« Cette folle expérience ne peut s'achever que par une effroyable culbute (...), même le plus grand génie ne pourrait l'éviter »

Ultraminoritaires dans le pays, les bolcheviques ne peuvent en effet imposer leur volonté que par la violence. En dispersant par la troupe, le 7 novembre 1917, l'Assemblée constituante démocratiquement élue, ils se sont engagés sur la voie de la contre-révolution thermidorienne : « *celle qu'emprunta Napoléon I<sup>er</sup> le 18 brumaire 1799, puis son neveu, le troisième Napoléon, le 2 décembre 1852, et qui consiste à régner à l'aide de la supériorité d'une organisation centralisée sur la masse inorganisée du peuple...* ».

La défaite du pouvoir soviétique ne serait donc pas celle de la révolution socialiste, mais celle de la contre-révolution thermidorienne, conclut Kautski. Pour lui, la classe ouvrière internationale n'a pas de pire ennemi que le stalinisme. De cette défaite, Kautski ne doute pas un instant. Le despotisme bureaucratique qui régit tous les rapports sociaux en URSS constitue selon lui une entrave absolue au développement des forces productives et à la stabilisation de la société.

Ce despotisme est adéquat aux sociétés stagnantes, vouées au culte de la tradition. Il est contradictoire avec une société en croissance, mue par la religion du progrès. Pressé par ses échecs, le pouvoir bolchevique est acculé à la fuite en avant jusqu'à la catastrophe finale. « *Cette folle expérience*, écrit-il en 1930, *ne peut s'achever que par une effroyable culbute (...), même le plus grand génie ne pourrait l'éviter.* » (*Le Bolchevisme dans l'impasse*, p. 21.)

D'autres leaders socialistes, ceux notamment de l'internationale d'Amsterdam, dite « internationale deux et demie », furent moins clairvoyants et plus complaisants à l'égard du bolchevisme. On sait que ce ne fut pas le cas de Léon Blum, dont le discours de Tours, en 1920, souligne lui aussi la mécanique despotique mise en branle par Lénine.

Le combat lucide et opiniâtre de la social-démocratie contre le stalinisme, comme, d'ailleurs, celui, symétrique, de Léon Trotski et des siens, attestent que le marxisme ne rend pas aveugle et sourd aux totalitarismes de gauche, bien au contraire.

*Henri Weber est sénateur (PS) de la Seine-Maritime.*

# Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05  
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Tél. : 206 806 F  
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90  
Internet : <http://www.lemonde.fr>

ÉDITORIAL

## Dissidents du Vietnam

Le Vietnam s'ouvre, lentement. Comme si un siècle de profonds traumatismes pesait trop lourd encore et n'autorisait que des mouvements de convalescent. Depuis plusieurs années déjà, les investisseurs étrangers, notamment occidentaux, affluent. Le tourisme se développe. Le lancement de la politique du « Do Moi », « le nouveau », en 1986, a donné un coup de fouet à une économie jusqu'à présent épargnée par la tourmente qui souffre sur les voisins du Sud-Est asiatique. Le Vietnam fête ce redressement : il accueille cette semaine le sommet de la francophonie, au cœur de Hanoï, dans un opéra, modèle Palais Garnier, remis à neuf pour l'occasion.

C'est peu de dire que les vénérables caciques du Parti communiste vietnamien, à commencer par le président Trân Duc Luong, éprouvent quelque fierté à inaugurer ainsi la première manifestation internationale que le pays ait jamais accueillie. Ils exultent. Sûrs d'eux-mêmes, des résultats qu'ils peuvent afficher – et qui ne sont pas maigres –, enfin, plus confortés que jamais par leurs voisins du Sud-Est dans le modèle de développement choisi : l'autoritarisme politique au service de la libéralisation économique. Ce ne sont pas les anciens ennemis, ceux du camp anticommuniste, Singapouriens, Malaisiens et autres qui vont démentir les apparatchiks de Hanoï : tout le monde se retrouve aujourd'hui sur la même « ligne », au nom de prétendues « valeurs asiatiques ».

Il n'en est que plus important de détourner, ne serait-ce qu'un

instant, les projecteurs des festivités francophones pour les pointer sur un petit groupe de courageux Vietnamiens largement oubliés des médias : les dissidents. Politiques ou religieux, ils sont toujours la cible d'un Etat qui n'a pas déboulonné la statue de Lénine dans sa capitale. M. Vo Van Ai, président du Comité Vietnam pour la défense des droits de l'homme, estime à quelques milliers, « 5 000 environ », le nombre de ses concitoyens emprisonnés pour leurs idées.

S'il n'y a pas, s'il n'y a plus, l'équivalent au Vietnam du « lao-gai » chinois (la version pékinoise du goulag), le pays compterait 159 « camps de rééducation » et prisons où mauvais traitements et tortures sont monnaie courante. Premières victimes, les bouddhistes restent la cible privilégiée d'un régime qui, en dépit de quelques ouvertures, reste crispé non sur des dogmes économiques mais sur une pratique léniniste du pouvoir.

Jacques Chirac a fait remettre, mercredi, à ses interlocuteurs d'Hanoï une liste de quarante prisonniers d'opinion que l'Union européenne veut voir élargis. Dans ses trois allocutions publiques du jour, le président n'a cependant pas jugé utile d'aborder les droits de l'homme. Il a dit à la presse qu'il préférerait en la matière la discrétion, « efficace », à « l'arrogance », qui ne le serait pas. Il faut prendre M. Chirac au mot, juger cette tactique à ses résultats et, dans quelques semaines ou quelques mois, revenir à la charge avec cette liste des quarante.

# Les Tchèques désenchantés par leur transition

« JE N'AI PAS MANIFESTÉ en novembre 1989 pour aboutir à ce genre de société, où la corruption est répandue, où seul un petit nombre d'avertis a vraiment profité des changements, où les services sociaux sont en pleine débandade et où les professeurs d'université, toujours moins payés que des ouvriers qualifiés, sont obligés d'aligner les petits boulots pour s'en sortir. » La réflexion désabusée de ce jeune universitaire pragois est peut-être exagérée, mais elle traduit aussi le malaise apparu cette année en République tchèque, près de huit ans après la « révolution de velours ».

C'est en partie la dévaluation, en mai dernier, de la couronne tchèque, attaquée par les spéculateurs, qui a provoqué le douloureux réveil. Après le « miracle tchèque », sans doute proclamé avec trop de hâte par les libéraux au pouvoir, l'heure est venue d'envisager des mesures d'austérité, de reconsidérer le bilan de la transition. Chose révélatrice, les vacances à

l'étranger, au ski dans les Alpes ou sur des plages méditerranéennes, auxquelles avaient pris goût de nombreux Tchèques avides de consommation et de voyages hors de l'ancien bloc de l'Est, sont soudain devenues plus chères, parfois inabordable. A Prague, des agences de voyage ont fait faillite en série cet été.

Les dramatiques inondations du mois de juillet (une cinquantaine de morts), avec leur cortège de maisons détruites, ont ajouté à la sinistrose. La reconstruction des habitations, coûteuse pour tout propriétaire tchèque moyen – dépourvu d'assurance contre les dégâts – pèse en outre sur les finances publiques.

La dégradation des résultats économiques (ralentissement de la croissance, déficit budgétaire, balance des paiements) est vivement ressentie. Elle se traduit par une crise sociale, marquée par une récente manifestation importante à Prague, à l'appel des syndicats. Elle

nourrit aussi une crise de confiance dans les élites politiques, dont on regrette souvent dans les foyers tchèques, désormais, « le manque de renouvellement » : « Depuis huit ans, ce sont toujours les mêmes ! »

On s'interroge : l'arrivée sur la scène politique de Michael Zantovsky, ancien porte-parole de Vaclav Havel, apportera-t-elle la touche de nouveau espoir ? Ou bien, suggèrent certains avec inquiétude, verra-t-on l'ambitieux directeur de Nova, la plus grande chaîne de télévision privée, racoleuse et sensationnaliste, prendre un jour les devants ?

La ville de Prague aurait presque un air de stagnation, du moins d'élan perdu. Le centre de la capitale tchèque, qui a connu dans les années 1991-1993 une véritable « métamorphose » liée au retour de la libre entreprise après cinquante ans de planification communiste, semble figé dans un commerce touristique tous azimuts, dont on voit parfois mal les retombées positives pour les services publics. Ici un nouveau fast-food s'installe, là une maternité ferme ses portes...

### CRISE DE CONFIANCE

Sans doute la désillusion ambiante est-elle à la mesure des espoirs, longtemps entretenus, par les autorités de voir une transformation rapide et indolore. Le faible taux de chômage ne s'explique-t-il pas, en partie, par le manque de restructuration d'une industrie lourde portée à bout de bras par des subventions gouvernementales souvent passées sous silence ? Les privatisations de masse n'ont-elles pas masqué la prise de contrôle d'importants pans de l'économie par des banques d'Etat ?

La disparition « dans la nature » d'importantes sommes provenant de fonds d'investissement auxquels des milliers de Tchèques avaient confié leurs « coupons de privatisation » a renforcé l'impression de tromperie. Cette morosité ne serait-elle, cependant, qu'un des symptômes d'une « occidentalisation » réussie du pays ? C'est ce qu'ont récemment soutenu deux sociologues tchèques, Peter Mateju et Jiri Vecernik, dans un article publié par l'hebdomadaire pragois *Respekt*. « Les enquêtes [d'opinion] signalent une perte de confiance dans le gouvernement et les institutions. Mais il ne faut pas oublier que le niveau de confiance était exceptionnellement élevé dans toute la première phase du postcommunisme », notent-ils.

Depuis 1992, « la demande de sécurité et de garanties sociales » a augmenté peu à peu. « En témoigne l'évolution de l'opinion, qui est passée au cours des cinq dernières années d'une préférence majoritaire pour "l'économie de marché sans adjectifs" chère à Vaclav Klaus (le premier ministre libéral) à un soutien massif à une "économie sociale de marché" ».

« De plus en plus de gens expriment aujourd'hui des opinions, y compris politiques, qui correspondent à leur position sociale et professionnelle », poursuivent ces sociologues, qui veulent en conclure que « les caractéristiques typiques d'une société occidentale moderne sont en train de se stabiliser chez nous ».

Natalie Nougayrède

## Les gens par Kerleroux



Le Monde est édité par la SA LE MONDE  
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani  
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel  
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomet, Robert Solé  
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Pierre Georges, Laurent Greilsamer, Erik Izraelowicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre  
Directeur artistique : Dominique Roynet  
Rédacteur en chef technique : Eric Azan  
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenzi

Directeur exécutif : Eric Pfalloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg  
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde  
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.  
Capital social : 961 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du Monde ».  
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde,  
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,  
Le Monde Presse, Léna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

## IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

### Violences communistes à Marseille

MARSEILLE a été de tout temps l'une des villes de France où les luttes politiques prenaient le tour le plus violent ; on n'a pas oublié les rixes qui ont plus d'une fois avant-guerre opposé des bandes rivales. Jamais cependant ne s'étaient produits des incidents aussi dramatiques que ceux qui l'ont ensanglantée hier.

Ils illustrent les méthodes que le Parti communiste semble désormais décidé à employer. En face des agressions caractérisées que ses troupes ont commises hier et de l'exploitation qu'il entend en faire, il est indispensable que soient prises des mesures qui témoignent de la volonté du gouvernement de maintenir l'ordre et de ne pas céder à la menace. Que soit repris en main aussi un service d'ordre qui s'est laissé bien facilement déborder.

Depuis la Libération, et par

étapes successives, les communistes avaient réussi à s'emparer de la mairie de Marseille dont ils avaient fait une sorte de place forte. Cependant, aux dernières élections, ils n'obtenaient que vingt-quatre sièges de conseillers municipaux contre vingt-cinq au RPF, neuf aux socialistes et cinq au MRP. Le candidat RPF, M<sup>e</sup> Carlini, fut élu maire à la majorité relative, les socialistes, à la grande colère des communistes, ayant refusé d'apporter leurs voix au député maire sortant, M. Cristofol.

L'irritation des communistes, contraints à abandonner une position importante, s'est traduite par une agitation larvée, qui cherchait manifestement la première occasion d'exploser. L'augmentation des tarifs des tramways lui en a fourni l'occasion. (14 novembre 1947.)

## Le prix Goncourt sous tutelle

Suite de la première page

On pouvait y lire une parodie de la chanson de Raymond Queneau *Si tu t'imagines* interprétée par Juliette Gréco : « Si vous croyez que ça va durer, M'sieurs-dames, la farce des prix, ce que vous vous gourez, M'sieurs-dames, c'que vous vous gourez ! » Les malotrus, menés par le poète Jean-Pierre Rosnay, ajoutaient : « Nous dresserons contre vous des bataillons d'enfants roses et purs qui viendront jeter l'opprobre sur vos cendres à moins que vous ne démissionniez avant et fassiez amende honorable. (...) Chacune de vos minutes sera consacrée à la démolition systématique de votre citadelle de combines... »

Pour en finir avec ce réjouissant rappel historique, on mentionnera une ultime anecdote. L'année 1904 – où les jurés, réticents à l'idée de rencontrer les journalistes, leur firent dire, délicat euphémisme, par un maître d'hôtel : « Le résultat est à la caisse. »

A côté de ces spectaculaires manifestations de révolte, un observateur distraît pourrait penser que, cette année, les choses se sont passées au mieux. Alors que, à l'origine, l'Académie Goncourt avait été créée contre l'Académie française et ses « mascarades de mamamouchis », les jurés ne semblent-ils pas avoir enterré la hache de guerre contre les messieurs en habit vert en couronnant le même livre, *La Bataille*, de Patrick Rambaud ? C'est l'avis de Michel Tournier : « Selon que l'on pense que notre vote est une façon de nous ranger au même avis que nos collègues, ou une manière de l'ignorer, de le considérer comme nul et non avenue, on peut prendre ce vote pour un hommage, ou pour un affront. Personnellement, j'opte

pour la première hypothèse. » Le même observateur, en lisant les communiqués de nos ministres ou anciens ministres, pourrait penser que tout est bien dans le meilleur des mondes. Catherine Trautmann estime que « la reconnaissance du jury Goncourt vient couronner un auteur dont l'œuvre, déjà particulièrement aboutie, est un des éléments forts de notre littérature », et ajoute que « les jurés du prix Renaudot ont fait, cette année encore, un choix qui réjouira tous ceux qui, dès son premier livre, ont su reconnaître en Pascal Bruckner l'un de nos meilleurs auteurs ».

### ASSAUTS DE POLITESSE

Que signifient ces assauts de politesse, ces manifestations d'entente courtoise entre la République avec un grand R et celle des lettres ? Que le rôle majeur des grands prix d'automne – exercer un véritable esprit critique et honorer la valeur littéraire – est occulté, relégué au rang des accessoires.

En revanche, un esprit curieux aurait noté que, lors de la proclamation du prix Goncourt par Didier Decoin, ce dernier a fait état du caractère « très tendu » des jurés, en raison de leurs « responsabilités » : « On ne peut pas couronner n'importe quoi », « il faut qu'on considère plus tard que c'était un choix digne ».

Sans faire dire à quiconque ce qu'il n'a pas dit, la tentation est grande d'en déduire que quelque chose est peut-être en train de changer au sein du jury Goncourt. Depuis quand ? Peut-être depuis que l'Académie a élu, ces dernières années, de nouveaux membres, esprits indépendants refusant de servir d'alibis et décidés à se battre avec quelques anciens contre une situation qui n'est pas saine. Laquelle ? Est-il normal que l'équilibre des jurés penche aussi nettement en faveur de la même maison d'édition (Grasset), que l'un d'entre eux ait été « transfé-

ré » quelques jours avant le scrutin, que des auteurs se voient offrir en automne des marchés cyniques ?

### MANŒUVRES ÉDITORIALES

Est-il convenable que les statuts de l'Académie Goncourt n'aient pas évolué depuis le testament d'Edmond de Goncourt (modes de fonctionnement interne, critères de sélection) ? N'est-il pas illogique que la voix « départageante » du président s'exerce automatiquement lors des trois premiers tours de vote (à la majorité absolue) et qu'à partir du quatrième tour, où intervient la majorité relative, rien dans les statuts n'indique comment et dans quelles conditions doit être utilisée cette voix (une situation qui peut conduire les jurés à donner le Goncourt sans s'en apercevoir) ?

Combien de temps encore les prix littéraires seront-ils dictés par les manœuvres éditoriales (et des bénéficiaires et afférents), prisonniers d'un système clos dans lequel jurés, écrivains et lecteurs sont assignés à des rôles subalternes définis par les états-majors ?

Ce qui se passe depuis deux ans au Goncourt (l'accueil, au sein de l'Académie, de membres étrangers, la décision de ne plus rien s'interdire même lorsqu'un auteur a été déjà couronné par un autre prix, la volonté d'oser primer un créateur encore inconnu, l'intention ferme de moderniser les règlements) trahit-il la prise de conscience de quelques jurés courageux, audacieux, qui auraient décidé de mener un combat pour libérer le prix de la tutelle des éditeurs, d'un éditeur tout-puissant au demeurant, tirant ici et là des fils en coulisse ?

Cette année, Marc Lambron (le candidat maison) n'est pas passé, et Patrick Rambaud fut un candidat de secours efficace pour Grasset. Mais demain ?

Jean-Luc Douin

### RECTIFICATIFS

#### MICHEL DELEBARRE

Contrairement à ce qui était indiqué dans l'article consacré au débat, au sein du Parti socialiste, sur la limitation du cumul des mandats (*Le Monde* du 23 octobre), Michel Delebarre n'est plus vice-président du conseil régional du Nord-Pas-de-Calais. A la suite de son élection de député dans la 13<sup>e</sup> circonscription du Nord, il a démissionné, en juillet, de son mandat de conseiller régional.

#### CHANEL

La production totale annuelle d'huile de bois de rose destinée aux parfums est estimée à 50 tonnes par an et non à 500, comme nous l'avons écrit (*Le Monde* du 8 novembre) dans l'article consacré aux négociations entre Chanel et l'association Robin des Bois.

#### PROCÈS PAPON

Une coquille a déformé le sens d'un paragraphe du compte rendu du procès de Maurice Papon dans nos premières éditions du *Monde* du 13 novembre. Après le rappel de la déposition de l'historien Marc-Olivier Baruch, il fallait lire : « Dans la foulée de cette déposition... » au lieu de « Dans la folie... ».

#### ANTISÉMITISME D'ÉTAT

Contrairement à ce que nous avons indiqué dans un article consacré à la législation antisémite de Vichy (*Le Monde* du 28 octobre), l'ordonnance allemande sur les juifs en zone occupée ne date pas du 7, mais du 27 septembre 1940. D'autre part, les lois de Nuremberg de 1935 définissaient comme « juif » intégral toute personne ayant trois grands-parents juifs. Etait « métis » au premier degré quiconque avait deux grands-parents juifs, et « métis » au second degré ceux qui avaient un grand-parent juif, et non l'inverse comme nous l'avons indiqué.

## Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Télématique : 3615 code LEMONDE

Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC  
ou 08-36-29-04-56

Le Monde sur CD-ROM : renseignements par téléphone, 01-44-08-78-30

Index et microfilms du *Monde* : renseignements par téléphone, 01-42-17-29-33

Le Monde sur CompuServe : GO LEMONDE  
Adresse Internet : <http://www.lemonde.fr>

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

**BOURSE** Préoccupées par la crise financière en Asie, qui ne donne pas de signes d'apaisement, les places boursières continuent à perdre régulièrement du terrain un peu partout

dans le monde. ● **LES REBONDS** sont rapidement effacés par des replis plus importants et les marchés semblent entrer dans une tendance durable de baisse. ● **WALL STREET** a

ainsi enregistré, mercredi 12 novembre, son recul le plus important (-2,08 %) depuis le choc du 27 octobre (-7,2 %). Toujours mercredi, Francfort et Londres ont abandonné

1,92 % et 1,52 %. ● **LA FRAGILITÉ** des systèmes bancaires, l'impact de la crise en Asie sur la croissance dans le monde et sa contagion à l'Amérique latine inquiètent les économistes et

les investisseurs. ● **JEUDI 13 NOVEMBRE**, dans la matinée, les marchés boursiers européens semblaient se stabiliser, et enregistraient des gains très limités de l'ordre de 0,1 %.

# Les marchés financiers ne se relèvent pas de la crise en Asie

Les reprises sont rapidement suivies de nouvelles baisses. La fragilité des systèmes bancaires, l'impact des turbulences asiatiques sur la croissance dans le monde et leur contagion à l'Amérique latine inquiètent les investisseurs

**LA MOROSITÉ** semble s'installer durablement sur les marchés boursiers internationaux : les reprises sont vite effacées par des baisses plus importantes. Les places américaines ont fortement baissé, mercredi 13 novembre. A Wall Street, l'indice Dow Jones a perdu 2,08 % (157,41 points), son plus important repli depuis le mini-crach du lundi 27 octobre. Les Bourses d'Amérique latine ont été plus touchées encore : Sao Paulo a perdu 10,2 % et Mexico 4,25 %. Jeudi, à l'ouverture, les marchés européens faisaient preuve d'une belle résistance. Francfort gagnait 0,07 % et Paris 0,12 %. Certains analystes attribuaient cette solidité au vif rebond du dollar face aux devises européennes (de 5,71 à 5,79 francs), un mouvement qui pourrait trouver son origine dans des interventions de banques centrales.

L'annonce, la veille, par la Réserve fédérale américaine (Fed) d'un statu quo sur ses taux directeurs n'avait pas réussi à redonner le moral aux investisseurs. Cette décision n'a pas constitué une surprise. Les analystes étaient persuadés que la Fed s'abstiendrait, par prudence, d'agir mercredi, de crainte de transformer les récentes turbulences boursières en krach. Si

le président de la Fed Alan Greenspan a parlé d'un « événement salutaire » en évoquant la récente correction de Wall Street, il ne souhaite pas pour autant endosser la responsabilité d'un plongeon de la Bourse de New York.

## INFLATION CONTENUE

De nombreux analystes continuent à penser que, afin d'empêcher l'apparition de tensions inflationnistes, la banque centrale américaine relèvera ses taux dès sa prochaine réunion, au mois de décembre, lorsque le calme sera revenu sur les marchés boursiers.

D'autres se montrent plus optimistes et prévoient que la Fed n'agira pas avant le printemps prochain. C'est le cas de Ken Goldstein, économiste du Conference Board, un institut de conjoncture privé de New York, qui note que la hausse des prix demeure toujours très contenue avec une progression probable de l'indice des prix à la consommation d'un peu plus de 3 % en 1998, contre 2,4 % cette année.

Quelles que soient les perspectives monétaires, les opérateurs s'inquiètent surtout, aujourd'hui, des conséquences négatives que

pourrait avoir, pour l'économie des Etats-Unis et pour les bénéfices des entreprises du pays, la crise monétaire et boursière en Asie du Sud-Est.

Selon les experts de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), celle-ci pourrait coûter jusqu'à 0,2 % de croissance en 1997 et en 1998 à l'économie américaine. Les dirigeants de General Motors ont affirmé, mercredi, que la faiblesse des marchés étrangers allait éroder les résultats du groupe. Ceux de Ford Motor Co. ont précisé pour leur part qu'ils n'étaient plus assurés de

dégager des profits au Brésil. La contagion de la crise asiatique à l'Amérique latine, où les entreprises et les banques américaines sont très fortement implantées, constitue une source d'inquiétude supplémentaire pour les opérateurs. Au Brésil, les marchés ont mal accueilli la série de mesures économiques adoptées par le gouvernement afin de réduire le déséquilibre des comptes extérieurs du pays et de rétablir la confiance dans le réel.

Enfin, les intervenants à Wall Street craignent une poursuite de l'affaiblissement du yen face au

dollar, qui pénaliserait la compétitivité des entreprises américaines. Le billet vert est monté, mercredi, jusqu'à 126 yens, son cours le plus élevé depuis six mois. Il se repliait légèrement, toutefois, jeudi matin, à 125 yens, sur des rumeurs d'intervention. L'économiste américain Rudiger Dornbush avait estimé, il y a quelques semaines, que le dollar allait monter jusqu'à 140 yens, le Japon étant selon lui « au fond à moitié mort ». « Le résultat, avait-il prédit, c'est que le yen va plonger ».

P.-A. D.

## De nombreuses banques sont très sérieusement menacées

**LES GOUVERNEURS** des banques centrales des dix pays les plus développés (G 10), réunis le 10 novembre à Bâle, sont parvenus à cette conclusion étonnante : la crise boursière des dernières semaines « a été finalement plus bénéfique que dangereuse ». Dans leur souci de rassurer, les grands argentiers ont peut-être tendance à prendre leurs désirs pour la réalité. Car les conséquences de la bourrasque financière commencent à se faire sentir sur les systèmes bancaires, notamment sur les plus fragiles, ceux d'Asie, mis à mal par la chute des monnaies locales, la baisse des marchés boursiers, la hausse des taux, les difficultés croissantes de refinancement à l'étranger et enfin des crises immobilières dont on ne mesure pas encore vraiment l'ampleur.

Illustration du danger : à la suite de rumeurs de faillite, les clients de l'International Bank of Asia (IBA) de Hongkong ont cédé à la panique, lundi 10 et mardi 11 novembre. Deux jours de suite, des déposants ont fait la queue dans la rue pour retirer leurs avoirs aux guichets de l'IBA, dont le principal actionnaire, avec 55 % du capital, est l'Arab Banking Corporation, basée au Koweït.

Il s'agit sans doute d'une simple péripétie. IBA a pu faire face aux retraits, et les autorités monétaires de Hongkong se sont empressées de lui apporter un soutien. Mais la panique souligne que le principal risque, après la dégringolade des marchés, se trouve aujourd'hui du côté du secteur bancaire. D'autres rumeurs de faillites imminentes d'établissements de Hongkong se répandaient d'ailleurs, mercredi 12 novembre, dans les salles de marché. La forte hausse des taux dans le territoire a d'ores et déjà contraint plusieurs petites banques à cesser de distribuer des crédits.

Selon l'agence de notation Standard and

Poor's, de nombreuses banques en Asie, mais aussi en Amérique latine, se retrouvent aujourd'hui dans une situation très délicate. Les pertes subies sur les marchés asiatiques devront être couvertes au plus vite. « Si elles sont traitées rapidement et si les institutions les plus touchées sont soit fermées, soit fusionnées avec des banques en meilleure santé, il y a une chance pour que des banques plus fortes émergent de cette crise », explique Standard and Poor's.

### L'indice boursier Topix, consacré aux valeurs bancaires japonaises, a touché son plus bas niveau depuis treize ans

Dans une étude rendue publique mercredi 12 novembre, le groupe d'investissement Peregrine, de Hongkong, évalue les créances douteuses des banques des neuf pays asiatiques les plus impliqués dans la crise (Thaïlande, Taiwan, Singapour, Philippines, Malaisie, Corée du Sud, Indonésie, Hongkong et Chine) à plus de 500 milliards de dollars (2 850 milliards de francs). Ce chiffre représente environ 20 % de la totalité des crédits dans ces neuf pays. « Il va y avoir de mauvaises surprises sur la profondeur de la crise économique en Asie », souligne Andrew Leeming, responsable de la recherche bancaire de Peregrine.

Si les établissements des pays émergents sont les plus touchés et les plus fragiles, les banques des pays développés seront égale-

ment affectées. Les établissements japonais sont considérés comme les plus vulnérables du fait, à la fois, de l'importance des créances douteuses (1 000 milliards de dollars) restant dans leur bilan après l'explosion au début des années 90 de la bulle spéculative immobilière et boursière et de l'importance de leurs engagements en Asie du Sud-Est. L'indice boursier Topix, consacré aux valeurs bancaires japonaises, a touché, au début de la semaine, son plus bas niveau depuis treize ans. Il a perdu 30 % en trois mois. La baisse de la Bourse de Tokyo est une catastrophe pour les établissements bancaires nippons, qui comptabilisent dans leurs fonds propres les plus-values latentes de leurs portefeuilles d'actions.

Avec un indice Nikkei à 16 000 points, au moins un tiers des vingt premières banques japonaises affichaient des pertes. Ce serait le cas de plus de la moitié si le Nikkei descendait à 15 000 points. L'agence de notation IBCA souligne que, d'ores et déjà, six des plus grandes banques japonaises (Long-Term Credit Bank of Japan, Yasuda Trust, Nippon Credit bank, Daiwa Bank, Hokkaido Takushoku et surtout Fuki Bank) sont en situation de moins-values sur leurs portefeuilles.

Les établissements nippons se trouvent dans un cercle vicieux. La baisse de la Bourse a pour effet d'augmenter la surprime payée lors de leurs opérations de refinancement à l'étranger (le « Japan Premium »), ajoutant à leurs difficultés. Selon Haruhiko Kuroda, chef du bureau des affaires financières internationales du ministère des finances, la surprime atteint désormais 0,19 à 0,22 point, alors qu'elle ne dépassait pas 0,07 point il y a deux semaines.

Si la situation des banques américaines n'a rien à voir avec celle de leurs homologues ja-

ponaises, elles n'en seront pas moins aussi affectées par la crise en Asie. Après la publication, par le *Wall Street Journal* du 3 novembre, d'une information faisant état d'une perte, par la Chase Manhattan, de 150 à 200 millions de dollars sur des opérations de marché, les agences de notation financière ont réaffirmé la solidité de trois des plus importants établissements américains (Chase Manhattan, Citicorp et BankAmerica).

S'il n'y a pas le moindre doute sur la santé des grandes banques de Etats-Unis, les analystes estiment dans leur grande majorité que leurs bénéfices vont être entamés à la fois par les pertes sur les opérations de courtage dans les marchés émergents d'Asie et d'Amérique latine et par le risque croissant sur les crédits accordés dans certains pays en crise économique et financière.

Les banques européennes ne sont pas non plus épargnées. Selon une étude publiée à la fin du mois d'octobre par la banque Morgan Stanley, elles détenaient, à la fin de 1996, plus de 150 milliards de dollars de créances sur les pays et les entreprises d'Asie du Sud-Est. Les établissements britanniques sont les plus engagés, à l'image de HSBC et Standard Chartered, qui réalisent respectivement 51 % et 67 % de leur résultat opérationnel en Asie.

Les banques néerlandaises, françaises, suisses et allemandes sont aussi concernées. La part de leurs engagements en Asie du Sud-Est, par rapport au total de leurs crédits, s'échelonne entre 1 % pour l'UBS et 3 % pour la Deutsche Bank. Du côté des françaises et selon Morgan Stanley, la BNP et la Société générale auraient accordé des prêts en Thaïlande, Malaisie, Indonésie et Philippines pour un total de respectivement 2,8 et 4 milliards de francs.

Eric Leser

## Le Japon est devenu le pays faible de l'économie mondiale

### TOKYO

de notre correspondant

L'indice Nikkei n'en finit pas de plonger. Les spécialistes s'attendent à ce qu'il « teste » bientôt le seuil psychologique de 14 000 points. Derrière cette baisse se profile une perte de confiance dans la gestion politique du Japon et dans les capacités de l'économie à se dégager de la phase de stagnation qu'elle traverse. Kabutocho, la Bourse de Tokyo, comme Wall Street ou d'autres places, « surrégite » sans doute aux prophéties des analystes et d'une presse qui provoque le pire à force de le prédire. Sa chute ne correspond pas à la puissance que conserve la machine productive nipponne, mais elle va finir par aggraver ses difficultés et ses faiblesses. Elle risque d'entraîner l'ensemble de l'économie dans une spirale négative.

Pour l'instant, l'agence de planification se refuse à parler de « dégradation » de la conjoncture, estimant simplement que celle-ci « marque le pas ». Officiellement, la croissance japonaise tournera autour de 1 % en 1997. Mais les instituts privés révisent déjà leurs prévisions à la baisse. Une crise encore hypothétique de la seconde puissance économique du monde, et principale exportatrice de capitaux, ne manquera pas de se faire sentir sur les autres économies. « Le risque reste faible mais il existe », estiment certains analystes économiques.

Trois facteurs sont à l'origine de la chute du Nikkei. Tout d'abord, le constat que la politique de resserrement budgétaire au début de cette année, c'est-à-dire en période de récession encore rampante, a eu pour effet d'« étouffer dans l'œuf » le redémarrage balbutiant de la fin de 1996. La crise financière asiatique a également joué, car elle risque d'alourdir le fardeau de mauvaises créances des banques, qui sont loin d'avoir apuré leurs comptes. Selon l'OCDE, la crise asiatique devrait faire perdre 0,4 points de PIB au Japon cette année et l'année prochaine. Mais les banques nipponnes sont surtout exposées à Hongkong ou en Corée du Sud plus qu'en Asie du Sud-Est, où leurs engagements représentent une faible part du total.

### DÉRÉGULATION DOULOUREUSE

Un dernier facteur a accentué le pessimisme ambiant : la crainte que les réformes du système financier ne pénalisent certains acteurs japonais. Le « lâchage », par les autorités financières, de Sanyo Securities, une maison de titres de moyenne importance qui a récemment déposé son bilan, a, en outre, été perçu comme l'indication que les autorités entendaient rompre avec la pratique de l'encadrement des plus faibles par les plus forts (« système du convoi »). En d'autres termes, la consolidation du système financier, ou « Big Bang », se fera dans la douleur : ce processus de dérégulation et de

transparence des marchés est à l'œuvre depuis le début de l'année, à l'initiative du gouvernement Hashimoto.

Ce « cocktail empoisonné », selon l'expression de l'analyste Kenneth Courtis, de la Deutsche Bank, est venu s'ajouter à un ingrédient négatif déjà existant : la faiblesse de la demande du secteur privé comme du secteur public en raison de l'absence d'initiative politique stimulatrice. Le premier ministre, M. Hashimoto, continue d'écarter le recours aux dépenses publiques pour relancer l'activité, faisant valoir que la réforme structurelle en cours doit être poursuivie, quitte à en subir temporairement les contrecoups.

Mais, si aucune mesure n'est prise pour enrayer la tendance actuelle à la Bourse, la chute du Nikkei est appelée à s'auto-entretenir. Les grands acteurs financiers, banques et compagnies d'assurance-vie, sont très sensibles à l'évolution des cours. Dans la situation présente, elles vendent, directement ou par l'intermédiaire des marchés dérivés. Jusqu'à la chute du Nikkei, elles comptaient sur les plus-values latentes de leurs actifs boursiers pour assainir leurs comptes et faire face aux ratios de solvabilité exigés par la Banque des règlements internationaux : or ces plus-values sont en train de fondre (de 8 000 milliards de yens, elles seraient tombées à 2 600 milliards pour les vingt premiers établissements - de 370 mil-

liards de francs à 120 milliards de francs). Les banques vendent pour se prémunir contre une aggravation de leurs pertes sur leurs portefeuilles. Seront-elles contraintes aussi à vendre des bons du Trésor américain, dont les Japonais sont les plus gros détenteurs ? L'effet en serait déstabilisant sur l'ensemble des marchés mondiaux.

L'aggravation de la situation des banques est la conséquence la plus préoccupante de la chute boursière. L'œil sur leur bilan, elles réduisent leurs prêts aux petites et moyennes entreprises, parfois déjà fortement endettées, accentuant l'« atonie » économique. Depuis le début de l'année, on enregistre un nombre record de faillites de PME. Au cours des récessions précédentes, celles-ci avaient au contraire contribué à la reprise.

Chute de la Bourse, entretenue par une vente des actifs des banques, réduction du crédit entraînant des faillites et une chute de la consommation intérieure, perte de confiance accrue : les conditions d'un scénario récessionniste classique paraissent réunies. Comment se dégager de ce cercle vicieux ? Le gouvernement n'a guère de marge de manœuvre. Les taux d'intérêt sont déjà pratiquement au plancher (0,5 %). La seule possibilité serait de relâcher la politique de rigueur budgétaire mise en œuvre à contre-temps : le relèvement de la TVA, l'abolition des réductions spéciales d'impôt, l'augmentation des cotisations de

l'assurance-maladie, ont pesé sur la consommation.

Des voix s'élèvent contre l'entêtement du gouvernement à vouloir assainir les finances publiques alors qu'il ne cherche pas à régler avec la même vigueur le dossier des mauvaises dettes du secteur privé. Selon le *Nihon Keizai*, journal des milieux d'affaires, le retard pris dans l'apurement des séquelles de la « bulle spéculative » de la fin des années 80 serait à l'origine de la chute du Nikkei. En d'autres termes, le serpent de mauvaises créances se mordrait la queue : il serait l'une des causes de la chute des cours et, en même temps, sa première victime.

### CERCLE VICIEUX

L'un des paradoxes de la situation économique nipponne est que le pays ne manque pas de liquidités. Mais les particuliers ou les grandes entreprises exportatrices qui ont de bonnes trésoreries, n'investissent pas : les uns laissent dormir leurs capitaux ; les autres les placent à l'étranger. La seule clef pour rompre le cercle vicieux qui se met en place serait de favoriser un recyclage de ces capitaux dans l'économie nationale par des incitations fiscales.

M. Hashimoto est-il prêt à renoncer à administrer au Japon, qui visiblement le supporte mal, une rigueur budgétaire quasiment « maastrichtienne » ?

Philippe Pons

### COMMENTAIRE

#### LA MENACE

#### DE L'« OURS »

Le chahut s'est installé, depuis plusieurs semaines, sur les Bourses mondiales. Affaiblies par la crise monétaire en Asie du Sud-Est, déstabilisées par le resserrement monétaire surprise décidé par la Bundesbank, les places occidentales ont même frôlé, lundi 27 et mardi 28 octobre, le krach. Il a fallu l'intervention publique du président des Etats-Unis, soulignant la force de l'économie américaine, pour stopper l'hémorragie. Dans les jours qui ont suivi, le rebond des cours avait même été d'une telle violence qu'on avait pu croire que cet épisode n'était qu'un simple trou d'air, un accident sans conséquences.

Ce scénario optimiste ne se vérifie pas. Au cours des dernières séances, les Bourses mondiales se sont fortement repliées. Sans panique, en bon ordre, mais de façon régulière. S'il se poursuivait au cours des prochains mois, ce mouvement de baisse serait, pour les économies occidentales, une très mauvaise nouvelle, capable de saper la reprise en Europe et de mettre un terme au cycle d'expansion aux Etats-Unis.

Pour les investisseurs, mais aussi pour les épargnants et pour les entreprises, il est un synopsis pire qu'un krach : c'est celui, comme disent les spécialistes, d'un « bear market », d'un marché sous l'emprise de l'ours, qui symbolise aux Etats-Unis l'orientation à la baisse des cours (le taureau, bull, représente la hausse).

Comme 1987 l'a démontré, les économies peuvent rapidement se remettre d'un krach : une fois le fond touché, le marché purgé, les opérateurs, grâce à la remontée des cours, reprennent espoir et retrouvent confiance. Rien de tel avec un bear market. Dans cette configuration, les valeurs ne cessent de se déprécier, sans à-coups, mais avec constance : la morosité et la déprime finissent par s'installer dans les milieux économiques et financiers. Il n'est pas certain qu'en ayant échappé à un krach boursier les économies occidentales se soient mises à l'abri du pire.

Pierre-Antoine Delhommas

## La baisse des actions WorldCom perturbe la fusion avec MCI

**LA FUSION** entre WorldCom et MCI ne sera peut-être pas aussi facile que les deux exploitants téléphoniques américains ont bien voulu le dire. Tout dépendra de l'évolution des actions de WorldCom, qui propose aux actionnaires de MCI d'échanger chacun de leurs titres contre l'équivalent de 51 dollars d'actions nouvelles WorldCom. A une condition : que ses propres actions se situent entre 29 et 41 dollars pendant les vingt jours précédant l'acquisition. En deçà de 29 dollars, l'offre sera moins intéressante. Or, la valeur du titre WorldCom n'a cessé de baisser depuis l'annonce de l'opération. Mercredi 12 novembre au soir, elle dépassait légèrement 28 dollars. Les analystes attribuent ce recul aux incertitudes pesant sur cette opération : obtenir le feu vert des autorités réglementaires et antitrusts prendra notamment du temps. Si le cours du titre WorldCom devait continuer à plafonner, les actionnaires de MCI pourraient être enclins à donner de la voix.

### BT CHERCHE DES PARTENAIRES

L'opérateur britannique BT, qui doit revendre à WorldCom les 20 % qu'il détient dans MCI, a confirmé, mercredi, sa volonté de prendre le contrôle total de Concert, la société de services de télécommunications aux entreprises, qu'il a créée avec MCI en juillet 1994. Le rachat des 24,9 % détenus par MCI ne se fera que lorsque la fusion MCI-WorldCom sera effective. BT affirme avoir des discussions avec d'autres opérateurs américains. Sans préciser lesquels. Certains analystes ont laissé entendre que BT pourrait être tenté de se rapprocher de son homologue Cable & Wireless, avec qui une fusion a été envisagée, sans succès, en 1996. Richard Brown, le directeur général de Cable & Wireless, a toutefois déclaré, mercredi, ne pas être en négociation avec BT. Il n'a pas exclu en revanche une alliance avec Global One, la société commune à Deutsche Telekom, France Télécom et l'américain Sprint, avec qui « les discussions continuent ».

Philippe Le Cœur

# Disneyland Paris a accueilli 900 000 visiteurs de plus cette année

Gilles Pélisson, le nouveau PDG de la société d'exploitation du parc, affiche son optimisme avec des résultats en hausse de 7,5 % pour l'exercice 1996-1997

En un an, 12,6 millions de visiteurs se sont rendus à Marne-la-Vallée, confortant la position de première destination touristique européenne du parc Disneyland Paris. La société qui exploite le site, Euro Disney, a présenté, jeudi 13 no-

vembre, des résultats positifs pour la troisième année consécutive, tirant ainsi un trait sur les années noires de 1992-1994. Pour l'exercice achevé au 30 septembre, le groupe de loisirs a réalisé un bénéfice net de 217 millions de

francs, avec un chiffre d'affaires en hausse de 10,2 % à 5,5 milliards de francs. La clientèle francilienne a évolué favorablement, faisant du parc une destination de proximité, notamment grâce au lancement du « passeport ». Cet abon-

nement annuel a été vendu à plus de 30 000 habitants de la région parisienne. A proximité du parc, de nouveaux développements sont en préparation, dont l'ouverture, en 1998, de nouvelles salles de cinéma Gaumont.

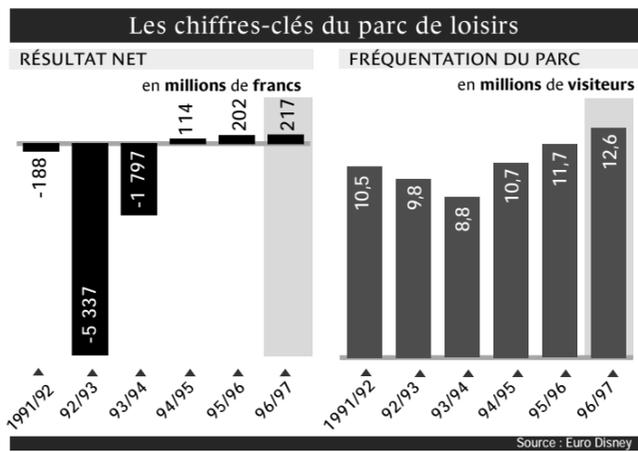
« **LES DIFFICULTÉS** du départ sont loin derrière nous et le rééquilibrage du bilan aura lieu à court terme. Ce qui signifie qu'il sera moins difficile pour les banquiers et les actionnaires de se mettre autour d'une table pour voir quelles sont les bonnes solutions d'évolution » : Gilles Pélisson, quarante ans, PDG d'Euro Disney, la société exploitante du parc à thème Disneyland Paris, affiche maintenant son optimisme. Nommé en février pour remplacer Philippe Bourguignon, parti au Club Méditerranée, M. Pélisson avait pourtant préparé les esprits, lors de l'assemblée générale des actionnaires du mois de mars, à une année 1997 « difficile ». Aujourd'hui il apparaît que le présent d'Euro Disney – qui vient d'annoncer un résultat positif pour la troisième année consécutive – lui réserve plutôt de bonnes nouvelles. Un trait est tiré sur les années noires, de 1992 à 1994.

Pour l'exercice 1996-1997, qui s'est achevé le 30 septembre, le groupe de loisirs a réalisé un bénéfice net de 217 millions de francs, soit une progression de 7,5 % par rapport à son exercice précédent. Le chiffre d'affaires a augmenté de 10,2 % à 5,477 milliards de francs et le nombre de visiteurs a continué de progresser à 12,6 millions, contre 11,7 millions un an auparavant, confortant le parc dans sa position de premier « monument » visité en France, et première destination touristique européenne.

### LE BOULET DES CHARGES

Les résultats annoncés jeudi 13 novembre traduisent non seulement une meilleure fréquentation du parc à thème, mais aussi une progression sensible du taux d'occupation des hôtels (78 % contre 72 %), une hausse des dépenses de la clientèle sur le site et une politique commerciale plus agressive. La recette moyenne par chambre est passée de 1 018 francs à 1 042 francs, alors que chaque visiteur dépensait en moyenne 251 francs, contre 248 francs un an plus tôt.

Cette hausse du résultat s'est



faite en dépit d'une remontée des charges financières qui ont représenté, cette année, un peu moins de 200 millions de francs. Ces charges restent le principal boulet d'Euro Disney, qui avait obtenu en 1994 une restructuration financière portant sur une augmentation de capital, un abandon des intérêts par les banques créancières ainsi que des redevances dues à la maison mère, The Walt Disney Company. Ces dernières ne reprendront qu'en 1999, à la moitié des taux d'origine. The Walt Disney Company percevra alors 5 % sur les entrées et 2,5 % sur la restauration et les boutiques. La rémunération est fixée à 1 % sur les produits d'exploitation.

« Nous avons obtenu une forte augmentation de la fréquentation avec en même temps une croissance des dépenses par client sans casser les prix », se félicite Gilles Pélisson. Les prix d'entrée sont même repartis à la hausse – entre 5 et 10 francs de plus par billet suivant les saisons – tout en restant sous le seuil des 200 francs. Cette augmentation ne sera perceptible que chez les Franciliens, qui « paient l'entrée seule, car, pour 70 % de nos clients, le prix intègre généralement le train ou l'avion, voire le car, ainsi que l'hôtel, la restauration et l'entrée du parc ».

La vente directe et l'intégration du transport vont contribuer à

améliorer la commercialisation. Le groupe a notamment passé des accords avec Iberia, qui permettent par exemple de diminuer de 15 % le coût du séjour pour une famille espagnole. Des accords mis en place à la fin de l'année dernière avec Eurostar, et véritablement entrés en service au mois d'avril, ont donné satisfaction : un quai d'embarquement spécial, à Waterloo, pour les voyageurs qui se rendent à Marne-la-Vallée, et un enregistrement pour l'hôtel à

## Starwood rachète ITT Sheraton pour 13,4 milliards de dollars

**LE FEUILLETON** ITT Sheraton et l'interminable OPA qui, depuis le 29 janvier, opposait le sixième groupe hôtelier mondial à Hilton Corp. ont enfin trouvé une conclusion. C'est finalement Starwood Lodging, spécialiste américain de la promotion immobilière, qui rachètera ITT Sheraton au prix de 85 dollars par titre soit 10,2 milliards de dollars (*Le Monde* du 22 octobre).

A ce prix s'ajoutera une reprise de dettes de 3,2 milliards de dollars pour finalement porter le montant total à 13,4 milliards de dollars (79 milliards de francs). Le nouveau groupe gèrera 650 hôtels dans 70 pays avec un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 10 milliards de dollars. En nombre de chambres, il

devrait se retrouver au sixième rang mondial, derrière Marriott International.

La lutte pour le contrôle de Sheraton est passée à la « vitesse supérieure » le 20 octobre avec l'entrée en scène de Starwood. Hilton, premier sur la ligne de départ, avait proposé au mois de janvier 55 dollars par action ITT avant d'augmenter son prix à 70 dollars puis à 80 dollars. Starwood a tout de suite proposé 80 dollars par titre et a amélioré son offre vendredi 7 novembre à 85 dollars.

Rand Araskog, PDG de ITT Sheraton, a laissé monter les enchères jusqu'au dernier moment avant de se décider, mercredi 12 novembre, au cours de l'assemblée générale

annuelle, en faveur du promoteur immobilier. Après dix-huit années passées à la tête du groupe, Rand Araskog gardera un siège au conseil d'administration et touchera un pactole de 55 millions de dollars.

Quant à Hilton, son PDG, Stephen Bollenbach, a précisé quelque peu dépité : « Nous allons continuer à faire ce que nous avons toujours fait, acheter des hôtels les uns après les autres ». Des analystes n'excluaient pas mercredi la possibilité de voir Starwood se séparer des casinos d'ITT pour financer son acquisition, donnant à Hilton l'occasion de ne pas se retrouver complètement les mains vides.

F. Bn

## La banque CSFB rachète BZW à Barclays pour renforcer son pôle européen

### LONDRES

de notre correspondant dans la City

En rachetant pour 100 millions de livres sterling (983 millions de francs), au groupe Barclays, les activités de courtage en actions et de conseil en fusions-acquisitions de la banque d'affaires BZW, l'établissement américano-suisse Crédit suisse-First Boston (CSFB) entend se faire une place sur le marché européen.

Depuis l'annonce, il y a un mois, du démantèlement de BZW, la direction de la Barclays était soucieuse de se séparer au plus vite de ces activités non rentables, une nouvelle structure, Barclays Capital Group, reprenant le marché obligataire, le change, les matières premières et le financement des entreprises. Cette précipitation, conjuguée au désintérêt des acheteurs potentiels, à l'exode des cadres et à la récente crise boursière, explique le prix peu élevé payé par CSFB.

« Nous voulons appartenir au peloton de tête dans chaque marché et dans chaque gamme de

produits offerts » : à lire le dernier rapport annuel de CSFB, rattraper le retard sur Morgan Stanley, Goldman Sachs ou SBC Warburg était la priorité de la troisième maison de titres au monde. Produit de la fusion, en 1978, entre le Crédit suisse et la First Boston, cette banque d'investissements est l'un des acteurs les plus dynamiques sur le marché des euro-obligations, le conseil en acquisitions transeuropéennes et les produits dérivés. Les analystes citent également son savoir-faire dans les pays de l'Est, en particulier en Russie. Reste que la banque des Docklands avait gardé un profil par trop « américain » sur la première place boursière européenne.

« CSFB peut se targuer désormais d'un troisième marché domestique, celui de Londres, après ceux de New York et de Zurich, ce qui n'est pas négligeable. Mais BZW n'est pas suffisant pour jouer à armes égales avec ses rivaux. La firme doit viser plus haut, par exemple en rachetant une deuxième banque d'affaires euro-

péenne » : comme l'indique James Alexander, analyste bancaire auprès de Dresdner-Kleinwort Benson, le nouveau propriétaire d'une partie de BZW n'est pas au bout de ses peines.

Barclays, pour sa part, entend se recentrer sur la banque commerciale et la gestion de patrimoine. Le deuxième groupe de dépôts britannique n'exclut pas une fusion avec la National Westminster, le numéro trois, pour créer le leader du secteur devant Lloyds-TSB. Par ailleurs, sa direction entend développer la gestion de fortunes, les assurances et les plans retraite sur une base européenne, et compte étoffer son réseau d'agents en France, en Espagne ou en Irlande. Les experts londoniens excluent en revanche le rachat par Barclays d'une banque commerciale sur le continent (le Crédit lyonnais avait été récemment mentionné) en raison de la faible rentabilité et du manque de flexibilité du marché du travail.

Marc Roche

## Les salariés pourront acquérir jusqu'à 7,44 % du capital du CIC

**LE GOUVERNEMENT** a remis, mercredi 12 novembre, à Philippe Pontet, président du groupe CIC, le texte du cahier des charges de la privatisation du groupe bancaire.

En fin de matinée, ce document était donné par la direction aux délégués syndicaux du groupe. Dans la trentaine de pages remises aux instances représentatives, l'Etat confirme la cession de 67 % du capital du groupe – le même pourcentage que lors de la précédente tentative de privatisation il y a tout juste un an. L'actuel propriétaire du CIC ne conservera pas pour autant les 26,09 % prévus lors du premier cahier des charges. En effet, les salariés devraient entrer en force dans le dispositif, une première pour une vente de gré à gré. Selon le texte communiqué mercredi 12 novembre, ils pourront acquérir jus-

qu'à 7,44 % du capital de la Compagnie financière de CIC, qui détient 100 % des onze banques régionales. Le GAN, quant à lui conservera « au moins » 20 % de sa filiale, afin de consolider les résultats.

### PRIVATISATION FIN AVRIL

Le texte, très attendu, lance quasi officiellement la procédure pour la vente de gré à gré du groupe bancaire. Il reprend les grandes préoccupations des salariés, des présidents de banques régionales et de la direction du GAN. Ainsi, comme l'avait plusieurs fois souligné le ministre de l'économie, Dominique Strauss-Kahn, et qui a été confirmé par un communiqué de Bercy, mercredi 12 novembre au soir, la privatisation « devra se faire dans le respect de l'identité du CIC et de son an-

crage régional. Sa spécificité en tant que groupe décentralisé de banques régionales sera ainsi préservée ».

Pour le reste, le gouvernement a opté pour une démarche assez ouverte. Si les candidats à la reprise devront respecter les accords de bancassurance avec la filiale commune du GAN et du CIC, Socapi, ils seront jugés à l'aune des réponses qu'ils apporteront à une série de questions, notamment sur l'ouverture ou non, dans l'avenir, du capital des banques régionales, le maintien de leur propre réseau avec celui du CIC, leur politique sociale et, surtout, leur projet industriel ?

Le texte du gouvernement va désormais cheminer pendant plusieurs semaines. Bercy a donné jusqu'au 26 novembre aux instances représentatives pour re-

mettre leurs observations. Publié début décembre au *Journal officiel*, le cahier des charges pourra alors être retiré par les candidats. Ce sera le premier test de l'intérêt réel que le CIC suscite. Compte tenu des délais de consultation des dossiers, les offres fermes devraient être connues vers la fin février.

Ce n'est qu'à cette date que la Commission de privatisation agréera ou non les candidats. Le prix sera un élément déterminant. Le CIC est inscrit dans les livres du GAN pour 14 milliards de francs. Les offres définitives seront déposées fin mars. Le groupe quittera le giron public fin avril. Les syndicats espèrent qu'ils seront associés, comme on leur a laissé entendre, à toutes les étapes de la procédure.

Babette Stern

### DÉPÊCHES

■ **AIR FRANCE** : le trafic devait être peu perturbé par la grève, jeudi 13 et vendredi 14 novembre, grâce aux affrètements et au recours à des pilotes de réserve. Les vols annulés concerneront les destinations les plus desservies comme Bordeaux, Marseille, Montpellier, Nice, Madrid ou Londres mais tous les vols long-courriers devraient être assurés (renseignements au 0802-802-802). Plusieurs syndicats de pilotes de l'ex-Air Inter ont appelé à une grève de 48 heures, pour protester contre la prolongation jusqu'au 31 mars 1998, par arrêté du ministre des transports, de nouvelles conditions de travail des pilotes, qui avaient été instaurées à titre expérimental jusqu'à fin octobre.

■ **ALCATEL** : le groupe français a annoncé, mercredi 12 novembre, que la français Aérospatiale, les japonais Mitsubishi et Sharp, le canadien SPAR Aerospace et la Société régionale d'investissements de Wallonie ont rejoint le tour de table de son projet de réseau de satellites Skybridge, où figurent déjà Loral et Toshiba. Aérospatiale espère décrocher, avec sa plate-forme Proteus, une part significative de la construction des soixante-quatre satellites de la constellation en orbite basse qui fournira, à partir de 2001, des services multimédias aux professionnels.

■ **HONDA** : le constructeur japonais Honda Motor devait annoncer, jeudi 13 novembre, le rachat de la participation de 22 % de son concurrent français PSA dans la société chinoise Guangzhou Peugeot à Canton. Constituée en 1986, Guangzhou Peugeot a produit 100 000 modèles 504 et 505. L'usine ne fonctionne plus depuis plusieurs mois et PSA envisage de concentrer ses efforts en Chine sur sa nouvelle usine Citroën à Wuhan (centre).

■ **BASF** et **BAYER** : pour la troisième année consécutive, les résultats des chimistes et pharmaciens allemands BASF et Bayer atteindront de nouveaux sommets. Manfred Schneider, président de Bayer, a promis un bénéfice impossible record pour 1997, grâce à ses activités en Asie et sur le continent américain. BASF s'attend aussi à une « amélioration » de son bénéfice par rapport à 1996, année où il avait inscrit un record à 2,790 milliards de marks.

■ **TEXAS INSTRUMENTS** : le groupe américain a indiqué, mercredi 12 novembre, qu'il prévoit une croissance des achats mondiaux de semi-conducteurs de 6 % en 1997 et entre 15 % et 20 % en 1998.

■ **SNCF** : les nouveaux tarifs jeunes (carte annuelle 12-25 et billet Découverte) ont entraîné pour cette clientèle une hausse de trafic de 11 %, avec 10 millions de voyages à prix réduit, et des recettes en progression de 4 % depuis le 1<sup>er</sup> juin.

■ **ROLLS-ROYCE** : la société britannique Mayflower renonce à lancer une offre publique d'achat (OPA) hostile sur le groupe Vickers qui détient Rolls-Royce. L'un de ses clients importants, BMW, favori pour le rachat de Rolls-Royce, a menacé de ne pas livrer de moteurs à Rolls-Royce pour équiper ses nouveaux modèles si le constructeur britannique était repris par Mayflower.

■ **MOBIL/BP** : les deux compagnies ont annoncé le 13 novembre un projet de restructuration de leurs activités communes de raffinage et production de lubrifiants en Europe, qui menacerait directement 460 emplois. La raffinerie britannique de Llandarcy (Pays de Galles) serait fermée et d'autres réductions de postes pourraient intervenir sur les sites français de Notre-Dame-de-Gravenchon et de Dunkerque ainsi qu'à Hambourg-Neuhof, en Allemagne.

# France 3, le bon élève de la télévision publique, a des bleus à l'âme

Malgré les bons résultats d'audience de la chaîne, ses personnels sont victimes d'un malaise diffus et ont déposé un préavis de grève début décembre. Ils réclament une véritable vision stratégique et la résolution de problèmes catégoriels

**DE MÉMOIRE** de syndicaliste à France 3, il y avait plusieurs années que l'on n'avait pas vu cela : un préavis de grève déposé par toutes les organisations syndicales. La CFDT, la CGT, FO, la CFTC, le Syndicat national des journalistes (SNJ, autonome) ont choisi la date du mardi 2 décembre pour appeler les personnels à cesser le travail.

« La société France 3 est en crise alors que ses résultats d'audience et le succès auprès du public n'ont jamais été aussi bons. L'ensemble des personnels constate que ces résultats sont gravement mis en danger par une direction qui refuse d'afficher sa stratégie et ses choix éditoriaux pour l'avenir », estiment les syndicats dans le préavis de leur grève. Le 2 décembre est la date que Phi-

lippe Lévrier, leur directeur général, avait retenue pour réunir à Paris quelque quatre cents cadres de l'entreprise auxquels il voulait justement présenter son plan stratégique.

« Il ne suffit pas de dire qu'on a une bonne image. Encore faudrait-il la préciser et dire quelle stratégie la sous-tend », explique Patrice Christophe, responsable du SURT-CFDT, le syndicat majoritaire au sein de la chaîne des régions, pour justifier la liste d'une dizaine de revendications mises en avant par les syndicats, en campagne pour les élections prud'homales et pour celles à l'intérieur de l'entreprise, où la CGT est en train de marquer des points au détriment de la CFDT. Ces revendications vont de la de-

mande « d'une déclaration de la politique générale pluriannuelle de la chaîne » à des thèmes plus traditionnels, comme le temps de travail, l'emploi et les salaires. Les syndicalistes soulignent le décalage avec leurs confrères de France 2, mieux traités. Le président de France Télévision, Xavier Gouyou Beauchamps a promis de résoudre ce problème (*Le Monde* du 8 novembre).

## « ORPHELINS »

Bizarrement, un des points qui préoccupe le plus les personnels de la chaîne - c'est-à-dire le passage aux nouvelles technologies numériques et ses conséquences sur l'organisation du travail - n'y apparaît pas en tant que tel. Il est vrai que, sur ce point, l'unité syndicale présente quelques faiblesses : alors que la CFDT et le SNJ avaient accepté de participer à l'Observatoire des métiers, lancé il y a deux ans par la direction sur ce thème, d'autres, la CGT notamment, avaient refusé. Aujourd'hui, ce travail est interrompu : « Nous ne pouvons pas poursuivre les discussions sur ce thème tant que la direction n'aura pas précisé le type de chaîne et d'in-

formation qu'elle souhaite pour l'avenir », explique Xavier Haglund, un des responsables du SNJ.

Les syndicats réclament plus de précisions sur les conséquences en matière d'emploi et de qualifications. « On veut que les améliorations de productivité servent à l'emploi et pas au renforcement de la trésorerie de l'entreprise », lance Charly Kmiolek, secrétaire général du syndicat CGT de l'audiovisuel public et privé.

Les responsables syndicaux s'interrogent sur la place respective des programmes et de l'information sur leur chaîne. La multiplication des

télévisions locales fait craindre à certains une diminution de l'information régionale et ils notent une baisse de la production de magazines, documentaires et autres émissions de production. Ils craignent à terme de devenir une simple « agence d'images » et de perdre leur identité de chaîne. Au passage, les syndicats s'en prennent au gouvernement auquel cette grève s'adresse aussi. Ils protestent notamment contre les budgets 1998, qui « ne permettent pas d'assurer les missions de service public de France 3 ». Avec 2,5 % d'augmentation, la chaîne des régions est l'une

des plus mal loties. Mais surtout, les syndicats déplorent la baisse de la part de la redevance qui est affectée à leur budget. Alors qu'en échange, la chaîne doit augmenter de près de 8 % les ressources qu'elle tire de la publicité.

Comme souvent, cet appel à la grève est le résultat d'un malaise diffus des personnels de cette chaîne, qui souhaitent sans doute être mieux récompensés de leur qualité de « bons élèves » de la télévision de service public. Notamment, ils se sentent orphelins de Xavier Gouyou Beauchamps, qui fut leur patron pendant la présidence de Jean-Pierre Elkabbach.

Depuis qu'il préside aux destinées de France-Télévision, Xavier Gouyou Beauchamps s'occupe moins d'eux. Le reproche « d'absence de dialogue social » fait à la direction est sans doute lié à cela et à la manière de faire un peu trop raide de Philippe Lévrier, un polytechnicien venu de Télédiffusion de France (TDF), plus soucieux d'organisation d'entreprise et d'organigramme que de « parolotes » syndicales.

Françoise Chirot

## Le bus, le train et le métro, nouvelle génération de support publicitaire

**PARCE QU'ELLE AIME** faire les choses en grand, la publicité investit les transports en commun. Après avoir « habillé » les autobus et décoré les trains, vient pour elle le temps des rames de métro bigarrées, c'est-à-dire dans quelques mois, selon Gérard Gros, directeur de la régie publicitaire de la RATP, en même temps que la Coupe du monde de football du 10 juin au 12 juillet 1998.

Certaines stations de métro arboreront alors les couleurs de l'événement : « Elles seront entièrement repeintes et réaménagées, des guichets aux céramiques murales en passant par les plafonds et même les poubelles », explique-t-il. Les rames elles-mêmes porteront les emblèmes de certaines entreprises partenaires.

Pour les annonceurs qui cherchent à se faire remarquer à tout prix, Metrobus, la régie publicitaire de la RATP, veut créer « une nouvelle génération de supports ». Son PDG estime qu'il est désormais nécessaire de « troubler, au bon sens du terme, l'environnement que les gens ont l'habitude de rencontrer ». D'où la promotion récente de ses « bus habillés » dans la presse professionnelle.

### « FAIRE SENTIR UN UNIVERS »

Le premier à avoir testé ce nouveau véhicule publicitaire, en mai 1996, est le couturier Courrèges : cinq bus de lignes qui circulaient sur les Champs-Élysées et dans la rue du Faubourg Saint-Honoré avaient été entièrement peints en blanc et recouverts de pastilles de couleurs. Pendant quatre semaines, ils avaient arboré le slogan conçu par l'agence Euro RSCG Scher Lafarge : « Toute femme plongée dans du Courrèges subit une importante poussée d'optimisme ».

Une autre opération avait, dans le même esprit, maquillé des autobus sous des couches de margarine Planta Fin. On avait même « distribué des petits déjeuner aux passagers », se souvient M. Gros. Si ces opérations ne passent pas inaperçues, leur nombre reste restreint, l'autobus publicitaire en étant encore à ses débuts.

Le train publicitaire est plus développé. France Rail, régie de la SNCF, loue depuis vingt-cinq ans des trains « spéciaux » à des entre-

prises pour des expositions itinérantes. Les sociétés Agfa Gevaert et Les Câbles de Lyon ont été les premières à ouvrir la voie, en 1972. Jusqu'ici relativement confidentielles ou réservées aux professionnels, ces opérations de communication s'orientent aujourd'hui vers le grand public.

La dernière opération de France Rail témoigne de ce nouvel axe : quatre wagons aux couleurs d'Hercule, le film de Walt Disney qui sortira le 26 novembre en France, sillonnent depuis un mois le réseau ferroviaire. Afin de « faire sentir » aux enfants « l'univers du dessin animé » avant son lancement. Parti de Calais (Pas-de-Calais), le train Disney a transité par dix-sept villes en France. Début octobre, il quittait la Suisse pour l'Allemagne.

C'est la deuxième fois que Gaumont Buena Vista International (GBVI), filiale de Disney, fait prendre le train à ses films. Le *Bosco de Notre-Dame* avait déjà traversé la France il y a un an. Mais il ne s'était arrêté que dans une dizaine d'agglomérations. Les habitants, alertés par la presse et la radio locale, étaient invités à se rendre chaque jour dès 11 heures sur le quai n°1 de la gare. Après avoir patienté, parfois plus d'une heure et demie, ils « traversaient l'écran pour entrer dans l'univers d'Hercule ». Le parcours d'une demi-heure environ retraçait, à travers onze espaces, la chronologie du film.

Pour ne pas décevoir leurs visiteurs - une gare ayant peu de points communs avec le château de la Belle au bois dormant -, les concepteurs ont multiplié les effets spéciaux et les jeux de miroirs. Il aura fallu un an de travail aux équipes de Walt Disney pour concevoir les décors. « L'idée est qu'une fois monté, le public n'ait plus du tout l'impression d'être dans un train », explique l'un des responsables.

Plus de 110 000 Français auront visité le train d'Hercule, contre 85 000 en 1996 pour le train du *Bosco*. Mais en dépit du succès, il n'y aura pas de train publicitaire en 1998 pour le prochain film de Walt Disney, car « l'idée n'est surtout pas de refaire chaque fois la même chose ».

Florence Amalou

### DÉPÊCHES

■ **PRESSE** : l'intersyndicale des journalistes (SNJ), CFDT, CGT, CFTC, CGC et SJ-FO) a appelé la profession à une journée d'action mardi 18 novembre. Des pétitions doivent être envoyées aux parlementaires, et des télécopies seront adressées au premier ministre « jusqu'à la grève ». Les représentants de la profession doivent rencontrer le premier ministre, mardi 18 novembre, pour réclamer le maintien de l'abattement fiscal de 30 % dont bénéficie la profession. L'Assemblée nationale a récemment voté la suppression progressive en quatre ans des abattements fiscaux professionnels réservés à soixante-douze professions, dont les journalistes.

■ **Milan Presse lance un nouveau titre** destiné aux enfants de trois ans, *Petites mains*. Ce bimestriel de trente-six pages est un magazine d'éveil créatif qui s'inscrit dans la lignée d'*Oxébo*, lancé en mai et destiné aux enfants de six ans. La division presse de l'éditeur toulousain Milan envisage une diffusion de 40 000 exemplaires.

■ **CÂBLE** : Paul-Hervé Vintrou a été nommé PDG de la Compagnie générale de vidéocommunication (CGV), détenue majoritairement par Canal Plus. Paul-Hervé Vintrou, âgé de quarante-six ans, était depuis 1994 directeur délégué aux activités commerciales de la chaîne cryptée et directeur de la holding CGV depuis 1996. Il remplace Jean-Pascal Trané.



**SITA**  
DEVIENT LE PREMIER  
OPÉRATEUR EUROPÉEN  
DE LA GESTION  
DES DÉCHETS

**Sita, filiale du groupe Suez Lyonnaise des Eaux, a signé avec le groupe américain Browning-Ferris Industries, deuxième opérateur mondial du secteur des déchets, un accord portant sur l'acquisition par Sita de l'ensemble des activités hors Amérique du Nord de Browning-Ferris Industries. Autorisée par le Conseil d'Administration de Sita réuni le 7 novembre 1997, cette opération permettra au groupe de devenir le premier opérateur pour la collecte et le traitement des déchets en Europe, tout en disposant de positions fortes en Asie-Pacifique et en Amérique Latine.**

**Après cette opération, le chiffre d'affaires consolidé de Sita passera d'environ 10,6 milliards de francs en 1997 à 17 milliards de francs, dont plus de 90% réalisé en Europe, avec un nouvel objectif de doublement du bénéfice net par action en cinq ans. Cette opération sera relative dès 1999 du fait des synergies mobilisables qui permettront de réaliser des économies de plus de 200 millions de francs par an dès la troisième année.**

**UN INVESTISSEMENT MAJEUR, UN PROJET D'AUGMENTATION DE CAPITAL**

Le montant de l'acquisition sera d'environ 8,7 milliards de francs. Il sera payé 6 milliards de francs en numéraire et 2,7 milliards de francs par émission d'actions nouvelles Sita en rémunération d'apports de Browning-Ferris Industries. Le financement du paiement en numéraire sera assuré par emprunt à hauteur de 3,6 milliards de francs et par augmentation de capital en numéraire de 2,4 milliards de francs entièrement garantie par Suez Lyonnaise des Eaux.

À l'issue de cette augmentation de capital, le groupe Suez Lyonnaise des Eaux, actionnaire de contrôle historique, renforcera son engagement financier dans Sita dont il détiendra plus de 50% du capital. Browning-Ferris Industries, avec environ 20% du nouvel ensemble, sera un partenaire industriel de premier plan.

Cet accord, qui sera soumis à la Commission des Communautés Européennes, deviendra définitif après achèvement des divers audits requis. Une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de Sita sera ensuite convoquée afin d'approuver les apports et l'augmentation de capital correspondante, et décider par ailleurs d'une augmentation de capital en numéraire.

Cet accord, qui s'inscrit dans la stratégie annoncée par le groupe Suez Lyonnaise des Eaux, constitue pour Sita une opportunité unique de devenir le premier opérateur en Europe dans les métiers du déchet.

**UN CHIFFRE D'AFFAIRES DE 17 MILLIARDS DE FRANCS RÉALISÉ À PLUS DE 90% EN EUROPE**

Après cette opération, Sita disposera de positions de premier rang dans cinq des grands pays européens : en France, où Sita est un acteur majeur, en Grande-Bretagne et en Espagne, où ses implantations connaîtront un renforcement significatif, en Allemagne et aux Pays-Bas, marchés clés d'Europe du Nord, dans lesquels le groupe fera son entrée en accédant directement à la taille critique. Sita bénéficiera également en Europe de nouvelles bases de développement en Finlande et en Suisse, complétant les positions existantes en Suède, en Italie et au Portugal.

En outre, déjà leader en Amérique Latine (Brésil, Pérou), Sita renforcera ou étendra ses implantations dans la zone Asie-Pacifique (Hong Kong, Australie, Nouvelle-Zélande).

**UN NOUVEL OBJECTIF : LE DOUBLEMENT DU BÉNÉFICE NET PAR ACTION EN CINQ ANS**

La constitution de ce nouvel ensemble permettra de créer de la valeur pour les actionnaires grâce aux synergies mises en œuvre et renforcera l'offre de services pour les clients :

- dans les trois pays de présence commune (Grande-Bretagne, Espagne, Hong Kong), les synergies mobilisables et la complémentarité des activités permettront de réaliser des économies significatives. Il est également prévu de regrouper les deux sièges sociaux de Sita et de Browning-Ferris Industries en Europe afin de renforcer le dispositif de management du nouvel ensemble.
- la future dimension de la plate-forme européenne avec l'adjonction de pays majeurs permettra à Sita d'offrir des services globaux et compétitifs aux grands clients internationaux.

Sita est une filiale de Suez Lyonnaise des Eaux, groupe industriel, leader dans les services collectifs de proximité avec trois métiers centraux à ambition mondiale : Énergie, Eau et Propreté.

Pour cette opération, Suez Lyonnaise des Eaux et Sita sont conseillés par la banque J.P. Morgan.

FRANCE  
ALLEMAGNE  
GRANDE-BRETAGNE  
PAYS-BAS  
ESPAGNE  
BELGIQUE  
FINLANDE  
SUÈDE  
SUISSE  
ITALIE  
PORTUGAL  
HONG KONG  
MALAISIE  
SINGAPOUR  
AUSTRALIE  
NOUVELLE-ZÉLANDE  
BRÉSIL  
PÉROU  
ARGENTINE

L'ENSEMBLE DES COMMUNIQUÉS SITA EST ACCESSIBLE PAR MINITEL 3615 COB



GESTION GLOBALE DES DÉCHETS

■ **WALL STREET** a fini par décrocher, mercredi, suivant la tendance amorcée sur toutes les places boursières. Le Dow Jones a clôturé en baisse de 157,41 points (- 2,08 %), à 7 401,32.

■ **LA BOURSE DE TOKYO** a terminé en très légère baisse, jeudi 13 novembre. Après des pertes de début de séance, le Nikkei a abandonné 6,90 points (0,04 %), à 15 427,27 points.

■ **LE MARCHÉ OBLIGATAIRE** américain a retrouvé son rôle de valeur refuge. L'obligation du Trésor à 30 ans s'affichait mercredi à 6,11 %, contre 6,14 % lundi,

■ **LES PLACES D'AMÉRIQUE DU SUD** ont fortement baissé mercredi. La Bourse de Sao Paulo a dégringolé de 10,2 %, suivie par Buenos Aires (- 4,89 %) et Mexico (- 4,25 %).

■ **L'OR** a ouvert à nouveau en baisse, jeudi, sur le marché international de HongKong, à 307,40-307,80 dollars l'once, contre 309,25-309,55 dollars la veille, en clôture.



## Pernod Ricard, valeur du jour

L'**ACTION** Pernod Ricard a enregistré la plus forte hausse de la séance, mercredi 12 novembre, à la Bourse de Paris. Le titre, qui n'entre plus dans la composition de l'indice CAC 40, s'est adjugé 8,1 %, à 292,50 francs, dans un marché de 456 000 transactions. La disparition de Paul Ricard, le fondateur du « *pastis de Marseille* », a relancé la spéculation sur l'avenir du groupe et sur une éventuelle OPA. Il s'agit aussi, aux yeux des analystes, d'un ratissage après des baisses injustifiées

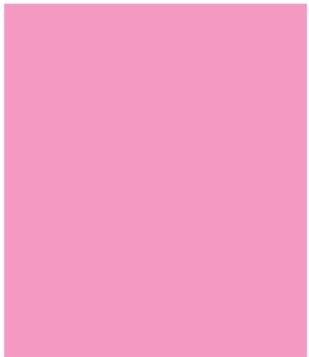
liées à l'annonce de la sortie de la valeur du CAC 40. Depuis le début de l'année, l'action Pernod Ricard n'a gagné que 2 %.

## Tokyo se stabilise

**LA BOURSE** de Tokyo a terminé la journée du jeudi 13 novembre sur une perte très limitée de 0,04 % et a effacé l'essentiel de son recul de début de séance à la suite d'une remontée du yen face au dollar. L'indice Nikkei a terminé en baisse de 6,90 points, à 15 427,27, après avoir plongé le matin à 15 083,22, ce qui constituait un plus bas depuis le 6 juillet 1995. Le billet vert a reculé en réaction à des rumeurs d'intervention de la Banque de Japon en faveur du yen.

Wall Street avait fini par décrocher, mercredi après-midi, suivant la tendance amorcée sur toutes les places boursières alors que les investisseurs restent préoccupés par la crise financière en Asie, qui ne donne pas de signes d'apaisement et qui éclabousse le Japon. L'indice Dow Jones des 30 valeurs vedettes a

clôturé en baisse de 157,41 points (- 2,08 %), à 7 401,32, en raison des inquiétudes sur l'impact de la crise financière asiatique sur la performance des compagnies américaines, principalement les banques, la haute technologie et les multinationales. En Europe, l'indice britannique Footsie avait perdu 1,52 % et Francfort avait abandonné 1,92 %.



## Recul du Matif

**LE MARCHÉ OBLIGATAIRE** français était orienté à la baisse, jeudi 13 novembre. Dès les premières transactions, le contrat notionnel du Matif perdait 32 centièmes, à 98,56. La veille, ce même contrat échéance décembre avait terminé sur un repli de 8 centièmes.

Sur le marché obligataire américain, l'obligation du Trésor à 30 ans, principale référence, s'affichait à

6,11 % pour 6,155 % à la mi-journée et 6,14 % lundi, le marché obligataire étant resté fermé mardi aux Etats-Unis. Ce taux évolue à l'inverse du prix.

Le marché obligataire a repris son rôle de place refuge face à la crise asiatique, alors que le déclin de Wall Street s'est accéléré après la décision attendue de la Réserve fédérale (Fed) de laisser ses taux directeurs inchangés.

## Rebond du yen

**LA SITUATION S'EST UN PEU INVERSÉE** sur les marchés des changes par rapport aux derniers jours. Le dollar s'est ressaisi face aux monnaies européennes et perdait du terrain face au yen. La devise japonaise s'échangeait, jeudi 13 novembre dans la matinée, à 125,33 pour un billet vert après une poussée au-delà de 126 dans la nuit. Le dollar a reculé en réaction à des rumeurs d'intervention de la Banque de Japon en faveur

du yen, mais aucune action de la banque centrale n'a été décelée. La devise américaine progressait, en revanche, face au franc, à 5,7878, et face au mark, à 1,7288, contre respectivement 5,7726 francs et 1,7236 mark dans les derniers échanges interbancaires mercredi soir à Paris. Enfin, le franc se maintenait sous la barre des 3,35 francs face au deutschemark, à 3,3478, jeudi matin, à Paris, contre 3,3490, mercredi.

RÈGLEMENT MENSUEL

JEUDI 13 NOVEMBRE

Liquidation : 21 novembre

Taux de report : 3,50

Cours relevés à 10h15



+0,20% CAC 40 2701,95

Table of market values (VALEURS FRANÇAISES) and foreign values (VALEURS ÉTRANGÈRES) with columns for course, previous course, and change.

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 10h15

JEUDI 13 NOVEMBRE

Table of obligations (OBLIGATIONS) with columns for course, previous course, and change.

Table of actions (ACTIONS FRANÇAISES) and foreign actions (ACTIONS ÉTRANGÈRES) with columns for course, previous course, and change.

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 10h15

JEUDI 13 NOVEMBRE

Table of values (VALEURS) with columns for course, previous course, and change.

Table of actions (ACTIONS FRANÇAISES) and foreign actions (ACTIONS ÉTRANGÈRES) with columns for course, previous course, and change.

SICAV et FCP

Une sélection Cours de clôture le 12 novembre

JEUDI 13 NOVEMBRE

Table of values (VALEURS) with columns for course, previous course, and change.

Table of various financial institutions and products including BRED Banque Populaire, CIC, CREDIT LYONNAIS, and LA POSTE.

ABRÉVIATIONS: B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes. SYMBOLES: 1 ou 2 = catégories de cotation...

ABRÉVIATIONS: B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes. SYMBOLES: 1 ou 2 = catégories de cotation...

ABRÉVIATIONS: B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes. SYMBOLES: 1 ou 2 = catégories de cotation...

Table of Société Générale Asset Management products with columns for course, previous course, and change.

**SPORTS** L'équipe de France de football s'est imposée (2-1), mercredi 12 novembre, à Saint-Etienne, sur la pelouse du stade Geoffroy-Guichard, face à l'Ecosse, lors d'une terna ren-

contre amicale pourtant destinée à roder la sélection nationale avant la Coupe du monde 1998 (10 juin-12 juillet). ● **PIERRE LAIGLE** et **YOURI DJORKAEFF** ont marqué les deux buts fran-

çais, alors que l'Ecosse Gordon Durie avait permis aux siens de revenir à la marque en fin de première mi-temps. ● **LE JEU** de l'équipe de France a, une fois de plus, déçu les supporters, qui

ont sifflé la sortie des Bleus. ● **AIME JACQUET** a reconnu que le public était « roi », mais a avancé que les conditions de jeu (pelouse grasse, pluie) et la saison très longue des internatio-

naux expliquaient le niveau décevant de la partie. ● **LE 28 JANVIER 1998**, pour leur prochain match, les Bleus inaugureront le Stade de France de Saint-Denis en affrontant l'Espagne.

# Face à l'Ecosse, l'équipe de France a raté son dernier match de l'année

Le jeu pratiqué par l'équipe d'Aimé Jacquet et les deux buts signés Pierre Laigle et Youri Djorkaevff n'ont pas convaincu le public de Saint-Etienne, qui s'attendait à beaucoup mieux à sept mois de la Coupe du monde 1998. Les Bleus ont donc quitté le terrain sous les sifflets

## SAINT-ÉTIENNE

de notre envoyé spécial

Mais à quoi diable peut bien servir un match amical de l'équipe de France ? Médusé, le public de la partie qui opposait, mercredi 12 novembre, à Saint-Etienne, les Tricolores à la sélection d'Ecosse se pose encore l'insondable question. Réveillé par le dernier coup de sifflet de l'aimable arbitre, Antonio J. Lopez Nieto, le spectateur se demandait pourquoi il avait été convoqué là. Sitôt écrasé le dernier bâillement, avant que le marchand de sable ne vienne achever un travail amplement maché, il pouvait se plaindre qu'on l'ait fait veiller si tard pour des clopinettes. Au moins ces deux mi-temps ennuyeuses n'ont-



FOOTBALL

elles pu contribuer à troubler son sommeil.

Voilà une victoire supplémentaire pour l'équipe de France (2-1). Un match de plus avant la Coupe du monde. Un match de moins, dirait-on plutôt d'ailleurs, tant le spectateur coché ces rencontres sans enjeu comme un prisonnier sur le mur de son cachot les jours qu'il a déjà tirés. Privé des poussées d'adrénaline de la compétition, le public se transforme en assemblée d'esthètes qui s'intéressent uniquement à la beauté formelle du produit. Mercredi soir, force est de constater qu'il y avait à redire. Les spectateurs ne s'en sont pas privés, qui ont sifflé une nouvelle fois l'équipe nationale. A Saint-Etienne, l'équipe de France n'a pensé qu'à elle. Pour reprendre le jargon du football, elle a joué perso.

Le but de Pierre Laigle (35<sup>e</sup> min), le penalty généreux transformé

par Youri Djorkaevff (77<sup>e</sup> min) n'empêcheront pas les 19 500 amateurs de football présents (prix des places de 50 à 170 francs) de penser qu'ils étaient de trop. Un entraînement à huis clos aurait été plus approprié pour les exercices mécaniques répétés sur la pelouse du stade Geoffroy-Guichard. On n'ameute pas un stade, la presse et la télévision pour leur imposer des figures imposées.

## ELLE A JOUÉ PERSO

Il y avait, ce soir-là, par trop d'application à respecter les consignes tactiques. Sur la pelouse traînaient trop de bons élèves pour qu'on s'amuse. Laurent Blanc, Marcel Desailly et Lilian Thuram ne quittaient pas leur poste en défense. Pierre Laigle et Ibrahim Ba ne déviaient jamais de leurs minces couloirs latéraux. Lilian Laslandes et Stéphane Gui-

varc'h, les deux attaquants testés en pointe, se cantonnaient chacun à sa portion des dix-huit mètres adverses. Même Zinedine Zidane était incapable de mettre un brin d'imagination dans tout ça. Entré dans les vingt dernières minutes, Youri Djorkaevff, l'indiscipliné, le vilain canard d'Aimé Jacquet, n'y est pas plus parvenu.

La France n'avait pas rencontré l'Ecosse depuis le 11 octobre 1989, au Parc des Princes, dans le cadre des éliminatoires de la Coupe du monde 1990. A l'époque, les Tricolores l'avaient emporté 3-0. Mais, au bout du compte, ce sont les représentants des Highlands qui avaient gagné le billet pour l'Italie. Braves Ecosse qui ne s'embarassent pas de falbalas technico-tactiques, comme l'a démontré le but de Gordon Durie (36<sup>e</sup> min), à la construction magnifiquement dépouillée - ballon délivré sur mesure, à une touche de balle, devant des défenseurs français interdits.

Ils sont près de 40 000 licenciés dans ce bout d'île, parmi lesquels le sélectionneur, Craig Brown, a choisi ses bonshommes. A son équipe, mercredi, il a donné des maillots numérotés de un à onze. Le football écossais, c'est bête comme chou, mais ça se qualifie sans faillir depuis 1974 (à l'exception cependant d'un raté, en 1994) pour le Mondial. « L'équipe de France est riche d'individualités et joue avec un excellent niveau technique et tactique. Elle reste pour moi une des favorites de la prochaine Coupe du monde », estimait Craig Brown, qui vient d'un pays où les gens sont polis. L'ennui est

que les discours entendus côté français après la partie étaient à peine plus modestes. « Les Français ont fait de belles choses », trouvait ainsi Aimé Jacquet avant d'admettre : « On a eu des difficultés à réaliser ce qu'on avait décidé. »

## DE PRÉCIEUX ENSEIGNEMENTS

France 2 diffusait à la même heure la série *L'Institut*. TF1 poursuivait, elle, la saga du Professeur. Le sélectionneur national distillait une énième fois son football en éprouvette. A la fin du match, joueurs et entraîneurs affirmaient avoir tiré de précieux enseignements de cette heure et demie d'étude. En revanche, au fond de la classe et en haut des tribunes, on n'avait entravé que couic à la leçon. Et c'est là sans doute le plus grave grief qui puisse être fait aux acteurs de ce match : ils laissent à penser qu'il existerait une forme supérieure de football, quasi scientifique, qui échapperait à la sagacité du vulgum pecus. Cette version opaque du sport le plus populaire serait, nous dit-on, la plus aboutie. Bref, l'hiatus grandit entre le tacticien national et le public.

## Le match de trop

**Aimé Jacquet avait demandé que l'équipe de France soit une priorité en cette année de préparation à la Coupe du monde de football. Force est de constater qu'il n'a pas encore convaincu. Sans parler ouvertement d'une rencontre de trop, plusieurs joueurs ont évoqué le lourd calendrier pour expliquer leur manque de motivation. « Nous jouons un match tous les trois jours depuis deux mois, ce France-Ecosse ne tombait pas très bien. La Coupe du monde, c'est encore loin », constatait Zinedine Zidane. « Il ne faut pas oublier que chacun a son championnat », avançait Fabien Barthez. Tous les joueurs voyaient dans le prochain rendez-vous, fixé au mercredi 28 janvier 1998, face à l'Espagne, un tournant dans la préparation. « Ça reste des matchs amicaux, insistait Lilian Thuram. Pour élever vraiment le niveau, il faut un match à sanction. »**

A Geoffroy-Guichard, les spectateurs n'avaient pas tous un diplôme d'entraîneur du troisième degré. Mais les années d'excellence (Aimé Jacquet y contribua d'ailleurs, comme joueur) vécues dans le chaudron des Verts ont inculqué aux Stéphanois de solides bases footballistiques. L'équipe de France a déçu, mercredi, 19 500 connaisseurs. Les Tricolores se plaignaient d'être mal accueillis par les Parisiens du Parc des Princes. Alors, ils ont fui en province. Mais le 11 octobre, contre l'Afrique du Sud, ils ont désespéré Lens et sa crème de public. Mercredi, ils se sont attiré l'ire de Saint-Etienne, pourtant gorgée de passion pour le ballon rond. Pour sa prochaine rencontre, le 28 janvier, contre l'Espagne, la sélection tricolore investira un stade flambant neuf du côté de Saint-Denis (Seine-Saint-Denis). On attend 80 000 personnes au baptême. Il serait bon de ne pas le gâcher.

Encore un match à Marseille (contre la Norvège), et puis... loin des yeux, loin du cœur, Aimé Jacquet devrait ensuite achever la préparation de l'équipe de France à l'étranger (Russie, Suède, Finlande et stage au Maroc). Il trouvera quelque réconfort au souvenir de la sélection de 1958, qui connut le même désaveu public lors de ses matches de préparation, avant de briller lors de la Coupe du monde en Suède. France 97, long préambule à France 98, s'achève donc avec un goût aigre-doux. Pour avoir testé une quarantaine de joueurs, Aimé Jacquet se trouve désormais à la tête d'une escouade de football américain. Malheureusement, le jeu de la balle au pied prévoit qu'on aligne seulement onze joueurs sur le terrain et vingt-deux sur la liste concoctée en vue d'un Mondial. Il devra donc choisir, sans se tromper.

**Benoît Hopquin**

■ **L'Arabie saoudite** s'est qualifiée pour la Coupe du monde 1998 grâce à sa victoire (1-0) sur le Qatar, mercredi 12 novembre, lors d'un match du groupe A de la zone Asie. Vingt-quatre pays ont déjà leur billet pour la France. Huit places restent encore à pourvoir.

## Pour Aimé Jacquet, « le public est roi »

● **Aimé Jacquet** (sélectionneur national) : « Nous sommes déçus de ne pas avoir réalisé une bonne prestation. Mais cette équipe écossaise a joué très regroupée défensivement et nous avions du mal à évoluer sur cette pelouse de Geoffroy-Guichard très grasse. Nous avons manqué de spontanéité. Nous n'avons pas réussi à emballer ce match. J'aurais souhaité, par exemple, plus de frappes. C'était un match très difficile. Il y a eu du bon et du moins bon. Statistiquement, la saison 1997 est plutôt bonne. Le public nous a sifflé. Il est roi. C'est

sans doute qu'il n'était pas content. »

● **Youri Djorkaevff** : « C'est toujours désolant de sortir sous les sifflets. Mais ce n'est pas la motivation qui a manqué. Le problème n'est pas là, mais plutôt dans la communication avec le public. Il faut qu'il comprenne que nous sommes en phase de préparation, d'essais, nous ne sommes pas dans les conditions de matches de qualification. Ils attendent de la tension, du suspense, du spectacle. On ne peut pas leur donner cela, nous sommes en

préparation. »

● **Didier Deschamps** : « L'Ecosse est qualifiée pour la Coupe du monde, elle a donc de la qualité. Il y avait peu d'espaces, et il n'était pas évident de développer notre jeu. Je ne pense pas que les sifflets du public en fin de match soient une bonne solution. La Coupe du monde débute le 10 juin. Ce n'est pas la peine de s'effoler avant. »

● **Lilian Thuram** : « Nous avions décidé de faire un très bon match mais on ne peut pas dire que l'équipe de France ait évolué à un très haut niveau. Le terrain était glissant et il y a eu pas mal de fautes techniques. »

# La pelouse du Stade de France roussie par les tondeuses

**PAS DE MALADIE** cryptogamique, pas de photosynthèse contrariée, pas de remontées d'hydrocarbures. Jean-Pierre Leboucher, ingénieur-conseil consultant du Stade de France, est formel : le pelouse qu'il surveille n'est victime d'aucune affection complexe. Si elle présente depuis maintenant une dizaine de jours une couleur jaune du plus mauvais effet (*Le Monde* daté 9-10 novembre) qui avait attiré l'œil de Michel Platini et de Fernand Sastre, coprésidents du Comité français d'organisation (CFO) du Mondial 98, lors de la visite du président de la Fédération internationale de football (FIFA), Joao Havelange, il est en le seul responsable.

« Nous avons répandu un substrat baptisé Lavaterr (NDLR : un mélange de roches volcaniques et de sable de quartz broyé) sur le terrain au cours d'une opération classique de sablage après défeutrage et aération, explique-t-il. Ailleurs, on emploie du sable de rivière. Ici, à ma demande, nous avons utilisé du Lavaterr afin de ne pas dénaturer le substrat qui supporte la pelouse. Léger, ce matériau reste plus longtemps à la surface. Aussi, quand les tondeuses sont entrées en action,

leurs lames ont été vite émoussées par les grains durs. Du coup, elles ont broyé les feuilles du gazon plutôt que de les couper. Blessées, ces dernières ont roussi. »

## UN EFFET VISUEL MALHEUREUX

Le mystère est dissipé et les inquiétudes avec. « Les feuilles sont brûlées sur un centimètre, détaille Jean-Pierre Leboucher. Evidemment, sur 9 000 m<sup>2</sup>, cela provoque un effet visuel malheureux. Un simple broissage suffit à l'atténuer, mais, après trois ou quatre tontes, tout aura disparu. Dans trois semaines, il n'y paraîtra plus. Au printemps, en pleine végétation, cela aurait pris cinq ou six jours. En automne, les cycles sont ralentis, et les feuilles se renouvellent moins vite. En tout état de cause, le pelouse sera prête pour le match que le Variétés club de France jouera contre les ouvriers du chantier, le 19 novembre. »

Jean-Pierre Leboucher prévient : « La prochaine opération de ce type - sablage au Lavaterr suivi d'une tonte - aura lieu au mois de mars 1998. Elle aura les mêmes effets, mais le printemps accélérera la pousse et l'aspect de roussi disparaîtra presque aussitôt. Et puis, forts de cette leçon, nous réprendrons moitié

moins de matériau pour que le passage des tondeuses ne blesse pas trop les feuilles. » A l'annonce du phénomène, les soupçons s'étaient portés sur le toit du Stade de France, accusé de priver la pelouse de soleil. Mais les architectes et les spécialistes de la société des Gazon de Fontainebleau, prestataire de service, avaient réfuté cet argument.

La dernière inquiétude concernait le sous-sol du site. Dès 1994, Gaz de France, qui y exploite une usine, se faisait confirmer par un audit que le terrain était victime d'une pollution importante par goudrons et hydrocarbures. A force de travaux coûteux (plus de 200 millions de francs), on prévient les risques : fragilisation du béton, infiltration de produits polluants, propagation d'odeurs nauséabondes. Pour la pelouse, Jean-Pierre Leboucher précise qu'une nappe de PVC couvrant un système de drainage spécial a été installée à 80 cm sous le sol afin de prévenir toute remontée nocive. Et, lorsqu'on insiste, il assène, définitif : « Je sais que ce n'est pas ça. »

**Michel Dalloni**

**Le Monde EDITIONS**

**PLANTU PAS DE PHOTOS!**

SEULEMENT DES DESSINS!



EN VENTE CHEZ VOTRE LIBRAIRE

**Mignon, Lépine, H.P., Spirit of St Louis... Chez DURIEZ.**

Depuis plus de 200 ans, il y a une seule boutique Duriez 1783 au quartier latin où vous trouverez les agendas et les organisateurs Mignon, les derniers télécopieurs Hewlett-Packard, les stylos Jean-Pierre Lépine, les téléphones et les radios délicieusement rétros Spirit of St Louis et toujours aux prix Duriez.

Duriez 1783  
132 bd St Germain - 75006 Paris

Depuis 1894  
**DU BEAU VETEMENT A LA SIMPLE RETOUCHE**

**LEGRAND Tailleur** sur mesure  
Hommes et Dames  
Nouvelles collections  
Prix agréables

27, rue du 4-Septembre, Paris 2<sup>e</sup>  
Tél : 01.47.42.70.61

**RAFAL**



Face à la gare St-Lazare

Habile

les

hommes

**GRANDS ou FORTS**

15, place du Havre  
Paris 8<sup>e</sup> - Tél. : 01-43-87-34-64

NICE  
18, av. J.-Médecin  
C.C. CAP 3000

LYON ROURY  
80, rue E.-Herriot

## DÉPÊCHES

■ **TENNIS** : le numéro un mondial, l'Américain Pete Sampras, a retrouvé son tennis pour battre le Britannique Greg Rusedski (6-4, 7-5), mercredi 12 novembre, aux Masters de Hanovre (Allemagne) et se relancer dans une compétition qu'il avait entamée de manière calamiteuse en s'inclinant la veille contre l'Espagnol Carlos Moya. Pour assurer sa qualification, Pete Sampras doit maintenant venir à bout de l'Australien Patrick Rafter.

■ **la Française Nathalie Tauziat** a été éliminée au premier tour du tournoi de Philadelphie (Etats-Unis), mercredi 12 novembre, par l'Américaine Lindsay Davenport, qui s'est imposée en deux sets (6-3, 6-3).

■ **VOILE** : Sébastien Magnen, trente et un ans, sur *Karen Liquid*, a remporté la Mini-Transat en solitaire, en terminant troisième de la deuxième et dernière étape de cette épreuve réservée aux voiliers de 6,50 mètres, mercredi 12 novembre, à Fort-de-France, en Martinique. Cet architecte naval a franchi la ligne d'arrivée en troisième position derrière le vainqueur de l'étape, Thomas Coville, sur *Zurich*, et Pierre-Marie Bourguinat, sur *Loi et Vin*. Les organisateurs sont sans nouvelles depuis six jours de Claudio Gardossi. Le dernier contact avec le navigateur italien avait été établi le 6 novembre par la balise qui signale automatiquement la position de l'embarcation. Son bateau, *Jasmine*, se trouvait alors à près de 1 000 milles de la ligne d'arrivée. Ses proches ont indiqué qu'ils étaient « assez tranquilles » car aucun signal d'alarme n'a été lancé et que les conditions météorologiques sont bonnes.

■ **LOTO** : les tirages n° 91 du Loto effectués mercredi 12 novembre ont donné les résultats suivants :

● **premier tirage** : 5, 9, 18, 23, 27, 49, numéro complémentaire 36. Rapports pour six bons numéros : 6 909 210 F ; pour cinq bons numéros et le complémentaire : 22 855 F ; pour cinq bons numéros : 2 930 F ; pour quatre bons numéros et le complémentaire : 154 F ; pour quatre bons numéros : 77 F ; pour trois bons numéros et le complémentaire : 20 F ; pour trois bons numéros : 10 F.

● **second tirage** : 4, 14, 18, 24, 28, 30, numéro complémentaire 32. Rapports pour six bons numéros : 5 002 535 F ; pour cinq bons numéros et le complémentaire : 103 155 F ; pour cinq bons numéros : 4 270 F ; pour quatre bons numéros et le complémentaire : 250 F ; pour quatre bons numéros : 125 F ; pour trois bons numéros et le complémentaire : 28 F ; pour trois bons numéros : 14 F.

Daniel Goldin, administrateur général de la NASA

# « La fusée européenne Ariane a obligé les industriels américains de l'espace à se surpasser »

En visite en France pour quatre jours, le patron de l'Agence spatiale américaine définit sa conception des relations avec l'Europe : compé-

tion et coopération sont complémentaires, le partenariat peut être bilatéral et ne pas passer par l'Agence européenne. La conquête de Mars,

forcément internationale, doit offrir des retombées scientifiques et économiques et répondre à des critères financiers et de sûreté stricts.

## « Quel est le but de votre voyage en France ? »

« Je pense que la France joue un rôle important dans le domaine spatial. Il est donc important que nos deux pays précisent leur position et leurs intentions, voient quels sont les domaines dans lesquels ils vont coopérer et ceux où ils entreprennent en compétition. Les nations ont des intérêts différents. Chacune d'entre elle doit mettre en avant ses priorités. Il y aura donc toujours des domaines où prévaudra une compétition pacifique. C'est sain et cela profite aux deux partis : le fait que les Européens et la France aient développé la fusée européenne Ariane a, par exemple, obligé les industriels américains de l'espace à se

européenne]. J'y ai rencontré Antonio Rodotà, le directeur général, et son équipe. Il était très important pour moi de comprendre la vision qu'a l'Europe de son programme spatial. M. Rodotà m'a exposé ses objectifs, et nous sommes tombés d'accord sur la nécessité de continuer à coopérer. Nous devons nous revoir en janvier. Notre partenariat est solide, fondé sur le respect mutuel.

« Nous sommes également tombés d'accord sur la nécessité pour les Etats-Unis de pouvoir travailler aussi avec les nations européennes, considérées comme des partenaires à parts égales. La coopération bilatérale est importante, elle aussi, à condition qu'elle se fasse ouverte-



DANIEL GOLDIN

huit mois de délai pour aider à construire un monde meilleur, c'est peu.

« Vous proposez aux Européens une coopération pour l'exploration de Mars. Les services de la NASA viennent de publier une étude préliminaire pour l'envoi d'hommes sur la planète rouge vers 2010. Des experts européens doutent que cela soit possible aussi rapidement, et certains évoquent une « manœuvre » pour détourner l'Europe de programmes où ils

## risqueraient d'entrer en compétition avec les Etats-Unis...

« Laissez-moi vous dire que ce n'est pas la NASA, mais le gouvernement américain et ceux des autres pays qui décideront du lancement éventuel de ce genre de mission. Nous avons dépensé 5 % du budget fédéral américain pour envoyer des hommes sur la Lune. Mais c'était durant la guerre froide. Les temps ont changé. La conquête martienne ne sera possible que sur une base internationale, et si son coût est dix fois inférieur aux premières estimations.

« Avant de la lancer, nous devons nous assurer, avec nos partenaires, que quatre critères sont remplis : est-ce intéressant sur un plan scientifique ? La sûreté des équipages sera-t-elle assurée ? Est-ce financièrement acceptable ? Est-ce rentable d'un point de vue technologique et économique ? Les recherches menées à bord de la station internationale Alpha pourront aider à répondre à ces questions. »

Propos recueillis par Jean-Paul Dufour

## La part de l'Europe

La visite de Daniel Goldin à Paris a été l'occasion de passer en revue, avec son homologue européen, Antonio Rodotà, les programmes que l'Agence spatiale américaine (NASA) et l'Agence spatiale européenne (ESA) réalisent en coopération. Partenaire important des Etats-Unis pour l'assemblage de la future station spatiale internationale Alpha (ISS), l'Europe fournit pour ce programme de 17,4 milliards de francs un module de laboratoire scientifique et technologique polyvalent (COF) et un véhicule de transfert automatique (ATV) destiné au transport du fret que lancera Ariane-5. Entre 1998 et 2003, l'ESA devrait à ce titre participer à 16 des 47 vols qui permettront l'assemblage en orbite de la station.

D'autre part, l'agence vient de fournir aux Russes le système de gestion de données (matériel et logiciel) qui doit assurer les fonctions de guidage, de navigation et de gestion de la station. Enfin, Daniel Goldin et Antonio Rodotà ont débattu de Mars, en particulier d'une possible coopération sur Mars-Express, un projet de sonde martienne européenne qui devrait lancer en 2003 un « orbiteur » et quatre minimodules d'atterrissage.

surpasser. Mais il reste une large place à la coopération. Les chercheurs français nous ont ouvert la voie, il y a des siècles. J'attends beaucoup de cette visite. Nous devons travailler ensemble, pour le bénéfice de nos deux peuples.

« C'est dans cet esprit qu'ont lieu mes conversations. Je dois rencontrer le ministre de la recherche, Claude Allègre, des membres du cabinet ou des conseillers du président Chirac et du premier ministre, des parlementaires, les responsables du CNES [Centre national d'études spatiales], des industriels du domaine spatial et les membres de l'Académie des sciences. Mon séjour s'achèvera par une visite des installations du centre technique du CNES à Toulouse.

« Vous vous êtes rendu en Italie début octobre et vous quitterez Paris pour Bonn dimanche. Dans ces pays, vous rencontrez les responsables et les industriels du domaine spatial. Certains vous accusent de vouloir diviser pour régner en Europe.

« Dès mon arrivée, mardi 11 novembre, je me suis rendu au siège parisien de l'ESA [Agence spatiale

ment et sur des bases claires. Le programme Topex-Poséidon de satellite d'observation océanographique franco-américain est un modèle du genre. Il a été à l'origine de percées scientifiques de premier ordre. En ce qui concerne la station spatiale internationale, il est essentiel pour nous de travailler avec l'ESA. Mais peut-être des coopérations bilatérales sont-elles possibles avec des pays européens, en astrophysique ou dans le domaine des sciences fondamentales.

« L'industrie américaine s'intéresse vivement au CRV, le véhicule de secours de la future station internationale Alpha. Avez-vous toujours l'intention de le développer en coopération ?

« Nous avons commencé à l'étudier seul, puis avec des techniciens français et européens, qui nous ont apporté des idées intéressantes. L'Europe possède une compétence technique. Je pense que si nous travaillons avec elle, le CRV sera meilleur et moins cher. Les détails de cette coopération ne sont pas encore fixés, mais nous aimerions mener ce programme avec l'ESA, sur un pied d'égalité.

« Quelle est la situation de la station Alpha aujourd'hui ?

« La construction en orbite va commencer en 1998, dans huit mois. Les Etats-Unis, l'Europe, le Japon, le Canada et la Russie vont lancer près de 500 tonnes de matériel dans l'espace. Ils vont entreprendre la construction du plus grand projet technologique international de toute l'histoire pacifique de cette planète...

« En raison des difficultés financières des Russes, qui doivent lancer le premier élément, la date de mise en service a été retardée de dix-huit mois et le coût majoré de 600 millions de dollars (environ 3,42 milliards de francs), sur un total de 17,4 milliards de dollars...

« Les Russes ont des problèmes de financement. Ils ont retardé leur part de programme et le coût a augmenté, mais d'un montant relativement faible en pourcentage du budget total.

« Nous avons le choix au départ : devons-nous prendre le risque de travailler avec les Russes ? Pendant près de cinq décennies, la planète a été au bord de la guerre nucléaire. Les Russes ont changé leur gouvernement, et il était nécessaire qu'ils rejoignent le projet de station internationale. Nous savions que cela poserait des problèmes, mais le jeu en valait la chandelle. Nous les soutenons. Dix-

## Les budgets spatiaux dans le monde

Le budget spatial américain est sans commune mesure avec ce que le reste du monde investit dans ce secteur. Voici, pour le cabinet d'expertise Euroconsult, les chiffres pour 1996 :

- **Etats-Unis : programmes civils de la NASA** (National Aeronautics and Space Administration) : 12,9 milliards de dollars (environ 73,5 milliards de francs), alors que 13,5 milliards de dollars ont été demandés pour l'année fiscale 1998. Programmes militaires (Département of Defense et autres) : 14,1 milliards de dollars.
- **Russie : programmes civils de la RKA** (Agence spatiale russe) : 465 millions de dollars. Programmes militaires : 165 millions de dollars (estimation).
- **Europe : programmes civils de l'ESA** (Agence spatiale européenne) et des pays européens : 5,1 milliards de dollars, dont 3,7 milliards de dollars pour l'ESA. Programmes militaires : 1,1 milliard de dollars.
- **France : programmes civils** : 1,8 milliard de dollars. Programmes militaires : 773 millions de dollars.



Parlez...

... Surfez



**NOKIA 9000i**

... et faxez, composez, connectez-vous, envoyez, recevez, organisez, planifiez, lisez, écrivez, archivez, transférez. GSM 900 et GSM 1800.

**36 15**  
NOKIACOM  
(2,23 F la minute)

**NOKIA**  
CONNECTING PEOPLE

**N°Azur 0 801 15 15 15**  
http://www.nokia.com/

© 1997 Nokia Corporation. Tous droits réservés. Autonomie et Couverture dépendent du réseau. RC. Net terre B. 330 742 784 - GIBY

# Dans trois mois, la Mercedes Classe A sera attendue au tournant. Tant mieux.

Les 26 octobre et 5 novembre dernier le TÜV  
(contrôle technique allemand) et l'ADAC  
(Automobile Club d'Allemagne) ont réalisé sur  
la Classe A des tests «d'évitement de l'élan», que la voiture a passés  
avec succès. Ce résultat (obtenu aussi bien avec, que sans régulation de comportement  
dynamique ESP) a d'ailleurs été confirmé par de nombreux spécialistes de l'automobile.

La Classe A de Mercedes est aussi sûre que les autres véhicules de sa catégorie.

Reste que, lors de certains essais effectués sans ESP, mais à une vitesse  
nettement plus élevée, le véhicule s'est effectivement trouvé  
en situation critique. Notre propos n'est pas de  
mettre en cause la valeur de ces tests, ni même  
de savoir comment se comporteraient des véhicules d'autres marques  
soumis à des essais identiques. Ni d'ailleurs d'estimer quelle est la part du hasard  
dans ces essais ou quelle aurait été l'issue de ce test s'il avait été pratiqué avec ESP.

Le seul fait que l'on puisse douter de la sécurité d'une Mercedes  
explique notre décision d'interrompre  
provisoirement la livraison de la Classe A.

Nous avons d'ores et déjà corrigé le réglage du châssis, ce qui permet  
à la Classe A de réussir les tests, mieux que d'autres véhicules de la catégorie.

Ce n'est pas tout : pour ne plus laisser place au moindre doute, la Classe A est  
désormais équipée d'un ESP de la dernière génération.

Cela lui permet d'être la meilleure de sa catégorie  
sur le verglas, la neige ou la pluie.

Parce que nous ne voulons pas nous contenter  
d'un niveau de sécurité moyen, et que vous êtes en droit d'attendre  
un peu plus de Mercedes-Benz. Vous imaginez bien à quel point la moindre  
faiblesse mise en lumière dans notre système de sécurité peut concerner  
une société comme la nôtre, très fortement impliquée dans le domaine de la sécurité.

Pour pouvoir industrialiser cette solution en série, nous avons besoin  
de 12 semaines ; même si cela peut paraître un peu excessif  
pour une voiture déjà parfaitement sûre (1400 essayeurs  
de la presse automobile l'ont déjà confirmé).

A la reprise de la livraison, il sera vraiment et enfin possible de faire valoir tout  
ce qui fait la modernité technique et conceptuelle de la Classe A et son  
apport authentique au progrès automobile.



Mercedes-Benz

# La grisaille s'installe

UN TEMPS CALME, favorable aux nuages bas et aux brouillards s'est installé pour quelques jours sur la France. Les régions méditerranéennes et les Alpes bénéficieront toutefois, vendredi, d'un soleil généreux. Les températures seront juste dans les normes de saison.

**Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie.** - Le temps sera sec, avec un ciel partagé entre nuages et éclaircies. Quelques gouttes seront possibles sur les côtes. Il fera au maximum 9 à 12 degrés.

**Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes.** - Les brouillards et la grisaille domineront la journée en toutes régions. On peut espérer quelques éclaircies, bien timides dans l'intérieur, un peu plus affirmées près des côtes.

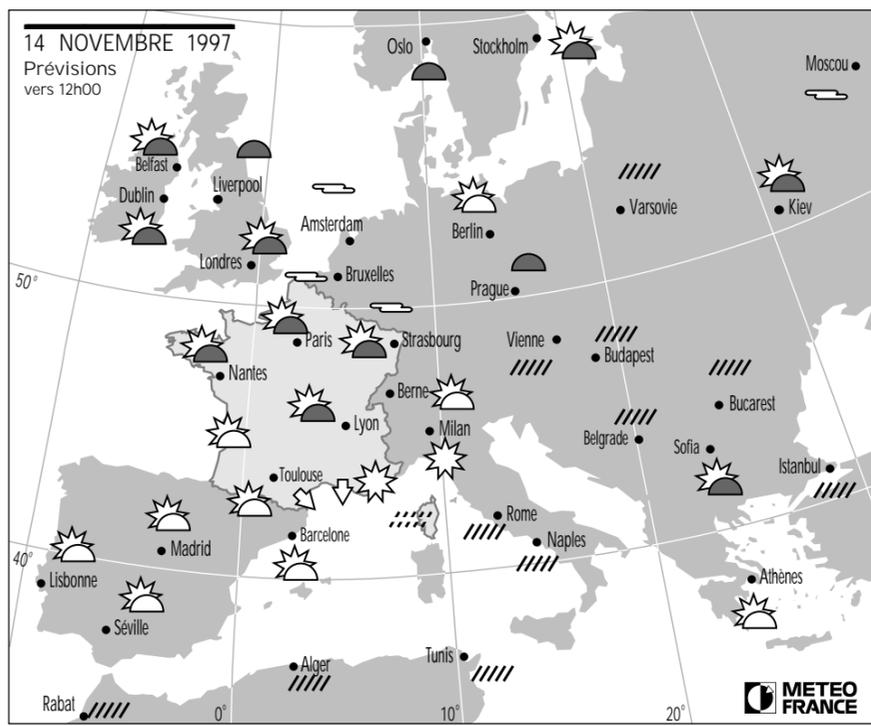
**Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté.** - Un ciel gris, parfois accompagné de brouillards, se maintiendra toute la journée ; les chances de trouées seront faibles. Les températures se-

ront fraîches, ne dépassant pas 5 à 8 degrés.

**Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées.** - Nuages bas ou brouillards rendront la matinée grise. De belles éclaircies se développeront ensuite. Les températures remonteront l'après-midi de 11 à 14 degrés.

**Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes.** - Sur ces régions, brouillards ou nuages bas domineront en plaine, avec des espoirs d'éclaircies l'après-midi. Dans les Alpes, le soleil devrait s'imposer dès le matin. Les températures seront conformes aux normales, plafonnant entre 8 et 11 degrés.

**Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse.** - En Corse, le ciel sera incertain, avec des passages très nuageux accompagnés d'un peu de pluie. Sur toutes les autres régions, le soleil brillera sans partage, mais avec un petit peu de tramontane et de mistral (rafales jusqu'à 60 km/h). Les températures seront de saison, avec 14 à 16 degrés.



- Ensoleillé
- Peu nuageux
- Brèves éclaircies
- Couvert
- Brume brouillard
- Averses
- Pluie
- Orages
- Neige
- Vent fort

## LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **ESPAGNE.** Marriott Lodging annonce l'ouverture, au printemps 1999 sur l'île de Majorque, d'un hôtel de loisirs de 150 chambres et d'une résidence en « temps partagé » de 240 appartements. Développé en coopération avec un promoteur espagnol, ce projet sera implanté sur le terrain d'un golf 18 trous, à environ 18 kilomètres au sud-est de l'aéroport de Palma. En Europe, Marriott exploite 76 hôtels (dont celui de Paris) et ouvrira, d'ici à la fin 1998, des établissements à Bucarest, Londres et Manchester.

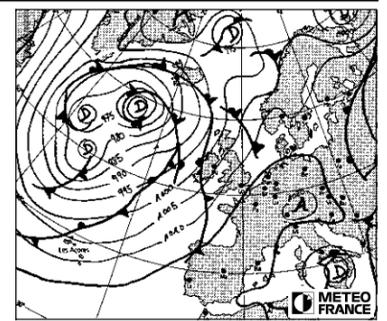
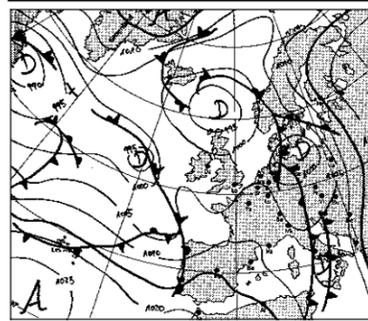
■ **THAÏLANDE.** La Thaï propose d'aller faire ses achats pour les fêtes de fin d'année en Thaïlande grâce à un forfait Paris-Bangkok à partir de 3 390 F A/R, un prix valable jusqu'au 15 décembre et qui inclut également un A/R domestique au choix permettant de découvrir, par exemple, les plages ou le Triangle d'or. Renseignements au 01-44-20-70-80.

### PRÉVISIONS POUR LE 14 NOVEMBRE 1997

Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; \* : neige.

FRANCE métropole			
AJACCIO	10/16 P	NANCY	1/6 C
BIARRITZ	7/13 S	NANTES	3/11 S
BORDEAUX	4/12 S	NICE	7/15 S
BOURGES	2/9 N	PARIS	3/10 C
BREST	6/13 C	PAU	4/12 S
CAEN	4/11 C	PERPIGNAN	6/15 S
CHERBOURG	3/11 C	RENNES	2/11 N
CLERMONT-F.	1/9 S	ST-ETIENNE	2/8 N
DJON	2/9 C	STRASBOURG	1/8 C
GRENOBLE	0/9 S	TOULOUSE	3/12 S
LILLE	1/8 C	TOURS	2/10 C
LIMOGES	4/11 S	FRANCE outre-mer	
LYON	3/9 N	CAYENNE	24/31 P
MARSEILLE	6/14 S	FORT-DE-FR.	25/31 S
		NOUMEA	22/27 N

PAPEETE	24/29 C	KIEV	5/9 N	VENISE	6/12 S	LE CAIRE	18/26 S
POINTE-A-PIT.	24/31 P	LISBONNE	15/18 N	VIENNE	4/6 P	MARRAKECH	13/22 S
ST-DENIS-RE.	22/27 N	LIVERPOOL	7/13 C	AMÉRIQUES	20/26 P	NAIROBI	17/22 C
EUROPE		LONDRES	4/12 S	BRASILIA	13/24 S	PRETORIA	17/26 P
AMSTERDAM	5/9 C	LUXEMBOURG	4/6 C	BUENOS AIR.	25/28 P	RABAT	16/21 N
ATHENES	14/18 N	MADRID	11/16 N	CARACAS	1/5 C	TUNIS	12/21 P
BARCELONE	11/17 S	MILAN	5/13 S	CHICAGO	1/5 C	ASIE-OCEANIE	
BELFAST	5/11 C	MOSCOU	3/8 C	LIMA	18/24 C	BANGKOK	26/33 N
BELGRADE	5/13 N	MUNICH	-2/6 C	LOS ANGELES	13/16 S	BOMBAY	25/32 C
BERLIN	3/6 N	NAPLES	10/15 S	MEXICO	10/23 S	DJAKARTA	27/32 N
BERNE	1/4 N	OSLO	1/5 C	MONTREAL	-7/-2 S	DUBAI	21/27 N
BRUXELLES	4/8 C	PALMA DE M.	12/20 N	NEW YORK	3/8 P	HANOI	24/29 N
BUCAREST	6/15 P	PRAGUE	-2/5 C	SAN FRANCISCO	12/16 P	HONGKONG	21/27 S
BUDAPEST	6/11 C	ROME	10/15 S	SANTIAGO/CHI	6/23 S	JERUSALEM	15/25 N
COPENHAGUE	4/7 N	SEVILLE	15/20 N	TORONTO	-2/2 P	NEW DEHLI	12/25 S
DUBLIN	7/12 C	SOFIA	7/15 S	WASHINGTON	6/11 P	PEKIN	2/12 S
FRANCFORT	2/7 N	ST-PETERSB.	5/8 P	AFRIQUE		SEOUL	7/16 N
GENEVE	2/7 N	STOCKHOLM	2/7 N	ALGER	16/21 C	SINGAPOUR	26/31 N
HELSINKI	3/8 C	TENERIFE	15/20 S	DAKAR	25/30 S	SYDNEY	19/28 P
ISTANBUL	13/19 S	VARSOVIE	4/9 P	KINSHASA	23/27 P	TOKYO	16/21 P



### VENTES

# Les dessins d'Antonio, illustrateur de mode, aux enchères à Paris

APRÈS AVOIR fait l'objet d'une exposition au Musée des arts décoratifs de Paris, Antonio Lopez, dit « Antonio » (1943-1987), dessinateur de mode, aura les honneurs d'une vente aux enchères à Drouot Montaigne, où seront proposés deux cent dix dessins. Réalisés entre 1979 et

1986, ils étaient destinés aux magazines de mode internationaux pour illustrer les créations des grands couturiers.

Originaire de Porto Rico, Antonio fait des études à New York, puis entre en 1960 dans un journal de mode réputé, le *Women's Wear Daily*. Il connaît très vite

une grande notoriété et travaille simultanément pour d'autres publications (*Vogue*, *New York Times Magazine*, *Voyage*, etc.). Du milieu des années 60 à sa mort, son travail et sa personnalité marquent l'univers de la mode et de la publicité. En 1967, Hélène Lazareff, directrice de *Elle*, le fait

venir à Paris, relançant en France l'illustration de mode, genre chassé par la photographie.

Ses premiers dessins pour *Elle* portent l'influence du pop art, le mouvement new-yorkais dont il est issu, qui cherche la source de son expression dans la réalité, l'environnement matériel, les

productions de l'industrie. Proche d'Andy Warhol (qui avouait « si je pouvais dessiner comme lui »...), Antonio puise son inspiration dans ce qu'il voit, ses amis, son milieu, et prend ses distances par rapport à la tradition des illustrateurs de mode, qui préféraient composer une fiction idéalisée.

Il maîtrise un style fluide, dynamique, et utilise des techniques très diverses : crayons, fusains, encres, gouaches, photos, collages. Les mouvements qu'il imprime à ses créations apparaissent presque comme une mise en scène, complétée par le contraste et l'harmonie des couleurs.

Dans une vente à New York l'année dernière, un dessin au pastel et à l'aquarelle d'Antonio a été adjugé à 10 000 francs. Les estimations annoncées ici varient entre 6 000 et 10 000 francs selon la beauté du dessin et le soin apporté aux détails : les modèles au crayon noir bien finis valent plus que des croquis en couleurs aux formes ébauchées. Dans cette galerie de portraits féminins, certains sont simplement esquissés, le visage réduit à un ovale mar-

qué d'une petite bouche (très pop art), d'autres traités d'une manière plus approfondie donnent de l'importance au regard.

Toutes ces élégantes portent les modèles de Dior, Givenchy, Kenzo, Saint-Laurent, etc. La plupart des œuvres proposées à la vente étaient destinées à *Vogue États-Unis*, *Italie* ou *Allemagne*, les autres au *New York Times*, à *Vanity* et aux parutions françaises *Rive gauche* et *Marie-Claire*. Une série de vingt-cinq dessins, exécutés pour *Marie-Claire* en mars 1983, est bien représentative des créations d'Antonio, avec des femmes dessinées dans le détail, posant avec décontraction, parfois comme saisies au vol avec une expression particulière, hors des normes du dessin de mode habituel.

Catherine Bedel

★ Drouot Montaigne, lundi 24 novembre. Exposition samedi 22 novembre de 14 heures à 20 heures et dimanche 23 novembre de 11 heures à 20 heures. Etude Tajan, 37, rue des Mathurins, 75008 Paris, tél. : 01-53-30-30-30.

### Calendrier

#### ANTIQUITÉS

- Paris, hippodrome d'Auteuil, jusqu'au lundi 17 novembre, de 11 heures à 20 heures, 100 exposants, entrée 50 francs.
- Péronnas (Ain), salle polyvalente, samedi 15 et dimanche 16 novembre, de 9 heures à 19 heures, 35 exposants, entrée 15 francs.
- Le Bouscat (Gironde), Salon de l'hermitage, du samedi 15 au lundi 17 novembre, de 10 heures à 19 h 30, 40 exposants, entrée 25 francs.
- La-Roche-sur-Yon (Vendée), parc des expositions, samedi 15 et dimanche 16 novembre, de 10 heures à 19 heures, 100 exposants, entrée 20 francs.
- Vichy (Allier), palais du lac, samedi 15 et dimanche 16 novembre, de 11 heures à 19 heures, 40 exposants, entrée 20 francs.
- Châteauneuf-du-Pape (Vaucluse), place de la Renaissance, samedi 15 et dimanche 16 novembre, de 10 heures à 19 heures, 35 exposants, entrée 16 francs.

1986, ils étaient destinés aux magazines de mode internationaux pour illustrer les créations des grands couturiers.

#### BROCANTES

- Nuits-Saint-Georges (Côte-d'Or), rue de la Berchère, samedi 15 et dimanche 16 novembre, 37 exposants, entrée 15 francs.
- Beauvais (Oise), espace Saint-Quentin, samedi 15 et dimanche 16 novembre, 80 exposants.
- Strasbourg (Bas-Rhin), parc des expositions de Wacken, samedi 15 et

dimanche 16 novembre, de 10 h 30 à 19 heures, 200 exposants, entrée 25 francs.

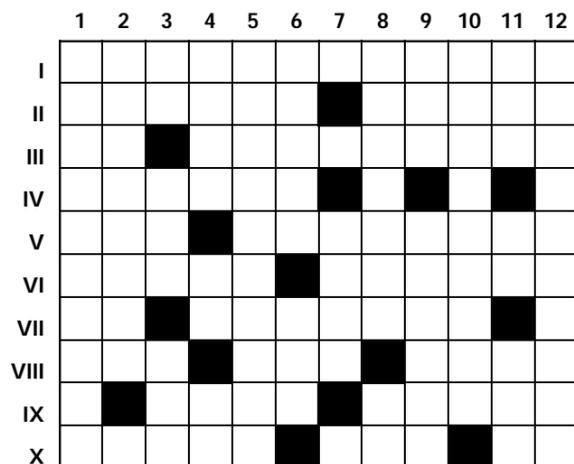
#### COLLECTIONS

- Voujeaucourt (Doubs), bourse aux armes, Acropolis Parc, samedi 15 et dimanche 16 novembre, 50 exposants, entrée 20 francs.
- Redon (Ille-et-Vilaine), Salon du livre ancien, maison des fêtes Bellevue, samedi 15 et dimanche 16 novembre, 35 exposants, entrée 20 francs.
- Saint-Martin-le-Vinoux (Isère), bourse autos-motos, gymnase municipal, samedi 15 et dimanche 16 novembre, 25 exposants, entrée 15 francs.

### MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 97252

SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).



#### HORIZONTELEMENT

1. Pousse pour l'emporter. - II. Dedans quand tout va mal. On peut se faire des briques en la cuisant. - III. Descendu. Un travail à prendre avec des pincettes. - IV. De justesse. - V. Enthousiasme espagnol. Laisse entrer le greffier. - VI. Pousse à l'extrême. Assurez la prise. - VII. Au bout de la prairie. Peignit de couleurs violentes. - VIII. Moyen de transport prohibé. Une voie prise à contresens. Quatre sur six. - IX. Particules chargées. Bien stable sur son fondement. - X. Poli comme un roi. Ses coups ne sont pas forcément

désagréables. En première position.

#### VERTICALEMENT

1. Mise en sac, elle complique la situation. - 2. Sottes, il n'y a pas de quoi en faire un plat. - 3. Le cuivre. Démonstratif. A gauche pour un charretier. - 4. C'est déjà du passé. Le rubidium. Accord au nord. - 5. Prenaient leurs distances. - 6. Le troisième tourna à l'horreur. Un homme au hasard. - 7. Habitant de l'Erythrée. - 8. Assure les bons départs sur route et sur piste. Marque de dégoût. - 9. Une partie dans la partie. Sans

fondement. - 10. Mettrais en place. - 11. Fait la queue. Dans la gamme. Attaqua le système nerveux. - 12. Une fois fixé, il ne faudra pas le rater.

Philippe Dupuis

#### SOLUTION DU N° 97251

##### HORIZONTELEMENT

I. Acuponctrice. - II. Loterie. Apex. - III. Pliantes. Ont. - IV. III. Er. Comté. - V. Nées. Amateur. - VI. Santon. Eri (ire). - VII. St. Gueuse. Ie. - VIII. Téra. Milieu. - IX. Eteint. ONU. - X. Suzerainetés.

##### VERTICALEMENT

1. Alpinistes. - 2. Colle. Têtu. - 3. Utiles. Rez. - 4. PEA. Sagaie. - 5. Orne. Nu. Nr. - 6. Nitrate. Ta. - 7. CEE. Moum. - 8. Scansion. - 9. Ra. Ot. Elne. - 10. Ipoméé. IUT. - 11. Centurie. - 12. Extérieurs.

### L'ART EN QUESTION N° 40

En collaboration avec Réunion des Musées Nationaux

## Les princes ibères

AU COURS des années 1860-1880, dans la province d'Albacete (Espagne), des centaines de sculptures furent trouvées sur le site du Cerro de los Santos, la « colline des saints » : elles sont les premiers témoignages de la civilisation antique de l'Espagne, celle que l'on reconnaît comme ibère. La découverte de la Dame d'Elche, en 1897, donnait une impulsion nouvelle à toute l'archéologie espagnole.

Les sculptures les plus anciennes connues datent de la fin du VI<sup>e</sup> siècle, les plus récentes remontent au I<sup>er</sup> siècle avant J.-C.

En pierre ou en bronze, le guerrier à cheval est magnifié tout au long de l'histoire des Ibères.

**Cavalier d'El Salobral, V<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup> siècles avant J.-C.**  
Ex-voto en bronze à la cire perdue, hauteur 5,5 cm  
Musée du Louvre, dépôt au Musée des antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye. Actuellement à Paris, au Grand Palais, pour l'exposition « Les Ibères » jusqu'au 5 janvier 1998.



PHOTO RMN

Il symbolise, entre autres, ceux qui détenaient le pouvoir, de puissants personnages appartenant à la classe des princes.

La Dame d'Elche a été achetée par la France et exposée au Musée du Louvre. Elle est aujourd'hui au Musée archéologique national de Madrid.

Quand fut-elle rendue à l'Espagne ?

● Après la première guerre mondiale.

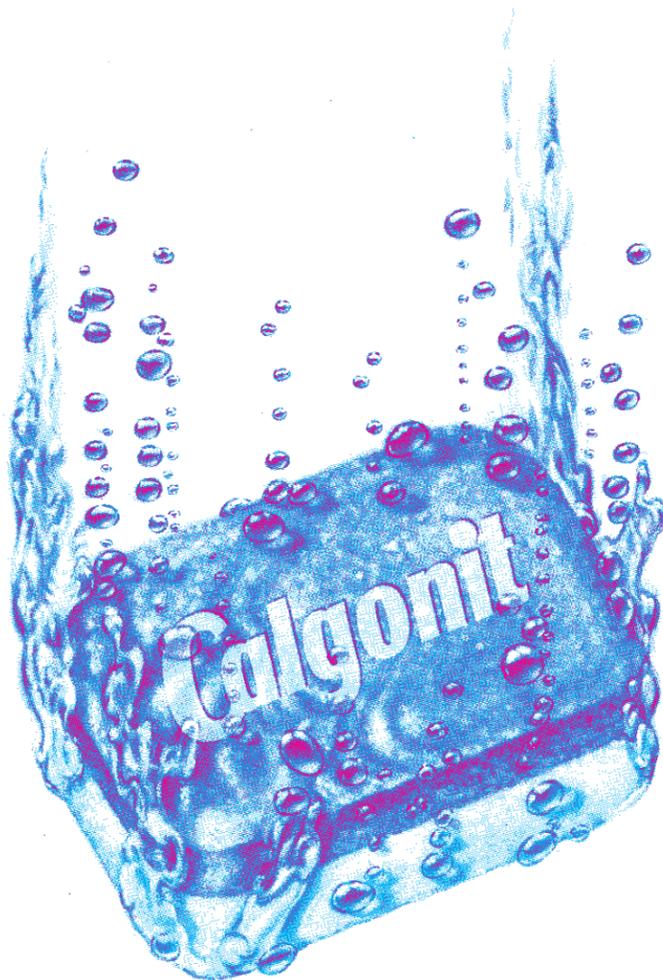
● Pendant la seconde guerre mondiale.

● Lors de l'avènement du roi Juan Carlos en 1975.

Réponse dans *Le Monde* du 21 novembre.

**Solution du jeu n° 39 publié dans *Le Monde* du 7 novembre**  
C'est la cantatrice Pauline Viardot, femme de Louis Viardot, directeur du Théâtre italien de Paris, qui offrit au Musée instrumental des instruments extra-européens.

# BENCKISER



Blue Chip\*

## Goes Public.

\*La dernière innovation de Benckiser, une pastille de détergent double-action pour les lave-vaisselle automatiques.

Benckiser bientôt en bourse.

### ► Solide leader dans des «marchés de niche»

Benckiser se concentre sur des «produits niches» dans les marchés d'entretien ménager, d'où la société tire la majorité de ses revenus et où elle a de fortes positions. Benckiser est le leader mondial des produits pour lave-vaisselle et des anticalcaires pour lave-linge et possède des positions fortes sur les marchés des additifs de lavage du linge et des nettoyants ménagers. Plus de 75% des ventes de Benckiser proviennent de produits qui sont soit n° 1 soit n° 2 sur leurs marchés.

### ► Une croissance rapide

Contrairement aux marchés de produits d'entretien, les plus importants, «les marchés de niche» tels que les produits pour lave-vaisselle ou les anticalcaires offrent d'intéressantes perspectives de croissance. Benckiser a prouvé une capacité hors pair à développer ses parts de marché grâce à de constantes innovations: ainsi 46% des revenus de Benckiser en 1996 proviennent de produits lancés durant les 3 dernières années. Les pastilles double-action pour lave-vaisselle, dernière innovation en date de Benckiser, ont propulsé à 38% la part de marché mondiale de la société sur ce marché.

### ► De solides performances financières

en millions NLG à taux de change constant	1994	1995	1996	CAGR**	H1 1996	H1 1997	H1 Growth
CA Net	2570	2774	3039	8.8%	1498	1728	15.5%
EBITDA*)	392	417	471	9.6%	232	252	8.7%
Résultat Net	120	128	165	17.3%	84	91	8.8%

\*) Earnings before interest, taxes and depreciation and amortization.  
(Bénéfices avant intérêts et taxes plus amortissement des actifs physiques et immatériels.)

\*\*) Taux de croissance annuel moyen

### ► Un engagement à la création de «Shareholder Value»

L'équipe dirigeante de Benckiser est totalement engagée dans la recherche de l'excellence pour fournir à ses clients des produits et services d'une qualité hors pair: ainsi Benckiser peut maintenir une croissance profitable pour ses actionnaires. Le système de rémunération des dirigeants a été conçu pour favoriser une croissance tant des ventes que du bénéfice, et pour stimuler la création de richesse pour l'actionnaire.

► Pour plus d'informations s'adresser à: Benckiser NV, Schiphol Boulevard 229, 1118 BH Schiphol Airport, Hollande

calgon

Calgonit

finish

Electrasol

JET DRY

Vanish

S'MARC

LIME-AWAY

CILIT

Clingfree

AVA

DOSIA

28

COLON

**CHANSON** Après cinq ans de menaces et une forte mobilisation des professionnels du spectacle, l'Olympia renaît des gravats, entièrement reconstruit à quelques

mètres seulement de son ancienne implantation, boulevard des Capucines, à Paris. ● GILBERT BÉCAUD inaugurerait, jeudi 13 novembre, ce millésime 1997, montant pour la

trentième fois sur une scène qu'il connaît par cœur. ● LA NOUVELLE SALLE ressemble à s'y méprendre à l'ancien lieu mythique, qui avait fêté son siècle le 12 avril 1993 : décor

rouge et noir, plafond bleu nuit, 2 000 fauteuils plutôt rustiques, loupes au balcon. Les rares « trahisons » ne se remarquent pas au premier coup d'œil : régie modernisée,

scène plus vaste, loges neuves. ● C'EST à l'extérieur que les changements sont les plus grands, dans ce quartier de l'îlot Edouard-VII, entièrement rénové.

# La communauté artistique fête avec Bécaud la renaissance de l'Olympia

La salle mythique du boulevard des Capucines, à Paris, a été reconstituée à l'identique. Elle reçoit, pour sa réouverture, l'un des artistes la connaissant le mieux, Gilbert Bécaud, qui s'est transformé, en attendant l'inauguration, en guide d'exception du music-hall rénové

EN 1993, l'Olympia, le plus célèbre des music-halls parisiens, salle vénérée par les artistes du monde entier, a eu cent ans. Quatre ans plus tard, il renaît des gravats, après une opération de rénovation de grande envergure, celle de tout un quartier du cœur de Paris, l'îlot Edouard-VII, dans lequel il s'insère. Rouge et noir, avec plafond bleu nuit, fauteuils tirant vers le rustique et loupes bleu-blanc-rouge accrochées à la bordure du balcon : l'Olympia, entièrement détruit, entièrement reconstruit six mètres plus bas, n'a pas changé. Il doit sa pérennité à une intense mobilisation des milieux artistiques et à l'instance de classement que Jack Lang, alors ministre de la culture, prit le 7 janvier 1993, au grand dam du propriétaire des murs, sinon de l'âme du théâtre, la Société générale. Après cinq années de torture, six mois de fermeture et la menace d'une réfection ratée, à l'image de Bobino, salle mythique de la rue de la Gaîté massacrée par la spéculation immobilière, l'Olympia rouvre ses portes. Intact.

Maître des lieux du moment, Gilbert Bécaud organise les visites pour la presse et la télévision avant le grand jour de la réouverture, le jeudi 13 – un chiffre qui porte chance – novembre. Veste de tweed, pantalon gris, « Monsieur 100 000 volts » est ici chez lui. La sensation de rentrer dans ses meubles – dans ses pantoufles, pourrait-on dire si Bécaud n'était pas Bécaud –, tel un père de famille revenant de voyage. Il va monter sur la scène de l'Olympia pour la trentième fois. Bécaud, qui inaugura la nouvelle formule de la salle en février 1954 en vedette américaine de Lucienne Delyle, aura suivi le chantier de près. Il avait des idées, nées de ses phobies d'artiste ; il les a transmises à l'architecte Anthony Béchu. Comme son « rayon d'or » : cette intrusion de la lumière du jour, captée très haut par une lucarne, diffusée par un système de miroir, tombe en faisceau sur un petit carré découpé dans les anciennes planches de l'Olympia et incrusté au bas de la nouvelle scène.

Cette relique, du même tonneau



PASCAL VILA / VSD

La nouvelle salle de l'Olympia.

qu'une autre qui a été préservée au balcon, fut, à n'en point douter, foulée par Bécaud, mais aussi par Mistinguett, Edith Piaf, Ella Fitzgerald, Samson François, les Beatles, les Rolling Stones, Johnny et Sylvie, Dalida et Sarah Vaughan. Elle fut effleurée par Oum Kalsoum, arpentée en long et en large par Henri Dès. « Bruno [Coquatrix], Edith [Piaf] peuvent emprunter mon rayon d'or pour descendre de là-haut et venir boire un coup avec nous. Ils sont chez eux. Quand ils arrivent en bas, je les étire », dit Bécaud, les bras grand ouverts. Une idée encore, presque superstitieuse, recette antirac pour affronter « une salle qui n'a jamais fait de cadeau » : un petit bout de

fil électrique terminé par un domino sans utilité, qui pendouillait depuis toujours dans le coin gauche de la scène. « Anthony Béchu l'a remis à la même place. Il ne fallait pas que l'on change le goût, l'âme de cette salle. Refaire l'Olympia, dit Bécaud, c'était comme trimballer une chapelle. J'ai demandé de la souplesse dans les nouveaux fauteuils, qu'on puisse encore en casser quelques-uns. Quand on la casse, une salle peut se vexer. Tout cela est une question d'ondes. »

Dans les couloirs, sur le chemin des loges toutes neuves, des bancs usés, récupérés dans les boyaux étroits qui servaient d'accès aux anciennes loges, où Lionel Hampton lisait la Bible, où Barbara ins-

tallait ses coussins, ses châles, et que Marlene Dietrich faisait repeindre en beige, ont été placés en gardiens du temple. Bécaud n'a pas l'impression d'essuyer les plâtres, mais de cajoler une convalescente prête pour une seconde jeunesse, après une opération délicate. L'Olympia a la vie dure, et la souplesse chevillée à l'histoire. La salle, dit-on chez les Coquatrix – Paulette, l'épouse de Bruno ; Patricia, la fille ; Jean-Michel Boris, le neveu, directeur des lieux – allait tomber d'elle-même, frappée de vétusté. La voici toute neuve. Avec une scène à la mesure des grandes tournées mondiales et des sonos princières, une entrée élargie et presque hollywoodienne, une

gueule amène dont on se demande, au-delà de la première représentation, quelle part de mensonges et d'authenticité elle cachera... L'Olympia, millésime 1997, est une fidèle reproduction de lui-même.

Bruno Coquatrix avait du flair et du culot. Juste après Bécaud, il invita, en 1954, Brassens débutant et Trénet déjà star. En février 1955, Gilbert Bécaud, sex-symbole de l'époque, se produisit en matinée, un jeudi. Coquatrix eut l'idée d'offrir des entrées gratuites pour les étudiants. Ils furent trois mille à se presser aux portes. A la fin du concert, « on a retrouvé des centaines de fauteuils réduits en purée et une honorable quantité de petites

culottes sur la scène. Et puis chacun avait emporté un souvenir de cet excellent moment : un strapontin, une photo Harcourt, un morceau de tapis... », raconte Jean-Michel Boris (dans 28, boulevard des Capucines, de Jean-Michel Boris et Marie-Ange Guillaume, Editions Acropole). Edith Piaf, elle, cassait des verres ; au tomber du rideau, « une poursuite éclairait un instant sur ses pieds et les débris de verre, avant de s'éteindre ». Les bords de scène élimés écornaient le bois noir du plateau ; aux murs, les peintures s'écaillaient ; dans la salle, le velours des fauteuils était usé.

## LIEU VITRINE

Un soir passe une mite en vol plané dans les sunlights. Raymond Devos est en scène : « Voilà une mite qui veut me bouffer mes effets », lance-t-il. La réplique restera dans le sketch. La salle habite l'artiste, l'artiste se nourrit des accrocs, profite des imperfections et des hasards, des craquements d'escaliers et des fantômes de Loïe Fuller ou de Paul Anka. Car l'Olympia était une salle qui misait gros. Bruno Coquatrix, symbole d'une époque moderniste, celle du 33 tours, du jazz américain, du yé-yé, au même titre qu'Eddy Barclay, en avait fait la vitrine splendide des variétés.

Petit à petit, les salles de music-hall parisiennes ont toutes, sans exception, renoncé à leurs prérogatives de producteurs de spectacle pour se réfugier dans la location, comme le Palais Omnisports de Bercy ou le Zénith. Le fil d'or d'affection qui reliait le public, la salle (et son directeur) aux artistes, s'est effiloché. La sœur jumelle de l'Olympia va devoir prouver qu'elle sonne bien, digne héritière de son double. En retrouvant la santé physique, assurée qu'elle est que « plus aucun technicien », dit Bécaud, ne tombera du ciel à cause d'une trappe usée », il faut espérer qu'elle aura le pouvoir de changer les règles d'un jeu cruel : les salles mythiques, faute d'investissements financiers, n'auront bientôt plus leur mot à dire sur le choix de leurs hôtes.

Véronique Mortaigne

## Une salle en trompe-l'œil

TOUT A CHANGÉ pour que rien ne change. La nouvelle salle de l'Olympia a gardé son entrée, 28, boulevard des Capucines, à Paris, ses couleurs, rouge, bleu et noir, sa jauge – 2 000 places – et son volume. La disposition des sièges, à l'orchestre comme au balcon, est identique. Le bâtiment s'est pourtant enfoncé dans le sol de 6 mètres. Il s'est éloigné du boulevard et s'est rapproché de la rue Caumartin. Sa charpente métallique, montée sur ressorts pour avaler les vibrations du métro, est entièrement neuve. L'unique morceau authentique du vieil Olympia – un bout de scène de 30 cm<sup>2</sup> –, soigneusement protégé par un Plexiglas, est encastré au milieu du balcon, comme une relique. Le reste est neuf.

Deux ans de travaux, six mois de fermeture et 90 millions de francs, ont été nécessaires pour mener à bien l'opération pilotée par l'architecte Anthony Béchu et l'agence Valle-Urquijo-Marcola. « Le navire

a gardé sa forme, son nom, son équipement », indique l'architecte. Il retrouve, je l'espère, les mêmes passagers. » Ces derniers ne seront pas dépayés. La célèbre entrée aux étoiles scintille sur le boulevard. Ils emprunteront le grand couloir dont la longueur (35 mètres au lieu de 18) et la pente ont été gommées par une habile perspective ralentie et un système de sas. Ils ne seront pas dépayés, non plus, par le foyer, beaucoup plus vaste, qui a conservé son ancien bar, auquel on a ajouté un double à la hauteur des balcons. L'architecte l'a pourvu d'un décor néo-cinquante.

L'ancienne salle de billard qui s'ouvre également sur le foyer est un chef-d'œuvre de « faux-vrai ». Inscrite à l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques, elle a été déplacée et remontée. Du coup, grâce à Anthony Béchu, mais sous le contrôle de Denis Froidevaux, architecte du patrimoine, elle a retrouvé une « authenticité » qu'elle n'avait peut-être jamais

connue. De marron, elle est devenue bleue et la surface de son décor de céramique a doublé. Au fil du temps, une partie des faïences avait disparu, un escalier et une mezzanine avaient été créés. « On avait une ancienne coupe de la salle pour nous guider », souligne l'architecte. Sa teinte originale a été retrouvée sous un épais badigeon chocolat. » Il a quand même fallu faire preuve d'imagination et réinventer certains tableaux en carreaux de céramique. Désormais, cette salle d'essai, dotée d'une petite scène, est prête pour accueillir une centaine de spectateurs.

### FAUTEUILS TOUJOURS DURS

Au premier coup d'œil, la grande salle n'a pas bougé : il faut avoir une bonne mémoire pour remarquer que le pendillon noir a disparu, au-dessus du rideau rouge. Les fauteuils de l'orchestre, également rouges, ont été restaurés, ceux du balcon remplacés. Ils sont toujours aussi durs. La régie, discrète, est, bien sûr, modernisée. Ce qui se remarque à peine, c'est la nouvelle ampleur de la scène (18 mètres de haut au lieu de 14), dotée d'un gril, et son ouverture portée de 8 mètres à 18 mètres.

Côté coulisses, les transformations sont plus voyantes. Les loges ont été refaites, plus grandes, plus confortables ; les dégagements sont plus fonctionnels. Le petit salon Coquatrix a pourtant réussi à garder son canapé et ses fauteuils cannés. Le bar Marylin a été pieusement reconstitué. Les affiches qui le tapissaient entièrement

n'ayant pu être décollées, le décor des murs a été reproduit photographiquement. L'effet est curieux.

Les abords mêmes du music-hall revendiquent leur modernité – mais on est là « hors champ ». Les camions semi-remorques peuvent désormais pénétrer au cœur de l'îlot et décharger leur cargaison au cul de la scène. Les régies télévisées pourront stationner ici au lieu d'encombrer la rue Caumartin. C'est sur cette rue que l'administration de l'Olympia a gagné une série de bureaux et une entrée des artistes digne de ce nom. Reste la qualité acoustique de la salle. Serait-elle à la hauteur de l'ancienne ? Les premiers récitals nous le diront. Car si l'art du trompe-l'œil existe, on n'a pas encore inventé celui du « trompe-oreille ».

Emmanuel de Roux

## Un music-hall plus que centenaire

● En 1888, Joseph Oller, inventeur du Paris mutuel et du Moulin rouge, installe dans un terrain vague de la rue Basse-des-Remparts (la rue Edouard-VII aujourd'hui) une sorte de grand huit en bois, copié sur celui de Blackpool, une plage populaire de l'Angleterre minière. Par crainte des incendies, la préfecture de police interdit le divertissement. ● En riposte, Oller charge l'architecte Léon Carle et le décorateur Marcel Jambon de construire un music-hall tout en fer. Le 12 avril 1893, la Goulue inaugure le nouveau bâtiment avec Loïe Fuller, danseuse serpentine. ● En 1898, Emile et Vincent Isola, prestidigitateurs nés à Blida, en Algérie, reprennent l'Olympia. C'est le temps des attractions-frisson : l'acrobate américain Diavolo vole à

moto, Begessen casse des assiettes, Fregoli invente le transformisme moderne.

● En 1905, les frères Isola achètent la Gaîté-Lyrique et les Folies-Bergère. Ils sous-louent l'Olympia, où sont organisées en 1910 les premières projections de cinéma, en matinée. En 1911, l'Olympia est confié à Jacques Charles, revuiste réputé. La salle est restaurée dans un genre très distingué, soies ivoire et mandarine, fauteuils moelleux et ascenseur pour les décors. Yvonne Printemps et Mistinguett brûlent les planches.

● Après la guerre 1914-18, Paul Franck, un comédien-mime, prend la direction de la salle. Jacques Charles a fait naufrage dans les tranchées. Pendant dix ans, tous les grands noms du music-hall français viennent chanter à l'Olympia : Giorgius, Marie Dubas, Damia, Félix Mayol, Lys Gauty.

● Le 31 mai 1929, l'Olympia fait des adieux provisoires au music-hall, genre en déclin et qui cède le pas au septième art. Pour sa reconversion en une salle de cinéma de mille neuf cents places, l'Olympia fait peau neuve. La scène est épargnée – elle restera la même jusqu'en avril 1997.

● En 1952, Bruno Coquatrix, ancien technicien, compositeur, directeur de la Comédie-Caumartin, s'installe en nouveau locataire. Pendant deux ans, il continue à mêler cinéma et attractions.

● Le 5 février 1954, l'Olympia nouvelle formule ouvre ses portes avec Lucienne Delyle, Aimé Barelli, les Craddock, les Ballets d'Andalousie et Gilbert Bécaud. Coquatrix inaugure bientôt l'ère des variétés.

## De la Société générale à la Foncière lyonnaise

La Société générale, propriétaire de l'îlot Edouard-VII où se trouve l'Olympia, a vendu pour 2,15 milliards de francs cet ensemble qui couvre 1,5 hectare à la Société foncière lyonnaise (SFL), une filiale de l'assureur britannique Commercial Union (Le Monde du 16 septembre). La SFL est déjà propriétaire du Louvre des antiquaires.

La vente ne sera effective qu'à l'achèvement des travaux de l'îlot, prévu pour la fin 1998. Le réaménagement de cette portion de quartier, avec ses rues, ses places et ses jardins, porte sur 55 000 m<sup>2</sup> : des bureaux, mais aussi des logements et des commerces, sans compter l'Olympia, le Théâtre Edouard-VII et des parkings. En revanche, la Société générale entend rester propriétaire du fonds de commerce de l'Olympia, qui est loué aux héritiers Coquatrix.

Le public chante, danse, fond de bonheur et ne cesse de s'enflammer pour

Le Destin

HUMBERT BALSAN ET GABRIEL KHOURY PRÉSENTENT UN FILM DE

YOUSSEF CHAHINE

PRIX DU 50<sup>ème</sup> ANNIVERSAIRE CANNES 97

“La Palme du Cœur”

LE FILM FRANÇAIS

# Blois accueille un rassemblement fantasque des arts modestes

Une tentative de mise en scène d'objets ordinaires

**BLOIS**  
de notre correspondant

Bons de fromage La Vache sériuse (1950) ; bobines de fil représentant les coiffes des provinces de France ; capsules utilisées par les particuliers dans la réalisation de rideaux ; mappemonde éditée par les huiles Dulcine Huilor (l'achat d'une bouteille donnait droit à un petit voilier sérigraphié sur une tablette de métal à disposer le long de l'équateur) ; clown porte-pailles Pschitt (1960) ; et quelques-uns des deux à trois mille cadeaux-surprises offerts par la lessive Bonux. Les arts modestes s'exposent à Blois. Un collectionneur languedocien, Bernard Belluc, a prêté ses trésors. Charles Pasqua et Arthur Rimbaud ont donné leur bénédiction...

La préfiguration d'un « Musée international des arts modestes » (MIAM), présentée au Musée de l'objet que dirige Pierre-Jean Galdin à Blois, est placée à l'ombre de ces deux figures tutélaires. Collectionneur d'objets napoléoniens, Charles Pasqua possède une armée de grognards de céramique peinte sortis de l'atelier de Belluc ; et il travailla chez Ricard, grand pourvoyeur d'articles publicitaires. Rimbaud ? Précurseur quand il proclame : « J'aimais les peintures idiots, dessus de portes, décors, toiles de saltimbanque, enseignes, enluminures populaires » (Une saison en enfer).

## JEU DE DÉFINITIONS

Premier essai de définition des arts modestes : au croisement de la peinture idiote, de la figurine de collection et de la casquette Ricard. Définition scientifique : le mot serait né en 1988. Une fillette, sortant du Musée d'art moderne, demande si elle pourra « revenir au Musée d'art moderne ». Le mot est adopté par la tribu.

Le jeu des définitions commence : des choses qui auraient à voir avec l'enfance, la gratuité, le commerce et l'industrie, le jeu, l'inachevé, l'incertain, la mièvrerie, la pauvreté, le mauvais goût, l'accumulation, le bon marché, le bonheur... Les frères di Rosa, Frédéric Roux, Jean Seisser et quelques autres s'attachent à cartographier les champs de l'art modeste : baigné par l'océan de la création, au loin des postes de douane des arts contemporains et classiques, un pays frontalier et fédérateur des royaumes des arts naïf, brut, publicitaire, forain, décoratif, saint-sulpicien...

Les 20 000 et quelques objets serrés dans d'anciennes vitrines du musée sont une part infime des collections amassées par Bernard Belluc, empereur du capharnaüm qui règne au-dessus de Montpellier. Belluc, réincarnation du Petit caporal, ami et voisin de

Joseph Delteil, apôtre de « l'objectothérapie », découvre un jour de 1981 sa véritable mission : « Puisque j'étais voué, comme tout un chacun, à crever, à défaut de mon âme, c'est la mémoire de ma génération que j'allais m'appliquer à rendre immortelle. » Et d'emblée, dans son palais de Facteur Dada, il rêve à « un lieu idéal, plus qu'un musée, la maison de monsieur Tout-le-monde. La culture au vivant pour les vivants, pour la masse, le peuple enfin concerné et honoré. Enfin reconnus et fêtés les constructeurs de tours Eiffel en allumettes, reconnus et fêtés tous ces artistes obscurs qui œuvrent pour l'industrie de la pacotille et colorient ainsi notre vie de tous les jours ».

A Blois, le peintre Hervé di Rosa a décoré le sol d'une fresque de bonshommes et d'animaux mythiques et adjoint quelques vitrines de ses propres collections, plus récentes : robots transformables, figurines McDonald's, Musclors et Superman. En lisière du pavillon, les arts modestes poussent leurs tentacules en pays voisins : des enseignes de coiffeurs ghanéens. Un Picabia de son époque chromo, une odalisque en canevass ; du brut, du naïf et de l'enfantin. Tout ça fait un em-

bryon de musée. Un musée de madeleines de Prout à 100 sous. Un musée où Perec retrouverait ses Choses, ces petits riens qui disent le temps. Collections de marpage à lectures multiples : la mémoire et la nostalgie, l'univers visuel de l'enfance, une esthétique et une anthropologie du quotidien et du populaire.

Le projet « MIAM » naît de la rencontre des frères di Rosa avec Bernard Belluc et navigue en Languedoc, d'où sont originaires la plupart des artistes impliqués. Mais nul ne sait encore où il pourra jeter l'ancre. Et Blois peut aussi y prétendre : entre le Musée de l'objet et le château d'Auguste Poulain, fondateur de la chocolaterie aux images, on pourrait imaginer quelque chose. Forcément modeste ? Richard di Rosa n'en est pas sûr : « Sublimier l'éphémère... est-ce si modeste que cela, finalement ? »

J. B.

★ Musée de l'objet, 6, rue Franciade, 41000 Blois. Tél. : 02-54-78-87-26. Le samedi et le dimanche, de 14 heures à 18 heures, ou sur rendez-vous. 15 F. Jusqu'au 30 avril 1998.

## TROIS QUESTIONS A...

**PIERRE-JEAN GALDIN**

**1** De quand date le projet « MIAM » accueilli au Musée de l'objet de Blois, dont vous êtes le directeur ?

Le projet remonte à l'an II ! L'abbé Grégoire, créateur du Muséum et évêque constitutionnel de Blois, écrivait : « Si le XVI<sup>e</sup> fut chez nous celui de l'érudition, le XVII<sup>e</sup> celui du goût, le XVIII<sup>e</sup> celui de la philosophie et des sciences, le XIX<sup>e</sup> les verra descendre des hautes théories à tous les détails qui peuvent perfectionner l'industrie et multi-

plier les jouissances de l'homme. » L'abbé visionnaire aurait pu imaginer que le XX<sup>e</sup> siècle inventerait le matériau de cette démocratisation, le plastique, et sa production massive, qui dotera les sociétés occidentales à l'aube des années 50 d'une infinité d'objets et d'images.

**2** A quoi bon l'intervention d'artistes au « MIAM » puisque l'objet d'art modeste appartient au quotidien ?

Le « MIAM » veut avoir un regard qui questionne l'art et le monde. Pas le regard de l'institution, mais celui de l'artiste. Parce qu'il n'y a pas d'articulation réelle de ces mil-



FRANÇOIS DELEBECQUE

L'art modeste, un art qui joue avec les choses de l'éphémère.

lions d'objets sans un projet artistique. Dans ce travail expérimental à Blois, Hervé di Rosa ancre une vision multiculturelle. Il déplace un art populaire hors du jugement esthétique, il tente de ne pas le détourner, de ne pas l'instrumentaliser. L'intervention de Di Rosa est nécessaire comme sont nécessaires la réflexion de Frédéric Roux autour des biches de céramique ou le travail de Raymond Hains sur la synchronicité et la mémoire.

**3** Qu'est-ce que le « regard art modeste » ?

Jean Seisser en donne une approche dans les Cahiers de l'art

modeste : « L'absence de regard critique, d'esprit de dérision, d'efforts culturels », une attitude où « l'émotion et l'affectif priment dans l'immédiateté du quotidien et en marge de toute spéculation intellectuelle ». Les arts modestes forcent l'art à maintenir le destinataire dans le processus de production, à ne pas oublier le sens de la circulation des objets. Le « MIAM » serait un musée où la connaissance et le plaisir immédiat feraient bon ménage. Ça nous changerait de la vie de tous les jours.

Propos recueillis par Jacques Bugier

## Les écrivains anti-Front national ont rendez-vous à Toulon

sions d'édition s'étaient retirées, suivies peu à peu par les libraires. Hubert Falco s'était engagé à organiser une vraie fête du livre cette année.

La Fête départementale du livre a choisi le thème de l'aventure et du voyage et demandé leur parrainage à deux explorateurs : Jean Malaurie, premier Français à conquérir le pôle Nord en 1951 et directeur de la collection « Terre humaine », chez Plon ; et Laurence de la Ferrière, auteur de *La Femme de l'Antarctique* (1997), qui a atteint le pôle Sud en janvier.

### TROIS CENTS AUTEURS

Une exposition est consacrée aux grands auteurs de la collection « Terre humaine », une autre aux « voyageurs de l'impossible ». La linguiste Henriette Walter tiendra une conférence sur le thème de son dernier livre, *L'Aventure des mots français venus d'ailleurs* (Laffont). Des débats sont prévus, sur « la

géographie dans le roman », « l'aventure éditoriale en Chine » ou encore « le besoin d'écriture des femmes de pêcheurs de Méditerranée ».

Le reste de l'actualité littéraire, pour les adultes et les enfants, sera illustré par les quelque trois cents auteurs invités. Patrick Rambaud, lauréat du prix Goncourt pour son roman *La Bataille*, a accepté de venir du début à la fin du Salon, sur le stand de la librairie Gaïa, qui accueille les auteurs de Grasset. Pascal Bruckner, lauréat du prix Renaudot pour son roman *Les Voleurs de beauté*, sera à ses côtés. Gaïa reçoit un autre auteur de la même maison, un certain François Léotard. Le président de l'UDF signera, dimanche, son livre *Pour l'hommeur*. Des écrivains connus sont attendus sur le port de Toulon : la romancière Jeanine Boissard, auteur de *Bébé couple* ; Paula Jacques avec son tout dernier roman, *Les Femmes avec leur amour* ; le col-

laborateur du *Canard enchaîné*, Yvan Audouard, avec *Provence* et ses nombreux ouvrages consacrés à cette région ; Rachid Boudjedra, pour ses *Lettres algériennes* ; Benoîte Groult et son *Histoire d'une évasion* ; le scientifique Boris Cyrulnik (*L'ensorcellement du monde*), etc. Parmi les Toulonnais hostiles au Front national, citons Simon Nézard, écrivain qui préfère se définir comme « juif sépharade » plutôt que comme pied-noir, éducateur en prévention, auteur d'ouvrages sur la gastronomie nord-africaine.

Alice Congrès, l'organisateur choisi par le conseil général à la suite d'un appel d'offres, a prévu des animations inhabituelles dans un Salon du livre, comme des concours de pétanque ou de dictee. Quatre auteurs se verront décerner un prix consistant... en leur poids de vin.

Le Salon départemental veut être à la fois une fête populaire régionale, avec ses jeux et ses concours, et une manifestation politique contre le Front national. Parmi les invités plus politiques, l'ex-secrétaire d'Etat à la franco-

### DÉPÊCHES

■ **VITROLLES** : le président du Sous-Marin de Vitrolles (Bouches-du-Rhône), Pierre Jacques, a remis, mercredi 12 novembre, sur le parvis de la mairie, les clés du local municipal qu'il occupait depuis trois ans à un huissier mandaté par la municipalité FN, qui a rompu la convention la liant au café-musique le 15 octobre. « Nous ne voulons pas d'une guerre avec la mairie sur ces locaux qui sont municipaux et nous avons donc décidé d'acquérir d'autres locaux dans le centre-ville », a-t-il indiqué lors d'une conférence de presse. M. Jacques a toutefois précisé qu'il irait « au bout » des procédures judiciaires en cours.

■ **CINÉMA** : la société Gaumont a réalisé un chiffre d'affaires consolidé hors taxes de 1,483 milliard de francs sur les neuf premiers mois de 1997, en hausse de 84,2 % par rapport à 1996 (804,89 millions de francs).

■ **PATRIMOINE** : l'architecte de Chaillot, Jean-Jacques Meyfredi, lance un appel à témoins concernant l'incendie qui a affecté le bâtiment le 22 juillet, endommageant le Musée des monuments français et détruisant en grande partie la Cinéma-thèque française. Toute personne susceptible d'avoir remarqué quelques détails inhabituels avant le déclenchement de l'incendie est priée de bien vouloir prendre contact avec M. Meyfredi. Tél. : 01-45-04-77-70 ; télécopie : 01-45-03-12-96.

■ **ASSEMBLÉE NATIONALE** : Laurent Fabius, président de l'Assemblée, a annoncé le 12 novembre, à la faveur de la discussion sur le budget de la culture, l'organisation de deux expositions ouvertes au public en 1998, sur le thème des « Révolutions de 1848 » et de « Sport et démocratie ». Le Prix de l'Assemblée nationale sera relancé et une Journée du livre politique aura lieu le 4 avril. Ernest Pignon-Ernest et Hervé Télémaque réaliseront deux timbres pour l'Assemblée.

■ **PHOTOGRAPHIE** : Eric Larrayadiou a obtenu le prix SCAM 1997 pour *Jours incertains*. Ce travail documentaire sur les intérieurs et les habitants de grandes cités, publié aux éditions Point du jour, sera projeté, mardi 18 novembre à 20 heures, à la Vidéothèque de Paris (Forum des Halles).

Institut National des Langues et Civilisations Orientales  
▶ 4 conférences sur  
▶ la Chine et ses diversités ◀  
les 22-29 novembre, 6-13 décembre  
dans les salons de l'INALCO  
9h00 - 13h00  
Renseignements : 01 49 26 42 33 - tarif : 2200 F.

Supplément Spécial Alain Resnais : de nuit et brouillard à on connaît la chanson  
Alain Resnais  
joueur de cinéma  
Et aussi  
Denis Robert • Tardi  
Claude Lanzmann  
Beach Boys • Photek  
Michael Head  
Christian Boltanski  
Inrockuptibles  
En kiosque, 15 F.

### Le rugbyman Daniel Herrero contre l'extrême droite

Avec *Petites histoires racontées à un jeune du Front national*, Daniel Herrero, ancien « minot » (enfant) des HLM de Toulon, veut faire œuvre pédagogique. Invité vedette de la Fête départementale du livre, le rugbyman présente cet ouvrage qui vient tout juste de paraître aux Editions du Rocher (150 p., 79 F.). C'est son premier livre politique, après une série de récits consacrés à *La Passion ovale* (1990). Une quinzaine de conversations imaginaires avec un « minot » adhérent du FN forment la trame de l'ouvrage. Sur un ton amical, mais avec une argumentation ferme, le sportif démonte les clichés racistes et les fausses recettes miracle de l'extrême droite.

du 14 au 23 novembre  
Karl Valentin  
LA SORTIE AU THÉÂTRE  
ET AUTRES SKETCHES  
mise en scène Hubert Jappelle  
Théâtre des Arts  
Scène Nationale de Cergy-Pontoise  
01 34 20 14 14

Théâtre National de Strasbourg  
Emmanuel Kant  
Comédie  
Thomas Bernhard / Jean-Louis Martinelli  
Avec : Armand Ablanap, Gérard Barreaux, Jean-Marc Bory, Laurent Dorey, Alain Fromager, Christine Gagnieux, Jean-François Lalalus, Talla Momar N'Diaye, Laurence Roy, Roland Sassi, Olivier Tinsel  
Du 12 au 22 novembre 1997  
Théâtre National de Strasbourg  
Renseignements : 03 88 24 88 00

# Les drôles d'aphorismes de Brigitte Fontaine, chanteur d'un monde désenchanté

La chanteuse est à l'Auditorium des Halles avec Areski Belkacem, sous la direction de Jacques Higelin

A Paris, Brigitte Fontaine partage la scène de l'Auditorium des Halles, avec Areski Belkacem, qui a composé la quasi-totalité des musiques de son

dernier album *Les Palaces*. Dans cette salle froide et bétonnée, la chanteuse met une mi-temps pour conquérir son public, et elle-même. Après l'en-

tracte, « l'artiste en devenir », comme dit d'elle Areski Belkacem, éclate vraiment, crachant des mots doux et susurrant des violences sucrées.

**BRIGITTE FONTAINE, à l'Auditorium des Halles, Forum des Halles, porte Saint-Eustache, Paris-1<sup>er</sup>. M<sup>o</sup> Les Halles. A 20 h 30, sauf dimanche, jusqu'au 22 novembre. Tél. : 01-42-36-13-90. 125 F.**

Pour Brigitte Fontaine, l'armistice signifie d'abord qu'il y a eu guerre. La repentance, le pardon sont au goût du jour mais ne l'aveuglent aucunement : ils ne sont pas de son bord. On prend Brigitte Fontaine pour une femme sombre et mystérieuse, alors qu'elle est illuminée et lucide. « *Il fait froid dans le monde/Ça commence à se savoir/Et il y a des incendies qui s'allument dans certains/Endroits* », écrivait-elle dans *Comme à la radio*, alors que la France méditait les effets de mai 68 - l'intégrale des textes de ses chansons vient de paraître aux Editions Christian Pirot.

Près de trente ans plus tard, on a retrouvé Brigitte Fontaine en scène, le soir du 11 novembre, aux côtés de deux artistes qui l'ont toujours accompagnée : Jacques Higelin, metteur en scène de son nouveau spectacle ; Areski Belkacem, son compagnon de vie et de musique, une fois encore aux percussions. Ils abordent les plaisirs des *Palaces*, titre de son dernier album (paru chez Virgin), ouvrage rêveur et aéré, sans, dit-elle, qu'elle n'ait jamais franchi les portes de ces établissements luxueux.

Elle habite l'île Saint-Louis, à Paris, comme Georges Moustaki, chanteur à la barbe blanche, « le père de Pamina, le grand-père de

Mozart ». Elle se moque affectueusement de lui dans le roman qu'elle vient de publier aux Editions de l'Ecarlate, *La Limonade bleue* : blessé d'amour, Toni, le héros, ne dort pas depuis deux jours. Le médecin « recommande de lui passer sans arrêt du Moustaki ». Il dort. C'est cela, Fontaine : une femme capable de livrer un roman en forme de précis de l'ambiguïté sexuelle et de dire clairement ce qu'elle pense du monde comme il va. Sous les carreaux de faïence, les terrasses fleuries et les plus doudus des rocking-chairs se cachent l'ordure et les propriétaires. Valse. Fontaine s'amuse, elle danse : « *La grande vie dans les palaces, talons muets sur les tapis, jardins anglais après l'amour*. » Pour la circonstance, Jacques, Areski et Brigitte se sont adjoint un quatuor à cordes, un peu mode, pas trop utile. Mais la chanteuse a bien mérité un peu d'éclat, elle a droit aux violons, à une salle plus grande que celle du Café de la danse, où elle avait pourtant battu des records d'effervescence en 1996.

Les décors, colonnes grecques, meubles anciens, lanternes, ressemblent comme deux gouttes d'eau à ceux du précédent spectacle. Ils étonnent donc moins. La tonalité musicale, rock électrique enrichi de hip-hop, de techno, s'est adoucie. Les ballades se promènent comme il se doit (*Chat, Hollywood, L'île*, en hommage à celle où elle vit). Il eût fallu davantage de moyens pour rendre l'atmosphère onirique, manière *Blue Velvet*, du dernier album. Brigitte Fontaine est habillée en rouge sang, costume façon papier japonais, robe moulante avec coiffe

adéquate. Elle n'est pas triste, juste parfois attristée par la connerie, et pourquoi pas la sienne, jugée à l'aune de la normalité (*Conne : « Au niveau du concret, je suis archi-tache/Je ne sais même pas jouer/De la guitare électrique »*). Son spectacle commence pourtant par une chanson lumineuse, *Que la vie est belle*, le premier titre du nouvel album, brodée par Areski sur des motifs orientaux, éclatante d'une joie conquérante.

« Si vous pensez avoir enfin trouvé la solution, eh bien, une bonne nuit de sommeil, et il n'y paraîtra plus »

Brigitte Fontaine n'est pas une spécialiste du premier set. Il lui faut du temps pour vaincre son public, et elle-même. La salle de l'Auditorium des Halles est difficile, froide, bétonnée, son acoustique est détestable. Les artistes ici convoqués font parfois des miracles (Jean-Claude Vannier, Jean Guidoni...). Les conditions sont adverses pour l'auteur du *Train deux mille cent dix*, élue Grand Prix de la chanson française en 1996, héritière pop de Catherine Sauvage, qui devait trouver une salle de cette jauge et s'y installer suffisamment longtemps pour confirmer

son retour après des années de bouderie. Ce sont les Japonais qui l'ont ramenée sur le devant des scènes en s'enthousiasmant pour son tube hallucinatoire, *Les Nougats* - dès les premières mesures, la salle est debout, comme à l'habitude. Brigitte Fontaine résiste, absorbe. Elle n'a raté aucun des bouleversements modernes de la musique populaire, le freejazz, le rock, la techno, la sono mondiale, elle ne va pas manquer celui de la consolidation de sa propre carrière. Elle est pourtant intimidée.

Et puis la voilà, après l'entracte, bras ouverts, dans l'attitude de l'oiseau prenant son envol, jouant la comédie, crachant des mots doux, susurrant des violences sucrées (*Ali*, profession de foi en la beauté métissée, la bâtarde et l'arsouille), arpentant la scène d'un pas de laboureur et proférant quelques jolis aphorismes sur un ton amusé : « *Si vous pensez avoir enfin trouvé la solution, eh bien, une bonne nuit de sommeil, et il n'y paraîtra plus*. » Areski est à la grosse caisse. Ensemble, ils viennent de tenir une conversation maritale aussi drôle que celle de la marquise et de son valet à propos des écuries du château : un immeuble fragile vient d'exploser, « *parce que, de toute façon, il n'y a que des familles d'ouvriers, des étrangers et quelques improductifs* ». Tandis qu'ils tombent du quinzième étage, ils s'expliquent sur la combustion : « *Areski, excuse-moi. - Oui, quoi ? - Pardon, mais je pense à un truc ! On ne va pas mourir dans une minute ? - Brigitte, tu es fatigante ! - Pardon*. »

V. Mo.

# QUATRIÈME BIENNALE INTERNATIONALE DES POÈTES EN VAL-DE-MARNE

13-23 novembre 1997

Poètes :

Angleterre, Chine, Cuba, États-Unis, France, Inde, Iran, Pays-Bas, Québec, Russie.

Rencontres-Lectures :

Val-de-Marne : Arcueil, Boissy-Saint-Léger, Cachan, Champigny, Chennevières, Chevilly-la-Rue, Choisy-le-Roi, Créteil, Fresnes, Ivry, L'Hay-les-Roses, Le Kremlin-Bicêtre, Limeil-Brevannes, Maisons-Alfort, Orly, Saint-Mandé, Saint-Maurice, Sucy-en-Brie, Valenton, Villejuif, Villeneuve-le-Roi, Vitry

Paris : IRCAM / Centre G. Pompidou, Maison de la Poésie / Théâtre Molière, Maison des Écrivains, Librairie Le Divan  
Lyon : Écri-Parade  
Marseille : Centre International de Poésie  
Bagnole : Bibliothèque municipale

Initiative du Conseil général du Val-de-Marne

11, rue Ferdinand-Roussel, 94200 Ivry-sur-Seine, tél. 01 49 59 88 00, fax 01 46 72 72 71

Département du Val-de-Marne  
Conseil général

## SORTIR

### STRASBOURG

**Emmanuel Kant Comédie** de Thomas Bernhard, mise en scène de Jean-Louis Martinelli. Comme son titre l'indique, *Emmanuel Kant* met en scène Emmanuel Kant sur un paquebot qui le mène en Amérique avec sa femme et son perroquet Friedrich. Qu'importe si le philosophe n'a jamais quitté Königsberg et s'il n'a jamais été marié. La vérité, comme toujours chez Thomas Bernhard, réside dans la mauvaise foi... Mise en scène par Jean-Louis Martinelli, la pièce, jouée pour la première fois en France, est interprétée par Jean-Marc Bory (rôle-titre). *Théâtre national de Strasbourg, 1, avenue de la Marseillaise, 67. Du 12 au 22 novembre, 20 heures. Le 16 à 17 heures. Relâche le lundi. 100 F et 140 F. Tél. : 03-88-24-88-24.*

### VILLEURBANNE

**L'Eveil du printemps** de Frank Wedekind, mise en scène d'Yves Beaunesne. C'est l'histoire d'une course contre le temps : celle des adolescents et de leur désir de vivre, vite, ici et maintenant. Cette pièce de jeunesse de Frank Wedekind, qui fit scandale à sa création, dans les années 1890, traverse le temps

comme une eau vive, difficilement domptable. Au TNP de Villeurbanne, elle est mise en scène par Yves Beaunesne, un des jeunes talents d'aujourd'hui. *Théâtre national populaire-Villeurbanne, 8, place Lazare-Goujon 69. Le 13 novembre à 19 h 30, 142 F. Jusqu'au 6 décembre à 20 h 30, les mercredi et jeudi à 19 h 30, le dimanche à 17 heures. Relâche le lundi. 178 F. Tarif réduit les 15, 16, 19, 23, 27 et 30 novembre, 4 et 6 décembre : 142 F. Tél. : 04-78-03-30-30.*

### PARIS

**Trio Close Erase, Sophia Domancich Trio** Dans le cadre des concerts organisés par le bureau du jazz de Radio-France sous la responsabilité de Xavier Prévost, successeur d'André Francis, deux visions du jazz avec les Norvégiens de Close Erase et la formation de la pianiste Sophia Domancich. Dans les deux cas, la liberté des formes est mise à l'épreuve du renouvellement avec talent. *Maison de Radio-France, 116, avenue du Président-Kennedy, Paris 16<sup>e</sup>. M<sup>o</sup> Passy. Le 13 novembre à 20 heures. Tél. : 01-42-30-15-16. 30 F.*

Publicité

6 novembre 21 décembre

THEATRE DU ROND-POINT CHAMPS-ÉLYSÉES MARCEL MARÉCHAL

Marianne Basler, Marcel Maréchal, Marie Mergely

# les prodiges

de Jean Vauthier, mise en scène Marcel Maréchal

Théâtre du Rond Point - Champs Élysées  
Cie Marcel Maréchal - 01 44 95 98 10

## GUIDE

### FILMS NOUVEAUX

**Actrices** de Ventura Pons (Espagne, 1 h 40), avec Nuria Espert, Anna Lizaran, Merce Pons, Rosa Maria Sarda.  
**Alien, la résurrection (\*)** de Jean-Pierre Jeunet (Etats-Unis, 1 h 44), avec Sigourney Weaver, Winona Ryder, Ron Perlman, Dan Hedaya, J. E. Freeman, Brad Dourif.  
**Les amateurs** d'Alan Taylor (Etats-Unis, 1 h 32), avec William Forsythe, Vincent Gallo, Adam Trese, Frances McDormand.  
**Drancy avenir** d'Arnaud des Pallières (France, 1 h 24), avec Aude Amiot, Thierry Bosc, Anne-Lisa Nathan.  
**Extasis** de Mariano Barroso (Espagne, 1 h 33), avec Javier Bardem, Federico Luppi, Silvia Munt, Daniel Guzman, Leire Berrocal.  
**Mange ta soupe** de Mathieu Almaric (France, 1 h 15), avec Jean-Yves Dubois, Jeanne Balibar, Adriana Asti, Laszlo Szabo.  
**On connaît la chanson** d'Alain Resnais (France, 2 h), avec Pierre Arditi, Sabine Azéma, Jean-Pierre Bacri, André Dussollier, Agnès Jaoui, Lambert Wilson.  
(\*) Film interdit aux moins de douze ans.

### TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615 LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/mn).

### VERNISSAGES

**Vincent Chhim**  
Galerie Samy Kinge, 54, rue de Verneuil, Paris 7<sup>e</sup>. M<sup>o</sup> Rue-du-Bac. Tél. : 01-42-61-19-07. De 14 h 30 à 19 heures. Fermé dimanche et lundi. Du 13 novembre au 6 décembre.  
**Emil Schumacher, Lee Ufan**  
Galerie nationale du Jeu de Paume, 1, place de la Concorde, Paris 8<sup>e</sup>. M<sup>o</sup> Concorde. Tél. : 01-47-03-12-50. De 12 heures à 19 heures ; samedi et dimanche de 10 heures à 19 heures ; mardi jusqu'à 21 h 30. Conférences sur la situation de l'art en Allemagne les 15 et 16 novembre. Fermé lundi. Du 13 novembre au 4 janvier. 28 F et 38 F ; gratuit pour les moins de treize ans.

### ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et Parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.  
**Vincent Van Gogh ou le suicide de la société** d'Antonin Artaud, mise en scène d'Anne Delbée, avec Emmanuel Barrouyer, Anne Delbée, Michaël Denard, Jean-François Guillet, Ophélie Orecchia.

**Théâtre Molière-Maison de la poésie**, 161, rue Saint-Martin, Paris 3<sup>e</sup>. M<sup>o</sup> Strasbourg-Saint-Denis. Le 13 à 21 heures. Tél. : 01-44-54-53-06. 80 F et 120 F.  
**Du sexe de la femme** comme champ de bataille de Matéi Visniec, mise en scène de Michel Fagadau avec Judith Ellison et Liana Fulga.  
**Studio des Champs-Élysées**, 15, avenue Montaigne, Paris 8<sup>e</sup>. M<sup>o</sup> Alma-Marceau. Le 13 à 20 h 30. Tél. : 01-53-23-99-19. 60 F et 80 F.  
**Andreas Haefliger (piano)**  
Beethoven : *Sonate pour piano op. 31 n<sup>o</sup> 2 « La Tempête »*. Brahms : *Sonate pour piano op. 5*.  
**Musée d'Orsay**, 1, rue de Bellechasse, Paris 7<sup>e</sup>. M<sup>o</sup> Solferino. Le 13 à 18 h 45. Tél. : 01-40-49-47-17. 80 F.  
**Itzhak Perlman (violon), Bruno Canino (piano)**  
Mozart : *Sonate pour violon et piano*. Schubert : *Fantaisie pour violon et piano*. Beethoven : *Sonate pour violon et piano op. 47 « A Kreutzer »*.  
**Salle Pleyel**, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris 8<sup>e</sup>. M<sup>o</sup> Ternes. Le 13 à 20 h 30. Tél. : 01-45-61-53-00. De 100 F à 380 F.  
**Tower of Power**  
Bataclan, 50, boulevard Voltaire, Paris 11<sup>e</sup>. M<sup>o</sup> Voltaire. Le 13 à 20 heures. Tél. : 01-47-00-55-22. 157 F.  
**Charles Lloyd Quartet**  
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris 10<sup>e</sup>. M<sup>o</sup> Château-d'Eau. Le 13 à 20 h 30. Tél. : 01-45-23-51-41. De 110 F à 130 F.

### DERNIERS JOURS

**16 novembre :**  
**Dans la compagnie des hommes** d'Edward Bond, mise en scène d'Alain Françon, avec Jean-Luc Bideau, Jacques Bonnaïffé, Carlo Brandt, Gilles David, Jean-Yves Dubois et Michel Aumont. *Théâtre national de la Colline*, 15, rue Malte-Brun, Paris 20<sup>e</sup>. M<sup>o</sup> Gambetta. 19 h 30, mardi ; 20 h 30, du mercredi au samedi ; 15 h 30, dimanche. Tél. : 01-44-62-52-52. 110 F à 160 F.  
**16 novembre :**  
**Measure for Measure (en anglais stf)** de William Shakespeare, mise en scène de Stéphane Braunschweig, avec Helen Blatch, Paul Brennen, Tony Cownie, Harry Gostelnow, Jim Hooper, Jayne McKenna, Peter Moreton, Oscar Pearce, Danny Sapani, Lise Stevenson, Stephen Ventura et Roger Watkins. *Théâtre des Amandiers*, 7, avenue Pablo-Picasso, 92 Nanterre. Du mardi au samedi, à 20 heures ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 01-46-14-70-00. De 80 F à 140 F.  
**16 novembre :**  
**Eloge de l'ombre** de Junichiro Tanizaki, mise en scène de Jacques Rebotier, avec Dominique Raymond, Ivan Stochl et Karin Waehner. *Théâtre des Amandiers*, 7, avenue Pablo-Picasso, 92 Nanterre. Du mardi au samedi, à 21 heures ; le dimanche, à 16 h 30. Tél. : 01-46-14-70-00. Durée : 1 h 20. De 80 F à 140 F.

Propos recueillis par  
Véronique Mortaigne

## EN VUE

■ L'Agence spatiale russe a donné son feu vert au cinéaste **Iouri Kara** pour tourner, en apesanteur, un film d'amour et d'espionnage. Selon le metteur en scène, à la recherche d'acteurs, **Emma Thompson** craindrait qu'un séjour dans l'espace l'empêche d'avoir un enfant et **Gérard Depardieu** serait trop corpulent pour les sièges du module. « Je sais que **John Travolta** et **Tom Hanks** ont toujours rêvé de devenir astronautes », espère encore M. Kara, qui, en attendant, a fait subir des tests bio-médicaux à une vedette de variétés quinquagénaire et au médium **Anatoli Kachpirovski**. « Sur Mir, ils vomiront pendant quinze jours, et ne pourront jouer leurs scènes d'amour », prévient le cosmonaute **Alexandre Polechtchouk**.

■ Les infirmières de l'hôpital d'Orlando (Floride), où a été transporté le bébé découvert en parfaite santé, samedi 8 novembre, dans des toilettes de Disney World, l'ont donc appelé **Princesse Jasmine**, du nom d'un des personnages d'*Aladin*, un dessin animé de Disney.

■ La direction du Moulin Rouge, outrée par des machinistes et des éclairagistes en grève qui occupaient, samedi 8 novembre, le plateau en arrière de la scène où les danseurs en paillettes étaient en train d'évoluer, a fait soudain lever le rideau pour démasquer les manifestants devant le public. Le spectacle froufrouant a continué, à la manière de **Jean Renoir**, avec, en toile de fond, les ouvriers assis en rond.

■ Cet été, à l'occasion d'un rassemblement de fanfares aux Pays-Bas, les carabiniers de Tor di Quinto, en Italie, avaient serré trop fortement les queues de leurs chevaux dans des bandages. Depuis elles se sont nécrosées et, à l'automne, il a fallu les couper. Le Codacons, une association de défense des consommateurs, rappelle que « cet appendice est vital pour ces animaux d'un point de vue éthologique et pour protéger les orifices naturels des mouches et des moustiques ». Il poursuit en justice « les coupables de ces atrocités », bien que, de son côté, **Norberto Capozello**, colonel, commandant le régiment des carabiniers à cheval, ait exprimé « son grand déplaisir pour ce qui est arrivé aux chevaux qui, dans sa caserne, sont pourtant mieux traités que les hommes ».

■ « Soldats, il vous suffira de dire : j'étais à Austerlitz (les Moldaves bâtiront un hypermarché et un parking sur le champ de bataille - 15 000 morts, noyés ou blessés -, qui, déjà, avait été « profané » par la construction d'une autoroute flanquée d'une station-service et d'un centre de restauration rapide), pour que l'on vous réponde : voilà un brave. »

Christian Colombani

## Le Sommet de la francophonie vu d'Afrique

Le quotidien ivoirien « Fraternité Matin » ironise sur la tenue de cette réunion à Hanoï et affirme que le sort de la francophonie se jouera sur les autoroutes de l'information

EN AFRIQUE de l'Ouest, le Sommet de la francophonie, qui commence vendredi 14 novembre à Hanoï, n'est évoqué que par la presse d'Etat. Au Burkina Faso, au Sénégal ou en Côte d'Ivoire, les journaux gouvernementaux respectent le cahier des charges tacite qui veut qu'ils annoncent et relatent les déplacements de leurs dirigeants. La présence des présidents Compaoré, Diouf ou Bédié au Vietnam garantit ainsi un minimum d'écho à cette réunion. Mais la cause elle-même ne suscite guère de passions, les journaux indépendants ou d'opposition préférant traiter des problèmes de chaque pays.

On peut quand même deviner un certain trouble quant à l'avenir du français en Afrique. L'éditorialiste du quotidien gouvernemental ivoirien *Fraternité Matin* fait remarquer que le sort de la francophonie se jouera sur les autoroutes de l'information. Après avoir constaté que les trois quarts des francophones vivent en Afrique, le journaliste demande « comment brancher les plus démunis », et en appelle à l'aide technologique et financière de la France. Un refus, fait-il remarquer, mettrait en péril la vie même du français, et il conclut : « si le français meurt, nous serons des assassins. Soit. Mais la langue de Molière n'est [pas] la langue maternelle des tirailleurs linguistiques que sont Kouadio, N'Diaye et Makaya [patronymes répandus respectivement en Côte d'Ivoire, au Sénégal et au Congo], ils ne sauraient être convaincus de matricide ». Sur le

mode ironique, le morceau est lâché. Les trois quarts des francophones potentiels sont africains, mais combien d'entre eux pratiquent effectivement le français ? Dans des pays comme la Côte d'Ivoire et le Cameroun, où aucune langue véhiculaire n'a émergé, le français reste un outil de communication indispensable d'une communauté à l'autre. Mais le bamanan au Mali, le wolof au Sénégal et le moré au Burkina Faso dominent, alors que le français est ignoré en dehors des grandes villes

## DANS LA PRESSE

## LA CROIX

Bruno Frappat

■ Partout où le communisme a exercé le pouvoir, l'inhumanité a régné. Et elle règne là où le communisme est encore au pouvoir : Chine, Cuba, Corée du Nord. (...) Comment se fait-il qu'on doive user d'infinites prudences rhétoriques pour rapprocher, dans leurs effets sinon dans leurs fondements, les deux totalitarismes qui ont meurtri ce siècle et nié l'homme ? Le fait que l'URSS ait contribué à la victoire sur le nazisme a imposé l'idée, chez de nombreux Européens, que le stalinisme fut un mal relatif et le nazisme un mal absolu. L'occultation et le tabou sur la comparaison des deux systèmes proviennent d'un malentendu sur l'essence du communisme. Celui-ci a été compris comme une utopie positive pour les « oppri-



un phénomène accentué par le recul de la scolarisation dans les années 80. Dans bien des villages, seul l'instituteur le pratique, et il al-

més » et les faibles alors que le nazisme fut l'utopie des « forts ». Cruel malentendu, car, aux racines du communisme, ne figurent ni la fraternité ni l'amour universel mais la revanche visant à inverser l'oppression. Le nazisme et le communisme ont vérifié, au détriment de l'humanité, ce qu'enseigne toute l'Histoire : quand une utopie veut imposer sa radicalité sur terre, elle ne peut le faire (ou le tenter) qu'en passant en force. Par la terreur et la mort.

## LE NOUVEL OBSERVATEUR

Françoise Giroud

■ S'il est un anniversaire que l'on n'a pas envie de célébrer, c'est bien celui de la révolution soviétique. Mais comment, pourquoi la plus belle des utopies, porteuse de tant de rêves, a dérivé en un monstrueux massacre, cela continue à fasciner les historiens, singulièrement ceux qui, à quel-

phabétise des enfants dans une langue qu'il n'ont jamais entendue ailleurs qu'à l'école. L'idée de dispenser l'éducation de base en langue nationale fait d'ailleurs des progrès, et connaît un début d'application au Mali.

Les élites intellectuelles et économiques restent pourtant tournées vers la France, fût-ce pour lui reprocher les mauvaises manières qu'on leur a faites au cours de la décennie écoulée, de la baisse du nombre des étudiants africains accueillis dans les univer-

sités françaises à la réduction du budget de la coopération. Le même *Fraternité Matin* exprime cette relation ambiguë dans un autre éditorial. Cette fois, l'auteur ironise sur la tenue de ce Sommet de la francophonie chez les vainqueurs de Dien Bien Phu, et énumère les retournements linguistiques dont les mouvements anticoloniaux ont fait l'objet, rappelant entre autres qu'un « émeutier ivoirien » est devenu « sage de l'Afrique ».

Thomas Sotinel

que moment de leur vie, ont été communistes. Certains continuent d'ailleurs de nier que les horreurs soviétiques aient été consubstantielles au communisme et gardent leur foi en on ne sait au juste quoi, un genre de Canada Dry du breuvage d'origine. Marx sans les Soviets.

## LA CHAÎNE INFO

Pierre-Luc Séguillon

■ Chaque jour qui passe confirme l'habileté politique de Lionel Jospin et sa capacité à exploiter au mieux les opportunités qui lui sont offertes. Et chaque jour qui s'écoule démontre un peu plus la débilite politique d'une certaine droite et son étrange aptitude à donner occasion au premier ministre de faire, à son profit, la différence. (...) Les élus UDF ont collectivement fourni au premier ministre, sur un plateau d'argent, l'occasion inespérée de distinguer le PCF

## www.channels.nl

Un site interactif et multimédia permet de circuler dans Amsterdam en prenant les tramways ou le métro

AMSTERDAM, qui soigne son image d'avant-gardisme décontracté et rêve de s'imposer comme la capitale européenne de l'Internet, ne pouvait pas se contenter de pages web ordinaires. Le site touristique bilingue (anglais-néerlandais) *The Channels* propose une visite à la fois pratique et ludique, qui exploite les capacités interactives et multimédia d'Internet sans exiger de logiciels spécifiques ni de manipulations complexes.

Pour choisir son point de départ, le voyageur virtuel clique sur une carte interactive : la gare centrale, le quartier chaud, le Rijksmuseum, le zoo... Pour les indécis, l'ordinateur sélectionne un endroit au hasard. Dès lors, la visite s'organise comme si l'on était sur le terrain : « Vous êtes sur la rue van Baerle. Vous pouvez marcher en direction de la place du Musée, du parc Vondel ou de la rue Ferdinand-Bol ». Chaque lieu est décrit par un texte court, illustré de photos. En outre, des informations sont disponibles sur les rues voisines et leurs bou-



tiques, restaurants, hotels, coffee-shops, ou salons de tatouage. Quelques hôtels prennent des réservations en ligne, tandis que les pages des coffee-shops se contentent de recréer l'ambiance avec des diaporamas et de la musique.

Pour changer de quartier, il suffit de monter dans un tramway. En cliquant sur le numéro d'une ligne passant à proximité, on se retrouve (en photo) à l'intérieur du tram, où l'on est attendu par une liste de destinations, toujours conforme à la réalité. On peut aussi prendre le

métro dans les mêmes conditions. On sait toujours où l'on se trouve, grâce à un point rouge baladeur situé sur une petite carte, en coin d'écran. Pour ceux qui savent où ils vont, *The Channels* propose une option Taxi, permettant de tricher en sautant vers n'importe quel point d'Amsterdam, ainsi qu'un répertoire thématique classique.

La visite ne serait pas complète sans une rencontre avec les autochtones, ou à défaut avec d'autres touristes de passage. Une petite fenêtre donne accès à un canal de dialogue en temps réel, qui est assez actif. En général, on y trouve un étonnant mélange d'anglais et de néerlandais, assez impénétrable pour le non-initié.

The Channels a déjà mis en chantier des sites similaires pour Utrecht et Nijmegen, ainsi que pour l'aéroport de Schiphol, où l'on entend en direct des extraits de communication entre les pilotes et la tour de contrôle...

Xavier de Moulins et Yves Eudes

## SUR LA TOILE

## PETITS PLATS

■ Le nouveau site gastronomique français Réception France va travailler en collaboration avec des chefs prestigieux comme Georges Blanc, Bernard Loiseau ou Marc Meneau, qui proposeront des chroniques sonores enregistrées en français et en anglais, et expliqueront leurs recettes grâce à des séquences vidéo. - (AFP.)

www.receptionfrance.com

## NIUE VEND SES ADRESSES

■ L'île polynésienne de Niue, qui s'est vu attribuer sur Internet le code national « .NU », a décidé de créer une société, NU Domain, pour vendre des adresses Internet à l'étranger. Contrairement aux organismes équivalents de nombreux pays, trop bureaucratiques ou engorgés de demandes, NU Domain offre un service rapide, bon marché et sans formalités, qui a déjà trouvé des clients en Europe, en Asie et aux Etats-Unis. Personne ne craint d'être pris par erreur pour un résident de Niue, une île-Etat pratiquement inconnue. Les néo-Niueens virtuels ont imaginé des adresses de sites adaptées à cette terminaison, qui se prononce comme *new* (nouveau) en anglais. www.nic.nu

## Abonnez-vous au Monde

Jusqu'à 450 F d'économie soit 10 semaines de lecture GRATUITE\*

Oui, je souhaite m'abonner au Monde pour la durée suivante :

3 MOIS - 536 F  6 MOIS - 1 038 F  1 AN - 1 890 F

au lieu de 585 F\* au lieu de 1 170 F\* au lieu de 2 340 F\*

\* Prix de vente au numéro - (Tarif en France métropolitaine uniquement)

je joins mon règlement soit :  F 701 MQ 007

par chèque bancaire ou postal à l'ordre du Monde

par carte bancaire N° \_\_\_\_\_

Date de validité \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

M.  Mme Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

Localité : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

TARIFS HORS FRANCE		
	Belgique Pays-Bas Luxembourg Suisse	Autres pays de l'Union européenne
1 AN	2 086 F	2 960 F
6 mois	1 123 F	1 560 F
3 mois	572 F	790 F

« Le Monde » (USPS-0009729) is published daily for \$ 892 per year - Le Monde - 21, bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France. périodicals postage paid at Champlain N.Y. US. and additional mailing offices. POSTMASTER: Send address changes to IMS of N.Y. Box 15-18, Champlain N.Y. 12919-1519

Pour les abonnements souscrits aux USA: INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23451-2993 USA - Tél. : 800-428-3003

Pour tout autre renseignement concernant: le portage à domicile, la suspension de votre abonnement pendant les vacances, un changement d'adresse, le paiement par prélèvement automatique mensuel, les tarifs d'abonnement pour les autres pays étrangers.

Téléphonez au 01-42-17-32-90 de 8 h 30 à 18 heures du lundi au vendredi

Bulletin à renvoyer accompagné de votre règlement à : LE MONDE, service Abonnements - 24, avenue du Général-Leclerc 60646 Chantilly Cedex

## Des images « insoutenables » par Alain Rollat

C'EST QUOI, une image « insoutenable » ? Selon la définition qu'en a donnée, mercredi soir, Patrick Poivre d'Arvor en ouvrant son journal, il s'agit d'une image sur laquelle il est « difficile d'enchaîner ». Il voulait parler d'images que TF 1 venait à peine de recevoir en provenance d'une contrée d'Asie centrale adossée à la Chine qu'on appelle le Kirghizistan, à ne pas confondre avec l'Ouzbékistan, le Kazakhstan et le Tadjikistan, les trois autres anciennes provinces de feu l'empire soviétique qui l'enserrent.

Ces images montraient de jeunes êtres des deux sexes vivant en meute, nus et affamés, dans un mouiroir qui se disait orphelinat pour enfants handicapés. Ils ressemblaient encore à des enfants bien que la cruauté ambiante les ait réduits à l'animalité. La caméra éfarfée filmait leurs corps décharnés qui s'accroupissaient aux coins de pièces vides comme les

chiots apeurés s'accroupissent au fond de certaines vitrines. On leur servait la pâtée dans des bols en fer-blanc. Les uns s'avalèrent assis par terre, d'autres se mettaient à table. Les plus grands volaient la pitance des plus petits, qui ne protestaient pas. Ils se réservaient aussi les miettes, qu'ils ramassaient une à une à même le sol.

C'étaient des images sans son. Aucun mot articulé ne sortait de ces visages déformés. Ils avaient perdu l'usage de la parole. Une femme au visage flou, qui semblait les surveiller, communiquait avec eux par gestes. Survolant ce nid de jeunes morts-vivants qu'on disait fous, la caméra cherchait en eux quelques parcelles d'humanité. Il en restait des traces en effet. Ficelé dans une camisole de linge blanc, d'où n'émergeaient que sa tête et ses deux jambes squelettiques, l'un de ces enfants aux yeux bridés offrait à la caméra un sourire épanoui comme un

tournesol au soleil. Il voyait peut-être un ange.

C'étaient des images « expurgées », précisa PPDA. Les images « insoutenables » sont donc des images édulcorées pour les rendre digérables pendant le dîner. Ces images, ajouta-t-il, résultaient d'un voyage entrepris au Kirghizistan par l'épouse du président des Etats-Unis. Elle avait promis de livrer là-bas « deux millions de dollars de médicaments ». Les images « insoutenables » sont donc des images qui s'édulcoreront encore mieux quand on les lave avec de l'argent.

Des dollars de Hillary Clinton au trou du Crédit lyonnais, il n'y avait qu'un enchaînement « difficile » à faire. « Difficile », mais somme toute logique. « Faisons-le quand même », proposa PPDA. Ce que nous fimes. Ce que vous fites, n'est-ce pas ? Qu'est-ce qu'une image « insoutenable » pour nos consciences de plomb ?



## Les mecs

par Pierre Georges

MARC BLONDEL pense épais et parle gras. C'est sa nature, pas une seconde, mais la première. Quand il règle ses comptes, ou croit les régler, il insulte, il use d'un langage de charretier, de métaphores sexistes ou machistes. Il choisit d'être ce qu'il paraît, profondément vulgaire.

Dans un entretien à *L'Événement du jeudi*, le secrétaire général de Force ouvrière s'en est pris, une fois de plus, une fois encore, à Nicole Notat, secrétaire générale de la CFDT. Et en quels termes ! Un vrai numéro de beauf syndical en bretelles. Il s'agissait pour lui de répondre à une question, un peu provocatrice, de notre consœur Béatrice Jérôme sur le conflit des routiers. Et voici ce que cela a donné.

Question : « Nicole Notat a obtenu, sans vous, un accord avec les patrons des chauffeurs-routiers. Et peut se targuer d'avoir fait lever le blocus. Ce n'est pas la première fois que vous passez pour le "cocu magnifique" ».

Réponse : « Je suis peut-être cocu, comme vous dites. Mais je suis en règle avec les mecs. Moi, mon boulot, ce n'est pas de faire l'amour avec les premiers ministres, que ce soit Juppé ou Jospin. D'abord parce qu'ils sont mâles et que je ne suis pas homo. Ou alors, j'aurais envie d'être reçu dans les salons, ce dont je me fous (...) ».

Amis du club des syndicalistes-poètes et mecs, bonjour ! Surtout quand une telle sortie s'accompagne, à la réponse suivante, de hautes considérations du type : « Du coup, les patrons ont pu dire : "On vous l'accorde", alors qu'ils nous l'ont mis dans le

trou de balle avec l'aide de Mme Notat. »

Sans autre commentaire. Simplement, un rappel. Il y a deux ans, en décembre 1995, lors des grèves de fonctionnaires, Nicole Notat avait été, sur une manifestation, violemment prise à parti par des syndicalistes anonymes en désaccord avec la ligne CFDT. Ces braves gens l'avaient insultée, traitée de « collabo » et, déjà, de « Notat couche-toi-là », promise à être « tondu » dans les plus brefs délais. Les incidents avaient fait quelque bruit. Ils furent, du bout des lèvres, qualifiés de « regrettables », par Marc Blondel, qui s'empressa d'ajouter que ces incidents « provenaient quand même, il ne faut pas l'oublier, des prises de position de la secrétaire générale de la CFDT depuis plusieurs mois ».

En somme, regrettables mais parfaitement compréhensibles. Tout était déjà dit. Et l'entretien accordé à *L'Événement du jeudi* ne fait que le confirmer : l'exemple venait bien d'en haut de FO, de chez les « mecs », de chez les « pas homo ». Parler dur, parler « couillu ». Un autre syndicaliste de FO, le patron de la Fédération des transports, Roger Poletti s'y est employé récemment. Roger Poletti qui fut, dans l'imaginaire journalistique du conflit, ce que Lino Ventura resta au *Salaire de la peur*, a, lui aussi, parlé bravement. Se prenant, face au ministre communiste, pour le brave général Custer confronté aux méchants Indiens, il eut pour Canal Plus ce mot : « Un bon communiste est un communiste mort. » Là encore, sans commentaires.

# Une association prévoit d'expérimenter sur l'homme un vaccin à virus vivant contre le sida en 1999

Les professeurs Luc Montagnier et Peter Piot contestent cette initiative

**LE DOCTEUR** Charles Farhing, l'un des responsables de l'Association internationale des médecins spécialisés dans le traitement du sida (Iapac), a annoncé le 11 novembre, à Washington, que les premières expérimentations humaines d'un nouveau vaccin contre le sida, constitué d'un virus vivant génétiquement modifié, sont programmées pour 1999. Le docteur Farhing a aussi précisé que la première phase de ces expérimentations impliquerait dans un premier temps, durant un ou deux ans, cinq volontaires (dont il pourrait faire partie), avant d'être rapidement élargie à une cinquantaine de personnes.

« Si ce vaccin est efficace, nous aurons un vaccin protecteur contre le sida dans dix ans. Sinon, nous n'en aurons peut-être jamais », a déclaré ce médecin, lors d'une conférence de presse. Bien que des essais avec un virus vivant « atté-

nué » aient déjà été réalisés sur une centaine de singes, le docteur Farhing estime que la communauté scientifique « a besoin de données sur l'homme ». Il a indiqué que son association souhaitait conduire cette expérimentation de manière officielle et demanderait, pour cela, l'agrément de l'administration américaine. Pour autant, il a ajouté que, si cet agrément n'était pas accordé, les essais seraient conduits ailleurs que sur le sol américain. L'Iapac réunit 5 500 personnes, pour la plupart des professionnels de santé, dans 42 pays.

Ce vaccin sera constitué d'un virus mis au point et expérimenté sur des primates de l'université Harvard, à Boston (Massachusetts), par le docteur Ronald Desrosiers. A la différence des autres modèles vaccinaux, constitués de fragments du virus, il s'agit ici d'un virus dont le potentiel infectieux a été réduit par soustraction de cer-

taines fractions du patrimoine génétique. Les responsables de l'Iapac, qui avaient révélé en septembre la teneur de leur initiative (*Le Monde* du 24 septembre), annoncent aujourd'hui avoir reçu les candidatures de centaines de volontaires séronégatifs, parmi lesquelles celle d'un médecin père d'un enfant mort du sida.

« DESPERADOS »

L'hypothèse d'une expérimentation vaccinale à partir d'un virus vivant a toujours suscité les plus vives oppositions chez les meilleurs spécialistes de virologie. Outre le risque d'infection, une telle vaccination pourrait provoquer diverses affections, notamment de nature cancéreuse. « Il n'est pas possible de tenter une telle expérimentation chez l'homme, car elle est beaucoup trop dangereuse », a déclaré au *Monde* le professeur Luc Montagnier. Il s'agit là d'une initiative de « desperados »

ou de personnes en manque de publicité. Elle est d'autant moins justifiée qu'il existe d'autres possibilités vaccinales. Il faut ajouter que l'on prend ici le risque de « vacciner » des personnes séronégatives qui pourraient ensuite transmettre le virus. »

« Peut-être faudra-t-il un jour expérimenter un tel vaccin sur l'homme, mais pas avant d'avoir épuisé toutes les autres possibilités, nous a déclaré, pour sa part, le professeur Peter Piot, directeur général d'Onusida. Il faut aussi savoir que des publications à venir établiront que ce type de virus, génétiquement modifié, demeure infectieux. Nous avons, sur ce thème, mis en place un groupe de réflexion chargé de définir les règles éthiques dans le domaine des essais vaccinaux sachant que la plupart des essais vaccinaux devront être conduits dans le tiers-monde. »

Jean-Yves Nau

## Le rapport sur l'amiante est rendu public

Cette étude de l'Inserm évalue à 1 950 le nombre des décès en 1996

**QUALIFIÉ** de « nul » par Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, le rapport de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) consacré aux effets sur la santé des principaux types d'exposition à l'amiante vient d'être finalement publié. Une synthèse en avait été diffusée en juillet 1996, à la veille de l'interdiction définitive de l'amiante en France, intervenue le 1<sup>er</sup> janvier 1997. L'étude de l'Inserm évaluait à 1 950 le nombre de décès liés à l'amiante en France en 1996 (*Le Monde* du 3 juillet 1996).

Il reste que la publication de l'intégralité du document a beaucoup tardé. Au point que la revue scientifique britannique *Nature* a affirmé récemment que Claude Allègre avait donné des « instructions » au directeur de l'Inserm, Claude Griscelli, afin de bloquer ce texte. Le ministre de la recherche s'en est défendu — « Pourquoi voudriez-vous que je me sois opposé à la diffusion d'un texte de médiocre qualité ? », a-t-il déclaré lors d'une conférence de presse —, avant de s'attaquer violemment à l'étude de l'Inserm, qui, selon lui, aurait été « taillée en pièces par le Research Council canadien ».

Renseignements pris, le rapport français a effectivement fait l'objet d'une étude critique demandée par les autorités canadiennes à la Société royale du Canada. Mais les remarques adressées sont loin d'avoir la violence des épithètes employées par le ministre français. Les premières remarques canadiennes portent sur la toxicité des différentes fibres d'amiante. Elles visent particulièrement le chrysotile, principale fibre d'amiante produite au Canada. Pour les Cana-

diens, le risque de mésothéliome (un cancer spécifiquement attribué à l'exposition à l'amiante) « par exposition au chrysotile est probablement surestimé par l'Inserm ». Marcel Goldberg, l'un des rédacteurs du rapport français, reconnaît qu'effectivement, pour cette affection particulière, le chrysotile est probablement moins toxique que l'amosite et la crocidolite, d'autres fibres amiantées, « Mais le risque pour le cancer du poumon est du même ordre », souligne-t-il.

Cette défense d'une production nationale n'est cependant pas le cœur du débat, qui réside dans la question, toujours épineuse, des faibles doses, et qui se retrouve

« Connaissant la grave maladie qu'est la silicose, refuseriez-vous d'emmener un enfant sur une plage parce qu'il pourrait respirer le silice du sable ? » Claude Allègre

aussi dans le nucléaire. M. Allègre résume ainsi la querelle : le rapport de l'Inserm « confond hautes doses et basses doses, ce qui est complètement différent. Connaissant la grave maladie qu'est la silicose, refuseriez-vous d'emmener un enfant sur une plage parce qu'il pourrait respirer la silice du sable ? »

Existe-t-il un seuil en deçà duquel des matières réputées toxiques à haute dose n'ont plus de potentiel nocif pour l'individu ? « Jamais on ne pourra trancher, estime Marcel Godberg. La méthodologie la plus appropriée, pour mettre en évidence un éventuel accroissement du risque, lorsqu'on atteint les valeurs réglementaires des expositions professionnelles, consisterait à suivre des cohortes de 325 000 personnes pré-

sentant ces conditions d'exposition pendant soixante ans ! » Un protocole difficile à mettre en place ! Les épidémiologistes doivent là affronter un problème classique de « puissance statistique ».

Les effets pourraient, certes, concerner un grand nombre de personnes si l'on se rapporte à des populations importantes. Mais ils sont statistiquement trop faibles (en deçà des marges d'erreur) pour être observés avec certitude. Pour Etienne Fournier, toxicologue à l'hôpital Fernand-Widal (Paris) et auteur d'un rapport de l'Académie de médecine sur l'amiante, « l'extrapolation linéaire à zéro » retenue par l'Inserm aboutit à un nombre de cancers induits « imaginaires ». Comme Claude Allègre, il évoque la parabole de la silicose et des enfants sur la plage.

Les victimes de l'amiante refusent cet argument. Le Comité anti-amiante de Jussieu et l'Association nationale de défense des victimes de l'amiante ont déposé, en octobre 1996, une plainte pour « publication et diffusion de fausses nouvelles » contre le rapport du groupe de travail de l'Académie de médecine. De son côté, l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et techniques notait récemment que le travail de l'Académie de médecine ne lui paraissait pas « du même niveau d'exigence et de qualité » que l'expertise de l'Inserm, qu'il qualifiait d'« exemple à suivre ».

En dépit des contestations dont il fait l'objet, le modèle linéaire, sans seuil, reste le seul instrument retenu par l'ensemble des organismes de réglementation chargés des évaluations quantitatives du risque. Les experts canadiens en donnent d'ailleurs acte à leurs collègues de l'Inserm. « Ce n'est peut-être pas le modèle le plus réaliste, mais c'est le plus prudent, celui qu'il convient d'adopter en matière de santé publique », admet Michel Camus, épidémiologiste à l'Institut Armand-Frappier (Montréal), qui a « révisé » le rapport canadien.

Hervé Morin

★ L'expertise collective est publiée aux éd. Inserm, 101, rue de Tolbiac, 75013 Paris, 434 p., 100 F.

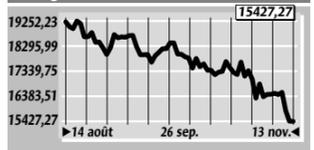
### BOURSE

TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 36 15 LEMONDE

Cours relevés le jeudi 13 novembre, à 10 h 15 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES	
Tokyo Nikkei	15427,27 -0,04 -20,32
Honk Kong index	9720,78 +1,17 -27,73

Tokyo. Nikkei sur 3 mois



OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES	
Cours au 13/11	Var. en % 12/11 fin 96
Paris CAC 40	2701,95 +0,20 +16,68
Amsterdam CBS	845,09 +0,07 +30,37
Bruxelles	14741 +0,43 +39,45
Francfort Dax 30	....
Irlande ISEQ	3672,92 +0,65 +34,75
Londres FT 100	4730,40 +0,21 +14,86
Madrid Ibex 35	....
Milan MIB 30	21847 +0,49 +39,18
Zurich SMI	5449,60 +0,29 +38,24

Tirage du *Monde* daté jeudi 13 novembre : 496 204 exemplaires.

1 3

## M. Le Pen obtient gain de cause contre un journaliste

**LES ÉDITIONS PLON** et un journaliste, Nicolas Domenach, l'un des auteurs du livre *Le Roman d'un président*, ont été condamnés, lundi 10 novembre, par le tribunal correctionnel de Paris à 40 000 francs d'amende chacun pour diffamation envers Jean-Marie Le Pen. Maurice Szafran, le second auteur de cet ouvrage, a été mis hors de cause pour une question de procédure.

M. Le Pen reprochait aux deux journalistes de lui avoir prêté des propos antisémites. Le tribunal a comparé l'enregistrement de cet entretien avec les notes prises par les auteurs et jugé que les paroles prêtées à M. Le Pen « ne sont pas authentiques ». Le sujet d'un prétendu « complot juif », écrit-il, n'avait pas été abordé par le chef de file du FN mais « par les journalistes eux-mêmes, revenant à la charge à plusieurs reprises ». Le tribunal souligne que M. Le Pen n'a, à aucun moment, prononcé le mot « juif » et que ce « procédé déloyal » est « contraire à toute déontologie du journalisme ».

■ **ESPACE** : la 102<sup>e</sup> fusée Ariane-4 a été lancée avec succès, mercredi 12 novembre à 22 h 48 (heure de Paris), du centre guyanais de Kourou. Elle a mis sur orbite deux satellites de télévision : Sirius-2, pour la société suédoise NSAB, et Cakrawarta-1, pour la société indonésienne Media Citra Indostar. Il s'agit du 30<sup>e</sup> vol consécutif réussi du lanceur européen (lire aussi page 25).

## Nantisement ?

01.56.54.16.00

Tout le droit des sociétés en 100 rubriques alphabétiques sur feuillets mobiles et sur CD Rom

**JOLY**

Le spécialiste du droit des sociétés

LE N°1 DE LA PRESSE INFORMATIQUE

# SVMM

Science & Vie Micro

## HORS SERIE

SPÉCIAL NOËL

TOUT CE QU'IL FAUT SAVOIR POUR BIEN CHOISIR SON ORDINATEUR

- > Où acheter ?
- > A quel prix ?
- > Quelle configuration ?
- > Les meilleurs CD-Rom pour les enfants
- > Bien débiter sur Internet

JEU-CONCOURS : GAGNEZ UN PC MULTIMÉDIA...

EN VENTE EN KIOSQUE

**M**andat apparent ? 01.56.54.16.00

Tout le droit des sociétés en 100 rubriques alphabétiques sur feuillets mobiles et sur CD Rom

**JOLY**

Le spécialiste du droit des sociétés